



HAL
open science

La subjectivité dans la modalité déontique : le cas des discours politiques durant la crise du covid-19

Félix Raulet

► **To cite this version:**

Félix Raulet. La subjectivité dans la modalité déontique : le cas des discours politiques durant la crise du covid-19. Linguistique. 2022. dumas-03806465

HAL Id: dumas-03806465

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03806465>

Submitted on 7 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

La subjectivité dans la modalité déontique

Le cas des discours politiques durant la crise du covid-19

MÉMOIRE DE MASTER 2

Présenté par FÉLIX RAULET

Sous la direction d'ALDA MARI

Soutenu le 7 septembre 2022

Membres du jury :

ALDA MARI, Directrice de recherche CNRS, Institut Jean Nicod.

SACHA BOURGEOIS-GIRONDE, Professeur Université Panthéon-Assas, Institut Jean Nicod.

Remerciements

Ce mémoire n'aurait pas été possible sans le concours d'un certain nombre de personnes qui, à bien des égards, m'ont soutenu et accompagné dans ce projet au long cours.

Je voudrais, dans un premier temps, remercier ma directrice de mémoire Mme Mari, enseignante-chercheuse en sémantique au CNRS et à l'Institut Jean Nicod. La remercier tant pour ses précieux conseils, que pour sa disponibilité et sa bienveillance. La remercier pour la confiance qu'elle m'a accordée ces deux dernières années, grâce à laquelle j'ai pu aboutir à ce résultat, pleinement nourri de ses enseignements et des réflexions que nous avons eues ensemble. Dire qu'elle fut d'un soutien inconditionnel dans la réalisation de ce projet ne serait peut-être pas erroné, dès lors que l'on sait – et je m'en fais le témoin premier – toute la sympathie dont elle m'a fait part, tant sur le plan académique que personnel. Jamais aurais-je cru, après la première séance du séminaire de sémantique formelle qu'elle dispensait, que l'envie me prendrait de m'embarquer sur ce chemin, dans ce périple si intéressant et à la fois si périlleux. Pourtant, c'est grâce à elle que j'en suis là. Grâce à elle, j'ai eu l'occasion de découvrir ce vivier de connaissances, cheminant parmi des auteurs que je ne connaissais pas avant, et qui, aujourd'hui, ont changé mon rapport au langage et au monde. Plus étonnement, j'éprouve une immense gratitude à l'égard de tous les auteurs que j'ai eu l'occasion de côtoyer par le texte, à travers lesquels j'ai découvert des concepts qui, à bien des égards, m'ont surpris, laissé pantois ou bouche bée. Parmi ces concepts, celui de *mondes possibles*, et je suis persuadé d'en avoir arpenté quelques-uns depuis deux ans.

Je souhaiterais, dans le même temps, remercier M. Bourgeois-Gironde pour avoir accepté de faire partie du jury de ma soutenance et pour l'échange très riche que nous avons pu avoir à cette occasion.

Je remercie également tous les professeurs qui, peut-être sans le savoir, ont joué un rôle dans la rédaction de ce mémoire. C'est grâce aux enseignements qu'ils m'ont dispensés que j'ai pu élargir le champ de ma recherche, m'appuyant sur des références et des concepts transversaux, allant de la linguistique formelle à la science politique, en passant par les sciences de la communication et des disciplines connexes au champ médical.

Je souhaite également faire remonter une de ces pensées affectueuses à la professeure de Français que j'ai eu la chance d'avoir en classe de première, Mme Guihard : elle a toujours cru en moi et m'a toujours poussé à aller plus loin, dans l'écriture et la réflexion. Elle a toujours été une figure moteur dans mon parcours, jamais très loin de moi, et ne saurais lui faire part de ma gratitude autant que je le souhaiterais, tant elle mérite d'inestimables louanges.

Je tiens aussi à témoigner de mon entière reconnaissance à celles et ceux qui, dans mon entourage, ont su trouvé les mots pour m'encourager et se moquer, toujours gentiment, de ce travail, qui fut au centre de nombre de mes discussions. Selon l'expression consacrée, et sans vouloir tous les nommer ici, « ils se reconnaîtront ». Bien que nous ayons évolué dans des domaines extrêmement différents, ils ont toujours su garder un profond respect pour ce que je faisais, m'encourageant par là-même à persévérer dans cette voie. C'est à cette loyauté que je souhaite rendre honneur par ces mots.

Évidemment, et pour finir, j'ai une pensée pour ma famille : mes parents, mon frère, ma sœur, qui m'ont toujours soutenu dans mes études et dans ce projet. Récemment, ma sœur a eu ces mots : « Nous avons toujours su que tu étais à la bonne place ». Ces sont les mots que j'aurais sûrement voulu entendre toute ma scolarité et que je me répétais intimement à moi-même, comme pour me rassurer. Les entendre, manifestés oralement, prononcés avec cette sincérité, a sûrement été le dernier élan dont j'avais besoin pour terminer ce travail.

À celles et ceux que je ne connais pas et qui pourraient trouver quelque intérêt dans mon travail, merci également – en espérant qu'on pourra au moins y trouver à piocher.

Sommaire

I	Introduction	9
1	De la subjectivité dans la modalité déontique au cœur des discours politiques	9
1.1	<i>Appeler le peuple à</i> : entre nécessité et obligation	9
1.2	Neutralisation et dépolitisation du discours : des phénomènes inhérents aux discours de crise?	11
1.3	Agir avec des mots : la politique est une affaire de langage	14
1.4	Manager la France par le discours : Emmanuel Macron, le gouvernement, et le nécessaire appel à la modalité déontique	16
1.5	« Who controls who (or what)? » : de la diversité des autorités dans la crise du covid-19	17
1.6	Discours de crise : la diversité des autorités épistémiques en jeu et la question du sujet modal	20
1.7	La modalité déontique en discours, ou de l'équilibrisme modal	22
2	Autorité et engagement : locuteur, destinataire	26
2.1	De la capacité à exprimer la modalité déontique et de ses implications	26
2.2	L'autorité du locuteur	26
2.3	L'engagement du locuteur	28
2.4	L'engagement du destinataire	29
3	Qualifier notre approche : entre sémantique et pragmatique	31
3.1	La faiblesse de la sémantique pour analyser la modalité déontique et les impératifs en discours	31
3.2	Expliquer notre démarche : pour une double lecture sémantico-pragmatique du discours politique	31
3.3	État de l'art	33
II	Empirie : présentation du corpus et enjeux	35
4	Présentation du corpus	35
4.1	Prévenir l'aggravation de la pandémie : une multiplicité d'acteurs et de stratégies discursives	35
4.2	Le choix des discours politiques de l'exécutif français	36
4.3	Les discours du président de la République Emmanuel Macron [12 mars 2020 – 12 juillet 2021] et de ses Premiers ministres Édouard Philippe et Jean Castex [14 mars 2020 – 22 avril 2021]	37
III	Analyse	39
5	Définir l'objectivité et la subjectivité dans la modalité déontique	39
5.1	Modalité, modalité déontique et subjectivation	39
5.2	Objectivité et subjectivité de la modalité déontique	41
5.3	Sources et sujets déontiques : marques du caractère objectif/subjectif des expressions modales déontiques?	44
6	La source déontique : définir le responsable de la « demande »	58
6.1	La manifestation d'une source déontique déterminée dans les énoncés performatifs	58
6.2	L'omission et l'indétermination de la source déontique dans les énoncés performatifs non explicites	66
6.3	L'omission et l'indétermination de la source déontique dans les énoncés impératifs	84
6.4	Bilan sur la source déontique	91

7	Le sujet déontique : définir le responsable de la réalisation de la « demande »	95
7.1	L'omission du sujet déontique	95
7.2	La manifestation d'un sujet déontique intérieur	100
7.3	La manifestation d'un sujet déontique extérieur	105
7.4	Bilan sur le sujet déontique	118
IV	Vers une systématisation des paramètres descriptifs	121
8	Bilan sur la source déontique	121
8.1	Source déontique : objectivité et subjectivité de la modalité déontique	121
8.2	Force et faiblesse des énoncés modaux déontiques objectifs et subjectifs	122
8.3	La répartition des usages forts et faibles dans la modalité déontique en français	122
8.4	Source déontique et impérativité de la demande	123
9	Bilan sur le sujet déontique	124
9.1	Sujet déontique : objectivité, subjectivité et détermination de l'énoncé modal déontique	124
9.2	De la nécessaire détermination du sujet déontique « réel » sur le plan pratique et politique	125
9.3	Sujet déontique : désengagement du destinataire et impérativité de la demande	126
10	Entremêler source et sujet déontique : la caractérisation de la « demande »	127
10.1	Les énoncés possiblement réalisés avec une source déontique intérieure animée et la caractérisation de la « demande »	128
10.2	Les énoncés possiblement réalisés avec une source déontique extérieure animée et la caractérisation de la « demande »	130
10.3	Les énoncés possiblement réalisés avec une source déontique extérieure inanimée et la caractérisation de la « demande »	133
10.4	Les énoncés possiblement réalisés avec une source déontique omise et la caractérisation de la « demande »	135
10.5	Les énoncés possiblement réalisés avec une source déontique omise (avec correspondance supposée entre la source déontique « réelle » et le sujet énonciateur) et la caractérisation de la « demande »	136
10.6	Les énoncés possiblement réalisés avec une source déontique omise (sans correspondance supposée entre la source déontique « réelle » et le sujet énonciateur) et la caractérisation de la « demande »	138
V	Conclusion : objectivité et subjectivité dans la modalité déontique	141
11	Les discours politiques (de crise) : la saturation du déontique et des incitations à l'action	141
11.1	Modalité déontique objective, modalité déontique subjective : une pluralité d'usages	141
11.2	Agir sur le monde : l'équilibrisme modal manifesté dans les discours politiques	142
11.3	Constats linguistiques et implications politiques 1, source déontique : objectivité, subjectivité et réception	143
11.4	Constats linguistiques et implications politiques 2, sujet déontique : détermination et réception	147
11.5	Objectivation et subjectivation de la modalité déontique, sources et sujets déontiques : de l'énoncé au monde réel	153
12	Questions irrésolues et limites : réception et efficacité du discours politique déontique	155
12.1	La subjectivité dans la modalité déontique et le problème du choix des énoncés	155
12.2	Le langage ne dit rien de ce qui advient	156
12.3	Obéissance et désobéissance : la réception du discours politique	158

Liste des figures	160
Liste des tableaux	160
Bibliographie : articles et ouvrages scientifiques	161
Bibliographie : discours étudiés	165
Bibliographie : articles de presse	166

Première partie

Introduction

Nul n'entrera dans l'ordre du discours s'il ne satisfait certaines exigences ou s'il n'est, d'entrée de jeu, qualifié pour le faire.

Michel Foucault
L'Ordre du discours

I De la subjectivité dans la modalité déontique au cœur des discours politiques

I.1 Appeler le peuple à : entre nécessité et obligation

L'usage de la modalité déontique dans le discours politique La modalité déontique est fréquemment utilisée par l'ensemble des locuteurs de langue naturelle. Les locuteurs ne cessent, en interaction avec autrui, d'y faire appel pour effectuer nombre de « demandes^{1 2} », lesquelles se situent à mi-chemin entre le *dire* et le *faire*. Ces « demandes » se retrouvent également fréquemment dans le discours politique, lequel peut devenir le lieu même de la connexion entre l'exécutif (dans notre cas) et la population. Poursuivant de nombreux buts, les locuteurs politiques n'ont de cesse de *faire appel* à la population, lui intimant ainsi un certain nombre d'agissements permettant l'élection ou la réélection du locuteur politique en question, l'invitant à approuver ses propos, à se comporter comme il le souhaite, *etc.* Les « demandes » qu'ils effectuent conduisent, en un certain sens, à bien plus de conséquences que ne peuvent conduire les « demandes » effectuées dans des situations interindividuelles classiques de conversation. L'usage fait de la modalité déontique dans le discours politique, de cette façon, participe d'un système d'interactions linguistiques extrêmement vaste, et rassemble, par le discours, une pluralité d'acteurs, créant également une partition entre « demandeurs » (i.e. les locuteurs politiques qui s'adressent à la population) et les « demandés » (i.e. ceux qui reçoivent ces discours et doivent y répondre, soit par la reconnaissance des propos tenus, soit en agissant de la façon souhaitée, dans le cas d'énoncés modaux déontiques).

Responsables en grande partie de la « bonne santé » du pays, ce sont les locuteurs politiques qui donnent la vision de long-terme et qui concrétisent cette dernière, appelant les citoyens à les rejoindre à de nombreuses reprises. Comme c'est un discours public, à l'interface même entre les gouvernants et les citoyens, le discours politique est soumis à un ensemble de règles tacites propres à ce type de discours, lesquelles, si on y déroge, seront susceptibles de briser le lien de confiance entre les locuteurs politiques et le peuple. D'où l'intérêt de le soigner, et ce d'autant plus lorsqu'il s'agit de « demander » au peuple d'agir d'une façon particulière (correspondant à *p*). La capacité des locuteurs politiques à faire un usage aussi large de la modalité déontique ne leur est permis, pour faire écho à la citation de Foucault placée en épigraphe, que parce que ce sont des locuteurs détenant un certain statut, une certaine autorité. Seuls des locuteurs dotés de ces caractéristiques peuvent accéder à cette potentialité du langage. Dès lors qu'il devient normatif ou prescriptif, le discours politique prend le risque de réaffirmer une asymétrie de pouvoirs, inhérente au système politique et à la division entre gouvernants et gouvernés. Étudier la modalité déontique, une fois cela dit, c'est s'intéresser aux jeux de pouvoirs qui se jouent dans le discours et

1. De prime abord, il nous faut dire que nous utiliserons le terme « demande » pour qualifier tout énoncé qui, prononcé par un locuteur, manifeste la volonté de ce locuteur que son destinataire agisse de telle façon que *p*, agisse selon le contenu propositionnel *p*, lequel étant entendu comme l'acte à effectuer (ou à ne pas effectuer), le comportement à adopter (ou à ne pas adopter). Cela inclut donc tout un ensemble d'actes illocutoires pouvant être effectués par le biais des énoncés modaux déontiques, parmi lesquelles se trouve la demande, le conseil, l'injonction, l'ordre, *etc.* Nous regroupons ces actes sous l'expression « demandes » et utilisons des guillemets pour marquer la nature neutre de cette expression.

2. En faisant usage du terme générique « demande », nous manifestons également les liens qui peuvent être faits entre les énoncés modaux déontiques et les phrases interrogatives, lesquelles sont à même de *faire faire p* à l'allocutaire. C'est en ce sens que la théorie des *clause types*, sur laquelle nous aurons sûrement l'occasion de revenir, a souvent réfléchi à la possibilité de distinguer les phrases assertives (*declarative sentences*) d'un côté et les phrases impératives/interrogatives (*imperative et interrogative sentences*) de l'autre.

mesurer la légitimité d'un discours donné, en ce qu'il n'engage pas seulement celui qui le prononce mais également celui qui le reçoit.

La modalité déontique : entre obligation et nécessité Pour autant, les usages faits de la modalité déontique par les locuteurs politiques ne sont pas toujours sans ambiguïté. Les discours politiques prescriptifs, qui manifestent une certaine déonticité, peuvent osciller entre les deux bornes d'un *continuum* établi entre l'idée de *nécessité* et celle d'*obligation*. Un *continuum* au sens où la modalité déontique peut être exprimée de nombreuses manières, laquelle enjoint plus ou moins fermement le destinataire dudit discours à agir de telle façon que *p*. Selon les buts qu'ils poursuivent, les locuteurs politiques – et cela vaut pour toute personne faisant usage de la modalité déontique – modulent ainsi la « force » avec laquelle ils « demandent » à leur interlocuteur d'agir de telle ou telle façon. Le discours politique s'articule alors autour de choix stratégiques.

Plutôt que de poser la question de savoir comment cette force peut être modulée, nous préférons nous avons préféré nous intéresser à la question de la subjectivité dans la modalité déontique et à ses modalités (terme entendu ici au sens commun) d'expression. En d'autres mots, nous faisons l'hypothèse que la « force » associée à chaque énoncé modal déontique dépend en partie du régime de justifications qui permet d'en légitimer l'énonciation. La question se pose alors de savoir d'où proviennent les « demandes » faites par ces locuteurs. Peut-on, à partir d'un énoncé modal déontique donné, déterminer, dans le procès ainsi fait, les acteurs à qui on peut imputer la « demande » et ceux à qui il (semble) incombe(r) de la réaliser? En d'autres mots : pourquoi, quels sont les motifs susceptibles d'inciter les destinataires du discours politique à agir de telle sorte que *p*?

De l'ambiguïté et de la subjectivité des énoncés modaux déontiques La modalité déontique recouvre un ensemble d'énoncés extrêmement large, lesquels sont susceptibles de manifester de l'ambiguïté ou de créer d'une certaine confusion. Or comme le rappelle Engelsen (2014), la politique est « un domaine où il faut avant tout que les obligations soient distribuées nettement. » Si nous reprenons à notre compte cette citation, alors *nettement* peut aussi vouloir dire de façon transparente. La transparence, dans l'usage de la modalité déontique, pourrait tenir de son caractère objectif ou non; elle peut être interprétée en fonction du caractère explicite ou non de la *source déontique* que nous retenons pour une « demande » donnée. En d'autres mots : les citoyens sont-ils en capacité de déterminer qui, sur le plan pratique, leur « demande » d'agir? Répondre à cette interrogation demande, par exemple, de distinguer des énoncés comme (1) et (2), que nous inventons pour broser rapidement le portrait de notre travail.

(1) **A, devant une assemblée de citoyens :**

J'appelle les citoyens à respecter les différentes politiques sanitaires mises en place.

Énoncé incluant une manifestation interprétée d'emblée comme subjective de la modalité déontique

(2) **B, devant une assemblée de citoyens :**

Il faut respecter les différentes politiques sanitaires mises en place.

Énoncé incluant une manifestation interprétée d'emblée comme objective (ou neutre) de la modalité déontique

Dans (1), A semble exprimer que *p* (avec *p* = 'respecter les politiques sanitaires mises en place') est un comportement que A appelle *personnellement* à adopter. *A contrario*, B dans (2) s'exclut volontairement de l'usage fait de la modalité déontique (manifestée par le verbe *falloir*), puisque, prosaïquement, l'énoncé ne manifeste pas sa « présence ». Cette question, clé de voûte de travail, invite à distribuer les usages faits de la modalité déontique dans le discours politique autrement, selon l'engagement du locuteur dans son propre discours et l'engagement attendu du destinataire, vis-à-vis de *p*. Nous suivons ainsi les intuitions de Gosselin (2010), qui note qu'

il est clair que le choix de l'une ou l'autre [des tournures susceptibles de réaliser un acte de langage directif] va avoir des incidences pragmatiques, illocutoires et/ou perlocutoires (stratégies de persuasion, politesse, etc.,

cf. Roulet 1980). Parmi les incidences de la force illocutoire, la plus manifeste réside sans doute dans le fait que le choix de la modalité permet de moduler la force de l'engagement du locuteur ou de l'allocutaire, associé à l'acte illocutoire. (GOSSELIN 2010, p. 20-21)

La répartition des énoncés modaux déontiques entre objectivité et subjectivité, selon nous, rendra compte de cette intuition. L'interprétation d'un énoncé modal déontique, le long de ce *continuum*, aura des conséquences pragmatiques, notamment sur la recevabilité du discours, qui a trait à la capacité des destinataires d'un discours à le juger audible ou crédible, et ainsi à se fier à / à respecter ce qu'il énonce.

Le choix des énoncés modaux déontiques en discours Sans pour autant s'intéresser frontalement à la question de la « force » des énoncés modaux déontiques, répondre à la question de l'objectivité des « demandes » effectuées par le biais des énoncés modaux déontiques répondra en partie à cette première question. Plus largement, se focaliser sur la modalité déontique dans le discours politique amène forcément, non pas seulement à comprendre le fonctionnement de cette dernière (description des modalités d'usage), mais surtout à comprendre dans quelle mesure certains énoncés sont préférés à d'autres afin de participer au succès d'un but donné (choix des usages). Dans la mesure où ces choix stratégiques sont réalisés en situation d'interaction entre un locuteur et un co-locuteur, ils sont également à même d'exprimer la nature du lien qui lie ces deux acteurs. C'est pourquoi nous reprenons à notre compte la définition du terme *interaction* donnée par Brown et Levinson (1987). Pour eux, l'interaction « manifests (i) the expression of social relationships and (ii) [is] crucially built out of strategic language use », ce qui leur donne la latitude nécessaire pour identifier la « strategic message construction as the key locus of the interface of language and society ». C'est supposément en vertu de ce fait que les discours politiques sont aussi soigneusement rédigés : si les locuteurs politiques sont en capacité de construire leur discours, si, comme le suppose le journaliste, éditorialiste et essayiste Brice Couturier à propos d'Emmanuel Macron, « aucun de ses mots n'est le fruit du hasard » (COUTURIER 2017), alors la distribution des énoncés modaux déontiques ne peut pas être aléatoire et suit donc hypothétiquement des règles sur lesquelles il est pertinent de faire la lumière. Ou, si au moment de l'écriture, il n'existe pas de règles à proprement parler, alors est-il au moins possible d'interpréter ces énoncés de façon différenciée selon leur distribution entre objectivité et subjectivité.

1.2 Neutralisation et dépolitisation du discours : des phénomènes inhérents aux discours de crise ?

L'engagement du locuteur dans le discours politique et la question de la dépolitisation L'usage d'énoncés modaux déontiques objectifs semble donc impliquer un engagement moins grand du locuteur dans la « demande » effectuée. (Pour autant, cela ne dit rien du degré de volonté du locuteur de la réalisation de *p*; nous y reviendrons.) Ce désengagement, partiel ou complet, du locuteur vis-à-vis de son énoncé soustrait donc sa personne à la fonction politique endossée, la neutralise en quelque sorte et dépolitise son discours. Pour le dire autrement : l'obligation ne se manifeste qu'en présence de la subjectivité du locuteur, tandis que la nécessité peut s'exprimer indépendamment de lui. Dans ce deuxième cas, la source ou l'origine de la « demande » peut être extérieure au locuteur³.

Les discours politiques de crise, auxquels nous nous intéressons, constituent peut-être le lieu où s'exprime le plus fortement cette volonté de dépolitisation, la crise n'ayant généralement pas été créée par un acteur interne à la vie politique française et provenant plutôt d'un *extérieur* qu'il apparaît nécessaire de maîtriser, de contraindre. C'est dans ce contexte de crise qu'on s'attend le plus à voir les locuteurs politiques (et surtout les membres de l'exécutif) adopter une position de neutralité vis-à-vis des « demandes » faites, lesquelles sont plutôt destinées à préserver une sorte « bien commun » dépassant le cadre des objectifs définis par un projet politique singulier, motivés par les intérêts particuliers d'une frange

3. Ces phénomènes sont déjà présents dans le discours politique et la question de l'engagement a été largement traitée (voir GAUTHIER 1995, par exemple), sans que la littérature ne se soit intéressée plus avant à la modalité déontique dans sa distribution entre objectivité et subjectivité, et le *continuum* que ces deux éléments sont amenés à construire.

de la population, d'une personnalité politique ou d'un parti d'emblée défini et délimité^{4 5}. C'est pourquoi nous avons choisi de nous intéresser aux régimes de justifications rendus manifestes par l'usage de la modalité déontique dans ces discours.

L'idéal de l'objectivité pure dans le discours de crise D'une certaine façon, la neutralisation permet d'atteindre un niveau d'objectivité idéal. De la même façon que « la vie collective nécessite une autorité pour contrôler les forces intrinsèquement déstabilisantes de l'égoïsme, car l'existence des sociétés exige que leurs citoyens soient capables d'adopter une vision qui transcende leurs croyances et leurs intérêts privés » (CARON 2020, p. 11. Nous traduisons.) – et on comprend en quoi cela est apparu comme une nécessité durant la crise du covid-19 qui est au cœur de notre analyse –, la vie collective nécessite en partie que cette autorité fasse preuve d'une objectivité certaine. Demander aux citoyens de passer outre leurs intérêts privés et de « penser collectif », de respecter un ensemble de NPIs⁶, a comme contrepartie le fait que l'exécutif s'efface derrière l'enjeu lui-même, reniant en partie sa subjectivité (et, pour ce qui est des gouvernants, de l'idéologie qui les conduit à gouverner en temps de paix).

« La logique n'est pas celle de la posture démocratique qui se prête au débat, mais celle de la rhétorique de l'urgence où le danger légitime une limitation de la démocratie^{7 8}. » (SADOUN-KERBER et WAHNICH 2022) Fin du débat et du dialogue, non pas de la part de l'exécutif avec les citoyens, mais également de la part de l'exécutif mais avec sa propre idéologie : l'on pourrait dire qu'il « est des décisions qui s'imposent » (quoique celles-ci soient toujours l'objet d'une décision et d'un choix politique). On s'attendrait alors à ce que, dans les discours de crise (de notre corpus), les énoncés modaux déontiques soient davantage associés à une lecture objective plutôt que subjective, lesquels manifesteraient un cheminement de pensée allant de l'objet même de la crise (ici, le covid) aux solutions pratiques à mettre en place (NPIs), sans que ce cheminement de pensée ne rende compte de la traduction de faits épistémiques objectifs en volontés subjectives par un ou plusieurs acteurs. Le cas échéant, les NPIs ne seraient pas la meilleure solution parce que *quelqu'un* l'en aurait décidé, mais le serait de façon indubitable⁹.

Subjectivité, objectivité et autorités épistémiques Dans le cadre de la crise du covid-19, ce double phénomène de neutralisation/dépolitisation du discours politique s'est nourri d'un autre phénomène : le retour aux experts. Fréquemment, pour les accompagner dans leur réflexion sur les NPIs à mettre en place et pour les soutenir dans leur concrétisation, les membres de l'exécutif français (et d'autres pays, la littérature ayant déjà bien documenté ce phénomène, sans que nous ne pouvions en faire l'étude ici) ont fait appel à un ensemble d'experts et de scientifiques. La science, comprise alors de la même façon que « l'oracle de Delphes » (pour reprendre l'expression de BERGERON et al. 2020), devait avoir pour avantage

4. D'aucuns, comme Max Weber, ont soutenu que l'autorité légale (celle qui est, entre autres, détenue par le président de la République) amenait celui qui la détenait à proscrire toute référence à son intérêt personnel. Mais, plutôt que d'adopter cette vision idéal-typique de l'autorité légale, il faudrait plutôt souligner que ceux qui en sont les détenant font à la fois preuve d'une autorité personnelle et d'une autorité impersonnelle. Sur ce sujet, voir ERALY 2015.

5. D'un point de vue politique, la question nécessiterait des discussions bien plus conséquentes, ne serait-ce que parce que l'exécutif ne peut agir qu'en possession de différents outils structurels et institutionnels qui lui sont donnés avant même que celui-ci ne puisse appliquer « son » projet.

6. L'abréviation NPIs est issue de l'expression anglosaxonne *Non-Pharmaceutical Interventions* (traduisible par « Interventions non pharmaceutiques ») correspond à toutes les façons de résoudre une crise sanitaire sans faire appel aux solutions pharmaceutiques traditionnelles (médicaments, vaccins).

7. Ici, Sadoun-Kerber et Wahnich (2022) font référence au fait que les politiques publiques (NPIs) mises en place pour lutter contre la propagation du virus n'ont pas été proposées au débat public et qu'elles ont davantage été imposées de façon unilatérale ou verticale. Toutefois, on comprend bien l'étendue sémantique d'une expression comme « limitation de la démocratie », laquelle comprend aussi une perte temporaire de certains droits considérés universels pendant les périodes de confinement, de couvre-feux, etc.

8. « La concertation et la négociation demandent du temps. Trop sans doute pour les sociétés complexes qui doivent faire face à de multiples dysfonctionnements sociaux. Or l'inscription du politique dans une culture temporelle efficientiste non seulement favorise le développement de processus décisionnels excluant tout débat au sein de l'espace public, mais encore le rend indispensable. Si l'on veut bien admettre par ailleurs que le système politique français se caractérise par sa fermeture discursive (faiblesse des débats nationaux, domination du Gouvernement sur le Parlement, faible tradition de négociation syndicale...), on constate que la conjugaison de la tradition jacobine et de la domination d'une conception quantitativiste du temps participe à la crise de la démocratie. L'urgence évince le citoyen du processus décisionnel : conclusion ironique s'il en est, puisqu'il se rend lui-même partiellement responsable de sa propre exclusion politique en réclamant une résolution toujours plus rapide de ses maux. » (MONNOYER-SMITH 1998)

9. Dans les faits, les citoyens ne sont pas dupes, et savent qu'il existe toujours une part de choix et une latitude laissée aux gouvernants. L'idée même de l'objectivité pure, qui ferait lien entre un fait problématique et la « meilleure solution » est plutôt de l'ordre du fantasme que de la réalité. Ceci étant dit, dans le discours, il est possible de réécrire cette partie du récit politique.

de se situer dans un régime de connaissances supposées objectives. Stratégie de légitimation des NPIs qui, donc, participait du mouvement de soustraction des autorités politiques derrière les fonctions que les membres de l'exécutif endossaient alors. Autrement dit, et de façon extrêmement schématique, l'on a pu croire que les gouvernants n'appartenaient plus à leur parti politique et que la réponse donnée à la crise, dans un contexte d'urgence, était a-politique.

Si l'on prend l'exemple d'Emmanuel Macron, certains ont pu dire qu'ils avaient abandonné la ligne politique LREM (La République en Marche) pour en adopter une autre, sans étiquette, laquelle aurait pour seul projet de protéger l'ensemble des Français face au virus¹⁰. Or l'argument, pour l'exécutif, qui consiste à dire que l'on suit la science pour mettre en place diverses politiques publiques est, selon Mormina et Schöneberg (2021), avant tout un slogan, une stratégie d'instrumentalisation de cet argument supposé d'autorité avec, pour but, la création d'une nouvelle objectivité loin d'être réellement établie dans les faits.¹¹

Il est évident, au vu de l'évolution des virages et des volte-face politiques depuis le début de la pandémie, que "suivre la science" est un slogan peu clair et profondément politisé. [...], comme le montrent les différentes stratégies adoptées par les pays [...], il n'y a pas qu'une seule science et les "preuves" sont sujettes à interprétation. Au cours de ce processus, des données objectives, neutres mais aussi incertaines sont inévitablement mêlées à des visions du monde. Si l'action politique est toujours guidée par des valeurs, il en va de même pour la science qui la conseille. (MORMINA ET SCHÖNEBERG 2021. Nous traduisons.)

L'idée même d'une objectivité pure ayant été démythifiée, que ce soit du côté des gouvernants politiques ou des scientifiques qui les ont (supposément) conseillés, réaffirme l'idée d'une distribution proportionnellement plus équilibrée entre énoncés modaux déontiques objectifs et subjectifs. Les différents usages de la modalité déontique, dans les discours de crise du covid, informent alors *a minima* de la volonté des locuteurs politiques d'exprimer la réalité des décisions politiques d'une certaine façon. Comme pour tout autre type de discours politique, les locuteurs politiques en contexte de crise, mettent en récit l'action politique et participent de la construction d'une vision donnée du monde.

La dépolitisation du discours politique en période de crise « En période de guerre sanitaire, *plus d'idéologie qui vaille*, évidemment, *plus décision politique proprement dite* », note Mayaffre. Ce qu'il appelle « paramédicalisme » ou « médecine » s'articule autour d'un « assujettissement du politique au technique ou au sanitaire, dans cette **anesthésie de l'idéologie par l'épidémiologie ou la clinique**. » (MAYAFFRE 2021, p. 19-20. Notre mise en gras). Mais la science n'est pas aussi neutre qu'on ne pourrait communément le croire. C'est ainsi que la question de l'objectivation de cet argument de justification de mise en place des politiques publiques est extrêmement intéressant ; notre hypothèse est de dire que les stratégies linguistiques déployées par l'exécutif tendent à retrouver (ou, de façon moins neutre et plus engagée, à véritablement « créer de toutes pièces » – mise en récit) cette objectivité.

La neutralité axiologique qu'on associe à la science, on la retrouve dans l'usage de marques déontiques objectives dans les discours de l'exécutif, au sein desquelles se remarquent des tentatives de restreindre le champ des solutions possibles, clamant ainsi un « monopole de l'expertise », pour reprendre l'expression de Mormina et Schöneberg (2021). Cela a pu conduire à une création artificielle d'un *consensus* sur un grand nombre de questions, minimisant ainsi l'ensemble des voix dissidentes qui auraient pu émerger¹². L'objectivité tendrait, si cette hypothèse pouvait être vérifiée, à minimiser l'asy-

10. Nous n'irons pas, dans le cadre de ce mémoire, jusqu'à prétendre pouvoir avoir une opinion fixe sur la concrétisation de cette soustraction partisane et idéologique.

11. La littérature scientifique, sans que l'on puisse développer ici une fois encore, rappelle que la science ne peut pas être la source de *consensus* ou que ce phénomène de convergences théoriques est assez rare. La recherche scientifique, peu importe le domaine auquel on s'intéresse, semble plutôt « avancer » à travers des situations de confrontation et de débats, qu'à partir de consensus d'emblée compris et considérés comme tels. Dire qu'il n'existe qu'une science ou qu'il n'existe qu'une réponse scientifique à un problème donné, c'est assurément passer sous silence une grande partie de la méthode scientifique telle qu'elle est pratiquée habituellement.

12. D'une certaine façon, cela a pu réduire l'impact des querelles de scientifiques qui ont été l'apanage des plateaux télévisés, notamment au début de la crise. Comme l'explique Paché (2020), « il suffi[s]ait pour se convaincre de la cacophonie ambiante de rester assis pendant trois jours, huit heures par jour, devant [n'importe quelle chaîne de télévision d'information continue]. La succession d'experts médicaux, mais aussi politiques, donne le tournis et crée une confusion extrême compte tenu des désaccords majeurs exprimés, sur les moyens de protection les plus adaptés, sur les vecteurs de contamination, sur l'utilisation de certains traitements, sur la mise en oeuvre effective de la distanciation physique, bref sur presque tout. »

métrie de statuts entre gouvernants politiques et citoyens, en annihilant une partie de la supériorité statutaire inhérente à la position sociale de gouvernant politique et en plaçant, sur un pied d'égalité, l'ensemble des citoyens (comprenant alors les gouvernants), face au virus.

La création du consensus par la neutralisation et la dépolitisation du discours politique Un des buts poursuivis par ce double phénomène de neutralisation et dépolitisation, qui s'effectue notamment par le biais de l'argument d'autorité associée à la science, fut notamment de créer des *consensus* autour des NPIs mises en place. Le *consensus*, en ce qu'il n'appelle pas au débat, permet de maîtriser au mieux une crise, dès lors qu'il ne faut pas, qu'en plus du danger qui s'incarne comme le vecteur-même de la crise, la population en vienne à questionner les solutions qui ont été mises en place. Dès que la situation devient inquiétante et qu'il faut agir vite, le temps n'est pas aux débats et aux querelles théoriques sur le bien-fondé des mesures. C'est ce que note par exemple Chaussinaud (2021) au sujet des vaccins : « La première volonté a été de **dépolitiser les débats**. Puisque la situation devient préoccupante, devient alarmante, l'exécutif pense qu'il est possible de créer un consensus *a minima* politique autour de la vaccination, en vain. » (Notre mise en gras.) La vaccination ne devait pas être considérée comme politique, mais comme une solution objectivement préférable à d'autres par rapport à un problème compris comme également objectif.

Le *consensus* c'est finalement la solution rêvée à la « guerre de justifications » évoquée par O'Connor (2021) pour juger du bien-fondé des NPIs mises en place. Selon lui, « plusieurs ordres de justification, ancrés dans des strates distinctes de la société [...] sont en compétition les uns avec les autres pour l'obtention du statut de cadre de justification de ce qu'il est juge et légitime de faire, ou de ne pas faire. » (Nous traduisons.) Pour résoudre cette « guerre de justifications », selon ce même auteur, l'État s'est arrogé une forme de « monopole de la gestion [de crise] », et par là-même s'est « affirmé contre l'intermédiaire privilégié, sinon unique, entre les individus et la Mort. » (O'CONNOR 2021. Nous traduisons.) Il semblerait que, plus cet intermédiaire était considéré comme neutre dans ses décisions, plus les citoyens auraient été à même de considérer sa parole comme crédible et de lui faire confiance en respectant les incitations auxquelles ils étaient soumis.

1.3 Agir avec des mots : la politique est une affaire de langage

La question du discours politique, pour traiter de la modalité déontique, se pose dès lors que l'on émet le postulat (communément admis) que le discours politique n'est pas qu'une affaire de mots. Le discours politique est, sinon le propre même de l'action politique, au moins la première amorce de celle-ci. Nous donnons ici crédit aux hypothèses que faisait Austin à propos du langage. Selon lui, le langage ne fait pas seulement référence à un état du monde, mais permet également d'agir sur lui. Il refuse, et nous abondons en son sens, l'« illusion descriptiviste » (AUSTIN 1962) associée au langage par certains théoriciens. Le politique, du moins lorsqu'il est au pouvoir, est doté d'une certaine potentialité. Ce que font les acteurs politiques c'est prendre des décisions, en les manifestant verbalement, et ce sont ces décisions qui, précisément, auront des conséquences tangibles du côté de la population. « La politique est, au mieux, “action symbolique” dans la mesure où il s'agit moins pour les “décideurs” de répondre “effectivement” aux attentes des citoyens que d'œuvrer à redéfinir celles-ci. Le langage politique impose un univers de significations partagées, il a pour lui la vigueur de l'évidence et de la naturalité. ¹³ » (LE BART 1998) C'est ainsi qu'« on comprend dès lors pourquoi l'action politique peut être définie comme l'appropriation de signes-pouvoirs. [...] L'homme politique cherche aussi, plus insidieusement, à prendre la langue. Cela signifie, une fois acquise la légitimation médiatique, légiférer avec et donc sur la langue, imposer un consensus de significations et de valeurs, imposer ses symboles et ses rites discursifs, bref “faire la loi” linguistique. » (BONNAFOUS et TOURNIER 1995)

13. Et Le Bart (1998) de poursuivre ainsi : « Au terme d'un mécanisme circulaire sans fin, [le langage politique] impose des visions du monde qui finissent par s'objectiver dans les institutions : qui douterait encore de la pertinence du concept d'“environnement” quand il donne son nom à un ministère ? Le langage produit mes visions du monde social à partir desquelles les comportements s'organiseront : que serait des réalités sociales aussi “dures” que l'État-nation, la droite et la gauche, ou la démocratie, sans les discours qui les construisent ? À un autre niveau, qu'est-ce que l'identité d'un individu sinon le résultat d'une imprégnation de discours affirmant qui il est, qui il peut prétendre être, qui il est pensable qu'il soit ? »

L'action politique naît donc *dans* le discours politique. Elle « vise à produire et à imposer des représentations (mentales, verbales, graphiques ou théâtrales) du monde social qui soient capables d'agir sur ce monde en agissant sur la représentation que s'en font les agents. » (BOURDIEU 1981) De ce fait, le discours politique articule le monde et ce d'autant plus lorsqu'il est prescriptif ou normatif : (i) il invite les citoyens à agir (ii) et, ce faisant, informe du rapport particulier qui, à un instant *t*, lie les gouvernants aux gouvernés. Autant de « pouvoirs » qui sont donnés aux locuteurs politiques en fonction du statut qu'ils endossent : « Au total, si les acteurs politiques peuvent prétendre agir simplement en parler, c'est en raison de ce qu'ils "sont" (statut juridique, position dans l'espace politique) : il est donc naïf de croire dans le pouvoir de la seule rhétorique. Un homme politique ne convainc qu'autant que sa position l'autorise à prétendre convaincre. La façon de dire les choses importe moins que la légitimité conférée à celui qui les dit. "Le langage, écrit R. Wodak (1989), n'acquiert de pouvoir qu'entre les mains du pouvoir." » (LE BART 1998)

La politique est une affaire de langage en tant qu'elle est constituée, en grande partie, de « communautés discursives »; autrement dit, de « groupes sociaux n'existant pas indépendamment des textes qu'ils produisent et diffusent selon des formes souvent codifiées. » (KRIEG-PLANQUE 2017, p. 28) « la "réalité" politique n'existe plus en dehors des flux de discours qui la construisent socialement ». (LE BART 1998) Si bien que cela fait dire à Mayaffre : « En politique, l'agir et le dire, la chose et le mot, l'être et le parlêtre se confondent¹⁴. » (2021, p. 47) Pour Fouks (2020), une des vertus nécessaires à toute bonne communication politique est justement de savoir articuler convenablement ces deux notions et de ne pas les considérer en vases clos. Il l'exprime en ces mots : « Le *faire* dépend désormais du *faire savoir*. [...] La communication doit être l'action. Elle n'est pas un second temps suivant l'action, mais un moment de l'action, qui y participe intrinsèquement. » (FOUKS 2020, p. 172-173. Notre emphase.)

Cette nécessité d'être un (bon) communicant pour tout locuteur politique a été renforcée durant la période de crise du covid-19, période durant laquelle les mots utilisés par l'exécutif devaient être pesés avec d'autant plus de minutie qu'ils allaient être adressés à la population entière et que, de celle-ci, était attendue une réponse, sans laquelle le projet politique de crise n'aurait pas rencontré de succès. Derrière chaque acte de langage, il existe une « intentionnalité linguistique », qui est « la raison pour laquelle l'acte de langage est proposé ainsi que les conséquences prévues de cet acte de langage. Si tout se passe bien, et si le but communicatif du locuteur est bien compris, le destinataire remplira ce but¹⁵. » (REYES 2011. Nous traduisons.) Puisque l'étude du discours politique est *a minima* également une étude des buts poursuivis par ce dernier, nous pouvons être amenés à en mesurer les effets, l'efficacité, à l'aune de la performativité du langage. De la même façon, et comme la politique ne se construit pas autour d'une seule figure et qu'elle est plutôt traversée par un ensemble d'acteurs, de discours, de visions et de projets, le discours politique peut être caractérisé par la multiplicité des reprises discursives qui se trouvent en son sein. Un locuteur politique est souvent amené à, certes, évoquer son projet ou ses actions (selon la place qu'il détient dans l'écosystème politique, s'il est élu ou qu'il fait partie de l'opposition, *etc.*), mais également à se faire le relais d'idées externes à sa pensée, ou à réfuter les idées d'autrui. Cette imbrication des buts et des justifications est l'objet même de notre étude.

14. C'est un fait en politique, mais également dans le discours quotidien ; « il suffit en effet d'inventorier les multiples réalisations linguistiques d'actes comme la requête, l'offre, la demande et l'octroi de permission, etc., dans le discours, pour constater la fréquence de verbes modaux comme *pouvoir* et *devoir*. » (ROULET 1980)

15. Sur ce sujet, voir aussi AMBROISE 2007.

1.4 Manager la France par le discours : Emmanuel Macron, le gouvernement, et le nécessaire appel à la modalité déontique

Réguler les comportements en période de crise La situation critique liée à la crise sanitaire a rendu tangible un phénomène (déjà appréhendé par les chercheurs) d'une augmentation des textes et discours visant à réguler nos comportements, les NPIs mises en place nécessitant que chacun s'y conforme, nécessitant, par voie de conséquence, que chacun revoie ses habitudes de vie, pour prévenir une aggravation de la situation. C'est ce qu'explique Adam (2020), notant que « la crise mondiale du Covid-19 vient [...] de rendre plus manifeste que jamais les textes qui régulent notre vie en société et qui incitent à l'action sous forme de conseils ou d'ordres contraignants envahissent notre quotidien ». A donc vu le jour tout un ensemble de textes labellisés « discours d'incitation à l'action » (IA), dont la « valeur illocutoire » est directive. Ces discours s'inscrivent dans le spectre de la directivité dans sa plus large acception, la directivité du discours allant de l'idée de *suggérer* à *recommander*, de *proposer* à *presser*, etc. Ces textes, d'incitation à l'action, sont fréquemment produits pour répondre à la question « Que faire *si X*? » ou encore « Que faire *dans le cas de X*? » (ADAM 2001) et permettent de lutter contre ou de réguler « l'ignorance, l'habitude ou la lassitude » (BASSO FOSSALI 2021). Les discours politiques de la crise du covid-19 s'inscrivent dans cette catégorie plus large des discours d'incitation à l'action (IA), ce phénomène étant réalisé par l'usage de modalités diverses. « Sans aucun doute, les modalités sont importantes pour l'IA (*incitation à l'action*) : on pense d'emblée aux modalités déontiques, bouliques, appréciatives, axiologiques. » (RABATEL 2020)

L'usage de la modalité déontique pour réguler les comportements Plus encore qu'en temps de paix, la modalité déontique est donc la clé de voûte même des discours de temps de crise (laquelle menace, dans un mouvement inverse, la parole politique¹⁶). Dans le cadre de la crise du covid-19, alors que le danger du virus menaçait la santé même des citoyens, l'exécutif a dû revoir sa stratégie de communication, laquelle n'avait plus seulement un but informatif (évoquer et rendre public un sujet donné et les questionnements qu'il fait émerger au niveau politique) mais cherchait également à *faire faire* quelque chose (*p*) à la population^{17 18}. Comme l'explique Pennec (2022) : « Il y [avait] urgence à donner, non seulement des informations, mais aussi des consignes ou ordres très clairs quant aux conduites à adopter individuellement comme collectivement. »

Le devoir de protection des gouvernants Cette nécessité de *faire faire* ou de *faire agir* la population de telle sorte que *p* incombe aux gouvernants en temps de crise dans la mesure où leur appartient de veiller à l'intégrité (notamment physique) des concitoyens qu'ils gouvernent. Le premier *consensus* est d'ailleurs celui-ci, à savoir que les gouvernants n'ont pas d'autre choix que de protéger les citoyens dont ils ont la responsabilité. Les débats de savoir s'il faut agir en temps de crise pour en contenir les dégâts (ou ne pas agir) sont, d'emblée, aporétiques – s'inscrivent dans le régime de l'impensable et de l'indicible. Dans leur article sur la gestion de crise du covid-19 par le gouvernement suisse, Salerno et Amey (2021) notent :

Sur le plan de sa communication et des discours produits, le pouvoir exécutif se présente comme le garant et le porte-voix d'un État-providence en matière de santé publique (dans la perspective d'un contrat social), une providence à l'égard des citoyens qui encourent le risque d'être infectés, voire malades. [...] *In fine*, il peut s'agir pour la communication gouvernementale, et cela est le cas lors de la pandémie de COVID-19, de rendre « acceptables » toute une série de restrictions de liberté (regroupements, déplacements, pratiques liées au culte, etc.)

16. « La crise menace potentiellement la crédibilité présidentielle en tant que "capacité du sujet à dire ou faire" : le risque est en effet de tenir des propos pouvant "oblitérer l'avenir". » (CHARAUDEAU 2005, p. 51 et p. 81, dans MOULÈNE 2017)

17. Le covid-19 a phagocyté assez largement les médias, au moins durant l'année 2020, laquelle a notamment vu naître deux confinements stricts. « Jamais un événement d'actualité n'a occupé autant de temps d'antenne sur les chaînes de télévision, pendant aussi longtemps. » (BAYET, HERVÉ et DOUKHAN 2020) Parmi les différents acteurs à même d'évoquer le sujet du covid-19 (ou s'arrogeant le droit de le mentionner), seuls les discours politiques et *a fortiori* ceux de l'exécutif disposait de cette capacité à *faire faire*.

18. Certains auteurs se sont employés à rendre compte des différentes stratégies de communication publique mises en place par les gouvernements du monde entier dans une perspective transnationale (VAN AELST 2021; LILLEKER et al. 2021).

Rendre acceptables ces mesures, c'est déjà les rendre publiques mais, de surcroît, inviter chaque citoyen à ce qu'il les suive. Il s'agit donc, en tout état de cause, d'agir sur le monde conformément à une autre réalité, une nouvelle donne qui, de par le danger qu'elle représente, avait vocation à *contraindre*. Ainsi, la modalité déontique est d'emblée au cœur des discussions pouvant être soulevées sur la communication en temps de crise. C'est en ce sens que les gouvernants (et, dans notre cas, les membres de l'exécutif français) ont dû faire usage de cette modalité, par le biais d'énoncés qui, selon la théorie des actes de langage, avaient pour but que le monde s'ajuste à eux (*non-représentativité du monde actuel*). Comme le rappelle Gosselin (2010), dans la théorie pragmatique des actes de langage, soit « l'énoncé s'ajuste au monde » ou c'est « le monde qui est censé s'ajuster à l'énoncé ». Pour ce qui est des modalités déontiques (et *a fortiori* bouliques), « l'état du monde exprimé par le contenu de l'énoncé [est perçu] comme devant s'ajuster, se conformer à l'énoncé ». (p. 72-73) Se conformer à l'énoncé, durant la crise du covid-19 en France, ce n'est rien d'autre qu'agir en conformité (*compliance*) avec les politiques publiques et mesures sanitaires mises en place, lesquelles ont été communiquées sur deux modes : (i) un premier mode, informatif, permettant d'informer les citoyens de la création de ces nouvelles normes et règles, (ii) un second mode, prescriptif, enjoignant les citoyens à respecter ces normes et règles.

1.5 « Who controls who (or what)? » : de la diversité des autorités dans la crise du covid-19

Qui ordonne quoi ? Pour chaque NPI mise en place durant la crise du covid-19, le gouvernement a espéré qu'elle serait suivie par la population ¹⁹. Chacune d'entre elles pouvait être expliquée soit par des impératifs objectifs (mis en lumière notamment par l'argument scientifique) ou des volontés plus subjectives, ayant trait à l'opinion personnelle des gouvernants sur *ce qui devait être fait*. Le titre d'un des articles de Kaufmann, « Who controls who (or what)? » (*Qui contrôle qui (ou quoi)?*) (KAUFMANN 2019), que nous reprenons en titre pour ce passage, éclaire cette idée. D'un côté, il ne fait aucun doute que les discours à valeur modale déontique, les discours normatifs, qui instaurent de nouvelles normes et règles, ont été prononcés par un ensemble de locuteurs qu'on peut identifier aisément. De l'autre, il n'est pas dit que le contenu propositionnel (*p*) des « demandes » effectuées soit, en tout temps, attribuable à ces mêmes locuteurs. On peut les considérer comme de simples énonciateurs, lesquels peuvent être traversés par une panoplie de discours extrêmement vaste, sans qu'on puisse leur en attribuer l'origine ni la source.

Pouvoir et autorité politiques En effet, que la population respecte un certain nombre de règles ou lois peut être « demandée » de plusieurs façons. Eu égard à la distribution large des acteurs qui ont été impliqués dans ces questions (ou qui se sont arrogés le droit d'y prendre part), il est nécessaire de distinguer le type d'autorité dont jouissent chacun d'entre eux. Cela nécessite de définir brièvement le terme *autorité*, afin de pouvoir les différencier et d'établir leur capacité respective à pouvoir faire usage de la modalité déontique dans le contexte qui nous intéresse. Koszowy et Walton (2019) définissent le terme *autorité* en comparaison avec le terme *pouvoir*, selon une dichotomie fréquemment adoptée par la littérature scientifique :

Le pouvoir est la capacité d'un agent à avoir et à exercer un contrôle sur la capacité d'autres agents à s'abstenir d'actions ou à en réaliser. La notion d'autorité concerne le droit d'exercer le pouvoir. La notion d'autorité implique une revendication de légitimité par laquelle un droit d'exercer le pouvoir est considéré comme justifié ou non sous certaines conditions. (KOSZOWY ET WALTON 2019. Nous traduisons.)

Il va presque sans dire qu'*autorité* et *pouvoir* sont des capacités normalement obtenues par les gouvernants, au moment de leur institution, que celle-ci ait été réalisée à la suite d'un vote populaire, ou d'une nomination. Étudier la *source déontique* « réelle » des énoncés modaux déontiques, c'est délimiter les contours de l'agent qui détient le pouvoir et, par prolongement, s'attacher à interpréter ces énoncés en termes d'objectivité et de subjectivité, revient à fixer, sur ces énoncés, une forme de légitimation, qui permet d'asseoir une *autorité*.

19. Ces NPIs diffèrent selon les États; la crise n'a pas été gérée de la même façon partout dans le monde. Sur ce sujet, voir GREER et al. 2021.

La présence de plusieurs autorités : définir *pouvoir* Dans le cadre de la gestion de crise sanitaire, les figures dotées du pouvoir (politique)²⁰ ont été largement mises en avant. Ce sont celles qui ont été « autorisées » à faire usage de la modalité déontique, et dont les discours ont trouvé, chez leurs destinataires, un effet perlocutoire. Pour étudier ces figures, nous nous intéressons aux discours d’Emmanuel Macron et de ses Premiers ministres, personnalités qui ont été rapidement instituées comme les figures de proue de la gestion de crise du covid-19 en France.

De nombreux autres acteurs, toutefois, ont également tenté de s’arroger le droit d’inciter les citoyens à l’action et ont clarifié leurs positions sur ce qui *devait* ou *aurait dû* être fait. C’est pourquoi, la question de l’objectivité et de la subjectivité dans leurs discours se pose : il faut y voir la présence de différentes autorités et l’entremêlement de plusieurs discours. Il n’y a pas de domination d’une personne sur une assemblée, et l’autorité s’exprime parfois en combinant plusieurs voix, lesquelles, mises ensemble, créent et organisent un monde idéal, en comparaison avec le monde réel donné à un temps *t*. « La domination semble se réduire, chez Max Weber et d’ailleurs dans toute la pensée politique depuis Platon, à une seule catégorie d’actes de langage, ceux du commandement et de l’obéissance. L’autorité, lit-on souvent, serait le droit de donner des ordres. D’une façon générale, la sociologie compréhensive d’inspiration wébérienne, centrée qu’elle est sur la notion remarquablement obscure de “sens subjectif”, sous-estime la centralité du langage dans la construction des faits sociaux; elle demeure tributaire, fût-ce à son corps défendant, de la dualité du sujet et de l’objet et d’une réduction du langage à sa fonction de représentation. Qu’est-ce, finalement, que l’autorité selon Max Weber? Une réalité extérieure à l’agent social, la domination, qu’il investit d’une croyance : le sujet fait face au monde et lui donne un sens en formant des représentations mentales. Quant au langage, il se réduit à l’expression symbolique de ces représentations. En formulant ses ordres, l’autorité *représente* pour les subordonnés l’état du monde qu’elle souhaite. » (ERALY 2015) Or dans la crise du covid, le monde souhaité était le « monde d’avant ». Une partie de notre travail, s’il fallait le lire en creux, s’intéresse à la (re)construction de ce monde, par le langage.

Autorités politiques et autorités épistémiques La construction d’un monde à l’abri du covid-19 s’est effectuée par le biais de plusieurs acteurs, dont la nature et les capacités politiques d’actions étaient différenciées. Emmanuel Macron et ses Premiers ministres sont des autorités politiques, aptes à *appeler la population à*, mais la seule énonciation d’une « demande » ne suffit pas à inciter son destinataire à la satisfaire. C’est pourquoi les gouvernants ont pu appuyer et fonder leurs propos sur les discours d’autorités tierces, d’autorité épistémiques. Pour expliquer cette distinction, ces deux types d’autorités, nous reprenons les définitions données par Koszowy et Walton (2019). Pour eux,

(i) L’autorité épistémique est l’autorité « par laquelle l’expertise dans un domaine de connaissance est attribuée à un agent, qui peut être un humain ou un agent artificiel, donne à la déclaration de cet agent dans un domaine un statut spécial qui a plus de poids probant que la même déclaration faite par un non-expert dans ce domaine.

(ii) Dans l’exercice de l’autorité déontique, une autorité dans un autre type de domaine est attribuée à un agent qui déclare que l’autre agent est obligé, autorisé ou interdit d’effectuer une certaine action désignée. La proposition énoncée par l’agent a un statut qui a plus de poids que celui de la même déclaration sur la

20. Nous faisons ici usage de la définition statique du pouvoir donnée par Koszowy et Walton (2019) citée plus haut. La question du pouvoir a été largement traitée dans la littérature scientifique et de nombreux auteurs se sont emparés de la question. L’une de plus célèbres contributions (et peut-être la plus discutée également) est sûrement celle de Michel Foucault. Dans son cours au Collège de France du 14 juillet 1976, il explique : « Le pouvoir, je crois, doit être analysé comme quelque chose qui circule, ou plutôt comme quelque chose qui ne fonctionne qu’en chaîne. Il n’est jamais localisé ici ou là, il n’est jamais entre les mains de certains, il n’est jamais approprié comme une richesse ou un bien. Le pouvoir fonctionne. Le pouvoir s’exerce en réseau et, sur ce réseau, non seulement les individus circulent, mais ils sont toujours en position de subir et aussi d’exercer ce pouvoir. Ils ne sont jamais la cible inerte ou consentante du pouvoir, ils en sont toujours les relais. Autrement dit, le pouvoir transite par les individus, il ne s’applique pas à eux. » (1997, p. 26)

Cette définition du *pouvoir* comme réseau va à l’encontre de la conception statique du pouvoir et *a fortiori* de la souveraineté. Pour notre analyse et malgré l’intérêt de cette distinction, nous nous en tiendrons à une définition plus statique, mais tenions quand même à souligner qu’elle ne prévaut pas dans la littérature.

façon d'agir énoncée par une non-autorité.²¹ (KOSZOWY et WALTON 2019. Nous traduisons.)

Réguler les comportements : entre légitimité et justification, contrainte et coercition Cette distinction faite entre autorité *politique* et *épistémique* conduit à ou devrait être complétée par une autre dichotomie, à savoir celle pouvant être établie entre *légitimité* et *contrainte*. L'autorité épistémique s'inscrit dans un régime de vérité; tandis que l'autorité politique possède un pouvoir de coercition, qui peut être appliqué peu importe le caractère vérifiable ou justifiable des arguments avancés pour le fonder²². Dans le cadre de la crise du covid-19, le caractère coercitif de l'exécutif français n'est pas soumis à débat : l'État détient, selon l'expression wébérienne, le « monopole de la violence légitime » (et du pouvoir coercitif qui lui est associé). En revanche, la confiance accordée dans l'exécutif et dans ses paroles (crédibilité en tant qu'il serait une autorité épistémique) ne va pas de soi et peut-être remise en doute à tout moment par quiconque le souhaiterait. S'opposer à une décision des gouvernants peut ainsi se traduire comme une opposition vis-à-vis, soit de la capacité de ces derniers à faire usage de la coercition, soit des arguments sur lesquels ils ont tenté d'asseoir leur discours coercitif.

Rioufreyt, (2017) reprenant à son compte ses distinctions note que le « pouvoir de faire faire » foucauldien ne peut être mobilisé qu'en vertu d'une distinction essentielle entre *légitimité* et *contrainte*, la légitimité étant « la reconnaissance accordée à celui qui exerce le pouvoir », qu'on considère cela comme « normal », « naturel », « juste » ou « souhaitable » que cet agent puisse donner ou prescrire des ordres. « L'utilisation de la contrainte, c'est au contraire la garantie de parvenir, par différentes moyens [...] à imposer son pouvoir en l'absence de légitimité ou lorsque celle-ci se révèle insuffisante²³. » En général, ces deux éléments ne sont pas mobilisés séparément. « Ceux qui exercent du pouvoir disposent souvent de cette double ressource : ils sont à la fois légitimés pour commander et disposent de moyens de coercition. » (RIOUFREY 2017, mentionnant ici l'idée de WEBER 1995.) C'est pourquoi « la personne politique légitime dotée d'une autorité qui lui permet d'en appeler à l'obéissance consentie des citoyens n'est pas pour autant dispensée de fonder en crédibilité chacune de ses décisions et mesures, et de justifier le bien-fondé de sa ligne politique²⁴. [...] On n'obéit pas de son plein gré à des instructions qu'on considère comme absurdes et sans effet, quelle qu'en soit la source. » (AMOSSY 2022) La « présence » de la subjectivité du gouvernant, dans son discours, rend compte du caractère coercitif de sa personne *en tant* que gouvernant. Un énoncé modal déontique objectif permet cet ajout de légitimité.

La justification de l'usage de la modalité déontique et des discours de régulation des comportements Pour que les mesures sanitaires mises en place ne soient pas considérées comme « absurdes et sans effet », chacune d'elles doit donc être justifiée. Nous en revenons alors au slogan *following the science* (traduisible par l'expression contenant un gérondif : « en suivant la science »), lequel cherche à construire l'objectivité dans le discours en mettant l'emphase sur la rigueur de la méthode scientifique. Guillaume Tabard, très sévère à l'égard du niveau de confiance et de crédibilité accordées aux

21. Ils ajoutent également un troisième type d'autorité, que serait l'autorité administrative (*administrative authority*), qu'ils définissent comme l'autorité qui « fait des affirmations sur ce qui peut ou doit être fait ou non en donnant des ordres, des politiques, des règles et d'autres directives qui imposent l'obéissance à l'État, tel qu'il est investi dans des institutions telles que les institutions gouvernementales, les tribunaux, exercée par des agents tels que les fonctionnaires, les membres de l'exécutif, les agents de police, etc. » Quoique la distinction entre autorité *déontique* et autorité *administrative* soit intéressante, nous préférons ici et pour ne pas entrer dans des considérations trop larges, dire que ces deux types d'autorités s'insèrent un cadre plus large de l'autorité déontique, laquelle est comprise comme l'autorité qui, en vertu du statut de l'agent qui la possède, permet à celui-ci d'énoncer ce qui doit être fait ou non à un autre agent.

22. Les destinataires d'un discours sont sûrement plus susceptibles de réagir favorablement à la coercition si celle-ci est légitimée par des arguments considérés « vrais » sinon « crédibles ». Toutefois, l'autorité politique ne semble pas nécessiter, d'emblée, cette composante de *vérité*. L'ordre politique – et c'est peut-être moins le cas dans des régimes démocratiques pluralistes – n'est pas, en tout temps, discutable. C'est une lecture déjà biaisée que de dire qu'en tout temps le discours politique doit trouver son assise dans des arguments de vérité, et de nombreux chercheurs en épistémologie politique planchent encore sur ces questions et les rapports entre vérité et politique.

23. À ce sujet, l'article de Thomas Clerc dans *Libération* donne une vision très claire du problème. Il écrit, dans un article intitulé « L'autorité contre le pouvoir », paru le 4 décembre 2020 : « Les tenants de l'autorité sont en fait les zélés de l'autoritarisme qui en est l'exact contraire – la force tenant alors lieu de manque primordial, mais d'un manque de quoi? Je dirais : de légitimité. En effet, l'autorité rencontre moins d'obstacles lorsqu'elle découle d'une légitimité qui la fait accepter par tous. Quand le détenteur de l'autorité est respectable, il est respecté. Or cette légitimité, d'où tire-t-elle sa source? À mes yeux, elle est d'ordre éthique plus que politique : je ne peux pas conserver une autorité contraire aux valeurs dont elle se réclame. Transposé au monde littéraire, je dirais que je ne puis respecter un écrivain qui accorderait aussi peu de crédit au langage que les politicards qui nous gouvernent. Quand le Pouvoir n'a plus d'autorité, qui provient justement d'une **éthique du langage**, il ne lui reste plus pour exister que le recours à la Police. » (CLERC 2020. Notre mise en gras.)

24. Reste à savoir si, en période de crise, on peut parler de « ligne politique » au sens plein de l'expression.

membres de l'exécutif par la population (au moins en 2020), note qu'à ce moment-là, « la parole politique pâtissait d'un déficit de crédibilité » et que « s'aligner sur la parole scientifique, c'était en capter la légitimité et revêtir la décision d'un brevet de sérieux. Sur l'échelle de la crédibilité, science et politique représentaient les deux extrêmes aux yeux de l'opinion. » (TABARD 2020b)

C'est la stratégie de légitimisation qu'appelle Reyes la stratégie des « voix de l'expertise » (*voices of expertise*). Ces « voix de l'expertise sont affichées dans le discours pour montrer au public que des experts dans un domaine spécifique soutiennent la proposition du politicien ». (REYES 2011. Nous traduisons.) De surcroît, cette stratégie concrétise le caractère urgent de la réponse politique à apporter, soulignant en partie l'impuissance des politiciens vis-à-vis d'un problème donné, marquant par là-même la nécessité d'élargir *a minima* l'assemblée des acteurs prenant part à l'action politique. « La dimension performative du discours politique se trouve renforcée par le recours croissant à l'expertise, dans la mesure où les sources normatives sous-jacentes au discours ne s'établissent plus dans l'inter-subjectivité mais sont cristallisées par les experts. L'argument d'autorité que constitue le recours au "savant" se conjugue à la pression de l'urgence pour accentuer la force illocutoire du discours politique. » (MONNOYER-SMITH 1998)

Toutefois, cette stratégie, une de celles qui permettent de soutenir l'exécutif ayant été constitué (élu par le peuple pour le président de la République, nommé par le président de la République pour le Premier ministre) et de le faire apparaître comme crédible aux yeux de ceux qui en sont les destinataires, a une contrepartie. Les gouvernants qui font appel aux « voix de l'expertise » ne peuvent pas (i) à la fois utiliser ces voix comme justifications des mesures qu'ils mettent en place, (ii) se dédouaner de leur propre responsabilité politique une fois ces mesures mises en place. C'est ainsi que « les politiciens partagent le blâme possible avec les voix possibles qu'ils apportent dans le discours si des erreurs sont commises à l'avenir » (MARTÍN ROJO et VAN DIJK 1997, p. 536, dans REYES 2011. Nous traduisons.) et qu'il existe toujours une responsabilité intrinsèque à celui qui discourt, lequel est déjà investi, parce qu'il s'adresse à une assemblée, d'un certain pouvoir dont il ne peut se débarrasser.

Justifications objectives et subjectives des discours de régulation des comportements Pour qu'il y ait consentement aux politiques publiques mises en place, il faut que les mesures apparaissent clairement exprimées, d'une voix unanime (celle du dirigeant politique²⁵), masquant ainsi l'ensemble des voix qui l'ont fait émerger (les experts ou scientifiques). Nous avons alors affaire à « un savoir scientifique délégué sur lequel un dirigeant entend fonder son autorité ne doit pas paraître sujet à caution si on veut qu'il suscite un consentement à de sévères mesures de prévention. Il n'est donc pas étonnant que dans la plupart des premières allocutions, l'opinion d'experts dont on souligne le savoir et la réputation, ait été présentée comme unanime et incontestable, sans mention des discussions en amont ou des désaccords éventuels (ce qui tranche avec les controverses dont s'empareront les médias par la suite)²⁶. » (AMOSSY 2022) De cette façon, répondre à la question « Who controls who (or what)? » (*Qui contrôle qui (ou quoi)?*) apparaît alors essentielle pour comprendre la part d'objectivité associée à l'usage de la modalité déontique dans le discours politique en temps de covid-19. Cela revient à chercher les traces des justifications et à chercher à comprendre au nom de quel motif non seulement les citoyens ont fait confiance (*trust*) aux membres de l'exécutif mais ont également accordé leur confiance dans les mesures que l'exécutif avait mise en place (*trust-recommendation*), pour reprendre la distinction établie par Bennett (2020).

1.6 Discours de crise : la diversité des autorités épistémiques en jeu et la question du sujet modal

La pluralité d'acteurs ayant incité à réguler les comportements des citoyens durant la crise sanitaire La gestion de crise a, comme nous l'avons vu, été prise en charge par un nombre d'acteurs importants, que ceux-ci aient obtenu cette capacité de « prendre en charge » cette gestion parce qu'il leur imputait d'agir ainsi (eu égard à leur fonction politique),

25. Cela revient à notre idée de quête de *consensus*, lequel permet une neutralisation et une dépolitisation du discours. Voir p. 13

26. Rappelons-nous du « moment » Didier Raoult, lorsqu'avait été présentée sur la place publique l'idée que l'hydroxychloroquine puisse être la panacée, le traitement pour en finir avec la crise sanitaire.

comme ce fut le cas pour les membres de l'exécutif français, ou parce que, eu égard à leur profession, avertir sur les dangers du virus et en prévenir la propagation leur paraissait impératif, comme pour bon nombre de professions médicales par exemple. Ces dernières ont notamment adopté une posture prescriptiviste quant aux « bons gestes » à adopter, ce qui a pu se faire en rejetant une partie des « demandes » réalisées par l'exécutif. Dans un mouvement inverse, les paroles et volontés des professions médicales ont été inscrites dans le discours des membres de l'exécutif. Les discours de crise ont donc chacun été traversés par un faisceau de discours annexes, lesquels avaient pour but de légitimer la parole politique ainsi actualisée, ou d'en constituer un contre-point, dans une volonté de pédagogie, pour laquelle il aurait été, selon certains critiques de la gestion de crise, essentiel de montrer plus encore de quelle façon les choix avaient été effectués.

L'entrelacement des discours d'autorité en période de crise Les discours de crise ont pu être légitimés par un faisceau de discours tiers sans qu'aucune mention ne soit faite des acteurs externes au discours politique initial – ces acteurs externes ne sont pas forcément présents au moment de la situation d'énonciation, mais on pressent la présence et l'implication dans le discours. Légitimer son propre discours par un discours extérieur, ce s'agit pas seulement « représenter » autrui dans son discours, en faire mention, ou utiliser des marques qui souligneraient la prise en compte de ses intérêts, *etc.* mais l'incorporer véritablement au cœur du discours en s'appropriant ses paroles, en les lui reprenant. « La présence d'autrui dans le discours peut dépasser la prise en compte de ses représentations pour incorporer précisément les paroles de cet autre. On se situe alors en discours rapporté. Bakhtine, traduisant l'importance de ce phénomène, écrivait à ce sujet : “Parmi toutes les paroles que nous prononçons dans la vie courante, une bonne moitié nous vient d'autrui.” » (BAKHTINE 1978 [1975] p. 158, dans PENNEC 2022) Les propos du théoricien de la littérature, qui développa longuement les questions de *polyphonie* et de *dialogisme* dans le texte littéraire, prennent ici une valeur nouvelle : pour les membres de l'exécutif, il ne s'agit pas seulement de mentionner ouvertement les scientifiques (ou d'autres experts) dans leur discours (de donner des noms, d'expliquer leurs arguments, leurs prémisses et leurs conclusions), mais plutôt de dissimuler les discours des scientifiques dans un discours initial, de co-construire le discours avec eux. L'étude que nous souhaitons mener de la modalité déontique ne s'intéresse pas forcément à la question extrêmement bornée de l'usage du discours direct comme stratégie de légitimation, mais plutôt justement aux stratégies qui permettent d'incorporer les discours de légitimation dans un discours tiers sans en faire l'explicite mention.

Distinguer sujet énonciateur et instance modalisante Pour démêler ces discours, nous devons faire appel à une distinction que nous reprenons à Engelsen (2014, p. 41) entre *sujet énonciateur* et *sujet modal* (ou *instance modalisante*), laquelle s'intéresse précisément aux intrications de différentes sources modales en discours. En termes de définitions, nous pouvons dire que (i) le *sujet énonciateur* correspond à celui qui actualise les énoncés, c'est celui qui peut dire *je* dans le discours (lequel est un pronom indexical); (ii) le *sujet modal* (ou l'*instance modalisante*) correspond à la personne physique ou morale qui peut être tenue responsable de l'usage de la modalité effectué dans le discours. Cette distinction, qu'Engelsen reprend à Querler, permet de mieux appréhender la notion *modalité intersubjective*, largement liée aux théories de la polyphonie bakhtinienne. Le *sujet énonciateur* peut manifester la présence d'un « autre sujet », dans le cas où « un sujet marque qu'il entend imposer ou proposer [...] à un autre sujet ». (LE QUERLER 1996, p. 95, dans ENGELSEN 2014, p. 41) Distinguer le *sujet énonciateur* du *sujet modal* nécessite d'étudier les marques de la modalité et l'attribution qui peut en être faite. Notre hypothèse est de dire que, sans même chercher la mention d'autres sujets dans le discours, nous pouvons en débusquer la trace à travers les marques déontiques employées. En ce sens, nous n'aurions pas besoin de faire appel à une étude des marques extralinguistiques (issues du *contexte*) de la subjectivité dans l'usage fait de la modalité déontique et pourrions nous intéresser uniquement aux formes linguistiques utilisées pour la manifester.

Imaginons un scénario dans lequel Emmanuel Macron explique que l'exécutif a pour volonté de p = 'mettre en place des règles sanitaires plus strictes'.

- (3) Le Conseil scientifique soutient que nous devons mettre en place des règles sanitaires strictes. Nous le ferons.
- (4) Il faut que nous mettions en place des règles sanitaires strictes. Nous le ferons.
- (5) Nous devons mettre en place des règles sanitaires strictes. Nous le ferons.

Dans l'énoncé (3), la mention du « Conseil scientifique » marque bien l'impossibilité d'attribuer la modalité déontique exprimée par « devons » au *sujet énonciateur*. Le *sujet énonciateur* reste Emmanuel Macron dans cet exemple que nous imaginons et le *sujet modal* s'incarne dans la personne morale du Conseil scientifique. Nous supputons qu'il existe dans les énoncés (4) et (5), en plus du *sujet énonciateur* (i.e. Emmanuel Macron), un *autre* sujet qu'est le *sujet modal*. Nous soutenons, de façon provisoire (et cela pourra être révisé dans le développement de ce travail) qu'il existe : (i) une correspondance entre le *sujet énonciateur* et le *sujet modal* dans (5), alors que (ii) la présence de *falloir* dans (4) implique un *sujet modal* différent du *sujet énonciateur*.

La prise en charge de l'énoncé modal déontique par une autorité La question de la responsabilité et de l'attribution de la modalité déontique à un sujet particulier, dans le cas des discours politique, n'est pas une question uniquement linguistique. Comme nous l'avons vu plus haut (voir § 1.3, p. 14), le *dire* et le *faire* sont intimement liés. L'attribution d'un usage de la modalité déontique à un *sujet modal* différent du *sujet énonciateur* permet-elle pour autant d'attribuer la responsabilité politique du contenu propositionnel p à cet « autre sujet » ? Cela n'est pas sûr ; ou, plutôt, cela demande-t-il d'être interrogé. D'aucuns, comme Stoffaes, ont noté que l'« appel à la science » gouvernemental revenait à transférer une partie de compétences politiques détenues par l'exécutif aux scientifiques. « Il s'agit dès lors non pas simplement d'appel à l'expertise mais d'une véritable délégation de pouvoir. » (STOFFAES 2021) Agir ainsi, dans nos démocraties libérales modernes, n'est pas rare. C'est même un mouvement inévitable, selon ce même journaliste. Comme il explique dans le même article (*Le Figaro*) : « À la vérité, ce n'est pas la responsabilité de tel ou tel dirigeant ou conseiller scientifique qu'il faut incriminer : c'est l'esprit du temps, celui qui imprègne la pensée unique qui s'impose au discours ambiant. Pour répondre à la complexité technique des grands enjeux contemporains, les scientifiques s'affirment désormais comme les grands prescripteurs des choix publics – à l'instar de ce que furent les économistes au XX^e siècle. Qui pourrait s'avouer être contre l'expertise et la transparence ? » (STOFFAES 2021) La question peut néanmoins être posée de cette transparence. Nous le verrons en partie : dans le discours politique de crise des membres de l'exécutif français, la présence du *sujet modal* incarné par les scientifiques n'a pas toujours été manifestée en toute transparence et l'attribution du contenu propositionnel (p) des énoncés à un *sujet modal* particulier demande une certaine attention. Il existe des cas où, du point de vue du discours, la subjectivité des énoncés modaux déontiques trahit la coloration du discours par le *sujet énonciateur* lui-même.

1.7 La modalité déontique en discours, ou de l'équilibrisme modal

Modaliser le discours politique déontique à dessein et choisir les expressions modales déontiques adéquates

L'usage de ces structures linguistiques n'est pas le fruit du hasard dans le discours politique, lequel est extrêmement réglementé²⁷. Il s'agit de choix stratégiques, lesquels peuvent être compris en deux étapes. Le fait d'effectuer ces choix s'inscrit dans l'idée d'« équilibrisme modal », pour lequel chaque énoncé modal déontique doit être analysé, par rapport à (i) l'acte illocutoire qu'il permet de réaliser, (ii) l'acte perlocutoire que le locuteur espère voir réalisé.

Une première étape consiste à choisir la modalité la plus adéquate par rapport aux buts poursuivis ; c'est la *modalisation* : « on parle d'opération de *modalisation* pour désigner le processus qui consiste à choisir d'employer une modalité particulière à des fins pragmatiques, illocutoires et/ou perlocutoires, dans une situation de discours particulière. »

27. Sur le sujet, voir l'ouvrage de Krieg-Planque 2017.

(GOSSELIN 2010, p. 21) Par exemple, dans un discours où il s'agit, pour le *sujet énonciateur* de *prouver* un fait ou un événement, c'est plutôt la modalité épistémique qui sera utilisée, laquelle permet d'évaluer et de nuancer les connaissances qu'on a du contenu propositionnel (*p*) d'un énoncé.

L'étude du discours de crise nous conduit, elle, à nous intéresser à la modalité déontique, mais celle-ci peut-être exprimée de bien des façons : c'est la seconde étape. Cette seconde étape consiste à choisir, parmi les expressions mobilisables pour exprimer la modalité déontique lesquelles seront les plus susceptibles d'accomplir l'objectif défini en amont du discours²⁸. C'est finalement tout l'objet de notre travail, mais nous faisons l'hypothèse de dire qu'énoncer *Vous devez p* ou *Je vous implore personnellement de p* n'a pas les mêmes implications sur le plan pratique, et ce, parallèlement aux différences sur le plan purement discursif en termes de syntaxe ou de lexique, lesquelles ne peuvent être remises en doute et frappent évidemment le destinataire du discours.

Des nombreuses façons d'exprimer la modalité déontique et de réguler les comportements C'est au niveau de cette seconde étape que peut être posée la question du « style », notion qui pose problème dès lors que l'on fait l'hypothèse que les discours (politiques notamment) sont construits autour de stratégies. Les locuteurs politiques utilisent-ils *devoir* et *falloir* (qui n'ont pas les mêmes implications) dans leurs discours de façon hasardeuse, afin d'éviter des répétitions, etc. (HYPOTHÈSE #1)? Ou envisagent-ils les implications de ces deux verbes au moment même de la construction du discours (HYPOTHÈSE #2)? Bien que la première hypothèse soit d'une simplicité attrayante, la seconde paraît plus plausible. Dans quelle mesure cependant effectuent-ils des choix rationnels à ce sujet? Cette question paraît plus difficilement soluble. Il est possible que, d'emblée, les implications liées aux différentes façons d'exprimer la modalité déontique soient comprises par ceux qui les emploient; cependant, répondre à cette question dépasse le cadre de notre étude et déterminer ce qui relève du style ou de la stratégie est une question bien trop complexe pour que nous puissions ne serait-ce que tenter d'y répondre. C'est pourquoi nous mentionnons ici cette question comme une question ouverte, un angle mort des études sur le discours.

Revenons à ces différentes façons, quelles peuvent-elles être?

(6) **Un aperçu des expressions linguistiques pouvant manifester la modalité déontique :**

- | | |
|---|--|
| a. Je vous demande de vous laver les mains. | <i>Énoncé performatif</i> |
| b. Nous devons nous laver les mains. | <i>Devoir</i> |
| c. Il faut se laver les mains. | <i>Falloir</i> |
| d. Lavons-nous les mains! | <i>Impératif</i> |
| e. Se laver les mains. | <i>Infinitif</i> (dit « infinitif jussif |
| f. Nous nous laverons les mains. | <i>Futur</i> |
| g. Pour empêcher la propagation du virus, il faut se laver les mains. | <i>Expression d'un but à atteindre – télós</i> |
| h. i. Si nous nous lavons les mains, nous empêcherons la propagation du virus. | <i>Expression conditionnelle – avec un but à atteindre</i> |
| ii. Si nous ne nous lavons pas les mains, nous n'empêcherons pas la propagation du virus. | <i>Expression conditionnelle – avec un scénario à éviter</i> |

28. Par exemple, la déonticité, qui est également une des marques du discours juridiques, ne s'exprime pas forcément de la même façon dans le discours politique et dans le discours juridique. Prendre en compte les énoncés juridiques, c'est également élargir le spectre des formulations linguistiques qui peuvent être utilisés pour contraindre l'action d'un allocutaire. « Les énoncés normatifs ou déontiques utilisent le plus souvent des formes verbales à l'impératif ou des opérateurs modaux dits déontiques, comme par exemple "il faut", "il est obligatoire" ou encore "il est demandé". Les critères linguistiques ont cependant leurs limites car il est toujours possible de formuler des énoncés normatifs sans recourir à des opérateurs déontiques ou à des formes verbales impératives. Pensons aux formes infinitives ("ne pas se pencher", "ne pas courir") ou aux formes nominales ("Pelouse interdite", "défense d'entrer"). Dans le corpus juridique, la dimension normative est parfois indiquée par l'usage de verbes conjugués au présent ou au futur de l'indicatif. Des expressions telles que "le contrat est signé" ou "la pièce d'identité sera présentée" doivent être comprises comme des injonctions même si elles sont dépourvues d'opérateur déontique ou de verbes à l'impératif. » (PRAIRAT 2012)

- iii. Se laver les mains peut permettre d'empêcher la propagation du virus. *Expression hypothétique*
- i. i. Il est [important/primordial/essentiel] de se laver les mains. *Expression évaluative*
- ii. Il est plus important de se laver les mains que de porter des gants en extérieur. *Expression évaluative avec comparaison de deux scénarios*
- j. Je veux que vous vous laviez les mains. *Usage de la modalité boulique*
- k. ...et d'autres.

Dans le cadre de notre travail, nous nous intéresserons uniquement aux énoncés tels que (6a, 6b, 6c et 6d) – et nous y reviendrons par la suite. Force est de constater cependant, que les autres expressions, allant de (6e) à (6j) sont également susceptibles d'exprimer la modalité déontique, quoique la force de la « demande » associée à chacun de ces énoncés puisse évidemment varier. Plus que pour les énoncés (6a, 6b, 6c et 6d), les énoncés allant de (6e) à (6j) demandent, de la part de l'allocataire, une interprétation plus grande. En outre, ils nécessitent de reconnaître une certaine autorité au *sujet énonciateur* (comme avec 6e, 6f et 6j²⁹), la reconnaissance d'un but commun pour les énoncés (6g, 6h-i, 6h-ii et 6h-iii) ou encore la constitution d'une question à laquelle répondre (*Que doit-on faire?*) pour (6i-i et 6i-ii).

Les différentes façons d'exprimer la modalité déontique que nous avons évoquées ici ne peuvent être interprétées comme marques de déonticité dans tous les contextes ; ces interprétations sont contextuellement dépendantes – certaines nécessitent, par exemple, une forte asymétrie entre le *sujet énonciateur* et le destinataire du discours pour pouvoir être considérées comme possiblement énonçables. Une étude de ces marques serait intéressante, mais dépasserait une fois de plus largement le cadre de notre étude, en faisant appel à une littérature théorique extrêmement large. Nous en tiendrons à une étude ayant trait au caractère objectif (ou non) de la modalité déontique énoncée, passant ainsi en revue différentes questions ayant trait au statut et à l'engagement du locuteur (qui la manifeste dans les énoncés) et du destinataire, suivant ainsi les intuitions de Basso Fossali (2020, 2021). L'analyse de la modalité déontique, ainsi, permet d'envisager une répartition de la responsabilité et des *devoirs* imputables à chacun en temps de crise.

Il existe un *continuum* de façons de manifester la modalité déontique dans le discours. Existe-t-il également, par exemples, des « formulations de derniers recours », dont l'« impérativité » serait plus forte ? Y a-t-il, par exemple, un parallèle qui pourrait être fait entre la nécessité du respect d'une mesure (laquelle serait considérée comme *primordiale* pour lutter contre la propagation du virus, par exemple) et l'objectivité de l'énoncé incluant la modalité déontique visant à la faire respecter ? Y a-t-il, de ce fait, une adéquation ou une correspondance entre le marque de la modalité déontique utilisée et le contenu propositionnel *p*, la « demande » ? Autant de questions auxquelles nous répondrons partiellement au fil de notre argumentaire.

La politique : une histoire de « bons mots » ? La question est, comme toujours en politique, de faire usage du meilleur mot. Guillaume Tabard, éditorialiste au *Figaro*, dans un éditorial portant sur la capacité d'Emmanuel Macron à pérenniser la sacralité de la fonction et de la parole présidentielles, fait l'hypothèse que les effets d'annonce liés à chaque allocution ne « spoile » pas sa parole pour autant. Quand bien même les Français savaient-ils à l'avance ce que le président allait (ou pouvait être amené à) annoncer, Tabard note que « ce dévoilement anticipé permet[tait] aussi de se focaliser sur le ton de l'intervention qui, parfois, compte autant que son contenu. » Et de poursuivre, anticipant la réception des discours de l'exécutif : « Le président de la République sera jugé sur sa capacité à trouver les mots justes autant qu'à prendre les décisions pertinentes. » (TABARD 2020a) Imbriqués l'un dans l'autre, le *dire* et le *faire* s'influencent mutuellement. Juger, en tant que citoyens, des discours de l'exécutif français c'était donc aussi juger, *a minima*, des mesures mises en place.

Quant à ce genre de discours, il existe des attentes du côté des destinataires du message, de ceux qui en viendront à écouter le discours. Ce dernier sera jugé réussi si le locuteur parvient à convaincre. Du côté de la production du discours, duquel se situent les membres de l'exécutif, il sera également jugé en vertu d'autres facteurs : un discours institutionnel, ou

29. Sans autorité, par exemple, pourquoi agirions-nous selon les désirs (*modalité boulique*) d'un homme ?

politique, ne peut être « réussi » (et on se place ici dans une situation d'énonciation où le langage possède une fonction performative) que si, pour un acte donné, a été trouvée la formulation la plus adéquate à la « production de tel ou tel acte de langage », conformément « aux normes et aux attentes sociales » induites par le genre qu'est le discours institutionnel. (KRIEG-PLANQUE 2017, p. 89) À chaque choix stratégique induit par le choix de telle ou de telle autre formulation linguistique, correspond donc un ensemble de jugements pouvant être fait, sur sa possibilité à être utilisée dans un contexte donné et sur son efficacité.

2 Autorité et engagement : locuteur, destinataire

2.1 De la capacité à exprimer la modalité déontique et de ses implications

La modalité déontique peut être manifestée par n'importe quel locuteur, mais ses modalités d'usage – le terme *modalité* étant, ici aussi, entendu au sens commun – varient selon différentes variables (à propos desquelles s'essayer d'en établir la liste pourrait mener à une discussion métalinguistique de grande ampleur). Elle constitue une des potentialités du langage réservé à une certaine classe de locuteurs ou, tout du moins, à certains locuteurs dans certaines situations. À savoir qu'il est probable, en ce sens, que les phénomènes d'objectivation et de subjectivation de la modalité déontique soient réservés à des situations énonciatives particulières, lesquelles réclament un certain statut ou une certaine asymétrie entre le locuteur et les allocutaires (i.e. les destinataires du discours).

L'usage de la modalité déontique crée *ipso facto* une situation d'asymétrie. Dans la plupart des cas, il pose l'énonciateur en position de force vis-à-vis de son interlocuteur, à ce dernier incombant de réaliser la « demande » (*p*) effectuée, selon des motifs qui peuvent varier. La situation idéal-typique où il est fait usage de la modalité déontique serait celle d'un locuteur d'un niveau hiérarchique supérieur à l'allocutaire dans une situation donnée, comme cela apparaît être le cas avec un président de la République et les citoyens (quoique le terme *hiérarchique* soit ici mal posé). Toutefois, d'autres situations à partir desquelles la modalité déontique peut être manifestée et où l'interlocuteur consent à agir *de telle façon que p* existent : l'obéissance peut avoir des motifs divers³⁰. Comprendre les raisons qui incitent un interlocuteur à agir *de telle sorte que p* apparaît alors nécessaire dans le cadre de notre étude. Nous faisons l'hypothèse qu'il existe un lien (dont nous ne détaillons pas la nature ici) entre l'autorité « présentée » du locuteur en discours et l'objectivation/subjectivation des énoncés qu'il peut être amené à réaliser.

2.2 L'autorité du locuteur

L'autorité nécessaire du locuteur pour exprimer la modalité déontique L'hypothèse traditionnelle veut que l'autorité dépende d'un statut de supériorité d'un agent sur un autre (ou un ensemble d'autres agents). Cependant, et pour comprendre la complexité de ce concept, il est impossible de s'en arrêter ici.

L'hypothèse tacite selon laquelle l'autorité est basée sur une position hiérarchique n'est pas la seule façon dont les acteurs visent à créer et à utiliser le respect pour quelqu'un ou quelque chose. L'autorité est également communément associée à une source ou une entité qui représente une position morale élevée, des connaissances et une expertise incontestée, les opinions de la majorité ou la force permettant de combattre des intérêts contradictoires. Les personnes visant à susciter le respect pour un acteur utilisent également ces images d'autorité. En outre, l'autorité est généralement associée à une entité plus grande et plus permanente qu'un seul individu. Cet élément du concept tacite d'autorité est également utilisé par les personnes qui veulent influencer les autres. (ALASUUTARI 2018. Nous traduisons.)

Quelle autorité rendre manifeste? Nous avons posé juste avant que l'autorité entretenait quelque lien avec les phénomènes de subjectivation et d'objectivation des usages la modalité déontique. Nous pouvons aller plus avant dans cette hypothèse et dire que le choix des expressions modales déontiques utilisées dépend en partie de l'autorité que le locuteur souhaite « mettre en avant ». Le caractère objectif que nous décelons dans certains usages étant faits de la modalité déontique dans notre corpus ne peut être considéré comme provenant d'une absence d'autorité. L'objectivité de ces usages

30. « Une personne peut se soumettre à un commandement sans trop réfléchir, par habitude; elle peut y consentir aussi par intérêt, cette soumission lui procurant des avantages; ou encore en raison d'un lien affectif particulier avec le dominant, un lien familial par exemple; ou enfin parce qu'elle adhère aux valeurs que défend celui qui prétend la gouverner. Dans tous les cas, la domination prend sa source dans une dépendance sociale – matérielle, affective, politique, morale, etc. –, plus précisément dans une dissymétrie structurelle au sein des rapports de dépendance réciproque qui tissent notre vie. » (ERALY 2015)

peut venir (i) soit de la présentation d'une autorité tierce à celle que détient le locuteur (une autorité épistémique, par exemple), (ii) soit de la dissimulation de l'autorité du locuteur ou d'une autorité tierce. Si l'on pose provisoirement que *falloir* est la marque même de l'objectivité de la modalité déontique (ce que nous tenterons de démontrer plus loin), nous voyons que « derrière » un énoncé modal déontique avec un contenu propositionnel *p* donné (*p* = 'mettre en place, dès à présent, un confinement strict'), différentes autorités peuvent être actualisées et « mises en avant ». Dans (7a), il s'agit d'un usage objectivé de la modalité déontique avec la mise en relais d'une autorité épistémique externe tandis que dans (7b), l'autorité présentée est celle du locuteur même, bien qu'il la dissimule derrière un énoncé supposé objectif. L'exemple (7b) constitue, selon nous, l'exemple d'un usage vicié de la modalité déontique dite objective, laquelle laisse à croire qu'il y a une *nécessité* à effectuer *p*. Il n'en reste pas moins que ce type d'exemples pourrait être trouvé en situation réelle, sans qu'on puisse pour autant affirmer avec certitude que c'est ce schéma précisément qui est activé. Affirmer cela requerrait de connaître l'ensemble des discussions ou réflexions ayant conduit le locuteur à exprimer l'obligation ou la nécessité d'agir de telle sorte que *p*.

- (7) a. (Parce que les scientifiques nous conseillent d'agir ainsi,) il faut mettre en place, dès à présent, un confinement strict.
- b. (Parce que j'en ai décidé ainsi [mais que je ne souhaite pas montrer que j'ai pris cette décision uni],) il faut mettre en place, dès à présent, un confinement strict.

Légitimer une posture d'autorité par l'expression de la modalité déontique La question posée plus globalement par ce mémoire de recherche est donc de savoir comment le langage peut également légitimer une posture d'autorité, dans un contexte d'incertitude. Ou, pour reprendre les mots de Gloria Origgi (2005) : « Comment quelqu'un – une institution ou un individu – peut-il légitimement imposer sa volonté à d'autres personnes et avoir un droit de regard sur leurs comportements ? Comment cela est-il compatible avec la liberté et l'autonomie ? Et pourquoi devrions-nous faire confiance à une autorité pour imposer un devoir d'obéissance pour notre propre bien ? » (Nous traduisons.)

Sans entrer plus avant dans les débats sociologiques amorcés par Bourdieu (entre autres) sur l'inscription des relations de pouvoir dans le langage (voir BOURDIEU 2002), dès lors que l'on tente d'analyser le discours politique il paraît impensable de pas s'intéresser à la dimension autoritaire de ces derniers. L'analyse de la modalité déontique, en tant que celle-ci ne peut être utilisée que conformément à un certain statut du locuteur et eu égard à un certain statut de l'allocataire³¹, ne saurait faire l'économie des questions d'autorité.

L'analyse de Krieg-Planque est intéressante à cet égard car elle inscrit la relation entre énoncés performatifs et autorité dans un double mouvement. Comme nous le disons, la réalisation d'énoncés performatifs (notamment directifs) nécessite un certain positionnement social du locuteur³², mais pour Krieg-Planque, cela ne s'arrête pas là. Dans un second temps, elle fait l'hypothèse que « la possibilité de produire certains performatifs, voire plus largement certains actes de langage, construit un ethos d'autorité », « la réalisation d'actes de langage [devenant] alors, par elle-même, productrice d'autorité dans le discours. » (KRIEG-PLANQUE 2017, p. 83) Double mouvement donc de l'usage fait de la modalité déontique lequel entérine la possibilité d'en faire usage.

31. Sur ce sujet, voir PORTNER, PAK et ZANUTTINI 2019a et PORTNER, PAK et ZANUTTINI 2019b.

32. « L'autorité du discours reflète avant tout l'autorité socialement conférée à celui qui discourt », explique Le Bart (1998). « La catégorie du performatif fait clairement apparaître l'importance des locuteurs autorisés (être prêtre, être magistrat...) » (KRIEG-PLANQUE 2017, p. 82-82). Cette idée va à l'encontre de ce que Bourdieu appelle, dans son livre *Langage et pouvoir symbolique* (2002), le « communisme linguistique » qui voudrait que les compétences et ressources sociales et intellectuelles qui permettent de faire n'importe quel usage du langage soient distribuées uniformément parmi les individus. Voir également REYES 2011, AMBROISE 2008 (« L'acte de parole qu'est l'ordre ne vaut comme ordre que si le locuteur est en position d'autorité pour imposer son acte de parole. »)

La relation d'autorité marquée par l'expression de la modalité déontique Différentes questions se posent dès lors que l'on se demande quelles sont les formules à valeur modale déontique à utiliser (conformément à un but donné, à une volonté du *sujet énonciateur*, etc.) dans le cadre d'une prise de parole politique. Par exemple, Petitjean (1995) se demande : « L'emploi de la forme impératif dans l'énonciation politique est-il le reflet d'un certain degré d'autoritarisme ou l'expression privilégiée d'un certain type d'autoritarisme ? » Sans entrer dans un débat sur l'« autoritarisme » des locuteurs politiques, débats qui appartiennent davantage à la science politique qu'à la linguistique, montrer que les formulations linguistiques déontiques utilisées permettent de moduler la force de « demande » est possible³³. Loin d'être en capacité de répondre formellement à une telle interrogation, notre étude se donne pour but d'accepter et d'intégrer en partie cette intrication des questions d'autorité dans les situations d'énonciation où il est fait usage de la modalité déontique.

2.3 L'engagement du locuteur

Définir l'engagement du locuteur Mettre en avant telle ou telle autorité (selon qu'elle appartient au locuteur même ou non et selon la nature de celle-ci) a pour conséquence d'« engager » (au sens du terme anglosaxon *commitment*) plus ou moins le locuteur. La question de l'engagement est une question récurrente de la littérature théorique ayant pour objet l'analyse du discours. Toutefois, les marques auxquelles se sont intéressés les chercheurs étudiant ces objets à partir de ce prisme précis ne l'ont pas forcément fait en prenant en compte les verbes utilisés et font allégeance à une définition un peu différente de l'*engagement énonciatif*. Comme le rappelle Gauthier (1995), nombre de travaux qui se sont intéressés à la question de l'engagement du locuteur étaient fondés sur l'analyse des pronoms personnels, lesquels manifesteraient de prime abord une prise de position du locuteur³⁴.

L'engagement du locuteur : pronoms personnels et énoncés performatifs Or pour Gauthier – et nous le rejoignons à ce sujet –, les seuls pronoms personnels ne sont pas « les seules unités linguistiques à pouvoir exercer cette fonction ». Il prend l'exemple des énoncés performatifs qui, en tant qu'ils sont articulés autour d'un verbe performatif employé à la première personne du singulier (et donc comporte le pronom personnel auto-référentiel *je*), pour montrer les façons pour un locuteur d'être engagé de son énonciation. Plus finement, il explique que ce n'est pas le seul emploi de *je* qui manifeste cet engagement, mais aussi parce que « le locuteur se représente lui-même comme accomplissant l'acte de discours. » Sa conclusion est de dire que « la figure du locuteur et son action même sont plus ou moins voilées dans les actes de discours accomplis par les énoncés non performatifs alors qu'elles sont au contraire accentuées dans les actes de discours effectués par des énoncés performatifs. » (GAUTHIER 1995) Gosselin (2010), explique qu'« une même valeur modale d'obligation (déontique), exprimée dans les phrases suivantes, fait l'objet de modulations liées au degré d'engagement du locuteur » :

- (8) a. Il faut que tu viennes
 - b. D'après lui, il faudrait que tu viennes
 - c. Il s'imagine qu'il faut que tu viennes
 - d. Je t'assure qu'il vaut que tu viennes
 - e. Comme il faut que tu viennes
- (GOSSELIN 2010, p. 125)

Sans entrer plus avant dans les questionnements de savoir de quelle façon sont réalisés ces énoncés, il est évident qu'ils « engagent » le locuteur d'une certaine façon. Ce que nous devons, pour le moment noter, c'est que, de cet engagement, naissent des implications et des effets divers. « Si l'efficacité propre des actes illocutionnaires est normative en ce

33. Dans le cadre de la crise du covid-19, il serait par ailleurs possible de mesurer les expressions modales déontiques utilisées en fonction du caractère coercitif ou non de telle mesure ou telle mesure sanitaire que les citoyens ont été appelés à respecter. La littérature au sujet des NPIs en temps de covid a largement traité de cette question, établissant par exemple que les appels à se laver les mains étaient moins coercitifs que les appels à respecter les confinements mis en place.

34. Gauthier cite, d'un côté, Coteret, Émeric, Gerstlé et Moreau (1976) pour qui *je* est un facteur de « subjectivité du discours à travers le processus de l'énonciation » qui contribue à sa « personnalisation » ; de l'autre, il mentionne Gerstlé (1981) qui dit du *je* qu'il possède une fonction d'« implication » (dans « une structure d'adresse ») alors que le *vous* servirait à l'« interpellation » et le *nous* à souligner une « association ».

sens qu'ils visent à accomplir un acte bien spécifique, elle est également normative en un autre sens : elle entraîne des effets spécifiques, des devoirs et des obligations, qui résultent du fait qu'un acte de parole est réalisé et qu'un agent s'engage à travers cet acte. » (AMBROISE 2007) Pour ce qui est des locuteurs politiques, c'est encore plus flagrant, dès lors que les marques d'engagement sont extrêmement présentes. Gauthier (1995) qui lie intimement la question de l'autorité à l'usage des énoncés performatifs directifs, note par ailleurs qu'« un locuteur qui accomplit un acte directif investit donc sa personne dans son discours parce qu'il y engage son autorité, qu'il a le pouvoir de requérir ce qu'il requiert de l'allocutaire. Un locuteur qui, comme Parizeau³⁵, effectue un nombre relativement élevé d'actes de discours directifs, impose ainsi sa présence du fait que son autorité est présupposée dans son accomplissement discursif. »

Faire usage de la modalité déontique, plus largement que dans la simple réalisation d'énoncés performatifs au sens austinien du terme, engage donc le locuteur. Néanmoins, nous serions en faute si nous considérions que c'est le seul type d'engagement soit manifeste dans les situations pratico-discursives mises en place par la modalité déontique. Dans la mesure où il est question d'une « demande » faite à un allocutaire, lequel est censé y répondre de quelque façon que ce soit (positivement, en effectuant la demande ou négativement, en s'y refusant), l'allocutaire est lui aussi engagé dans le procès (et la chaîne de causalité) mis en place.

2.4 L'engagement du destinataire

Définir le double engagement du destinataire L'engagement de l'allocutaire, du destinataire de la « demande » prend deux formes différents sur deux plans différents. Sur le plan pratique (i), il est évident que l'allocutaire est engagé à répondre, comme nous le disions, à la « demande ». S'il y a répondu positivement, cela signifie qu'il agit de façon concrète de telle sorte que p soit réalisé. Pour le dire de façon syllogistique, voici ce que nous pourrions imaginer.

1. (Eu égard à certaines motivations personnelles dont j'ai conscience,) je me dois d'agir de telle façon que les demandes effectuées par le gouvernement soient satisfaites.

Prémisse majeure

2. En énonçant ce qu'il a énoncé, le gouvernement qui s'est adressé à moi en tant que citoyen, a effectué une demande.

Prémisse mineure

3. J'agis de telle sorte que la demande effectuée par le gouvernement soit satisfaite.

Conclusion

Engagé dans ces actions, l'interlocuteur l'est aussi sur le plan linguistique (ii). Avant même que ne puisse se mettre en place le syllogisme pratique qui le conduit à agir de telle sorte que p , l'allocutaire doit déterminer dans quelle mesure il lui incombe d'exécuter p . Ce faisant, on peut émettre l'hypothèse que, selon l'énoncé (et d'autres variables, comme les valeurs qui sont les siennes et qui motivent ses actions en temps normal³⁶), l'allocutaire va inférer le caractère *nécessaire* ou *obligatoire* (mais également « superflu », si l'allocutaire ne consent pas du tout à faire l'effort de voir le « bien fondé » de la demande et qu'il ne la considère pas du tout) de l'action p qui lui a été demandée d'effectuer.

Par-delà le cadre linguistique : quelles implications politiques? Si nous effectuons ces hypothèses, qui prennent également la forme de dispositions de principes, à partir desquelles nous construisons l'ensemble de notre travail, c'est pour comprendre les implications linguistiques et extralinguistiques du choix qui est fait entre modalité déontique objective et modalité déontique subjective. Il est à parier que l'inférence que fera l'allocutaire à propos de l'action p qui lui est demandée d'effectuer, selon qu'il la considère *nécessaire*, *obligatoire* ou *superflue*, tient en partie à la formulation même de la « demande ». Cela pourrait également tenir de facteurs qui dépassent le cadre de la linguistique. Par exemple, un citoyen

35. Dans son article, Gauthier s'intéresse aux discours institutionnels québécois. Jacques Parizeau (1930 - 2015) fut Premier ministre du Québec de 1994 à 1996.

36. Sur ce sujet voir l'article de Sintez (2020).

donné a-t-il plus ou moins tendance à obéir à quelqu'un et à accéder à ses demandes si celui-ci fait valoir son propre avis, ou s'il avance que la « demande » effectuée s'appuie sur une autre autorité? À quel type d'autorité fait-il le plus confiance? *Et ainsi de suite.*

Loin d'être en mesure de réussir à répondre entièrement à ces questions, il faudra postuler certains principes, l'un de ceux-ci (largement mis en avant par la littérature) étant que les individus seront plus susceptibles d'effectuer une action qui leur a été « demandée » s'ils comprennent les raisons qui expliquent qu'on leur a demandé de l'effectuer et qu'ils estiment que la « demande » est donc justifiée et rationnelle. *A contrario*, dans le cadre de l'allocution politique, les citoyens auront (peut-être) plus tendance à ne pas accéder à une « demande » (*p*) s'ils en viennent à penser que celle-ci a été décidée de façon unilatérale, arbitraire, ou pour préserver les intérêts d'une communauté dont ils ne font pas partie.

C'est pourquoi nous posons provisoirement une relation inversement proportionnelle entre l'engagement du locuteur et l'engagement de l'allocutaire. Schématiquement, on obtiendrait, si l'on s'en tient, pour le moment, à la distinction entre *devoir* (9a) et *falloir* (10a) où le premier caractérise un usage subjectif de la modalité déontique et le second un usage objectif :

- | | | |
|------|--|---------|
| (9) | a. Vous devez nous faire confiance.
Modalité déontique subjective | DEVOIR |
| | b. Traduit l'idée d' <i>obligation</i> | |
| | c. Engagement du locuteur : fort (+) | |
| | d. Engagement de l'allocutaire : faible (-) | |
| (10) | a. Il faut nous faire confiance.
Modalité déontique objective | FALLOIR |
| | b. Traduit l'idée de <i>nécessité</i> | |
| | c. Engagement du locuteur : faible (-) | |
| | d. Engagement de l'allocutaire : fort (+) | |

C'est sur la possibilité de confirmer cette hypothèse que se fonde en partie le travail qui suit, et dont nous commençons par présenter la méthode. En outre, quand bien même elle ne pourrait être confirmée totalement, cette hypothèse restera le point d'accroche pour comprendre les usages faits de la modalité déontique de façon plus large que dans les seuls énoncés qui contiennent les verbes *devoir* ou *falloir*. Incluant également le mode impératif et les énoncés performatifs dans le spectre de notre analyse (et pour lesquels il n'y a pas plus de littérature sur le sujet), nous devons effectuer des analyses sur quatre objets (formulations) linguistiques différentes (voir § 1.7, p. 22).

3 Qualifier notre approche : entre sémantique et pragmatique

3.1 La faiblesse de la sémantique pour analyser la modalité déontique et les impératifs en discours

Le but de la parole et du discours Ambroise (2007) rappelle que qualifier la parole comme un acte c'est « réaffirmer qu'on en parle en fonction d'un but, d'une motivation » et donc « réinscrire la parole dans sa dimension située, intéressée, motivée – qui seule permettra de bien juger si l'action répond bien aux objectifs pragmatiques visées. » Ce faisant, Ambroise rappelle la nécessité d'une approche pragmatique pour comprendre les actes de langage. Pour lui, la « sémantique représentationnaliste [ne tient pas] compte des objectifs pragmatiques [que l'énoncé sert] et qui lui permettent de dire quelque chose de déterminé. Ce qui est dit est toujours contextuel, parce que cela est relatif à ce qu'on fait dans un contexte. » Étudier la modalité déontique sans s'imprégner ne serait-ce qu'en partie des théories pragmatiques c'est donc, dans un premier temps, se condamner à ne pas pouvoir juger de la validité d'un énoncé selon différents paramètres contextuels, propres à l'énonciation, en fonction du statut du locuteur par exemple. Ou bien, de la même façon, ne pas tenir compte du destinataire et de sa capacité à recevoir le discours.

La capacité du destinataire à recevoir le discours est doit être étudiée avec d'autant plus d'intérêt que les discours qui manifestent la modalité déontique sont des discours qui « appellent le destinataire à *p* » ; ce sont autant de « demandes » effectuées par le discours et qui appellent à des réalisations concrètes, c'est-à-dire des actes non-linguistiques. Faire l'économie d'une étude des effets perlocutoires des énoncés modaux déontiques reviendrait à ne s'intéresser qu'à une des deux faces d'une même pièce, sur laquelle se trouverait d'un côté le *dire* et de l'autre le *faire*. Condoravdi et Lauer expliquent, à ce sujet (et pour les impératifs uniquement, mais nous soutenons que le constat vaut pour tous les énoncés modaux déontiques) qu'« il existe une chose [qu'ils] ne peuvent *jamais* faire : ils ne peuvent jamais être utilisés pour asserter ou affirmer que quelque chose est vraie, ni ne peuvent être utilisés pour promettre que leur contenu propositionnel adviendra. » (CONDORAVDI ET LAUER 2012), nous traduisons.) Les énoncés modaux déontiques ne disent rien du monde ; et on comprend ici en quoi les accusations portées au visage des théories sémantiques traditionnelles sont infondées dès lors que l'on s'intéresse à ce type d'énoncés. Une sémantique, fût-elle formelle ou non, qui s'intéresserait à ces questions, ne peut pas se contenter de raisonner en termes de *valeurs de vérité* et doit plutôt également raisonner en termes de « conditions d'usage » (*use conditions*) ou d'« effets perlocutoires ».

3.2 Expliquer notre démarche : pour une double lecture sémantico-pragmatique du discours politique

La difficulté de la sémantique à raisonner en termes d'effets perlocutoires Raisonner en termes d'« effets perlocutoires » n'est pas inscrit dans le champ même de la sémantique et appartient davantage à la pragmatique. Alors que nombre de travaux sémantiques ont pour objet central la modalité déontique ou les impératifs, rares sont ceux qui prennent en compte les effets des énoncés qui en sont la manifestation linguistique propre. On retrouve ici, en toile de fond, les éternels (quoique peut-être nécessaires) pinaillages théoriques entre sémanticiens et pragmaticiens (voir RECANATI 2002), ces derniers récusant aux premiers la possibilité de ne s'intéresser qu'à une forme de langage idéal, décontextualisé, dont les énoncés analysés sont souvent construits de façon *ad hoc*.

En règle générale – et d'aucuns l'ont précisé dans certains articles ou ouvrages portant sur la sémantique formelle ou tout autre branche formalisante de la linguistique –, la sémantique formelle s'incarne dans un certain nombre d'exemples qui ne sont pas issus d'un corpus de langage naturel. Au contraire, la sémantique formelle s'intéresse davantage à des énoncés issus d'un langage idéal (ou idéalisé), ce qui lui permet de traiter des *conditions de vérité* associées à la sémantique de ces mêmes énoncés. C'est d'ailleurs en ce sens que la sémantique formelle se rapproche intimement d'autres disciplines issues du champ de la philosophie, telles que la logique des prédicats (ou la logique modale qui en est une dérivée). Sans vouloir

retracer la paternité historiographique de ces disciplines et les liens de parenté qui s'établissent entre elles, nous voyons bien en quoi ces disciplines se prêtent à une réflexion théorique et permettent, par exemple, d'avancer dans la résolution de certains problèmes logiques et paradoxes désormais canoniques. Toutefois, nous sommes convaincu qu'il n'existe aucune raison de ne pas appliquer les principes de formalisation déjà établis par la théorie à des énoncés issus du langage naturel; convaincus également de la pertinence de leur emploi dans un travail de recherche et d'analyse du discours. Le but est donc ici de dépasser certaines théories qui, à notre sens, sont d'un grand intérêt pour l'interprétation de tel ou tel énoncé, de tel ou tel discours, mais qui se tiennent à des singularités qui ne pourraient être trouvées dans aucun autre objet linguistique.

Pour une troisième voie Inspiré entre autres par le travail d'Engelsen (2014), nous souhaitons montrer qu'il est possible d'analyser une somme conséquente d'énoncés, dont les structures se répètent parfois ou sont distribuées de façon non hasardeuse dans le corpus, tout en gardant à l'esprit la pertinence du corpus choisi et en restant « près du texte ». La contrepartie de cette démarche est que nous ne pouvons *et* s'intéresser aux lois générales que l'on peut dégager d'un corpus *et* à l'interprétation précise desdits énoncés dans le message qu'il véhicule. Notre démarche nécessite, par là-même, de faire abstraction d'un certain nombre d'interprétations, telles que celles qui ont pu en être faites par ceux à qui les discours en question étaient destinés – les citoyens. C'est pourquoi notre mémoire devra faire l'économie d'une partie de l'analyse de notre corpus : nous ne serons pas en mesure d'établir, par exemple, la structure argumentative des discours, ni de faire des liens entre les « demandes » (actes illocutoires effectués par le biais des formules linguistiques à valeur modale) et les formes linguistiques à valeur modale en question. Qu'Emmanuel Macron demande à la population de respecter le confinement ou les gestes barrières ne pourra être l'objet de notre étude, et nous traiterons de ces deux « demandes » distinctes en tant qu'elles représentent une « demande », sans nous poser la question de la nature précise de *p*³⁷.

Comme nous l'avons dit, nous intéressant au discours politique, il nous apparaîtrait tout à fait inenvisageable de ne pas prendre en compte les effets du discours sur son destinataire. Tout du moins, nous devons avoir conscience que ces discours (plus que tout autres) appellent certains effets perlocutoires³⁸. La troisième voie que nous empruntons ne peut se satisfaire d'un tel constat d'emblée *a priori* défaitiste. C'est pourquoi nous nous devons de faire le lien entre l'*illocutoire* et le *perlocutoire* plus que n'ont été amenées à le faire les théories préexistantes en sémantique formelle.

À mi-chemin entre l'analyse du discours et l'analyse sémantique formelle, le vœu que nous faisons avec ce mémoire est de pouvoir traiter d'énoncés issus d'un corpus réel, c'est-à-dire des énoncés ayant été véritablement prononcés ou écrits. Cela implique un décalage certain par rapport à nombre de théories formelles qui, en sémantique, comme nous l'avons mentionné plus haut, s'intéressent davantage aux *conditions de vérité* des énoncés. La troisième voie que nous tentons d'emprunter avec ce travail, s'établit à la croisée de la sémantique et de la pragmatique, et s'explique par une volonté d'analyser le langage naturel (courant, quotidien) selon des principes formels. Une telle analyse doit, selon notre souhait, permettre de dégager des lois qui ne pourront être générales (comme peuvent parfois se targuer de le faire les travaux de linguistique formelle), tout en ne se départissant pas des façons de parler qui sont vraiment celles des locuteurs que l'on peut rencontrer (ici, des gouvernants). Nous faisons ainsi le choix de rester « dans le concret », et c'est à cet égard que nous ne nous intéressons pas à l'ensemble des façons qu'il pourrait exister d'énoncer une « demande ». Plus encore, en nous restreignant aux discours de trois locuteurs différents (Emmanuel Macron, Édouard Philippe, Jean Castex), nous circonscrivons notre champ d'analyse à certaines façons de manifester la modalité déontique, qui ne seraient pas forcément celles

37. Ceci étant dit, d'aucuns auraient intérêt à mener une étude qui permettrait de lier la forme linguistique à valeur modale déontique à la « demande » (de contenu propositionnel *p*) qui lui est associée. Le temps nous manquerait pour une telle étude et, en outre, il n'est pas sûr que les conclusions auxquelles nous pourrions avoir soient d'un enseignement conséquent. Il apparaît, en effet – et c'est en partie la conclusion à laquelle nous arriverons – que la question du *style* est trop importante dans l'analyse de telles discours pour qu'on ne la prenne pas en compte. Or il n'est pas certain que les locuteurs (ou ceux qui en écrivent les discours) se posent les questions que nous nous posons ici sur l'interprétation même de chaque forme linguistique employée pour effectuer une « demande ». Il est à cet égard impossible de déterminer si le choix entre des formes comme *nous devons* ou *il faut* dans nos discours ait été autant réfléchi que nous pouvons le supputer ici. De là le retour à notre problème entre le langage idéal et le langage naturel.

38. Nous utilisons le verbe « appeler » ici car il n'est jamais dit qu'ils se réaliseront. Il est nécessaire de distinguer le succès de l'acte illocutoire du succès de l'acte perlocutoire : un locuteur peut ne pas parvenir à ce que l'allocutaire effectue l'acte perlocutoire quand bien même il aurait réussi son acte illocutoire. Comme l'explique Ambroise (2008), « la force illocutionnaire est considérée comme une réalité purement linguistique, qui ne dépend pas des conditions sociales entourant l'énonciation. » Pour lui, le fait de « doter un énoncé d'une certaine force illocutionnaire » ne peut être considéré que comme « une certaine prétention à faire quelque chose, qui s'exprime dans la sui-référentialité de l'énoncé. »

utilisées au quotidien. Par exemple, il est à parier que, selon les leçons établies entre autres par Brown et Levinson (1987), l'emploi de l'impératif soit moins favorisé dans les sphères intimes qu'il ne peut l'être dans un contexte d'allocution politique, qui plus est de crise. Nous partons véritablement de ce qui a pu être prononcé par les gouvernants pour établir une analyse formelle et systématique de ces énoncés.

En ce sens, nous nous permettons donc de faire appel à deux éléments de prime abord étrangers aux théories formalistes du langage, à savoir un corpus composé d'énoncés de langage courant (et situés précisément dans des discours « ayant été véritablement prononcés ») et des sources théoriques qui dépassent le cadre sémantique formelle strict, en nous appuyant tout à la fois sur des sources théoriques pragmatiques (au cœur desquelles se trouvent la ou les théories des actes du langage), issues des théories de l'énonciation, de l'analyse du discours et du discours de crise, et de la *Critical Discourse Analysis* (CDA). Ce mémoire, à la croisée de plusieurs chemins, peut alors être considéré comme une tentative de formalisation d'une troisième voie, qui pourrait être appelée « rhétorique formelle », laquelle, comme nous l'avons pensée (sans mettre d'étiquette dessus) s'intéresse aux discours de langue naturel en retraduisant formelle son argumentation et sa structure. Nous avons choisi de s'intéresser, dans ce cadre, aux énoncés et particulièrement aux verbes (en se rapproche ainsi de la sémantique formelle des modaux), mais on pourrait très bien imaginer qu'une telle entreprise de formalisation puisse être effectuée à des échelles différentes, que ce soit au niveau du paragraphe ou du discours en lui-même, ce qui ne serait pas sans rappeler nombre de théories de l'argumentation qui s'intéressent notamment aux enchaînements argumentatifs. Sans en être là pour le moment, nous souhaitons, en choisissant un tel corpus, effectuer ce pas de côté, s'essayer à une pareille entreprise.

Analyser les énoncés modaux déontiques : de la production à la réception L'approche que nous choisissons dans l'étude de la modalité déontique, que nous inscrivons dans la dichotomie objectivité/subjectivité, par conséquent, devra faire grand cas de la modalité déontique, depuis sa production énonciative, jusqu'à sa réception. Cela nous conduira à nous intéresser à la caractérisation précise (i) des *locuteurs* qui prennent la parole, (ii) des *sources déontiques* affiliées aux énoncés modaux déontiques qu'ils réalisent mais également (iii) aux *destinataires* des discours et (iv) aux *sujets déontiques* auxquels les « demandes » sont adressées. La troisième voie dans laquelle nous souhaitons nous engageons, prolonge la conviction de Saunier. Ce dernier soutient que « loin de s'exclure, une analyse pragmatico-discursive et une sémantique linguistique sont indispensables, et s'étayent réciproquement. » (SAUNIER 2017, dans PENNEC 2022)

3.3 État de l'art

La littérature théorique sur la question de la modalité déontique, des impératifs et, dans un champ plus pragmatique, des énoncés performatifs, est une littérature vaste et riche, nourrie par différents courants et controverses. D'aucuns se sont par ailleurs véritablement spécialisés sur ces questions, que l'on pense à Paul Portner, pour ses apports dans l'étude des modalités (voir *Mood*, 2018) ou, sur la question annexe des impératifs, aux travaux canoniques de Chung-Hye Han et de Magdalena Kaufmann (notamment leurs thèses, respectivement soutenues en (1998) et en (2012)). Cependant, à notre connaissance, aucune étude à l'heure actuelle n'a véritablement travaillé sur la modalité déontique en discours et sur la répartition des expressions modales déontiques selon leur lecture objective/subjective.

Par rapport à la question des lectures objectives/subjectives des énoncés modaux (et *a fortiori* des énoncés modaux déontiques), il existe cependant quelques auteurs incontournables, tels que Palmer (2001), Heyvaert (2003), Larreya (2004) ou encore Collins (2009). Néanmoins, les réflexions de ces auteurs s'articule principalement autour d'énoncés de langue anglaise (à l'exception de Larreya (2004), qui les met en miroir avec des énoncés de langue française), ce qui n'est pas sans poser deux questions : (i) peu de littérature semble avoir vu le jour sur cette question en français, (ii) réfléchir à cette question nécessite de nombreux allers-retours entre deux langues, sans que l'on puisse établir de translation terme à terme. En outre, ces auteurs focalisent leurs recherches sur la distinction entre les expressions modales « traditionnelles », telles

que *must, may, should, etc.* et n'ont pas intégré dans leur modèle ni dans leurs études la modalité déontique exprimée par le biais du mode impératif ou des énoncés performatifs (qui constituent notre objet de recherche également).

C'est pourquoi nous nous fondons sur ces recherches, sans pour autant pouvoir en emprunter les conclusions; c'est pourquoi, également, nous ferons l'économie d'un état de l'art traditionnel pour inclure les réflexions de ces auteurs au cœur même de notre démonstration. Nous en donnerons un bref panorama ultérieurement (§ 6.2.3, p. 69). Ce qui nous intéresse c'est avant tout la démarche et la méthodologie que ces auteurs mettent en œuvre dans leurs recherches. De la même façon, nous nous inspirons du récent chapitre écrit par Bendinelli (2014) intitulé « Modalité et stratégie discursive : l'exemple de HAVE TO. Analyse logométrique de l'expression de contraintes dans un corpus de débats présidentiels américains (1960-2008) » dans lequel la modalité est approchée par le prisme du discours politique, et de l'ouvrage de Gosselin (2010), bien que l'approche développée dans ce dernier soit extrêmement complexe et s'inscrit dans une perspective plus cognitive.

Deuxième partie

Empirie : présentation du corpus et enjeux

La surcommunication est aussi une forme de réponse à la crise démocratique. Puisque les citoyens attendent des réponses multiples et immédiates, le président leur en fournit. Comme la confiance n'est plus au rendez-vous, il y a une surabondance de messages pour essayer de la recréer, de la créditer, de la compenser. Le politique se confesse de plus en plus souvent, pour montrer son désintéressement, la force de ses arguments, pour afficher son courage, sa bonne volonté, il multiplie les signes. Peut-être est-ce autant de signes de détresse ? Ce qu'il croit être une démultiplication devient, pour une partie de l'opinion au moins, le signe du désarroi. Je doute que l'hypercommunication atteigne l'objectif souhaité.

François Hollande

Entretien avec Dominique Wolton (2021)

4 Présentation du corpus

4.1 Prévenir l'aggravation de la pandémie : une multiplicité d'acteurs et de stratégies discursives

L'entreprise de prévention de l'aggravation de la pandémie a été portée par un très grand nombre d'acteurs (de la même façon que le covid a été un sujet dans de nombreuses bouches) que nous aurions pu étudier. Les premières réponses apportées furent évidemment celles des gouvernants étatiques, lesquelles furent après coup reprises dans les médias. Mais d'autres acteurs participèrent de cette « mobilisation générale » (par maintes fois souhaitée par Emmanuel Macron, cf. MACRON 2020g et MACRON 2020f) : médecins, virologues, épidémiologues, experts de santé publique, pour ne citer qu'eux. Il a fallu, pour ce qui concerne les gouvernants, mettre en place et informer d'une certain nombre de nouvelles normes à respecter en vue de contrer la propagation du virus. Comme le note Sintez (2020), « depuis le début de la pandémie, le droit et la médecine produisent des normes juridiques et sanitaires, ainsi qu'un discours de légitimation, pour guider et contraindre les comportements de la population afin d'endiguer la propagation du virus. Cette alliance narrative et normative réalisé une gestion normative de la crise sanitaire. ³⁹ » Autrement dit, « la communication gouvernementale en matière de santé, qui plus est dans un contexte de crise pandémique, doit remplir une fonction normative destinée à "créer un imaginaire collectif qui favorise la coopération et renforce la légitimité" ». (CONTANDRIOPOULOS 2008, p. 196, dans SALERNO et AMEY 2021) C'est à ces discours de l'obligation, de l'ordre et de la contrainte que nous avons souhaité nous intéresser, lesquels réalisent un grand nombre de « demandes » que Fouks (2020) traduit par une « prolifération saisissante d'interdits ⁴⁰ » (p. 28). » (FOUKS 2020, p. 28) De ce fait, chaque NPI (voir note de bas de page p. 12), tel que le confinement, le lavage de mains, *etc.*, qui ont fait partie de ce nouvel ensemble de normes et de règles, a trouvé son équivalent dans le discours dans un énoncé modal déontique. C'est au cœur de cette effervescence d'injonctions et de demandes émises de toutes parts, dans ce mélange de sentiments partagés par les citoyens qui ont jugé du bien fondé desdites

39. Plus finement, Sintez explique qu'il est intéressant de s'attarder sur l'appréhension de ces normes par la population. Selon lui, « réduire [la personne qui se trouve sous le joug de ces normes] à un destinataire passif, sans émotions, sans sens critique, sans valeurs, sans pensées, ne correspond pas à la grande diversité des comportements observés à l'égard des normes juridiques et sanitaires. [...] Chacun a son mot à dire et module son comportement sur les normes de nos gouvernants et sur celles des médecins pour gérer la crise sanitaire, à partir de son identité, de son contexte, de ses ressources, de ses croyances, de ses valeurs, etc. » (SINTEZ 2020)

40. Il associe ce phénomène à « notre vieux modèle jacobin [qui] édicte de la norme pour tout » est allé jusqu'à « porter le fer normatif jusque dans la vie privée des individus. Très critique de la communication gouvernementale à ce sujet, Fouks (2020) soutient que cette « prolifération saisissante des interdits » est la manifestation saillante du « règne de la technocratie », qui prend alors la forme d'une « bureaucratie normative ». Pour lui, gérer une crise de cette façon est « aussi dangereux pour les libertés publiques que contre-productif pour l'efficacité des politiques. On le sait, le dirigisme normatif fonctionne moins bien quand il concerne les comportements des individus. » (FOUKS 2020, p. 28)

demandes, des contradictions entre les autorités politiques et épistémiques, que s'inscrit notre étude.

4.2 Le choix des discours politiques de l'exécutif français

Les discours d'Emmanuel Macron et de ses Premiers ministres Nous avons choisi de ne nous intéresser qu'aux discours d'Emmanuel Macron et des Premiers ministres qui l'ont soutenu durant cette crise, mais il est évident que l'ensemble des analyses établies ici, dans leur nature et non dans les conclusions auxquelles elles pourront nous conduire, pourraient être menées sur les discours d'autres acteurs de la crise ⁴¹ Si nous avons choisi les discours d'Emmanuel Macron et de ses Premiers ministres c'est avant tout parce qu'ils ont, plus que tout autre acteur gouvernemental, exprimé des « demandes », mais également parce que ce sont des autorités politiques ⁴² et normatives. Discours d'autant plus intéressants qu'ils peuvent être considérés comme de véritables événements de « nature langagière » qui s'inscrivent dans une « mise en récit médiatique » propre à créer, chez le citoyen, une véritable attente (KRIEG-PLANQUE 2017, p. 62-63), longuement commentés et critiqués *a posteriori* ^{43 44}, ce qui a pu remettre en question la confiance et la crédibilité des locuteurs ⁴⁵. D'aucuns critiquaient le fond; d'autres la forme, jugeant par exemple que l'exécutif ne parvenait pas à convaincre ⁴⁶, ou qu'il était trop bavard ⁴⁷.

Des nombreuses prises de parole de l'exécutif français Pour cause? Une démultiplication assez incroyable du nombre de prises de parole. Chaussinaud (2021) parle de « l'avènement d'une communication publique omniprésente ⁴⁸ », qu'elle explique en ces termes : « le gouvernement va compenser son manque de savoir scientifique sur le virus par une communication qui sera de plus en plus régulière, quitte à créer une saturation de l'information reçue, au détriment de sa qualité. La volonté première est alors de couvrir l'espace vide, qui se fait rare puisque l'horizontalité qu'offre la communication moderne et digitalisée, principalement alimentée sur les réseaux sociaux et les chaînes d'information en continu, est entretenue par des interventions d'experts à la parole discordante. » « Couvrir l'espace vide, peut-être, mais l'objectif premier était bien d'agir sur les comportements des citoyens. C'est ainsi que la modalité déontique demeure un invariant à ces discours, les figures de proue de l'exécutif jouant de toutes les fonctions propres au langage et notamment de sa capacité à être utilisé performativement pour parvenir à leurs fins. « Emmanuel Macron est un président de la parole ou un président performatif qui fait du discours l'acte nécessaire et suffisant d'une démocratie délibérative. Il consacre le verbe comme action, et invente la logocratie en s'instituant, dans d'interminables prises de parole, comme le premier logocrate ^{49 50 51}. »

41. Pennec (2022), par exemple, a comparé les discours d'Emmanuel Macron et de Boris Johnson, mais s'est également intéressé aux reprises médiatiques qui en ont été faites.

42. Voir RIOUFREY 2017 sur la possibilité de qualifier un discours de « politique » en fonction du statut du locuteur qui le prend en charge sur le plan énonciatif.

43. Voir, par exemple, l'article du *Figaro* « Covid-19 : Les Français approuvent les nouvelles restrictions mais beaucoup ne comptent pas s'y plier » (2021) pour les réactions sur l'allocution d'Emmanuel Macron du 31 mars 2021 (MACRON 2021b).

44. Ces discours ont été également critiqués eu égard à la présentation de la gestion de crise qui était réalisée. Sur ce sujet, voir par exemple l'article de Jarassé (2021) ou le pamphlet de Stiegler (2021) pour une interprétation plus critique encore.

45. Sur cette question voir, par exemple, GOAR 2020, FURBURY 2020, FICEK 2021 ou encore POUSSIELGUE 2021a

46. « Il y a un sentiment de marasme, de situation dont on ne sort pas. La parole d'Emmanuel Macron est affaiblie. L'exécutif ne parvient pas à convaincre de ses choix en matière de gestion de la crise sanitaire. » (FICEK 2021)

47. Tabard (2021) note que « la répétition de la parole présidentielle l'expose au danger de la banalisation » et défend l'idée que « le verbe présidentiel se doit d'être performatif et non répétitif », et Gori (2021) d'aller dans son sens, soulignant que « nous sommes ici dans une technique de communication ravalée au rang de "bavardage" avec une "dégradation" du langage sans précédent. »

48. Sur la question de la monopolisation du covid-19 et des prises de parole politique relatives à la crise sanitaire dans les médias, voir aussi les deux enquêtes de l'INA menées en 2020 sur le sujet (BAYET et HERVÉ 2020 et BAYET, HERVÉ et DOUKHAN 2020), ou encore (FOUKS 2020, p. 11) qui l'évoque) qui s'intéressent à ce phénomène de « blast », lequel est défini comme « un événement qui "efface" tous les repères traditionnels, toutes les grilles, et presque toutes les autres infos. » (BAYET et HERVÉ 2020)

49. Dans le cadre de la crise sanitaire, Guillaume Tabard, éditorialiste au *Figaro* place le paroxysme de cette caractéristique à l'été 2021. Lors de son discours du 12 juillet 2021 (cf. MACRON 2021a), Emmanuel Macron annonçait vouloir accélérer la vaccination, mentionnant ainsi les différentes activités que les Français non-vaccinés ne pourraient plus effectuer à partir des mois qui viendraient. La semaine qui a suivi cette déclaration a été marquée par une augmentation des rendez-vous pris pour se faire vacciner. Pour Tabard, « l'écho de son appel est un motif de satisfaction personnelle pour Macron. Il a fait la démonstration de la nature "performative" de sa parole : elle opère ce qu'elle dit. Le président parle et l'effet désiré se produit aussitôt. » (TABARD 2021a)

50. Sur la langue et l'ethos macroniens plus largement, voir aussi MAYAFFRE 2021, LLORCA 2021, COUTURIER 2017, TOURAINE et LAFAY 2018.

51. Rémi Tell, dans sa tribune du 20 mars 2020, redoute le pari effectué par les gouvernants politiques de tout miser sur la performativité de leur parole. Il écrit que, « obnubilés par l'économie de marché et ses prophéties autoréalisatrices, les gouvernants d'Europe de l'Ouest ont progressivement

(MAYAFFRE 2021, p. 203-204) Performativité et modalité font donc partie intégrante de la façon de discourir d'Emmanuel Macron. L'analyse menée par Mayaffre (2021) en fait le constat : « En termes linguistiques ou rhétoriques généraux, les discours d'Emmanuel Macron reposent [...] plus sur le *modus* (la mise en œuvre des choses, du discours et, ici, de la vie politique) que sur le *dictum* (les idées qui sont dites, le programme qui est énoncé et qui doit être réalisé). » (p. 65) C'est en partie porté par ce constat que nous avons décidé de focaliser notre étude sur ses discours.

4.3 Les discours du président de la République Emmanuel Macron [12 mars 2020 – 12 juillet 2021] et de ses Premiers ministres Édouard Philippe et Jean Castex [14 mars 2020 – 22 avril 2021]

Les discours d'Emmanuel Macron Nous avons retenus vingt-neuf discours pour notre corpus. Pour les choisir, nous avons décidé de commencer au « début ⁵² » de la crise du covid-19 en France avec le discours d'Emmanuel Macron du 12 mars 2020. La date qui clôture et borne notre période d'analyse a été, elle, choisie arbitrairement. Il s'agit du 12 juillet 2021, date à laquelle Macron évoquait encore le covid-19 de façon publique ⁵³.

Les neuf discours que nous avons retenus du président de la République sont les suivants : le discours du 12 mars 2020 (MACRON 2020g), du 16 mars 2020 (MACRON 2020f), du 13 avril 2020 (MACRON 2020e), du 14 juin 2020 (MACRON 2020d), du 28 octobre 2020 (MACRON 2020c), du 24 novembre 2020 (MACRON 2020b), du 31 décembre 2020 (MACRON 2020a), du 31 mars 2021 (MACRON 2021b) et du 12 juillet 2021 (MACRON 2021a).

Les discours de ses Premiers ministres Les dix-sept discours que nous avons retenus du Premier ministre ont été prononcés par Édouard Philippe (2 discours) et Jean Castex (15), ce dernier ayant succédé au premier le 3 juillet 2020. Ce sont les discours suivants : les discours d'Édouard Philippe 14 mars 2020 (PHILIPPE 2020b) et du 7 mai 2020 (PHILIPPE 2020a) et les discours de Jean Castex du 27 août 2020 (CASTEX 2020h), du 11 septembre 2020 (CASTEX 2020g), du 15 octobre 2020 (CASTEX 2020f), du 29 octobre 2020 (CASTEX 2020e), du 12 novembre 2020 (CASTEX 2020d), du 26 novembre 2020 (CASTEX 2020c), du 3 décembre 2020 (CASTEX 2020b), du 10 décembre 2020 (CASTEX 2020a), du 7 janvier 2021 (CASTEX 2021g), du 14 janvier 2021 (CASTEX 2021f), du 4 février 2021 (CASTEX 2021e), du 25 février 2021 (CASTEX 2021d), du 4 mars 2021 (CASTEX 2021c), du 18 mars 2021 (CASTEX 2021b) et du 22 avril 2021 (CASTEX 2021a).

Ces discours, qui ne sont pas étrangers aux citoyens français, évoquent un ensemble de « demandes » (*p*), lesquelles vont du respect du confinement au respect des gestes barrières, de l'appel à la « mobilisation générale » (cf. MACRON 2020g; MACRON 2020f.) à l'appel au calme, de l'injonction à se faire tester puis à se faire vacciner. Chacun d'entre eux est donc une manifestation de ce que peut être la modalité déontique en discours, les locuteurs usant de stratégies extrêmement variées pour appeler la population à adopter (ou ne pas adopter) tel ou tel comportement. Comme nous le disions plus haut, dans notre analyse, nous ferons prioritairement appel à des énoncés prononcés dans ces discours. Les seuls énoncés que nous avons été inventés l'ont été de façon *ad hoc* l'ont été pour les bienfaits de la démonstration que nous souhaitons ici mener et lorsque les exemples dans le corpus manquaient.

surinvesti la dimension performative du langage dans la dynamique politique contemporaine. Transformés en sources intarissables de commentaire et de métadiscours, les mots les rassurent. Pire encore : ils entretiennent chez eux l'illusion de l'action. » (TELL 2020) Ce déplacement vers un surinvestissement dans la performativité du langage (et pas que), Maigret le fait dater du mandat de Sarkozy (2007-2012). Pour lui, la figure de l'hyperprésident s'explique par plusieurs déplacements. Un de ces déplacements « consiste en la généralisation de la performativité dans le discours politique. Il faut entendre par là deux choses. La production d'une série d'opérations corporelles et langagières, de « performances », chargées de définir le président, de lui octroyer une image forte, mais plurielle. [...] La performativité renvoie d'autre part à la production d'un discours qui vise à créer le monde lorsqu'il est prononcé » (MAIGRET 2008), ces deux dimensions étant difficilement dissociables l'une de l'autre.

52. Ici, nous utilisons le terme *début* pour qualifier le moment où la crise est devenue une réalité politique et sanitaire en France. Une analyse approfondie de l'apparition du virus nécessiterait de remonter quelques mois plus tôt, moment à partir duquel les autorités chinoises ont commencé à alerter sur l'apparition d'un nouveau virus de la famille des coronavirus, dont le Sars-Cov-2 n'est qu'un type, apparu en 2019 – d'où son nom.

53. Par la suite, Macron comme ses Premiers ministres ont continué de mentionner le sujet et c'est avant tout parce qu'il fallait bien choisir une borne pour clôturer notre période d'analyse que nous avons choisis le 12 juillet 2021. Cette date ne marque en rien la « fin » du covid-19 en tant que réalité politique et sanitaire en France.

Troisième partie

Analyse

5 Définir l'objectivité et la subjectivité dans la modalité déontique

5.1 Modalité, modalité déontique et subjectivation

Définir la modalité Travailler sur la modalité nécessite d'en définir brièvement les contours. Tout droit venu de la philosophie d'Aristote et de la logique, ce terme correspond, selon le Trésor de la Langue Française au « caractère des propositions modales, indiquant le mode selon lequel le prédicat convient ou ne convient pas au sujet ». La philosophie (tout comme la linguistique) a, à ce sujet, souvent remis en question les différents modes possibles. Nous retenons, personnellement et pour nous départir de ces débats extrêmement théoriques, deux modes, lesquels se fondent sur la distinction entre la *nécessité* et la *possibilité*.

Dans le champ de la linguistique, elle est souvent définie par les auteurs qui en font l'étude. Voici quelques définitions propres à l'explicitier.

Ensemble des faits linguistiques (mode, forme assertive, interrogative ou injonctive de la phrase, adverbess ou auxiliaires modaux) traduisant l'attitude du sujet parlant par rapport à ce qu'il énoncé (rejet dans le possible : *je voudrais que Pierre vienne*; appartenance ou non appartenance à l'univers de croyance : *le président de la République serait actuellement au Japon*). (Trésor de la Langue Française)

[La modalité concerne] l'attitude de l'auteur (ou du locuteur) à l'égard de la proposition présentée et/ou la confiance qu'il lui accorde. (LILLIAN 2008. Nous traduisons.)

La modalité se définit comme une prise de position. Ainsi, Bouscaren et Chuquet rappellent que « parler, c'est prendre position sur un contenu de pensée devant celui auquel on s'adresse. Cette prise de position s'inscrit dans l'énoncé grâce à la modalité. » (BOUSCAREN et CHUQUET 1987, p. 36, dans PENNEC 2022)

Either modality is seen as an indication of the *strength of support* that the premises offer to the conclusion (cf. Freeman 1991, 2011) or alternatively, in pragmatic terms, as an indication of the *degree of commitment* of the arguer towards the propositional content of the standpoint being advanced (cf. Snoeck Henkemans 1992, Tseronis 2009). (ROCCI 2017, p. 9)

When a speaker asserts a positive unmodalized sentence in the present of past, unless she is lying, she asserts *p* because she knows or believes that *p* is true; but when a speaker uses a modal verb, she may think that *p* is possible or even likely, but she doesn't know for sure that *p* is true. When speakers make assertions or assess assertions of other, they make *veridicality judgments* about the truth of the sentence—and the veridicality judgment is more complex than truth assignment objectively because it depends on what speakers know and how they extract information from context (...). (GIANNAKIDOU et MARI 2018)

The speaker is said to be “fully committed to the truth of an **unmodalized sentence** in the present of simple past, but is not fully committed in the case **she uses a modal**. Therefore, when we talk about the truth of a sentence, we talk about it in two ways : objectively, by appealing to what is the case in the actual world at a time, and subjectively by appealing to the speaker's commitment to the truth of the sentence. (GIANNAKIDOU et MARI 2016. Notre mise en gras.)

A function F is veridical if it is truth entailing, and nonveridical if it is not truth entailing. Past and present tense and adverbials, for instance, denote veridical functions : *It rained in Chicago (yesterday)* entails that it rained in Chicago. Modal expressions, on the other hand, denote nonveridical functions : *It may be raining in Chicago* and *It must be raining in Chicago* do not entail that it is raining. Veridicality is objective in both cases, and depends on whether the adjacent p is a fact of the world, in which case F is veridical, or not, in which case F is nonveridical. Veridical functions are in this view factual Or as they are sometimes called, *factive*. Veridicality, therefore, understood in reference to truth, is the formal counterpart of the traditional *realis* [mentioned earlier in the book]. (GIANNAKIDOU et MARI 2021, p. 5)

Définir la modalité déontique Mais de quoi parle-t-on alors lorsque l'on parle de modalité *déontique*? Selon la typologie des différentes catégories de la modalité qu'établit Le Querler, la modalité déontique est la modalité de l'ordre, de la permission, de l'obligation. (LE QUERLER 1996, p. 54-56, dans ENGELSEN 2014, p. 26). Elle recoupe alors un ensemble de concepts tels que l'*obligatoire* et l'*interdit*, le *permis* et l'*interdit* mais également le *facultatif*.

La modalité déontique entend, de ce fait, *faire advenir* quelque chose dans le monde, voire *faire faire* quelque chose à quelqu'un; c'est pourquoi elle est souvent étudiée en parallèle de la théorie des actes de langage et des études pragmatiques sur la performativité. C'est en ce sens que Kronning explique que la modalité déontique est une « modalité du FAIRE qui correspond *grosso modo* à ce que l'on appelle, surtout en linguistique anglo-saxonne, *modalité radicale* ("root modality") ou *modalité orientée vers l'agent* ("agent-oriented modality") » (KRONNING 2001). La modalité déontique est orientée vers l'agent car faire usage pour un locuteur de la modalité déontique c'est attendre que le monde s'ajuste à son énoncé (GOSSELIN 2010, p. 72-73) *via* la réalisation d'une action (p) par le destinataire du discours (ou plutôt, nous le verrons, de la *source déontique* « réelle »). En d'autres mots, il faut que l'agent (que nous appellerons *sujet déontique* « réel ») agisse de telle sorte que l'énoncé puisse être considéré comme *vrai*. Par voie de conséquence, cela « présuppose que le contenu propositionnel de l'énoncé n'est pas encore réalisé » (ENGELSEN 2014, p. 17) et qui corrobore l'idée portée par Lyons (et initialement théorisée par Aristote) qu'elle porte sur un monde possible situé dans l'avenir (principe de futurité). (LYONS 1977, dans ENGELSEN 2014, p. 17)

The future, as a notional category in language, has puzzled theorists since Aristotle's famous sea battle examples (*De Interpretatione*, Book IX). Aristotle offers what can be thought as the first non-deterministic analysis. He posits that, while the truth or falsity of a future sentence will be determined by how things will turn out, at the speech time the future is open. This openness of the future is both metaphysical (a future event may or may not happen), and epistemic, in the sense that one cannot *know* a future event because it hasn't happened, in contrast to past or present events. (GIANNAKIDOU et MARI 2018)

La principe de futurité éclaire de quelle façon la modalité déontique doit être considérée comme une modalité non-veridicale (*nonveridical*). L'énonciation de $F(p)$ n'implique pas (*does not entail*) (i) p ou (ii) $\neg p$. La véridicalité caractérise des énoncés de la forme $F(p)$ où « F is veridical iff $F(p)$ is true at a time t , it entails that p is true at a (contextually given) time $t' \leq t$; otherwise F is temporally nonveridical. » (GIANNAKIDOU et MARI 2016) On peut donc dire que :

A non veridical state $M(i)$, [...], is defined as one that contains at least one $\neg p$ world. It is a non-homogeneous, partitioned state; it allows uncertainty, and in this case we talk about *weakened* commitment. All epistemic modals convey weakened commitment, and states of indirect evidentials are also nonveridical (as discussed in Giannakidou and Mari 2015). Importantly, with modals, weakened commitment and nonveridicality arise because the modal base is ordered, and p is true only in the Best worlds conforming to the ordering source (Portner 2009). Modal ordering creates nonveridical spaces generally. (GIANNAKIDOU et MARI 2016)

5.2 Objectivité et subjectivité de la modalité déontique

Modalité déontique objective, modalité déontique subjective La distinction entre modalité déontique objective et subjective remonte à Halliday (1970), lequel ne s'intéresse pas uniquement à la modalité déontique mais *aux* modalités en général. Le modèle que propose Halliday entend, en ce sens, redéfinir la typologie pouvant être faite des modalités. Il ne s'agit plus, par exemple, d'opposer les modalités épistémiques aux modalités déontiques, mais de proposer quelque chose de nouveau. Voici le résumé de l'argument de Halliday, que l'on retrouve sous la plume de Heyvaert (2003) :

Halliday argues that two main subtypes of modality represents a “form of participation by the speaker in the speech event” in that the speaker “associates with the thesis an indication of its status and validity in his own judgment” (Halliday 1970, p. 335). This type of modality it called ‘interpersonal’ modality or ‘modalization’. [...] A second type of modality is called ‘modulation’ and is argued to be “part of the thesis”, i.e. “part of the ideational meaning of the clause” (Halliday 1970, p. 336). Under modulation, Halliday includes the modals of volition and ability [...], as well as instances of deontic modality to do with obligation and permission. (HEYVAERT 2003, p. 83)

Depuis, la modalité déontique a été, à plusieurs reprises, étudiée par quelques des spécialistes de la modalité en langue anglaise, comme par Lyons. Sur la définition de la modalité déontique, Halliday et Lyons semblent se rejoindre.

In Lyons (1977), the terms ‘subjective’ and ‘objective’ were introduced to refer to the interpersonal and ideational types of modality respectively : subjective or interpersonal modality thus encodes the speaker’s position with regard to the propositional content of the clause. Objective or ideational modality, in contrast, is internal to the proposition (VERSTRAETE 2001, p. 1507). (HEYVAERT 2003, p. 83)

Objectivité et subjectivité : quelle prise de position pour le locuteur? Dans le cas de la modalité (déontique) subjective (i.e. qui *peut* recevoir une *lecture subjective*), le locuteur prend position par rapport à l'énoncé qu'il réalise. Ce n'est pas le cas avec la modalité (déontique) (i.e. qui peut recevoir une *lecture objective*), la responsabilité de la « demande » effectuée ne peut pas être attribuée au locuteur. C'est en ce sens que la modalité objective est fréquemment associée, dans la littérature théorique, à la modalité épistémique (il existe des faits qui peuvent être prouvés, lesquels « demandent » d'agir de telle ou telle façon), et que la modalité subjective est davantage associée aux modalités téléologiques et bouliques (en fonction d'un but défini ou de la volonté de quelqu'un, il est « demandé » d'agir de telle ou telle façon). Pour Toulmin (2003), à propos de *must* (mais nous faisons l'hypothèse que le phénomène se retrouve le long du *continuum* de la modalité déontique), il s'agit de dire que la « force conclusive » de plusieurs énoncés modaux déontiques peut-être identique⁵⁴, mais que ce qui change entre les lectures objectives et subjectives de ces énoncés modaux déontiques ce sont les « *criteria* (reasons, grounds) for concluding [that something *must p*], which vary according to what Toulmin calls the different « fields of argument » to which the argument belong. (TOULMIN 2003, dans ROCCI 2017, p. 112) Une lecture objective recevra préférentiellement des arguments de nature factuelle (épistémique) tandis qu'une lecture subjective recevra plutôt des arguments de l'ordre de la volonté du *sujet énonciateur*, ou ayant trait à un but défini par ce dernier.

La modalité objective et la modalité subjective, pour autant, ne s'excluent pas aussi facilement, et nous venons de donner une vision simpliste de cette dichotomie. En nuancant quelque peu, nous devrions plutôt dire qu'il s'agit également là d'un *continuum*, et rares sont les énoncés qui peuvent d'emblée être considérés comme empreints de subjectivité ou d'objectivité. Un des enjeux principaux de cette étude est alors de savoir si cette distinction est (i) encodée sémantiquement dans les énoncés ou (ii) si elle est dépendante d'une interprétation pragmatique (i.e. en contexte) de ces derniers.

54. Par exemple, Toulmin (2003) dirait sûrement que la force conclusive des deux énoncés suivants est la même :

- (1) Au vu des circonstances, il n'y a qu'une seule chose à faire : le virus *doit* cesser de se propager.
- (2) Considérant toutes les données mathématiques et épidémiologiques en notre possession, le virus *doit* avoir été éradiqué.

Cette distinction entre modalité objective et subjective nous conduit à imaginer qu'il existerait des « demandes » et des obligations qui existeraient par elles-mêmes et dont le locuteur ne ferait que « rappeler » l'existence. « Unlike subjective deontic modals, objective deontic modality does not encode the speaker's commitment to the obligation, but merely describes the *existence* of such an obligation. » (COLLINS 2009, p. 85) La « demande » doit donc être associée à une personne ou à une entité abstraite non restreinte. Les modalités sont, par là-même, liées à une « instance de validation » (notée I par GOSSELIN 2010, p. 60), laquelle est « susceptible de varier de la conventionnalité pure (au voisinage de v_{max}), dans les exemples où l'instance institutionnelle est explicite (« *la loi interdit que / de ...* », « *l'honneur commande de ...* »), jusqu'à la frontière de la subjectivité individuelle (« *À mes yeux, la charité est le plus impérieux des devoirs!* », « *j'exige que ...* ») ou collective » comme dans *On ne parle pas la bouche pleine.* » (GOSSELIN 2010, p. 363) De là naît la difficulté de classer précisément les modalités selon une distinction mettant en jeu deux lectures qui seraient exclusives l'une de l'autre, et la responsabilité liée à l'émergence d'une « demande » ou d'une obligation semble varier selon les contextes et non selon l'expression modale déontique utilisée. « In clause with objective deontic modality (which imply epistemic modality and belong to the epistemic continuum), the Subject is responsible for the *existence* of the obligation », écrit Heyvaert (2003), en nous invitant à considérer les exemples suivants :

- (11) a. He has to tell mother the truth
 b. The truth has to be told to mother
 c. Mother has to be told the truth (HEYVAERT 2003, p. 90, reprenant DAVIDSE 1997)

Heyvaert analyse ces énoncés de la façon suivante : « In (11a), the responsibility for the existence of the obligation is attributed to the *he*-Subject : the Subject is not only the Agent who will have to *do* the 'telling', the Subject is also held responsible for the fact that an obligation exists in the first place. [...] In (11b) and (11c), by contrast, the obligation is made to depend on characteristics of *the truth* and of *mother*. There may, for instance, be "some oral imperative associated with the 'the truth' ", or the speaker's respect for mother may explain the existence of the obligation in (11c). » (DAVIDSE 1997, p. 427, dans PALMER 2001, p. 90) Certaines modalités déontiques, comme celle associée à (11b), met en jeu une obligation qui a trait à certains us et coutumes, desquels on ne pourrait dire qui les a institués en premier lieu.

On peut comprendre cette distinction autrement, en termes d'évaluation. Si on admet que les « deontic modalities depend (also) on a set of evaluations and are themselves a kind of evaluation⁵⁵ » (2017, p. 321), alors peut aussi admettre que l'élément à partir duquel on évalue de la moralité ou non d'un acte, de son caractère préférable ou non, ne dépend pas forcément des intuitions ni des principes énoncés par un individu. Le problème se complexifie ici (et nous n'irons pas jusque-là dans notre démonstration), mais il resterait également à déterminer si, dès lors qu'un locuteur semble prendre position vis-à-vis de l'énoncé (modal) qu'il réalise, il s'agit bien d'une prise de position personnelle et non de principes moraux (ou autres) que celui-ci aurait intériorisés. Mais cela reviendrait à répondre à la question *Sommes-nous nous ce que nous pensons?* (ou *Sommes-nous ce qui nous a été dit?*, etc.) et une telle question mériterait sinon plusieurs au moins une étude bien plus approfondie pour comprendre les relations qui existent entre nos pensées propres et celles que nous empruntons à d'autres.

Subjectivité et intersubjectivité dans les énoncés modaux déontiques Nous suivrons plutôt l'hypothèse, à certains égards plus accessible, d'Engelsen, pour qui la modalité déontique s'inscrit dans les « modalités intersubjectives », lesquelles exprimeraient

que le sujet énonciateur entend imposer sa propre volonté, ses suggestions, ses conseils ou sa permission à un autre sujet à propos du contenu propositionnel de l'énoncé. Contrairement aux modalités subjectives,

55. « An evaluation characterizes something as either good or bad, better or worse, preferable or avoidable, an act as either right or right, obligatory, permissible, or forbidden; a person or character as praiseworthy or blameworthy, an action as morally good or morally bad. » (FREEMAN 2001, p. 101, dans ROCCI 2017, p. 321)

ce dernier inclut donc un deuxième sujet. Le sujet énonciateur véhicule à travers le verbe modal devoir la nécessité que le destinataire fasse une action quelconque pour réaliser un monde futur envisagé. (ENGELSEN 2014, p. 30)

Pour résumer, nous pourrions dire que le caractère objectif d'un énoncé modal déontique s'incarne donc dans la présence d'un autre sujet en tant qu'*instance modalisante*. Il incombe alors, pour déterminer du caractère objectif ou subjectif d'un énoncé modal déontique, de repérer finement la *source déontique* de l'énoncé, c'est-à-dire l'origine même de la « demande » formulée, laquelle ne correspond pas forcément au locuteur (au *sujet énonciateur*). Sommairement, répondre à la question du caractère objectif ou non de la source déontique revient à répondre à la question : *qui* effectue l'acte de « demander » ? Dans le discours politique, modifier la nature de la source déontique attachée à un énoncé modal déontique, c'est faire le pari de manifester la pluralité des acteurs qui ont pris part au discours ou aux activités dont il est fait mention dans ce dernier.

De la même façon, le *sujet déontique* peut être considéré sur un *continuum* entre une borne objective et une borne subjective. Les mêmes phénomènes d'omission et d'ambiguïté peuvent toucher tout à la fois la *source déontique* comme le *sujet déontique*. Avec la *source déontique*, on s'intéresse à l'autorité normative à qui, dans le discours, il est octroyé le droit de formuler une « demande » ; si on s'intéresse au *sujet déontique*, on se pose la question de savoir qui doit accéder à la « demande » effectuée. *À qui* est-il « demandé » d'agir de telle façon que *p* ? On en revient alors à l'orientation vers l'agent de la modalité déontique. Une « demande » est comprise, communément, en tant qu'elle est *faite* à quelqu'un. Néanmoins, en vertu de la possibilité d'omettre et de subjectiver le *sujet déontique*, ce n'est pas toujours le cas. Par exemple, certaines structures linguistiques, que l'on peut retrouver dans les discours déontiques, ont pour caractéristiques d'opacifier l'acteur à qui il incombe de réaliser *p*. Comme le remarquent Engelsen (2014) et Lewis (2015), ces tournures sont fréquentes dans le discours politique.

L'invariant reste la « demande » (qui correspond au contenu propositionnel *p*) effectuée. Un invariant, non pas en tant qu'il existerait une même « demande » effectuée par tous les énoncés modaux déontiques, loin de là : nous utilisons le terme *invariant* car c'est le seul élément de l'énoncé modal déontique qui reste stable et qui ne peut pas être omis. Là où la *source* et le *sujet déontiques* peuvent être sous-déterminés ou rendus ambigus par certaines formulations, ce n'est pas le cas du contenu propositionnel *p* : il doit être manifeste. Ce n'est donc pas sur ce point que nous centrons notre analyse. L'étude des sources et des sujets déontiques propres aux énoncés du discours politique, néanmoins, appellera à juger du contenu propositionnel *p* de ces énoncés, l'hypothèse pouvant être faite d'une adéquation entre le choix d'un énoncé modal déontique plutôt objectif ou plutôt subjectif en fonction du contenu propositionnel donné, de la « demande » que le sujet énonciateur cherche à effectuer.

Modalité déontique objective/subjective : persuasion et impérativité C'est pourquoi la question de l'objectivité et de la subjectivité peut également être posée en termes de capacité à persuasion. Pour Reyes, « la nature persuasive du discours politique permet aux politiciens de présenter leurs objectifs comme étant ceux de leur publique. » Il cite Joseph (2006), et souligne que « l'orateur inspirant peut également amener un peuple, ou plutôt le tromper, en lui faisant croire que les intérêts personnels étroits du parti au pouvoir sont en fait les intérêts du peuple dans son ensemble. » (JOSEPH 2006, dans REYES 2011. Nous traduisons.) Selon les façons choisies de manifester ouvertement ou non la *source* (mais également le *sujet*) *déontique* associée à un énoncé modal déontique, l'engagement du *sujet énonciateur* et du destinataire peuvent varier, tout comme les chances que le destinataire du discours accède aux « demandes » effectuées par le *sujet énonciateur*. En ce sens, nous verrons qu'omettre ou opacifier la *source déontique* semble également avoir des conséquences sur la réalisation de l'acte associé à *p*.

La dépersonnalisation des énoncés modaux déontiques Plus largement, si on s'en réfère au travail de Lewis (2015), dont l'étude est fondée sur l'analyse d'un corpus de discours politiques, prononcés par le Premier ministre et les ministres au Royaume-Uni d'un côté et par le président de la République en France de l'autre, on doit faire le constat d'un grand nombre de tournures qui aboutissent à une véritable « dépersonnalisation de l'obligation ». Cette dépersonnalisation peut être manifestée des deux côtés de la situation déontique que nous avons décrite plus haut, du côté de la *source déontique* comme du côté du *sujet déontique*. La dépersonnalisation (liée à la subjectivation de la *source* et/ou du *sujet déontique*) conduit à une ambiguïté de la « demande », laquelle s'observe et se mesure à l'aune des efforts d'interprétation que le destinataire doit faire pour comprendre la « demande » formulée. L'ambiguïté, selon notre approche, peut naître de deux phénomènes différents, qui ne s'excluent pas et peuvent être observés de façon concomitante dans un même énoncé : (i) soit que la *source déontique* liée à la « demande » est difficilement déterminable, ce qui rend opaque l'autorité à partir de laquelle elle est formulée, (ii) soit que le destinataire (*addressee*) de ladite « demande » le soit.

Après avoir dressé ces constats, il apparaît que les lectures objectives/subjectives qui peuvent être faits des énoncés modaux (déontiques) ont trait, en large partie, au positionnement du locuteur (*sujet énonciateur*) vis-à-vis de la *source déontique* (*instance modalisante*) – adéquation ou non. Nous étudierons cet élément par rapport à différents énoncés de notre corpus, et effectuerons le cheminement opposé, en partant de la question du *sujet déontique*, lequel peut être rendu plus ou moins manifeste. Notre hypothèse est de dire que ces deux éléments permettent de définir dans quelle mesure (i) le locuteur est engagé vis-à-vis de l'énoncé modal (objectivité/subjectivité), (ii) l'interlocuteur l'est (responsabilité de l'interlocuteur vis-à-vis de la demande), mais également que ces deux éléments (iii) informent des rapports d'autorité entre locuteur et interlocuteur, tout comme (iv) ils décrivent dans quelle mesure la « demande » effectuée est de l'ordre de la nécessité, de l'obligation, de la recommandation, du conseil, etc.

5.3 Sources et sujets déontiques : marques du caractère objectif/subjectif des expressions modales déontiques ?

5.3.1 Distinguer les responsabilités : sujet énonciateur et instance modalisante

Sujet énonciateur et instance modalisante Une des questions posées par la déonticité est de savoir dans quelle mesure l'acte *p* qui est « demandé » à un *sujet déontique* résulte d'une demande du locuteur lui-même ou d'un autre agent. Cela impacte la réception puisque les « demandes » que l'on peut imputer au locuteur ou dont pour lesquelles on le considère responsable (et à toute personne physique et morale en général) apparaissent comme plus *subjectives* (au sens commun du terme), c'est-à-dire « teintées de sa personnalité » (pour un aperçu plus large de la question, voir au-dessus § 5.2, p. 41). C'est pourquoi nous devons faire grand cas de la distinction que l'on peut établir entre *sujet énonciateur* et le *sujet modal* (ou *instance modalisante*), distinction que nous reprenons à Engelsen (2014, p. 41).

Cette distinction précise que les attitudes modales exprimées dans un énoncé modal déontique donné ne doivent pas forcément être rapportées ou imputées au locuteur de l'énoncé, et qu'elles doivent être rattachées à un autre locuteur. Le locuteur qui prononce l'énoncé peut ainsi se faire le rapporteur d'une volonté qu'il ne partage pas. Toute la difficulté vient de ce que cette attribution *a posteriori* de la responsabilité d'un énoncé modal déontique ne va pas toujours de soi, comme le note Lewis (2015).

The deontic source may be 'internal' (the obligation is created by the speaker) or 'external' (the obligation is created by a third party and reported by the speaker). A difference in source is potentially reflected in linguistic expression, i.e. grammaticalized or lexicalized. The speaker can choose her expression to indicate the degree to which she assumes responsibility for the obligation. Thus, the imperative is normally understood to express a speaker-created obligation. The English modal *must* tends to be associated with speaker-created obligation, and the semi-modal *have to* with external, speaker-reported obligation. However, the internal-external distinction is often blurred, and the correlation with *must* and *have to* is far from

systematic. (LEWIS 2015. Nous soulignons.)

Lire et interpréter les énoncés modaux déontiques : entre objectivité et subjectivité Il apparaît que certaines expressions modales déontiques – et il nous faudra revenir sur ce point plus longuement – sont plus susceptibles que d'autres de demander une lecture objective ou une lecture subjective. Mais cela ne vaut pas pour tous les énoncés possiblement réalisables avec les expressions que nous recensons ici, l'enjeu étant alors de distinguer comment ces expressions marquent cette dichotomie *dans* le discours. Par exemple, on devra distinguer une différence dans l'instancialisation de la modalité déontique dans les cinq énoncés suivants extraits de notre corpus (12a, 12b, 13a, 13b et 13c). Nous évacuons la variable *p* dans les énoncés (14a), (14b), (15a), (15b) et (15c), qui sont des paraphrases des énoncés précédents.

- (12) a. Je demande en particulier aux personnes âgées d'observer la plus grande prudence au quotidien. **Source déontique intérieure**
(CASTEX 2020g)
- b. Il faut, comme le président de la République l'a demandé, aller plus vite; non pas modifier comme je l'ai entendu ici ou là notre stratégie, mais par tous moyens anticiper, optimiser, simplifier sa mise en œuvre et son déploiement. **Source déontique extérieure**
(CASTEX 2021g)
- (13) a. Il faut à tout prix éviter de revivre ce scénario à l'occasion des fêtes de fin d'année, parce que c'est une période propice aux rassemblements. **Source déontique omise**
(CASTEX 2020b)
- b. Nous devons être raisonnables, respecter la règle du couvre-feu, rester chez soi le 31 décembre et suivre la recommandation d'un maximum de six adultes. **Source déontique omise**
(CASTEX 2020a)
- c. Libérons l'énergie et la créativité du terrain. **Source déontique omise**
(MACRON 2020d)
- (14) a. Je demande à tous de *p* [= 'faire attention au covid']. **Source déontique intérieure**
Paraphrase de (12a)
- b. Le Haut Conseil de la Santé Publique demande à tous de *p* [= 'faire attention au covid']. **Source déontique extérieure**
Paraphrase de (12b)
- (15) a. Il faut *p* [= 'faire attention au covid']. **Source déontique omise**
Paraphrase de (13a)
- b. Tout le monde doit *p* [= 'faire attention au covid']. **Source déontique omise**
Paraphrase de (13b)
- c. *p*! [= 'faire attention au covid']
Faisons/Faites attention au covid!
Paraphrase de (13c) **Source déontique omise**

Pour une même action demandée *p* (avec ici *p* = 'faire attention au covid'), (14a) semble manifester un désir du locuteur, (14b) semble manifester la prise de relais par le locuteur d'une demande extérieure, premièrement réalisée par un agent autre (le Haut Conseil de la Santé Publique), là où les énoncés (15b), (15a) et (15c), à première vue, ne donnent aucun indice sur la personne physique ou morale qui prend en charge l'instancialisation de la déonticité. Ces mêmes constats valent pour les énoncés du corpus initialement donnés (12a, 12b, 13a, 13b et 13c).

Si nous avons dû évacuer la variable *p* en faisant usage de paraphrases c'est que, dans notre corpus, et pour une même « demande » (*p*) donnée, certaines expressions modales déontiques sont utilisées et pas d'autres, signe que les formulations linguistiques utilisées pour manifester la modalité linguistique dans le discours sont l'objet d'un choix et qu'elles sont, d'une certaine manière, soit dépendantes du *contexte* (*context-dependent*), soit dépendantes du *cotexte*.

5.3.2 Distinguer source déontique intérieure et source déontique extérieure

Il existe une différence entre les instances modales intérieures à l'énonciation (*speaker-created obligation*) et celles qui lui sont extérieures (*speaker-reported obligation*). Il est alors nécessaire de voir si, dans la lignée d'Engelsen (2014), elle-même reprenant les théories de Le Querler (1996), il existe parfois un « autre sujet ». Dans ce cas, on parle de *speaker-reported obligation*, et de ce fait le *sujet énonciateur* ne peut pas être tenu pour responsable de la modalisation de l'énoncé qu'il réalise (mais peut néanmoins, être tenu responsable pour avoir choisi de se faire le relais de la « demande » réalisée). L'invariant reste que le *sujet énonciateur* ne peut demeurer que la personne physique qui prend la parole. Il s'agit, dans les théories de l'énonciation plus traditionnelles (et *a fortiori* dans les sciences de la communication), de celui qui *émet* un message, lequel est destiné à une autre personne. Dans le cadre de ce mémoire, pour des raisons d'homogénéité de notre propos, nous nous en tiendrons à l'appellation *sujet énonciateur*, laquelle nous préserve des ambiguïtés liées aux autres termes tels que *locuteur* ou *discoureur*.

D'un côté, nous avons donc un *sujet énonciateur* qui, quoi qu'il ne soit pas fixe – le *sujet énonciateur* change selon les textes, discours, messages proférés, etc. – est reconnaissable. Dans notre cas, il s'agit d'Emmanuel Macron et des deux Premiers ministres qui étaient dans son gouvernement durant la crise du covid-19 (Édouard Philippe et Jean Castex). De l'autre, nous pouvons avoir affaire à plusieurs *instances modalisantes*, qui sont autant d'autorités à partir desquelles il est possible (i) d'attribuer la responsabilité de la modalisation de l'énoncé modal déontique, (ii) d'imputer (dans une certaine mesure, puisque le *sujet énonciateur* en est également responsable en partie) les forces illocutoires et perlocutoires des énoncés réalisés. Toutefois il est extrêmement difficile de qualifier précisément l'autorité qui se situe derrière un énoncé à valeur modale déontique dès lors que celui-ci est réalisé en faisant appel à une *instance modalisante* actualisée dans une personne (physique ou morale) autre que le *sujet énonciateur*. Quand un *sujet énonciateur* se fait le relais d'une autre personne (physique ou morale), s'appuie sur elle pour, disons, réaliser l'acte de langage nécessaire pour que l'allocutaire effectue (ou n'effectue pas) *p*, il est possible de dire qu'il jouit de deux autorités distinctes (voir § 5.3.3, p. 46). D'un côté, il jouit de son autorité en tant que *sujet énonciateur* (Emmanuel Macron, par exemple, en tant que président de la République); de l'autre, il s'appuie sur un argument d'autorité extérieur (dont l'autorité existe même indépendamment des propos du président de la République), comme cela peut-être le cas lorsqu'Emmanuel Macron lie une de ses « demandes » à un argument de science ou de scientifiques.

5.3.3 Source déontique intérieure v. source déontique extérieure : questions d'autorité

Légitimer un énoncé modal déontique par la manifestation d'une autorité particulière Énonçant cela, nous faisons le pari de dire qu'il existe une corrélation entre les différentes expressions modales déontiques (en ce qu'elles font mention d'aucune autorité, d'une seule ou de plusieurs) et la force associée à la « demande » effectuée, en vertu du constat souvent fait dans la littérature, de dire que l'on fait davantage confiance à quelqu'un (*trust*) ou confiance dans les recommandations de quelqu'un (*trust-recommendation*) s'il est fait mention d'un argument d'autorité⁵⁶.

56. La littérature théorique sur la gestion de crise du covid-19 a été très prolifique depuis la fin de la première vague, qu'on date *grosso modo* à l'été 2020. Nombre d'études montrent, par exemple, que les citoyens ont été plus susceptibles de faire confiance aux scientifiques et aux conseils d'experts durant cette crise qu'à leur gouvernement (sauf, peut-être, dans le cas de la vaccination). Ayant cela à l'esprit, nous comprenons pourquoi doubler les autorités (et donc mettre en avant une autorité politique coercitive et une autorité scientifique épistémique) a pu être un atout pour la gestion de crise. Par ailleurs, en dehors de ce cadre, nous postulons qu'un individu est plus susceptible d'accéder à la « demande » de quelqu'un s'il fait confiance à l'autorité manifestée en tant qu'*instance modalisante*.

Multiplier les sources d'autorité pour renforcer l'impérativité de l'énoncé modal déontique Cela nous amène à évoquer plusieurs schémas possibles de combinaison d'autorités (en gardant l'invariant du *sujet énonciateur*. Sans distinguer les différents types d'autorité (politique, épistémique) ici, nous cherchons à comprendre de quelle façon le choix d'une *instance modalisante* précise (laquelle est indexée, également, sur les possibilités d'en faire mention selon une expression modale déontique donnée) « renforce » la « demande ». Dans le tableau ci-dessous (1), on remarque qu'il existe deux possibilités de marquer par deux fois l'autorité (pour un sujet énonciateur détenant déjà une autorité) : dans le cas (1) avec un doublement de l'autorité du *sujet énonciateur* et dans le cas (5) avec l'ajout, à l'autorité du *sujet énonciateur*, de l'autorité de l'*instance modalisante*. Nous postulons, avec les cas (9) et (11) (*et a fortiori* (10) et (12), même s'ils nous intéressent moins), que si l'*instance modalisante* est omise (i.e. si l'expression modale déontique ne manifeste pas clairement la *source déontique* conduisant à la réalisation de l'énoncé modal déontique), alors l'autorité associée à l'*instance modalisante* est non-déterminée (notée ici \pm). Par ce prisme, nous comprenons également en quoi les lectures subjectives et objectives des énoncés modaux déontiques peuvent également influencer sur les autorités manifestées dans le discours (et sur la « force » de la « demande » réalisée, voire sur les effets perlocutoires attendus).

(Dans le tableau, AUT signifie qu'il y a autorité, et \neg AUT signifie qu'il n'y en a pas.)

		Sujet énonciateur			
		AUT (e.g. Emmanuel Macron)		\neg AUT (e.g. n'importe qui)	
Instance modalisante (IM)	Type d'IM				
	Si IM = locuteur	AUT	+/+	(1)	(2)
		\neg AUT	\emptyset	(3)	-/- (4)
	Si IM = externe	AUT	+/+	(5)	+/- (6)
		\neg AUT	-/+	(7)	-/- (8)
	Si IM = omise	AUT	\pm /+	(9)	\pm /- (10)
		\neg AUT	\pm /+	(11)	\pm /- (12)

TABLEAU 1 – Les degrés d'autorité selon l'intériorité/l'extériorité du *sujet énonciateur* et de l'*instance modalisante*

En vertu du cas précis qui nous intéresse ici, à savoir les discours d'Emmanuel Macron et de ses Premiers ministres dans le cadre de la crise du covid, nous ne nous intéressons qu'à des discours dont le *sujet énonciateur* est supposé être doté d'une autorité. Peu importe en vertu de quels motifs nous considérons ces *sujets énonciateurs* « autoritaires », le président de la République l'est *a minima* en tant qu'il a été élu au suffrage universel lors d'élections démocratiques⁵⁷.

Par souci de clarté et pour mieux expliciter notre propos, voici les énoncés que nous pourrions attendre de ces différentes combinaisons d'autorité (si l'on prend l'exemple du respect du confinement) :

(16) a. **Sujet énonciateur avec autorité (+)[~] ; instance modalisante = locuteur avec autorité (+)**

i. Le président de la République prononce, s'adressant à la population : *Je vous demande de respecter le confinement* (+ \ +)

b. **Sujet énonciateur avec autorité (+), instance modalisante = locuteur sans autorité (-)**

i. \emptyset^*

(17) a. **Sujet énonciateur avec autorité (+), instance modalisante = extérieure avec autorité (+)**

57. Il faut imaginer que les mêmes énoncés pourraient être prononcés par qui *quidam* s'adressant à la population, en imaginant qu'un *quidam* puisse obtenir ce droit de prendre la parole devant une assemblée composée de plusieurs millions de Français.

- i. Le président de la République prononce, s'adressant à la population : *Les scientifiques vous demandent de respecter le confinement* (+\+)
 - b. **Sujet énonciateur avec autorité (+), instance modalisante = extérieure sans autorité (-)**
 - i. Le président de la République prononce, s'adressant à la population : *J'ai vu sur les réseaux sociaux que quelqu'un, un lambda, avait préconisé de respecter le confinement* (+\(-)
- (18) a. **Sujet énonciateur avec autorité (+), instance modalisante = omise (avec ou sans autorité, ±)**
- i. Le président de la République prononce, s'adressant à la population : *Il faut respecter le confinement* (+\±)

*Le cas (16b-i) ne peut pas être rencontré en vertu d'un principe de cohérence qui veut que le *sujet énonciateur* soit doté ou non d'une certaine autorité. Si le *sujet énonciateur* utilise sa propre personne comme *instance modalisante* alors soit on considère que l'autorité est doublée, soit qu'elle est nulle .

Ici, nous faisons l'économie de savoir si l'autorité dont il est question est d'ordre politique ou épistémique. Cela compliquerait extrêmement notre schéma et n'aiderait pas forcément notre propos. Nous souhaitons plutôt dire qu'il existe des combinaisons d'autorité qui sont, ou non, réunis dans la personne physique du *sujet énonciateur*, et que cela contribue (ou non) au succès des actes de langage qu'il réalise. De surcroît, nous mobilisons le concept d'*autorité* de façon extrêmement discutable d'une seconde façon : nous postulons que certains individus en sont dotés et d'autres non, tandis que nous devrions également l'appréhender le long d'un *continuum*. Nous passons aussi sous silence l'idée que quelqu'un qui détient une autorité (politique ou épistémique) x dans un contexte X n'est pas forcément considéré comme détenant une autorité dans un contexte Y (i.e. différent de X). Ce que nous proposons ici est une version schématique et simplifiée de ce qui pourrait se dire à ce sujet.

5.3.4 Source déontique animée v. source déontique inanimée : questions d'autorité

De l'impossibilité de déterminer l'autorité des sources déontiques extérieures inanimées Les distinctions effectuées plus haut nous amène à poser la question du caractère animé/inanimé sujet considéré comme l'*instance modalisante*. Dans ce cas, il est impossible de déterminer le degré d'autorité que l'on peut associer à la *source déontique*. Tout en gardant en tête que le *sujet énonciateur* est doté d'une certaine autorité et en restant dans un même contexte, alors nous obtenons :

- (19) a. **Sujet énonciateur avec autorité (+); instance modalisante = intérieure animée locuteur avec autorité (+)**
 - i. Le président de la République prononce, s'adressant à la population : *Je vous demande de respecter le confinement* (+\+)
- b. **Sujet énonciateur avec autorité (+); instance modalisante = intérieure animée locuteur sans autorité (-)**
 - i. \emptyset^*
- c. **Sujet énonciateur avec autorité; instance modalisante = extérieure animée avec autorité**
 - i. Le président de la République prononce, s'adressant à la population : *Les scientifiques vous demandent de respecter le confinement* (+\+)
- d. **Sujet énonciateur avec autorité; instance modalisante = extérieure animée sans autorité**
 - i. Le président de la République prononce, s'adressant à la population : *J'ai vu sur les réseaux sociaux que quelqu'un, un lambda, avait préconisé de respecter le confinement* (+\(-)
- e. **Sujet énonciateur avec autorité (+); instance modalisante = extérieure inanimée (avec ou sans autorité) (±)**

- i. Le président de la République prononce, s'adressant à la population : *La situation exige de nous que nous respections le confinement* (+\±)

*En vertu du même principe de cohérence énoncé plus haut (p. 48).

De l'impossibilité de déterminer le caractère animé ou inanimé des sources déontiques omises Là où la *source déontique/l'instance modalisante* est omise, en vertu des distinctions établies plus haut, il est impossible de déterminer s'il s'agit d'une *instance modalisante* animée ou non, comme c'est le cas pour (18a-i) de notre précédente liste d'exemples (p. 48). Si on parvient à déterminer le caractère animé ou non de l'*instance modalisante*, le problème n'est pas réglé pour autant. Si l'*instance modalisante* est animée, alors on peut déduire son degré d'autorité. Si ce n'est pas le cas, alors on a affaire à des énoncés comme (19e-i), ce qui correspond à un énoncé où il est question d'un « inanimate abstract noun as subject of the modal verb » (LEWIS 2015).

Notre langue (et notre système de personnes grammaticales) permet d'utiliser, comme sujets, des animés ou des inanimés. Si on prend, dans ce système, la répartition entre personnes indexicales (1sg, 2sg, 1PL, 2PL) et non-indexicales (3SG, 3PL), alors il nous faut au moins noter que seules à la troisième personne du singulier et la troisième personne du pluriel peuvent être substituées des sujets inanimés. Les personnes indexicales ne peuvent faire référence qu'à des personnes physiques.

Le problème de l'agentivité des sources déontiques extérieures inanimées La réalisation d'énoncés introduits par un sujet inanimé ne semble pas rare. Dans les discours politiques que nous étudions, et lorsqu'elle est liée à la question de la déonticité, notre hypothèse est de dire que l'usage d'un sujet inanimé ne permet pas d'imputer la responsabilité de la « demande » à une personne morale ou physique. L'actualisation de la déonticité se fait donc par une entité inanimée extérieure au discours (car non dotée de capacités linguistiques). Nous pouvons prendre l'exemple de (20).

- (20) L'État et le gouvernement dans son ensemble sont bien entendu en ière ligne pour vous protéger et prendre les mesures que la situation exige). **Source déontique extérieure inanimée**
(CASTEX 2020f)

Comme l'énoncé (20) associé une *source déontique extérieure inanimée*, celle-ci ne peut l'énoncer. Un tel énoncé ne peut être le résultat que d'une interprétation du locuteur. Le sujet énonciateur de (20), forcément personne physique ou morale, fait donc le choix de ne pas engager sa personne dans la réalisation de la déonticité, ici marquée par l'usage du verbe *exiger*. La question qui demeure complète est donc de savoir dans quelle mesure cet appel à des *sources déontiques extérieures inanimées* intervient dans le discours politique à valeur déontique et de déterminer ce qu'il est possible d'en dire du point de vue de la répartition des lectures des expressions modales déontiques entre objectivité et subjectivité.

Étudier la *source déontique/l'instance modalisante* associée à chaque expression modale déontique dans le discours politique, en ce qu'elle est correspond à une *source intérieure/extérieure* et *animée/inanimée*, permet, selon nous, d'appréhender au mieux les rapports de force intrinsèques à la situation d'énonciation associée à la modalité déontique. Outre la caractérisation des lectures des énoncés modaux déontiques entre objectifs et subjectifs (selon l'engagement, le *commitment* du *sujet énonciateur* vis-à-vis de son énoncé), cela donne lieu, par voie de conséquence à une lecture en termes de nécessité/obligation de la demande, et c'est également à ce dessein que nous nous emploierons dans le reste de notre démonstration.

5.3.5 Sujet déontique : des phénomènes similaires aux implications différentes

Le repérage du sujet déontique La répartition entre différents pôles (intérieur v. extérieur v. omis et animé v. inanimé) est un phénomène que l'on peut également appréhender du côté du *sujet déontique*. Sur ce versant de la question initiale que nous posons, celle de l'objectivité et de la subjectivité de la modalité déontique en discours, nous ne nous intéressons alors plus tant à la question de l'*autorité* (et *a fortiori* de la légitimité) du *sujet énonciateur*, mais plutôt à l'*agentivité* du *sujet déontique*. Méritent alors d'être posées les questions suivantes : *le sujet déontique est-il bien identifié (ou omis) ? et est-il en capacité d'accéder à la demande qui a été réalisée par le biais d'un énoncé modal déontique donné ?*

Comme les phénomènes attachés à la question de la *source déontique* et du *sujet déontique* sont, à maints égards, similaires, nous essaierons d'être plus bref pour définir les contours des problèmes liés à la *source déontique*, que nous évaluerons plus longuement avec les exemples de notre corpus.

Pour ce qui tient de la distinction entre *sujet déontique intérieur*, *extérieur* ou *omis* (qu'on considérera de la même façon que le sujet déontique « indéterminé »), on en vient à la différence entre les énoncés suivants :

- (21) Je dois vous dire la vérité. **Sujet déontique intérieur**
- (22) a. Pour vous faire vacciner, vous devez contacter votre médecin. **Sujet déontique extérieur animé ambigu**
(CASTEX 2021C)
- b. Nous devons aussi porter une réponse européenne. **Sujet déontique extérieur animé ambigu**
(MACRON 2020g)
- (23) Oui, il faut freiner le virus. **Sujet déontique omis**
(MACRON 2021b)

L'énoncé (21) place la responsabilité de satisfaire la demande sur le *sujet énonciateur* : le *sujet déontique* est *intérieur*, avec l'usage du *je* indexical. (22a) et (22b) placent la responsabilité sur des personnes physiques distinctes du *sujet énonciateur*. Ce même phénomène pourrait être remarqué avec l'usage de la deuxième personne du singulier, de la troisième personne du singulier et de la troisième personne du pluriel. Dans le dernier cas (23), le *sujet déontique* est totalement *omis* de l'énoncé. Il n'est pas fait mention de la personne (ni physique ni morale) à qui il impute véritablement de 'freiner le virus'. De la même façon que dans (23), on ne sait qui doit effectuer le procès, dans (22a) et dans (22b), c'est également en partie le cas mais la cause est différente. Pour (22b), c'est le pronom *nous* qui ambiguïse l'énoncé (et pour (22a) le pronom *vous*). Nous ne savons pas, si nous ne tenons pas compte du cotexte et du contexte, qui doit effectuer l'action de 'porter une réponse européenne', sinon qu'elle incombe au moins au *sujet énonciateur*, i.e. à Emmanuel Macron. Ce problème survient lorsqu'une « demande » (*p*) est adressée à plusieurs interlocuteurs et lorsque ceux-ci ne sont pas nominalisés (différenciés les uns des autres/décrits précisément) et donc contenus dans la références de première personne du pluriel (1PL) ou de deuxième personne du pluriel (2PL).

De la nécessaire détermination d'un sujet déontique « réel » Dans le cadre du discours politique, l'usage de première personne du pluriel (1PL) est fréquent, si l'on en croit par exemple les études menées par Bendinelli (2014) ou Labbé et Monière (2008), et les données de notre corpus le confirment. Or pour que la « demande » soit réalisée, que les interlocuteurs reconnaissent qu'une « demande » leur a été faite, encore faut-il que ceux-ci se soient reconnus comme partie intégrante de la référence de *nous* (1PL). C'est-à-dire qu'il existe en réalité deux formes de sujets déontiques :

- **sur le plan linguistique** : le *sujet déontique* superficiel, qui correspond aux marques inscrites dans l'énoncé correspondant supposément au sujet agentif qui doit réaliser la « demande » et satisfaire le contenu propositionnel (*p*) associé à celle-ci;

- **sur le plan pragmatique** : le *sujet déontique* « réel », i.e. le sujet agentif envisagé *a priori* par le *sujet énonciateur* pour réaliser sa « demande » et satisfaire le contenu propositionnel (*p*) associé à celle-ci.

En se plaçant du côté de la réception ici, nous soumettons au débat l'idée qu'ils puissent exister, de façon concomitante, des enjeux de subjectivation et d'ambiguïté des expressions modales déontiques⁵⁸, lesquelles laissent au destinataire du message / à l'interlocuteur, le soin de déterminer ou non s'il est investi de la responsabilité d'accéder à la « demande » formulée. La subjectivation d'un énoncé modal déontique est notamment rendue manifeste lorsque l'énoncé modal déontique est marqué par la présence d'un *sujet déontique ambigu*, c'est-à-dire lorsqu'il est nécessaire, pour le destinataire du discours, de déduire le *sujet déontique* « réel » de l'énoncé modal déontique⁵⁹. La question de la pluralité et de la détermination des sujets déontiques « réels » inclus dans les personnes plurielles (1PL et 2PL) sera donc également une des composantes de notre démonstration. De surcroît, nous le remarquons déjà (avec les exemples § 7.2 : (198c), (22b) et (23), p. 100) : la répartition des différents types de sujets déontiques (intérieur, extérieur, omis) ne se manifeste pas avec les mêmes expressions modales déontiques; c'est cela que nous étudierons.

Du côté du caractère animé/inanimé du sujet déontique, le problème nous vient de ce que seul un *sujet déontique animé* peut réellement être considéré comme en mesure de satisfaire la « demande » réalisée (*p*). Dans les exemples suivants, on sait à qui il est imputé de porter un masque dans l'énoncé (24a). À l'inverse, pour (25a) et (25b), une « demande » (*p*) a bien été réalisée (et prend ici la forme d'une obligation), mais on ne sait qui doit la satisfaire. Dans (25a), l'absence de prépositions (comme *par*) qui pourraient introduire un complément d'agent ne permet pas de déterminer l'effet perlocutoire attendu à la suite de la réalisation de ces énoncés, à cause notamment de l'usage de la voix passive. C'est ce que Lewis (2015) nomme l'« agentless passive construction ». Pour elle, cette construction, dans les énoncés modaux déontiques, conduit à une dépersonnalisation de l'obligation. L'autre stratégie utilisée ici pour dépersonnaliser l'obligation est manifestée par (25b) et correspond à faire usage d'un « abstract noun in subject position » (LEWIS 2015). Ce phénomène ne se limite pas à ces deux seules constructions et se rencontre fréquemment dans le discours politique, si l'on en croit les conclusions de l'approche comparative menée par Lewis; nous n'irons peut-être pas jusqu'à les distinguer précisément les unes des autres et nous en tiendrons sûrement au cadre que nous posons avec l'expression *sujet déontique extérieur inanimé*.

(24) **Sujet déontique extérieur animé**

- a. Tous les enseignants, de la maternelle au lycée doivent être masqués, de même que tous les élèves à partir du collège, [...].
(MACRON 2020e)

(25) **Sujet déontique extérieur inanimé**

- a. Les problèmes doivent être évoqués là où ils prennent leur source.
(SARKOZY 2002, dans LEWIS 2015.)
- b. La crise doit d'abord se traiter et se régler par la solidarité.
(CASTEX 2020h)

La détermination d'un sujet déontique « réel » et l'engagement de l'interlocuteur L'engagement de l'interlocuteur, la façon dont on attend de lui qu'il agisse de façon à satisfaire la « demande » effectuée par le *sujet énonciateur* dépend donc en partie de la détermination du *sujet déontique* « réel ». Le problème nous vient quand (i) le *sujet déontique* est *omis*, (ii) il est *ambigu* ou *sous-déterminé* (notamment à cause des personnes plurielles), (iii) il correspond à une sujet *inanimé*.

58. Le constat pourrait être élargi à d'autres énoncés performatifs. Pour des énoncés purement constatifs, l'ambiguïté des personnes plurielles se pose dès lors qu'il s'agit de comprendre la description réalisée par *p* du monde. Pour les performatifs, l'enjeu est de savoir qui est appelé à agir, ce qui rajoute un niveau d'analyse supplémentaire à prendre en compte.

59. Énonçant cela, nous faisons en partie lien avec les travaux de Sperber et Wilson, lesquelles notent que l'on peut juger du *degree of explicitness* associé à un énoncé en fonction de la nécessité (ou non) pour le destinataire de l'énoncé d'en décoder tout ou partie. Ils notent : « The greater the relative contribution of decoding, and the smaller the relative contribution of pragmatic inference, the more explicit an explicature will be (and inversely). » (SPERBER et WILSON 1995, p. 182, dans WILSON et SPERBER 2012, p. 13).

Cela conduit à un apparent paradoxe, lequel peut prendre la forme interrogative suivante : *Comment demander à quelqu'un/quelque chose d'agir conformément à une « demande » si ce quelqu'un ou ce quelque chose ne sait pas qu'il lui incombe d'agir ainsi ou s'il n'est pas en capacité de le faire ?*

Deux réponses peuvent être tirées de cette question : (i) soit le *sujet énonciateur* réalisant un énoncé modal déontique ne semble pas vouloir que sa « demande » soit satisfaite (option quasiment impossible⁶⁰), (ii) soit que le destinataire du message / l'interlocuteur doit inférer ou deviner à qui il incombe de réaliser la « demande » effectuée (option préférée). C'est tout le jeu de cette ambivalence que nous souhaitons éclairer dans notre démonstration.

60. Cette option est quasiment impossible dès lors que l'on considère le *sujet énonciateur* rationnel et apte à reconnaître que ce sont des « demandes » qu'il effectue lorsqu'il réalise des énoncés modaux déontiques.

5.3.6 Bilan récapitulatif

Dans cette section, nous avons décliné l'ensemble des définitions et des outils méthodologiques qui serviront à notre démonstration. Cette dernière s'articule, comme nous le disions, autour de deux éléments majeurs que sont la *source déontique* (*instance modalisante*) et le *sujet déontique*. Avant d'examiner plus avant les exemples de notre corpus et d'investir plus conséquemment la littérature théorique sur les lectures objectifs et subjectives de la modalité, résumons quelque peu notre propos.

La *source déontique* et le *sujet déontique* peuvent être intérieurs (s'ils correspondent au *sujet énonciateur*) ou extérieurs (s'ils correspondent à un sujet tiers). Ils peuvent également tous deux être omis, ou sous-déterminés; c'est le cas notamment, pour ce dernier cas, lorsqu'il est fait usage d'une personne plurielle en tant que *sujet déontique*. En outre, *source* comme *sujet déontique* peuvent être associés à des sujets animés ou inanimés – distinction que nous établissons selon que le sujet analysé est une personne physique ou une entité non agentive, dénuée de capacité d'action.

De prime abord, nous pouvons d'emblée classer les différentes expressions modales déontiques au sein de ce modèle, en ce qu'elles permettent, ou non, la réalisation de ces phénomènes. Dans les différents arbres que nous construisons pour représenter cette répartition des expressions modales déontiques, nous définissons les différents acronymes comme suit (et ce seront les notations que nous utiliserons pour notre démonstration.)

- (26) a. **DEVOIR**
qui correspond à des énoncés comme *X doit p*
avec X = *sujet déontique* et avec p = verbe au mode infinitif
- b. **IMP**
qui correspond à des énoncés comme *p!*
avec p = verbe au mode impératif
- c. i. **FALLOIR I**
qui correspond à des énoncés comme *Il faut p*
avec p = verbe au mode infinitif
- ii. **FALLOIR II**
qui correspond à des énoncés comme *Il faut que X p*
avec X = *sujet déontique* et p' = verbe au présent du subjonctif
et à des énoncés comme *Il X_{pronom personnel oblique} faut p* avec X = *sujet déontique* et p = verbe au mode infinitif
- iii. **FALLOIR**
s'il est question de **FALLOIR I** et de **FALLOIR II** ⁶¹
- d. i. **PERF I**
qui correspond à des énoncés comme *Je/X demande à Y de p* avec X = *source déontique*, Y = *sujet déontique*
et p = verbe au mode infinitif
et à des énoncés comme *Je/X_{pronom personnel oblique} demande de p* avec X = *sujet déontique* et p = verbe au mode infinitif
- ii. **PERF II**
qui correspond à des énoncés comme *Je/X demande p'*
avec X = *source déontique* et p' = substantif
- iii. **PERF**
s'il est question de **PERF I** et de **PERF II**

FIGURE 1 – Les différents types d'expressions déontiques étudiées

La distribution de la source déontique dans la modalité déontique Pour notre démonstration, nous distinguons deux types de *sources déontiques*, qui correspondent à deux niveaux de lecture différents, comme schématisé dans la figure ci-dessous (Figure 2).

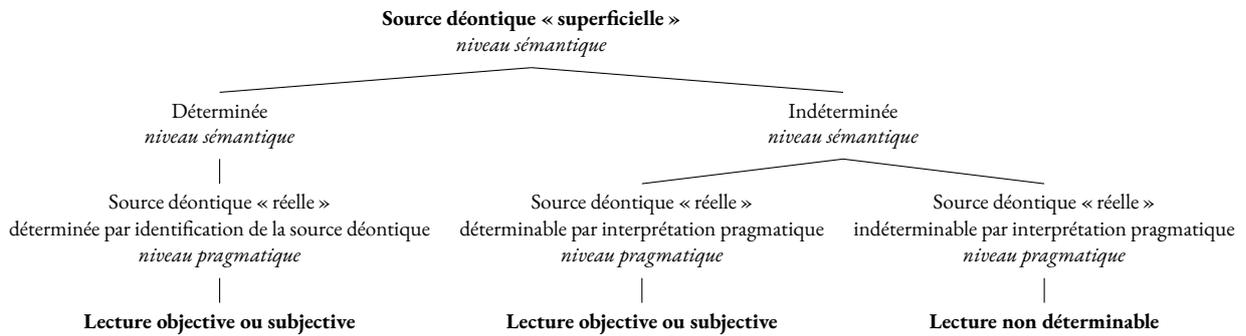


FIGURE 2 – Source déontique superficielle et source déontique réelle

La *source déontique* « superficielle » est exprimée au niveau de l'énoncé, au niveau sémantique. Lorsqu'elle est manifeste (i.e. non omise), elle correspond à l'élément de l'énoncé qui permet de définir qui ou quoi réalise l'acte illocutoire de demander, d'ordonner, etc. – à la *source déontique* « réelle », au niveau pragmatique. La *source déontique* « superficielle » répond à la question : *A-t-on des marques, dans l'énoncé, de la source d'ordre associée à l'acte illocutoire ?*

Si la *source déontique* « superficielle » n'est pas exprimée au niveau de l'énoncé, mais qu'on reconnaît tout de même qu'un acte illocutoire a été réalisé par son biais, alors la *source déontique* « réelle » ne correspond pas à la *source déontique* « superficielle ». Il faut alors « retrouver » le sujet (agentif ou non) qui réalise l'acte illocutoire en question. La *source déontique* « réelle » répond à la question : *Qui est responsable, sur le plan pratique, de l'acte illocutoire réalisé ?*

Si l'on s'intéresse à la *source déontique* « superficielle » (que nous appellerons, par commodité, *source déontique*, par opposition à *source déontique* « réelle »), dans l'arbre (Figure 3), on remarque que seuls les énoncés performatifs (i.e. contenant un verbe performatif, dans notre acception, e.g. *X demande à Y de p*), manifestent une *source déontique déterminée*, laquelle est intégrée à l'énoncé. Dans ce cas, la *source déontique* « réelle » correspond à la *source déontique* exprimée dans l'énoncé. C'est le seul cas où cette correspondance est visible.

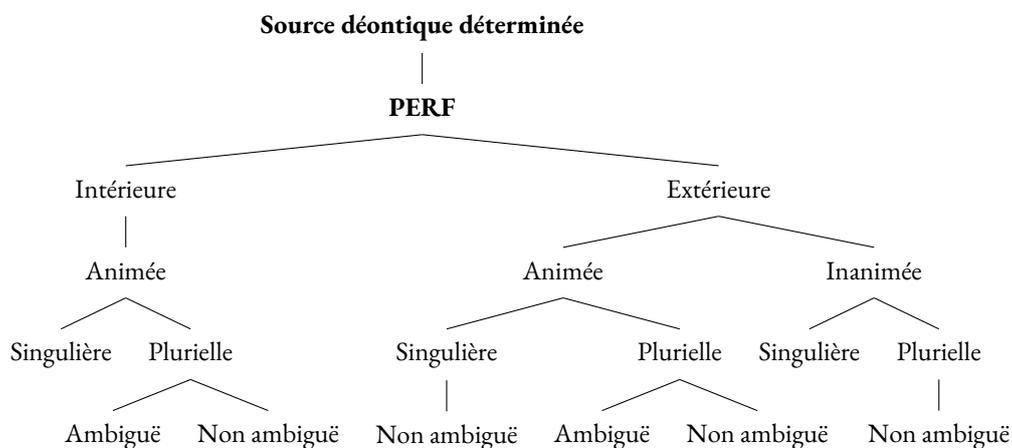


FIGURE 3 – Répartition des différentes expressions modales déontiques pouvant prendre une source déontique déterminée

L'arbre (correspondant à la Figure 4) fait valoir que les expressions modales déontiques contenant DEVOIR, FALLOIR et les énoncés impératifs (IMP) ne sont jamais associés à une *source déontique déterminée*. Celle-ci doit toujours être déduite. Cet élément est laissé « vide ».

Source déontique omise ou indéterminée

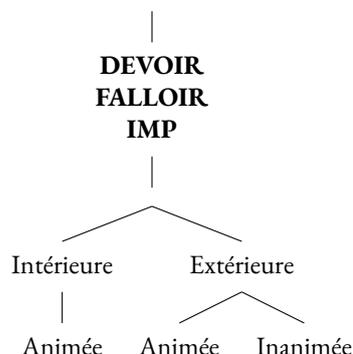


FIGURE 4 – Répartition des différentes expressions modales déontiques pouvant prendre une source déontique omise ou indéterminée

La distribution du sujet déontique dans la modalité déontique De la même façon que nous distinguons deux types de *sources déontiques*, nous distinguons également deux types de *sujets déontiques*, correspondant également à deux niveaux de lectures différents. Nous le schématisons avec l'arbre suivant (Figure 5).

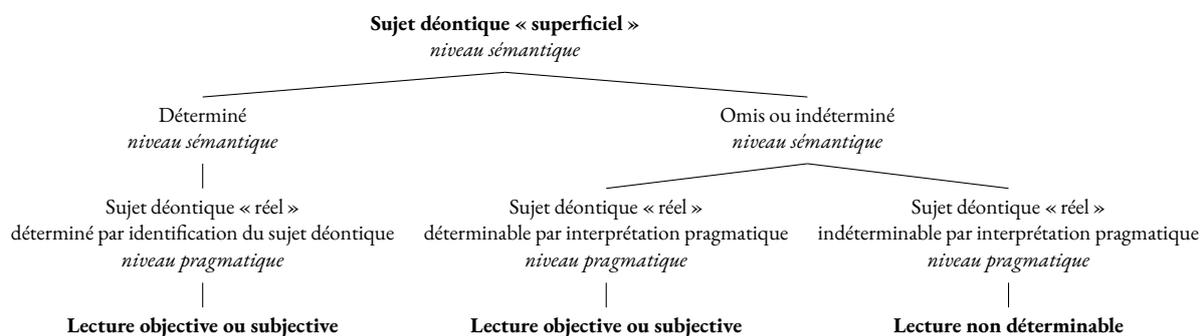


FIGURE 5 – Sujet déontique superficiel et sujet déontique réel

Le *sujet déontique « superficiel »* est exprimé au niveau sémantique de l'énoncé. Il correspond à l'élément de l'énoncé qui permet de définir qui doit réaliser l'acte demandé par le *sujet énonciateur*. Lorsqu'il est manifeste et donc déterminé, il correspond au sujet (nécessairement) agentif à qui il incombe de satisfaire la demande, l'ordre, etc., et il y a correspondance entre le *sujet déontique « superficiel »* et le *sujet déontique « réel »*. Le *sujet déontique « superficiel »* répond à la question : *A-t-on des marques, dans l'énoncé, de celui dont il est attendu qu'il réalise l'acte perlocutoire (associé à l'acte illocutoire du sujet énonciateur)?*

S'il n'est pas fait mention d'un *sujet déontique « superficiel »* dans l'énoncé, et qu'on reconnaît tout de même qu'un acte perlocutoire est attendu à la suite de l'énonciation, alors on doit « retrouver » le *sujet déontique « réel »*. Le *sujet déontique « réel »* répond à la question : *De qui est-il attendu, sur le plan pratique, que l'acte perlocutoire soit réalisé?*

Dans l'arbre (Figure 6), qui représente les différentes expressions qui permettent d'omettre tout *sujet déontique* (« superficiel », mais nous l'appellerons seulement *sujet déontique* à partir de maintenant), on retrouve certains énoncés construits avec FALLOIR et certains énoncés performatifs. Il s'agit des énoncés construits avec *falloir I* sans mention d'un pronom personnel oblique (*oblique personal pronoun*) et des énoncés performatifs (*perf II*) où la « demande » effectuée a trait à un substantif.

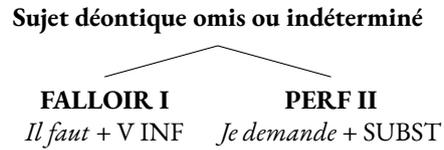


FIGURE 6 – Répartition des différentes expressions modales déontiques pouvant prendre un sujet déontique omis ou indéterminé

Pour ce qui est des expressions modales déontiques qui permettent de manifester un *sujet déontique intérieur*, on trouve les énoncés en *devoir* et les énoncés en *falloir II*, lesquels permettent de placer en position de *sujet déontique* le *sujet énonciateur*. C'est ce que montre l'arbre suivant (Figure 7).

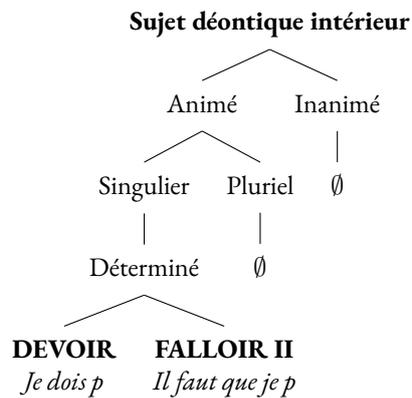


FIGURE 7 – Répartition des différentes expressions modales déontiques pouvant prendre un sujet déontique intérieur

Enfin, l'arbre (Figure 8) montre la pluralité des expressions modales déontiques qui permettent d'exprimer un *sujet déontique extérieur*. Cela recouvre la plupart des usages faits de la modalité déontique dans le discours.

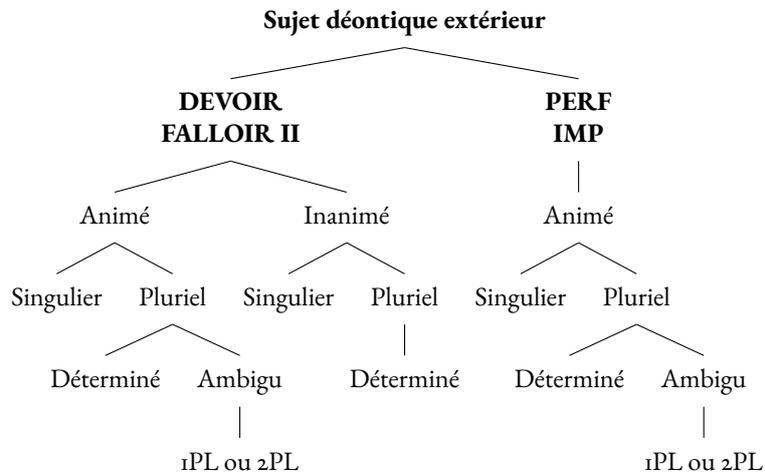


FIGURE 8 – Répartition des différentes expressions modales déontiques pouvant prendre un sujet déontique extérieur

Après avoir passé en revue l'ensemble des outils méthodologiques que nous comptons utiliser dans notre démonstration et avoir montré, de quelle façon, sommairement, ceux-ci pouvaient être articulés les uns avec les autres, mais également du point de vue des implications sémantiques et pragmatiques qui en sont la conséquences, nous pouvons désormais entrer dans le cœur de notre propos. En utilisant ces outils et ces concepts, nous tenterons de montrer deux choses : (i) quelle lecture (objective v. subjective) peut être faite de la modalité déontique d'un point de vue sémantique, en s'appuyant sur l'étude de deux paramètres : la *source* et le *sujet déontiques*, (ii) en quoi ces lectures sont dépendantes du contexte d'énonciation. Cela nous amènera donc à interroger la littérature théorique sur le sujet à l'aune de nos propres énoncés, extraits des discours d'Emmanuel Macron et de ses Premiers ministres. Nous espérons pouvoir en faire dériver des constats plus généraux sur l'usage de la modalité déontique en discours et sur le rapport entre gouvernants et gouvernés.

6 La source déontique : définir le responsable de la « demande »

6.1 La manifestation d'une source déontique déterminée dans les énoncés performatifs

6.1.1 La détermination de la source déontique dans les énoncés performatifs

Définir les énoncés performatifs dans la théorie des actes de langage La *source déontique*, dans les énoncés modaux déontiques modaux, est manifestée clairement dans les énoncés performatifs, que ceux-ci soient explicites ou non. Pour Austin (1962), un énoncé est un énoncé performatif explicite dès lors qu'il est construit autour d'une formule grammaticale précise. « The formula has the first person singular object and an active verb in the simple present tense that makes explicit the illocutionary act that the speaker intends to accomplish in uttering the sentence. Additionally, the formula can contain the self-referential adverb *hereby*. » (SADOCK 2006) Les énoncés performatifs, envisagés par Austin, prennent donc la forme (27), que l'on comprend dans l'énoncé (28).

(27) I (hereby) verb-present-active X...

(28) Je demande à ce titre au Gouvernement de travailler avec les partenaires sociaux, avec les associations dans cette direction.

(MACRON 2020g)

De l'usage des verbes performatifs Dans notre acception, nous parlons d'énoncés performatifs même si la formule soulignée par Austin est absente. Nous définissons un *énoncé performatif* comme 'un énoncé contenant un verbe performatif, lesquels permettent au locuteur (i) de décrire l'action qu'il réalise (*demander, ordonner*, etc.) (ii) en même temps qu'il la réalise (effectuer une demande, ordonner quelque chose). C'est pourquoi nous comprenons comme *énoncés performatifs* des énoncés comme (29a-i), (29a-ii), mais également (29b-i), (29b-ii) et (29b-iii), bien que pour ces derniers, la formule austinienne ne soit pas respectée, car la *source déontique* est *extérieure*.

(29) a. Source déontique intérieure

- i. Mais là aussi, c'est à votre responsabilité que j'en appelle, et j'invite tous les Français à limiter leurs déplacements au strict nécessaire.

Source déontique intérieure animée singulière

(MACRON 2020g)

- ii. Je vous demande aussi de garder le calme dans ce contexte.

Source déontique intérieure animée singulière

(MACRON 2020f)

b. Source déontique extérieure

- i. Cette épreuve exige aussi une mobilisation sociale envers les plus démunis, les plus fragiles.

Source déontique extérieure inanimée singulière

(MACRON 2020g)

- ii. Il nous faut, comme le président de la République l'a demandé, aller plus vite; [...].

Source déontique extérieure animée singulière

(CASTEX 2021g)

- iii. Toujours dans ces départements, lorsque les données épidémiologiques l'exigent, prendre des mesures complémentaires, [...].

Source déontique extérieure inanimée plurielle

(CASTEX 2020h)

La question se pose alors de la lecture objective ou subjective de la « demande » énoncée. Qui veut que X (*sujet déontique*⁶²) effectue p = ‘limiter les déplacements au strict nécessaire’ (29a-i), ‘garder le calme’ (29a-ii), ‘aller plus vite’ (29b-ii), etc. ? C’est ce que nous nous proposons d’étudier par le biais d’une analyse des sources déontiques déterminées dans les *énoncés performatifs*.

6.1.2 La manifestation d’une source déontique intérieure dans les énoncés performatifs

La prise en charge de la responsabilité de la « demande » par une source déontique intérieure Les énoncés modaux déontiques qui associent à la « demande » une *source déontique intérieure* expriment le fait que le *sujet énonciateur* prend totalement en charge la responsabilité de la « demande » effectuée. C’est le cas dans les énoncés (30a), (30b), mais également dans (31a). Le *sujet déontique intérieure* est, dans ces énoncés, exprimé par l’usage des pronoms indexicaux et déictiques *je* et *nous*, qui constituent la trace de la *source déontique* « réelle ». La « demande » réalisée (i.e. une invitation (30a), une demande (30b et 31a)) est bien modalisée par le *sujet énonciateur* lequel devient l’*instance modalisante* de l’énoncé modal déontique. En ce sens, les « demandes » réalisées par un *sujet déontique intérieure* sont forcément des *speaker-created obligations*.

(30) Source déontique intérieure animée singulière

- a. Mais là aussi, c’est à votre responsabilité que j’en appelle, et j’invite tous les Français à limiter leurs déplacements au strict nécessaire.
(MACRON 2020g)
- b. Je vous demande aussi de garder le calme dans ce contexte.
(MACRON 2020f)

(31) Source déontique intérieure animée plurielle ambiguë

- a. C’est la règle des 6 personnes que nous avons appliquées aux restaurants, que nous appliquerons aux rassemblements dans l’espace public, et que nous demandons à chacun de respecter à son domicile.
(CASTEX 2020f)

La correspondance entre le sujet énonciateur et la source déontique « réelle » La correspondance entre le *sujet énonciateur* (marquée par les pronoms indexicaux de la première personne du singulier et de la deuxième personne du singulier) et la *source déontique* se remarque dans l’enchaînement correct des séquences suivantes ((32a)-(32b)-(32c)) et ((33a)-(33b)-(33c-i)) où *S* correspond au *sujet énonciateur* (*speaker*) et *A* correspond au destinataire de l’énoncé (*addressee*), là où l’enchaînement de séquences ((33a)-(33b)-(33c-ii)) semble incorrect.

(32) Source déontique intérieure animée singulière

- a. S : Mais là aussi, c’est à votre responsabilité que j’en appelle, et j’invite tous les Français à limiter leurs déplacements au strict nécessaire.
(MACRON 2020g)
- b. A : Qui invite tous les Français à [p = ‘limiter leurs déplacements au strict nécessaire’] ?
- c. S : *Je*.
Source déontique = *je* = *sujet énonciateur*
Source déontique « réelle » = *sujet énonciateur* = Emmanuel Macron

62. Nous viendrons à cette question ultérieurement, § 7, p. 95.

(33) **Source déontique intérieure animée plurielle ambiguë**

a. S : C'est la règle des 6 personnes que nous avons appliquées aux restaurants, que nous appliquerons aux rassemblements dans l'espace public, et que nous demandons à chacun de respecter à son domicile.

(CASTEX 2020f)

b. A : Qui demande à chacun de [p = respecter la règle des 6 personnes à notre domicile] ?

c. i. S : *Nous*.

Source déontique = *nous* = [*sujet énonciateur* + *X*]

Source déontique « réelle » = [*sujet énonciateur* + *X*] = [Jean Castex + *X*]

Lecture préférée

ii. S : *Nous*.

Source déontique = *nous* = [*sujet énonciateur* + *X*]

Source déontique « réelle » = [*sujet énonciateur* + *X*] = [Jean Castex + tous les Français]

Lecture impossible

La réponse en (33c-ii) est correcte, mais la lecture qui en est faite ne l'est pas (voir, plus bas, 35b) : dans le cas des énoncés performatifs, la *source déontique* « réelle » ne peut pas correspondre au *sujet déontique* « réel ». Le pronom personnel *nous* dans (33a) ne peut pas inclure '(tous) les Français', ni 'les citoyens' car c'est à eux que la « demande » semble être adressée (i.e. 'les Français' correspondraient au *sujet déontique* « réel »).

Pour le dire autrement, là où, pour ce qui est du *sujet déontique* le *nous* peut poser un « problème de pluralité » (nous le verrons § 7.3.3, p. 110) comme dans un énoncé comme *Il nous faut tenir!*, ce n'est pas le cas ici. La désambiguïsation du pronom déictique *nous* se fait en vertu de la partition créée par l'énoncé performatif dans la situation d'énonciation. La situation d'énonciation met en œuvre une partition entre (i) *ceux qui* « demandent » (ii) et ceux à *qui* il est « demandé ». C'est pourquoi l'énoncé (35a), réponse à la question posée en (34), est correct, là où (35b) ne l'est pas sur le plan pragmatique.

(34) A : Qui demande à chacun de [p = 'respecter la règle des 6 personnes à notre domicile'] ?

(35) a. S : C'est le gouvernement et moi-même, Jean Castex, qui demandons à chacun de [p = 'respecter la règle des 6 personnes à notre domicile'].

Lecture préférée

b. S : ?Ce sont les Français qui demandent à chacun de [p = 'respecter la règle des 6 personnes à notre domicile'].

Lecture impossible

Source déontique « réelle » intérieure et subjectivité de la « demande » Dans les cas où la *source déontique* est déterminée et intérieure (i.e. lorsque la *source déontique* « réelle » correspond au *sujet énonciateur*), c'est la subjectivité du *sujet énonciateur* qui est rendue manifeste. Il s'agit alors de « demandes » pour lesquelles l'*instance modalisante* est incarnée dans un sujet animé, lequel attend de son interlocuteur qu'il se conforme au contenu propositionnel (p) de la demande. Cela ne résout toutefois pas le problème de savoir quelles sont les justifications que le *sujet énonciateur* pourrait évoquer pour expliquer l'*obligation* énoncée, ce qui explique la pluralité de ces justifications, présentées en (38a), (38b) et (38c).

(36) S : Je vous demande aussi de garder le calme dans ce contexte.

Source déontique intérieure animée singulière

(MACRON 2020f)

(37) A : Pourquoi ?

(38) a. S : Parce que *je veux* que vous gardiez votre calme. Dans ce genre de situation, vous avez le devoir de m'obéir.

Demande exprimée sur la base d'une volonté personnelle – Justification par la modalité boulique

b. S : Parce que *je sais* qu'il faut que vous gardiez votre calme. Dans ce genre de situation, vous avez le devoir de suivre ce que les faits nous dictent.

Demande exprimée sur la base de faits *supposément* objectifs – Justification par la modalité épistémique

c. S : Parce que *je pense* que c'est l'unique façon d'atteindre notre but. Dans ce genre de situation, vous avez le devoir de poursuivre ce but.

Demande exprimée en fonction d'un *but défini* – Justification par la modalité téléologique

d. *Etc.*

L'indétermination de la source déontique « réelle » et l'engagement du sujet énonciateur Les propriétés associées à la *source déontique* « réelle » *intérieure* ne permettent pas de déterminer la lecture devant être effectuée des énoncés modaux déontiques qui associent ce type de *source déontique*. Même si les énoncés (29a-ii, p. 58), (30a, p. 59), et (31a, p. 59) semblent plus susceptibles de recevoir une lecture subjective de la modalité déontique exprimée et donc d'être compris comme des *obligations* plutôt que comme des *nécessités*, nous venons de voir avec les énoncés (38) qu'il était impossible de déterminer la source de justification ayant conduit à la réalisation des « demandes » (de contenu propositionnel *p*) exprimées. Lorsque la *source déontique* « réelle » est *intérieure*, une pluralité de justifications peuvent être relevées.

Sources déontiques intérieures et engagement du sujet énonciateur Lorsqu'un *sujet énonciateur* réalise un énoncé modal déontique associé à une *source déontique intérieure* (i.e. correspondant à sa personne (*je*) ou à sa personne + X (*nous*)), il s'engage *a fortiori* vis-à-vis de la « demande » qu'il effectue. En ce sens, la modalité déontique exprimée par des énoncés associés à une *source déontique intérieure* rend ces énoncés plus susceptibles d'être interprétés comme l'expression de la volonté d'un seul sujet agentif, le *sujet énonciateur*. C'est sur le fondement de cette correspondance entre *sujet énonciateur* et *source déontique* que l'interlocuteur pourra également, en partie, juger du bien fondé de la « demande » effectuée, ce qui pourra avoir des conséquences sur le fait que celui-ci se conformera ou non à la demande et à son contenu propositionnel (*p*). Les énoncés modaux déontiques associés à une *source déontique intérieure* semble ainsi plus susceptible de rencontrer des réticences quant à la réalisation du contenu propositionnel (*p*) de la demande si, par exemple, l'interlocuteur ne fait pas confiance ou n'estime pas crédible le *sujet énonciateur* (correspondant alors à la *source déontique* « réelle »).

6.1.3 La manifestation d'une source déontique extérieure animée dans les énoncés performatifs

La prise en charge de la responsabilité de la « demande » par un sujet agentif tiers Les *sources déontiques* peuvent également être *extérieures* au *sujet énonciateur* (i.e. *sujet énonciateur* ≠ *source déontique*). On a affaire à des *speaker-reported obligations* : le *sujet énonciateur* n'est qu'un relais d'une « demande » qu'il n'effectue pas lui-même. On peut toutefois faire l'hypothèse qu'en la mentionnant, il abonde dans le même sens que cette dernière – nous vérifierions cette hypothèse. Les énoncés (39a) et (40a) associent à la « demande » une *source déontique extérieure*.

(Nous utiliserons, à cet égard, une version paraphrasée de (40a, p. 62) en (40b, p. 62) pour évacuer tout problème que pourrait poser le verbe performatif *recommander* à la forme participiale présent.)

(39) Source déontique extérieure animée singulière

a. Il nous faut, comme le président de la République l'a demandé, aller plus vite; [...].

(CASTEX 2021g)

(40) **Source déontique extérieure animée plurielle**

- a. Les autorités médicales⁶³ en ont tiré les conséquences, recommandant de ne l'utiliser qu'au-delà de 55 ans, ce que nous appliquons évidemment.
(CASTEX 2021a)
- b. Les autorités médicales en ont tiré les conséquences et recommandent de ne l'utiliser qu'au-delà de 55 ans, ce que nous appliquons évidemment.

Paraphrase de (40a)

« Demandes » associées à une source déontique extérieure animée et discours direct Que le *sujet énonciateur* ne soit qu'un relais de la « demande » réalisée se remarque lorsque l'on essaye d'enchâsser cette dernière au discours direct. On peut, de ce fait, imaginer la paraphrase (41b) pour l'énoncé (41a), sans que le sens n'en soit changé, quand bien même la formulation, elle, serait différente. Nous voyons que le contenu propositionnel (*p*) de la « demande » peut, dans le discours direct, être rapporté à la *source déontique* « réelle » (ce qui n'est pas le cas lorsque en présence d'une *source déontique extérieure inanimée*, ce que nous verrons § 6.1.4, p. 63). La *source déontique extérieure animée* n'est donc en aucun cas sous-déterminée (i.e. elle est manifeste) et devient la *source déontique* « réelle ».

- (41) a. Les autorités médicales en ont tiré les conséquences et recommandent de ne l'utiliser qu'au-delà de 55 ans, ce que nous appliquons évidemment.
- b. Les autorités médicales_S en ont tiré les conséquences [et nous disent :] « Nous_S (vous_A) recommandons de ne l'utiliser qu'au-delà de 55 ans ». Ce que nous_A appliquons évidemment.

Lorsque la *source déontique* « réelle » est *extérieure* et *animée*, il est possible de transcrire le contenu propositionnel (*p*) de la « demande » sous forme de discours direct. Cette manipulation permet de révéler l'ensemble des voix intégrées au discours du *sujet énonciateur*. En associant un énoncé modal déontique à une *source déontique extérieure animée*, le *sujet énonciateur* manifeste discursivement l'apport normatif d'une autorité tierce (dans nos exemples, 'les autorités médicales'). L'autorité épistémique représentée par 'les autorités médicales' investit le premier plan normatif, tandis que le *sujet énonciateur* (dans notre cas, investi d'une autorité politique) s'efface derrière elle. On peut de ce fait imaginer que les effets perlocutoires attendus par le *sujet énonciateur* à la suite de l'énonciation de (41a) seront réalisés (ou non) en vertu de la crédibilité accordée par le *sujet déontique* « réel » (i) au *sujet énonciateur* mais également (ii) à cette autorité tierce.

L'accord de principe entre le sujet énonciateur et la source déontique extérieure animée De surcroît, les *sujets énonciateurs* des « demandes » réalisées sont en accord avec le contenu propositionnel *p* de celles-ci et semblent également aller dans le sens de la nécessité/l'obligation pour le *sujet déontique* « réel » de le satisfaire. Cela se remarque simplement pour (40b, p. 62) avec l'ajout, en fin de phrase, de la séquence *ce que nous appliquons évidemment*. Pour (29b-ii, p. 58), nous remarquons que l'enchaînement ((42a-i)-(42a-ii)) est correct, là où l'enchaînement ((42b-i)-(42b-ii)) ne semble pas l'être sur le plan pragmatique.

- (42) a. i. Il nous faut, comme le président de la République l'a demandé, aller plus vite; [...].
(CASTEX 2021g)
- ii. Comme le président de la République l'a demandé, nous tâcherons d'aller plus vite.

Accord obligatoire concernant la « demande » entre le sujet énonciateur (i.e. Jean Castex) et la source déontique « réelle » (i.e. le président de la République)

63. Ici, nous considérons la *source déontique* 'les autorités médicales' comme une *source déontique extérieure animée*, en prenant la partie de dire que nous avons ici une *source déontique* constituée d'un ensemble de sujets agentifs. Ce ne serait pas si nous disions, par exemple, *la science recommande de p*.

b. i. Il nous faut, comme le président de la République l'a demandé, aller plus vite; [...].
(CASTEX 2021G)

ii. Comme le président de la République l'a demandé, ?nous ne tâcherons pas d'aller plus vite.

Absence d'accord concernant la « demande » entre le *sujet énonciateur* (i.e. Jean Castex) et la *source déontique* « réelle » (i.e. le président de la République)

(i) Si aucune marque d'opposition (e.g. *malgré que...*, *bien que...*, *alors que...*) ou de négation du contenu propositionnel (*p*) de la « demande » (e.g. *je ne pense pas qu'il nous faille p*) n'est manifestée dans l'énoncé modal déontique qui prend pour *source déontique* une *source déontique extérieure animée* (ii) et en l'absence de reformulation par le *sujet énonciateur* quant à la validité du contenu propositionnel (*p*) de la « demande » (e.g. *il ne nous faut pas p*, *il nous faut p'*), alors il y a correspondance entre le *sujet énonciateur* et la *source déontique* « réelle » quant à la volonté de voir *p* advenir. C'est pourquoi nous parlons d'un « accord obligatoire » entre le *sujet énonciateur* et la *source déontique* « réelle ».

L'indétermination de la source déontique « réelle » Les énoncés (39a, p. 61) et (40b, p. 62) semblent devoir recevoir une lecture subjective de la modalité déontique exprimée, mais sans certitude. Cette incertitude s'explique en vertu du lien qui peut être fait entre *sources déontiques intérieures animées* et *sources déontiques extérieures animées*. Dans le premier cas, nous avons dit que les sources de justification pouvaient varier, même si, en surface, l'énoncé modal déontique semblait davantage susceptible de recevoir une lecture subjective, compris alors comme une *obligation* plutôt que comme une *nécessité*. Ce constat vaut également pour les énoncés modaux déontiques associant une *source déontique extérieure animée*. Dans ce cas, le *sujet énonciateur*, par son énoncé, utilise le discours d'une autre autorité. Si cette autorité était présente (et qu'elle devenait le *sujet énonciateur*) et qu'elle avait proposé son propre discours, on eût pu considérer que l'énoncé modal déontique associait une *source déontique intérieure*. Auquel cas, on aurait pu être tenté de dire que l'énoncé modal déontique devait être lu subjectivement.

Sources déontiques extérieures animées et le désengagement partiel du sujet énonciateur Dans le cas où un énoncé modal déontique associe un *source déontique extérieure animée*, le *sujet énonciateur* ne s'engage pas totalement vis-à-vis de la « demande » effectuée. Ou du moins, il ne s'engage pas uniquement lui-même dans la réalisation de l'énoncé modal déontique : il partage la responsabilité de l'acte illocutoire réalisé (i.e. de la « demande » effectuée) avec la *source déontique extérieure animée* à laquelle est attachée une *source déontique* « réelle » incarnée dans un sujet agentif. Le bien fondé de la « demande » réalisée sera d'abord imputé à la *source déontique* « réel » puis au *sujet énonciateur*, qui ne constitue qu'un relais. Dans le cas où l'énoncé modal déontique recevrait une lecture purement subjective, alors c'est en fonction de la crédibilité et de la confiance accordée à la *source déontique* « réelle » que se jouera en partie l'accomplissement (ou non) de la « demande » réalisée.

6.1.4 La manifestation d'une source déontique extérieure inanimée dans les énoncés performatifs

La prise en charge de la responsabilité de la « demande » par un non-agent La *source déontique*, lorsqu'on la considère *extérieure*, c'est-à-dire différentes du *sujet énonciateur*, peut également être *inanimée*. Dans (ce qui s'apparente à) un énoncé performatif (mais qui n'en est pas un), le sujet grammatical du verbe performatif peut ne pas être un sujet agentif humain. C'est ce que l'on remarque dans les énoncés qui suivent, avec (43a), (43b) et (43c, p. 64) où il est question d'une *source déontique extérieure inanimée singulière* et avec (44a, p. 64), où la *source déontique extérieure inanimée* associée à l'énoncé est *plurielle*. Nous n'avons pas ici affaire à des *speaker-reported obligation* mais à un autre type de prise de relais de la modalisation par le *sujet énonciateur*.

(43) **Source déontique extérieure inanimée singulière**

- a. Cette épreuve exige aussi une mobilisation sociale envers les plus démunis, les plus fragiles.
(MACRON 2021a)
- b. [La phase de déconfinement] demandera de la part de chacun des Françaises et des Français de la discipline et de la responsabilité.
(PHILIPPE 2020a)
- c. Mais la crise sanitaire exige de prendre des dispositions urgentes et exceptionnelles.
(CASTEX 2021e)

(44) **Source déontique extérieure inanimée plurielle**

- a. Toujours dans ces départements, lorsque les données épidémiologiques l'exigent, prendre des mesures complémentaires, [...].
(CASTEX 2020h)

« Demandes » associées à une source déontique extérieure inanimée et discours direct On ne peut, dans ces cas, parler d'*énoncés performatifs* (même en étendant la définition austiniennne aux locuteurs autres que *je*), puisque l'entité en position sujet dans ces énoncés n'est pas un sujet agentif (i.e. un sujet animé humain) : 'cette épreuve' (43a), 'la phase de déconfinement' (43b), 'la crise sanitaire' (43c) et 'les données épidémiologiques' (44a). Ce ne sont pas des entités douées de (i) capacités linguistiques (ii) ni de capacités d'action. Pour ces exemples, l'inagentivité de la *source déontique* empêche la transcription du contenu propositionnel *p* de la « demande » au discours direct, comme nous le montrons avec (43a). C'est en ce sens qu'on ne peut pas enchâsser le contenu propositionnel *p* des « demandes » associées à ces entités, dans des discours discours qui leur serait rapporté. C'est pourquoi l'énoncé (45a) est correct, alors que l'énoncé (45b) ne l'est pas sur le plan pragmatique.

- (45) a. [La phase de déconfinement] demandera de la part de chacun des Françaises et des Français de la discipline et de la responsabilité.
(PHILIPPE 2020a)
- b. #La phase de déconfinement [dira :] « Je demande de la part de chacun des Françaises et des Français de la discipline et de la responsabilité. »

L'énonciation de ((43a), (43b) et (43c), p. 64) revient donc, pour le *sujet énonciateur* à « faire parler » des sujets inagentifs, ce qui peut s'apparenter, dans les faits, à la traduction d'une situation factuelle dans le discours, selon des schèmes de raisonnement que le *sujet énonciateur* établit à partir de ces situations (voir 46c-iii, p. 65).

Sources déontiques extérieures inanimées et objectivité de la « demande » Dans les cas où la *source déontique* est *déterminée extérieure* et *inanimée*, l'énoncé modal semble devoir recevoir une lecture objective de la modalité déontique qu'il exprime. L'*instance modalisante* (*source déontique*) ne correspondant pas au *sujet énonciateur*, celui-ci ne peut pas être tenu pour responsable de l'expression de l'énoncé modal déontique. C'est ainsi qu'il ne peut pas répondre (46c-ii), après qu'on lui a posé la question *Pourquoi?* (46a). (Il ne peut, d'ailleurs, faire mention d'aucune justification portée par quelque sujet agentif que ce soit.) Il peut répondre (46c-ii) (réponse tautologique) mais également (46c-iii), qui permet d'invoquer une justification objective.

(46) **Source déontique extérieure inanimée singulière**

a. S : Mais la crise sanitaire exige de prendre des dispositions urgentes et exceptionnelles.

(CASTEX 2021c)

b. A : Pourquoi ?

c. i. S : Parce que je veux prendre des dispositions urgentes et naturelles.

Demande exprimée sur la base d'une *volonté personnelle* – Justification par la modalité boulique

ii. S : Parce que la crise sanitaire exige de prendre des dispositions urgentes et exceptionnelles.

Tautologie

iii. S : Parce que les faits l'ont montré : les crises sanitaires nécessitent de prendre des dispositions urgentes et sanitaires.

Demande exprimée sur la base de faits *supposément objectifs* – Justification par la modalité épistémique

La lecture subjective des énoncés modaux déontiques associés à une source déontique extérieure inanimée La *source déontique* « réelle », associée à une *source déontique extérieure inanimée*, doit posséder les mêmes propriétés : être extérieure et être animée. Comme la *source déontique* « réelle » ne peut pas correspondre à un sujet agentif, alors la lecture *subjective* la modalité déontique exprimée par un énoncé comme (46a) est impossible. Cet énoncé modal déontique ne peut être compris qu'en termes d'objectivité et de nécessité. Dans le cas contraire, si la *source déontique* « réelle » était inanimée, alors pourrait être posée la question de la subjectivité du *sujet énonciateur* (*source déontique* « réelle » intérieure) ou du discours rapporté (*source déontique* « réelle » extérieure).

Schématiquement :

— si l'on sait que la *source déontique* « réelle » est inanimée, alors la lecture de l'énoncé modal déontique qui l'associe doit être préférentiellement objective.

— si l'on sait que la *source déontique* « réelle » est animée (intérieure ou extérieure), alors la lecture de l'énoncé modal déontique qui l'associe peut être objective ou subjective.

Sources déontiques extérieures inanimées et le désengagement partiel du sujet énonciateur Pour un *sujet énonciateur*, exprimer la modalité déontique par le biais d'énoncés associés à une *source déontique extérieure inanimée* permet de changer le régime de justification (ce que Toulmin (2003) appelle le « field of argument » (*champ des arguments*) (TOULMIN 2003, dans ROCCI 2017, p. 112)) de la « demande » exprimée. Il devient, de *facto*, « inattaquable » quant aux jugements qui seront faits *a posteriori* si, une fois réalisé, le contenu propositionnel *p* de la « demande » a des effets néfastes par exemple. Cependant, (ii) il peut s'octroyer le droit de juger de la bonne réalisation du contenu propositionnel (*p*) de la « demande » en tant que *sujet énonciateur* détenant une autorité (dans le cas des membres de l'exécutif français). Le désengagement du *sujet énonciateur* n'est donc pas total pour autant (quoique plus grand qu'en présence d'une *source déontique extérieure animée*); il reste en partie lié à la « demande » effectuée et, en choisissant de « faire parler » une *source déontique* « réelle » *extérieure inanimée*, (iii) il semble abonder dans le sens de cette « demande » et l'approuver. Il semble donc y avoir une volonté sous-jacente du *sujet énonciateur* d'exprimer celle-ci, sans pour autant vouloir prendre en charge toute la responsabilité de l'énoncé modal déontique. En tant que seul sujet agentif engagé dans la réalisation et dans la modalisation de l'énoncé modal déontique, le *sujet énonciateur* reste le seul responsable pour l'énoncé qu'il réalise.

6.2 L'omission et l'indétermination de la source déontique dans les énoncés performatifs non explicites

6.2.1 Énoncés performatifs explicites et non explicites et l'omission de la source déontique

Les marques de détermination de la source déontique dans les énoncés performatifs explicites Lorsque l'énoncé modal déontique ne prend pas la forme d'un énoncé performatif explicite (i.e. qui ont selon notre acception, dans leur structure, un verbe performatif) et que l'énoncé performatif est implicite, l'acte illocutoire est réalisé par le biais d'une *source déontique* qui est *omise* (et donc indéterminée)⁶⁴. Celle-ci peut avoir correspondre à une *source déontique* « réelle » de différentes natures, lesquelles sont à même de déterminer l'impérativité de l'*obligation* ou de la *nécessité* exprimée. C'est pourquoi nous distinguons les énoncés performatifs explicites comme (47a) des énoncés comme (48a), (48b) ou (48c).

(47) Source déontique intérieure animée singulière

- a. Je vous demande aussi de garder le calme dans ce contexte. PERF
(MACRON 2020f)

(48) Source déontique omise

- a. Mais il faut que nous soyons les plus nombreux possibles à nous faire vacciner. FALLOIR
(CASTEX 2020b)
- b. Nous devons donc poursuivre nos efforts et continuer d'appliquer les règles. (Plus elles seront respectées, plus nous sauverons des vies.) DEVOIR
(MACRON 2020e)
- c. Faites attention, soyez très prudents. IMP
(CASTEX 2020g)

L'absence de source déontique « réelle » dans les énoncés modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR En ce qui concerne la détermination de la *source déontique* « réelle », les énoncés performatifs (comme 47a) semblent représenter la forme canonique de l'expression non ambiguë d'un acte illocutoire : le sujet grammatical de l'énoncé correspond à la *source déontique* « réelle » et l'expression manifeste d'un verbe performatif informe de l'acte illocutoire réalisé. Dans les énoncés modaux déontiques en FALLOIR et en DEVOIR, tout comme dans les énoncés impératifs, ce n'est pas le cas. Le sujet grammatical des énoncés et le verbe qui lui est associé (soulignés dans les exemples) ne nous informent de rien, sinon que l'énoncé est modal déontique, eu égard aux verbes (DEVOIR, FALLOIR) utilisés, ou au mode impératif (IMP) utilisé. Là encore, il apparaît nécessaire de déduire la *source déontique* « réelle » à partir des marques linguistiques que nous pouvons trouver dans les énoncés, travail qui ne semble possible, d'emblée, sur le plan pragmatique. C'est la lecture que fait Lewis (2015) des énoncés modaux déontiques, pour lesquels elle explique que :

distinguishing internal from external obligation is especially tricky. In English and French, where the same construction serve for both, the source of obligation can only be pragmatically inferred and is frequently interpreted as vague. The speaker's will is often in harmony with some external will, so that the source is simultaneously external and internal. For example, *Je dois arriver avant midi* ('I must arrive before noon')

64. En outre, en présence d'un verbe performatif, la nature de l'acte illocutoire réalisée est déterminée par la sémantique du verbe en question : *S demande à A de p* implique que l'acte illocutoire réalisé par S est une *demande*, *S ordonne à A de p* implique que l'acte illocutoire réalisé par S est un *ordre*, etc. Dans le cas des énoncés performatifs non explicites, la nature de l'acte illocutoire est sous-déterminée, et la littérature a déjà fait grand cas de cette question, qui mériterait, par ailleurs, des approfondissements certains tant y répondre paraît essentiel.

François Recanati appelle les énoncés performatifs non explicites des « performatifs primaires ». Ce sont des performatifs « parce qu'ils sont des actes » mais « ce ne sont pas des performatifs explicites parce que la nature des actes qu'ils sont est laissée implicite, étant suffisamment indiquée par le mode verbal (e.g. l'impératif à, l'intonation, le contexte de l'énonciation, etc. » Pour Recanati, « la plupart des performatifs primaires peuvent néanmoins être paraphrasés à l'aide d'un performatif explicite, si le besoin se fait sentir de manifester sans ambiguïté le type d'acte qu'est censée accomplir l'énonciation. » Il paraphrase ainsi *ferme la porte!* par *je t'ordonne de fermer la porte, est-il venu?* par *je te demande s'il est venu* et *chien méchant* par *je vous avertis qu'il y a un chien méchant*. (RECANATI 1979, p. 104-105)

may mean that the speaker has a self-imposed (internal) obligation to arrive before noon or that she has an externally-imposed obligation to do so, or again that she predicts that she will arrive before noon. But it can also mean all of these simultaneously. (LEWIS 2015)

Cette citation éclaire un des problèmes posés pour l'interprétation des énoncés modaux déontiques comme objectifs ou subjectifs. Même si nous pouvons décomposer ces derniers selon différents paramètres, et nous intéresser à certains éléments de leur construction, il semble qu'une part incompressible d'interprétation contextuelle demeure. Pour les exemples que Lewis prend, il ne s'agit pas seulement d'interpréter les énoncés selon leur contexte d'énonciation, mais de prendre en compte un ensemble de discours ayant pu être prononcés à l'égard du *sujet énonciateur* antérieurement à sa propre énonciation (i.e. *quelqu'un a-t-on dit d'arriver avant midi?*), ce que nous ne pouvons pas forcément savoir. En l'absence d'une mention des éléments qui justifient l'obligation (éléments marquant le but ou la cause), il est d'autant plus difficile de déterminer de façon stricte la *source déontique* « réelle ».

Notre travail porte avant tout sur l'étude des *sources déontiques* et des *sujets déontiques*, mais il n'est pas certain pour autant que ce soit ces éléments précisément qui puissent permettre de distinguer lectures objectives et lectures subjectives des énoncés modaux déontiques. Si tel n'était pas le cas, il faudrait tout de même (i) remarquer quelles sont les conséquences de l'usage de tel ou tel *sujet* ou *source déontique* (voir § 7, p. 95) dans un énoncé modal déontique, (ii) que ces conséquences aient trait à la lecture objective/subjective pouvant en être faite ou à d'autres phénomènes affiliés, telles que l'ambiguïté de l'acte illocutoire réalisé – nous anticipons en partie nos conclusions.

6.2.2 *Falloir et devoir* comme des *priority modals*

Définir les *priority modals* Il n'y aurait pas de questionnement sur la lecture objective ou subjective pouvant être faite des énoncés modaux déontiques si ceux-ci n'étaient pas, en certains cas du moins, liés à l'expression de la volonté d'un sujet. C'est ainsi que nous faisons grand cas de la typologie des modalités établie par Portner, lequel théorise ce que peuvent être les *priority modals*.

Les *priority modals* (*priority modality*) recourent (i) la modalité déontique (*The rich must give money to the poor*), (ii) la modalité bouletique (*You should try this chocolate*) et (iii) la modalité téléologique (*You could add some more salt to the soup*) (PORTNER 2009, in PORTNER 2018, p. 10-11). « Priority modality has to do with reasons for assigning priority, or preference, to one type of situation over another », et chacun des sous-types susmentionnés correspond à une façon d'effectuer cette assignation. « Deontic modality concerns priority based on rules or right and wrong, bouletic modality concerns priority based on desire, and teleological modality concerns priority based on goals. » Et Portner de préciser : « We do not assume that these subcategories are mutually exclusive. » (PORTNER 2018, p. 10-11)

Les *priority modals* sont caractérisés par Portner (2009) « in terms of an ordering source “representing reasons for preferring, or assigning priority to, one possibility over another”. The subcategories or priority modality are *deontic* modality, which is strictly understood as having to do with “obligations, right and wrong, and other normative notions”, *bouletic* modality, which relates to “someone’s desires” and *teleological* modality based “on someone’s goal.” » (PORTNER 2009, p. 185, dans ROCCI 2017, p. 322) On comprend mieux ainsi de quelle façon tout énoncé modal déontique ne peut pas être compris en termes de normes ou de lois et que le *sujet énonciateur* peut, en réalisant un énoncé modal déontique, lui-même effectuer une « demande » ou prescrire une nouvelle norme sans que l'argument qui justifie celle-ci (que fait valoir le *sujet énonciateur*) soit d'ordre normatif. De ce dernier constat découle le fait qu'il est possible que la modalité déontique puisse recevoir une lecture objective ou subjective en fonction des arguments sur lesquels elle se fonde. C'est du moins l'hypothèse que nous avançons dans ce travail et dont nous tentons de montrer la validité.

La modalité déontique et la modalité boulique L'idée que la modalité déontique soit liée à la modalité boulique n'est pas une seule caractéristique de la sémantique de Portner. C'est une idée répandue dans la littérature théorique, laquelle est notamment perpétrée par Matthewson et Truckenbrodt (2018). Pour eux, un énoncé modal déontique doit être interprété au prisme d'une inférence pouvant être réalisée à partir des désirs du *sujet énonciateur*. *De facto* cela rendrait les énoncés modaux déontiques susceptibles de recevoir une lecture subjective, puisqu'il s'agit des désirs personnels de quelqu'un. Cette inférence prend la forme suivante :

- (49) **Bouletic-to-deontic inference**
 x lets y know that x wants p
 p is under the immediate control of p
 x has the authority over y in regard to p
 ⇒ y is obliged towards x to bring about p (MATTHEWSON et TRUCKENBRODT 2018)

FIGURE 9 – La *bouletic-to-deontic inference* (MATTHEWSON et TRUCKENBRODT 2018)

Différemment, Larreya (2004) propose de dire que le lien (peut-être seulement implicite) entre modalité boulique et modalité déontique peut se vérifier pour tous les types d'énoncés modaux déontiques, y compris les permissifs. De surcroît, il ajoute l'idée que cela vaut également pour les énoncés impératifs, constat que nous faisons également (voir § 6.3, p. 85 et § 6.3, p. 84). Il écrit que :

même si la notion de VOULOIR ne fait pas partie de la modalité au sens le plus strict du terme, il est difficile de concevoir les notions POUVOIR et DEVOIR sans la faire intervenir, du moins au niveau de l'implicite. Par exemple, *Est-ce que je peux t'emprunter ton mobile? May I borrow your mobile?* équivaut, pour au moins une partie de son sens, à *Est-ce que tu veux bien que j'emprunte ton mobile?* De même, *Il faut que tu m'écoutes! You must listen to me!* équivaut partiellement à *Je veux que tu m'écoutes.* (LARREYA 2004)

Cependant, Larreya affirme cela avec nuance, expliquant que cela ne vaut que pour « une partie du sens » des énoncés et que l'équivalence entre un énoncé modal déontique et un énoncé volitif n'est que « partielle ». Pour *Il faut que tu m'écoutes!*, le fait de savoir que le *sujet énonciateur* désire que son allocutaire l'écoute n'est pas une surprise. La question est plutôt de savoir si le *sujet énonciateur* désire que son allocutaire l'écoute au motif (i) qu'il désire que l'allocutaire réalise cette action uniquement (au nom de volontés personnelles) ou (ii) s'il désire cela au nom de motifs d'un autre ordre. En ce sens, il faut comprendre qu'il y aura quasiment toujours⁶⁵ une manifestation de la volonté du *sujet énonciateur* vis-à-vis de la réalisation du contenu propositionnel (*p*) de l'énoncé modal déontique. Reste à savoir si cette manifestation prend le pas sur des justifications tierces.

De l'impossibilité de contredire l'argument boulique associé aux énoncés modaux déontiques Les énoncés modaux déontiques exprimés avec FALLOIR tout comme les énoncés impératifs (IMP) peuvent parfois être lus comme l'expression des désirs du *sujet énonciateur*. De ce fait, il serait étrange (*odd*), pour ce dernier, que de revenir sur l'énoncé qu'il vient de réaliser en contredisant cet élément. Nous le soulignons juste avant : il existe une part incompressible de volitif dans l'énoncé modal déontique. C'est ce que note Kaufmann.

As observed by Schwager (2006) and Kaufmann (2012), imperatives in *all* their uses, imply that the speaker endorses the realization of the content in some way. She notes that it is not felicitous to follow an imperative with an assertion that the realization of the content goes against the speaker's desires. (CONDORAVDI et LAUER 2012)

65. Nous ne pouvons ici dire « toujours » car il existe des cas où les énoncés modaux déontiques n'expriment pas une volonté du *sujet énonciateur*. C'est le cas notamment pour les « avis désintéressés » (*disinterested advice*). On le voit par exemple dans une situation où quelqu'un (S) demande un avis à quelqu'un d'autre (A) sur le meilleur moyen de transport pour rejoindre un point à un autre, situation dans laquelle A est à même de donner son avis sur le moyen de transport le plus adéquat, sans pour autant avoir pour réelle volonté que S le choisisse plutôt que l'autre moyen de transport envisagé initialement.

Elle prend l'exemple de (50).

(50) Call him at home! I don't want you to but he is fine with that.

Dans les énoncés inscrits dans le spectre de la *priority modality* il semble donc que la *source déontique* « réelle » ne puisse pas être déterminée, sinon après l'avoir déduite en vertu de l'expression ou non de la volonté du *sujet énonciateur* dans l'énoncé modal déontique qu'il réalise. Ainsi, que l'on puisse lire un énoncé modal déontique en DEVOIR ou en FALLOIR (et nous le verrons plus loin pour les énoncés impératifs, qui méritent un traitement différent, § 6.3, p. 84) comme objectif ou subjectif dépend (entre autres) (i) de la capacité du *sujet énonciateur* à justifier son acte illocutoire par une volonté personnelle, (ii) de sa capacité à nier le fait qu'il considère, personnellement, la réalisation du contenu propositionnel (*p*) de l'acte illocutoire comme désirable. Mais cela ne s'arrête pas là, et la question de la détermination de la *source déontique* « réelle » dans les énoncés modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR nécessite de s'interroger et de s'intéresser sur/à d'autres sources d'ordre.

6.2.3 La littérature anglophone sur le sujet : *must, have to, ought, should*

Des différences de traitement de la modalité déontique objective/subjective en langue anglaise et en langue française La littérature anglosaxonne a été assez féconde sur le sujet des modalités exprimées dans la langue anglaise (et la plupart des travaux sont d'ailleurs rédigés en cette langue), là où les articles et ouvrages de sémantique des modalités se font plus rare sur des énoncés français. Cette différence de traitement se manifeste encore davantage lorsque l'on s'intéresse aux lectures objectives et subjectives que l'on peut faire des énoncés modaux déontiques : les exemples de langue anglaise sont bien plus représentés, pour des raisons qui nous échappent malheureusement.

Les intuitions dont ces auteurs ont fait part, lesquelles sont plus ou moins consolidées par l'empirie, permettent tout de même de circonscrire au mieux cette question. En effectuant un bref panorama de la littérature anglosaxonne sur le sujet, nous souhaitons montrer (i) la nature des conclusions ayant été établies par les chercheurs, (ii) afin de se les approprier et de (iii) montrer s'ils valent pour les énoncés de langue française. Néanmoins, comme il n'est pas possible de traduire terme à terme (ou modal à modal) les énoncés modaux déontiques de langue anglaise en langue française (voir § 6.2.3, p. 73), nous devons (iv) réutiliser une partie des méthodes et analyses développées vis-à-vis des énoncés de langue anglaise et les appliquer aux énoncés de langue française pour en tirer nos propres conclusions (lesquelles ne vaudront, peut-être, que pour les extraits de notre corpus).

Must v. have to : objectivité et subjectivité Dans sa thèse, Serpault (2017) reprend à la littérature théorique toute une série de citations qui permettent de distinguer *must* de *have to*, à commencer par le constat qu'elle dresse elle-même en introduction à son propos. « **Lorsqu'elles ne sont pas tenues pour interchangeables^{66 67}, ou censées entretenir l'une avec l'autre un simple rapport de distribution complémentaire** (*have to* se voyant alors réduit au rôle de supplétif de *must* dans les contextes syntaxiquement incompatibles avec le modal), les deux formes sont supposées se distinguer par leur degré d'« objectivité » : *have to* serait « objectif » et *must* « subjectif ». » (SERPAULT 2017, p. 7. Notre mise en gras.)

Nous reprenons ici quelques-unes des citations extraites de la littérature théorique qu'elle insère en début de son argumentaire (et d'autres constats théoriques que nous puisons nous même dans les argumentaires traitant de la différence

66. En langue française, effectivement, il semble communément admis de pouvoir substituer les énoncés modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR sans que le sens n'en soit changé. Un des buts que nous poursuivons avec ce travail est de rétablir les différences de sens et d'usages qui existent entre ces deux façons d'exprimer la modalité déontique, montrant par là-même que l'interprétation qui peut alors être faite de ces énoncés diffère selon l'expression que le *sujet énonciateur* choisit.

67. Un tel constat n'est pas étranger à De Saussure (2014), qui fait l'hypothèse que les modaux sont, par nature, sous-déterminés. Il note que « ce n'est pas seulement *devoir* qui est ambigu, mais aussi tout le champ lexical de la nécessité et de l'obligation qui s'applique indifféremment à l'un et à l'autre. Si Pierre *doit* ranger sa chambre, il *faut* qu'il le fasse et c'est aussi *nécessaire*. Si tout homme *doit* mourir, c'est qu'il *faut* qu'il en soit ainsi, que c'est *nécessaire* et que c'est *obligé*. » (DE SAUSSURE 2014), balayant ainsi toute possibilité d'établir ne serait-ce que des lectures *préférentielles* des énoncés modaux déontiques en termes de *nécessité* ou d'*obligation*. Il se fait ainsi le défenseur d'un interprétation extrêmement dépendante du contexte des énoncés modaux déontiques, niant ainsi la capacité de la sémantique à s'approprier cet objet de façon pertinente.

entre *must* et *have to*), afin d'en étudier la nature des conclusions établies en termes de lectures objectives et objectives des énoncés modaux déontiques articulés autour de ces expressions.

Whenever [*have to*] is in contrast with *must*, it denies the involvement of the speaker. (F.R. PALMER 1990, p. 11, dans SERPAULT 2017, p. 10-11)

According to Westney (1995, p. 151) deontic *have to* focuses on “an external, existent obligation that can be perceived or described independently of the speaker”, whereas deontic *must* serves as a very general marker of obligation with more specific senses such as urgency, irresistibility, and unconditionality being attributable to pragmatic interpretation. Palmer (1990), Coates (1983) and Perkins (1983) are all in agreement that *have to* contrasts with *must* in that its distribution is skewed towards the objective (Palmer's 'external') end of the subjective/objective scale. In other words, deontic *have to* differs from *must* in its preference for objective meaning, where the deontic source is external to the speaker, [...], over subjective meaning, where the speaker is the deontic source, [...]. (COLLINS 2009, p. 60)

D'un côté, Palmer (1990) nie la capacité des énoncés en *have to* d'engager le *sujet énonciateur* vis-à-vis de son énoncé; de l'autre, Collins (2009), synthétisant différents arguments apportés par différents auteurs, souligne que le *sujet énonciateur*, dans les énoncés modaux déontiques en *must* est la *source déontique* « réelle » dudit énoncé. Dans le cas des énoncés modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR, nous avons fait l'hypothèse que les deux types d'énoncés n'associaient pas de *source déontique* « réelle » *déterminée*, contrairement aux énoncés performatifs qui sont associés à une *source déontique* « réelle » *déterminée* par le sujet grammatical associé au verbe performatif et pour lesquels, lorsque la *source déontique* est *intérieure* le *sujet énonciateur* est pleinement engagé vis-à-vis de son énoncé. Nous devons voir comment mesurer cet engagement du *sujet énonciateur* dans les énoncés en DEVOIR et en FALLOIR, dès lors qu'aucune *source déontique* n'est exprimée.

Must (= “obligation”) is generally subjective, in that it refers to what the speaker thinks it is important or essential to do. *Have to*, on the other hand, is more “objective”, i.e. the obligation or compulsion tends to come from a source outside the speaker. (G. LEECH 1987, p. 83, dans SERPAULT 2017, p. 10-11)

Root *have to* is never subjective, but expresses “it is necessary for”. (J. COATES 1983, p. 53, dans SERPAULT 2017, p. 10-11)

[*Have to*] characterically differ[s] from *must* in being objective rather than subjective. (R. HUDDLESTON, G. PULLUM *et al.* 2012, p. 206, dans SERPAULT 2017, p. 10-11)

Leech (1987), Coates (1983) et Huddleston et Pullum (2012) énoncent chacun que *have to* est plus objectif que *must*. Coates (1983) nie même aux énoncés modaux déontiques en *have to* la possibilité d'être lus autrement qu'en termes de *nécessité* mais ajoute un argument : Coates semble dire que la *nécessité* ne peut être exprimée qu'en vue d'un but (*télos*) comme dans l'expression *it is necessary for*, alors la question qui reste sans réponse est celle de déterminer ce but, et de savoir s'il est toujours exprimé dans les énoncés modaux déontiques en *have to*.

La question à laquelle nous devons répondre est de savoir si une telle répartition des lectures (objectives v. subjectives) se fait entre les énoncés en DEVOIR et en FALLOIR. Nous devons voir (i) si la répartition entre lecture objective et lecture subjective se fait aussi catégoriquement; et, si non, (ii) nous devons voir comment cette distribution s'effectue. En outre, (iii) nous essaierons de voir si les énoncés modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR peuvent recevoir une interprétation en termes de *nécessité* et (iv) si celle-ci est exprimée en vue d'un but, lequel peut avoir été établi, lui-même, par une *source déontique* identique au *sujet énonciateur* ou différente. C'est la réponse à cette dernière interrogation qui permet, selon nous, de définir la possibilité de lire un énoncé modal déontique comme objectif ou comme subjectif.

La *source déontique* est « distincte du locuteur dans le cas de *have to* ». (SERPAULT 2017, p. 127)

Have to specifically rules out the possibility that the obligation is attributed to the desire of the speaker. (J. MYHILL 1996, p. 349, dans SERPAULT 2017)

Serpault (2017) elle-même, et Myhill (1996) analysent les énoncés modaux déontiques avec *must* et *have to* selon que ces expressions permettent ou non de manifester les désirs du *sujet énonciateur*. Cela rejoint notre idée de déterminer le caractère objectif ou subjectif des énoncés modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR selon la possibilité pour le *sujet énonciateur* (i) de les justifier par *parce que je le veux* (ii) ou de les nier (e.g. *Nous devons p, mais je ne le veux pas*).

« With *must*, the speaker has authority, while with *have to* the authority comes from no particular source. » (J. COATES 1983, p. 55, dans SERPAULT 2017, p. 238)

Coates (1983) propose également de distinguer *must* et *have to* en ce que, dans le cas du premier, le *sujet énonciateur* serait doté d'une certaine autorité, quand ce ne serait pas le cas dans le second. Nous verrons que nous pouvons, dans les énoncés modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR, prolonger ce raisonnement en faisant écho à l'idée que le discours politique est traversé par différentes autorités (voir § 1.5, p. 18.) Nous faisons l'hypothèse que l'autorité manifestée par les énoncés modaux déontiques en FALLOIR est différente de celle manifestée par les énoncés modaux déontiques en DEVOIR. La *source déontique* « réelle », qui actualise la justification de l'acte illocutoire réalisé, diffère selon l'expression modale déontique choisie.

***Have to* et la source déontique « réelle »** *Have to*, dans la littérature théorique semble donc plus susceptible de recevoir une lecture objective. Comme nous en faisons le constat pour les énoncés modaux déontiques en FALLOIR et en DEVOIR, « avec *have to*, [l'énonciateur] exprime seulement l'existence d'une obligation. [...] *Have to* [...] ne donne pas d'indications sur les sources de la nécessité. » (P. LARREYA et C. RIVIÈRE 2014, dans SERPAULT 2017, p. 238) Nous expliquons cela en rajoutant que la *source déontique* « réelle » ne peut être déduite que pragmatiquement (et ne comprenons pas forcément pourquoi, d'ailleurs, les « sources de la nécessité » sont considérées plus explicites dans les énoncés modaux déontiques en *must*).

L'effet d'une lecture préférentiellement *objective* des énoncés modaux déontiques en *have to* serait de désengager le *sujet énonciateur* vis-à-vis de l'énoncé qu'il réalise. La *source déontique* « réelle » serait donc forcément *extérieure*. C'est ce que propose de dire, en d'autres mots, Bendinelli (2014), qui en tire également des conclusions sur le plan politique⁶⁸.

En employant le semi-modal HAVE TO, le locuteur-énonciateur se fait donc le (simple) relais d'une obligation externe, ou présentée comme telle. L'effet en discours est alors celui d'une mise à distance qui, selon les cas, peut-être interprétée comme un refus de responsabilité et/ou un mouvement visant à objectifier un propos. (BENDINELLI 2014, p. 131)

Ces considérations semblent également appropriées pour les énoncés modaux déontiques en FALLOIR, mais nous verrons que seule l'analyse en contexte permet de distinguer la lecture en termes d'objectivité qui peut en être faite.

68. Un des apports extrêmement intéressants du chapitre écrit par Bendinelli est qu'elle a comparé les usages des différentes expressions modales déontiques de langue anglaise en les comparant au sujet associé au contenu propositionnel (*p*) de l'acte illocutoire réalisé. Elle note par exemple que « dans les questions financières et environnementales, les candidats sont amenés à discuter de phénomènes qu'ils contrôlent peu – par exemple, les marchés financiers ou le changement climatique – et leur vision est intrinsèquement programmatique (Bendinelli 2012, p. 554-555). Une telle situation d'énonciation favorise l'emploi de HAVE TO. » (BENDINELLI 2014, p. 137) Les futures études de l'analyse de la modalité déontique objective et subjective devraient, selon nous, s'inspirer d'une telle comparaison, laquelle permet de tirer des conclusions plus stables que celles auxquelles nous pourrions aboutir dans le cadre de ce travail.

Must v. ought to : objectivité et subjectivité La littérature théorique s'est également intéressée à la distinction entre les énoncés en *must* et en *ought to*. Larreya (2004), que nous avons déjà cité, établit une distinction catégorique entre les « modaux subjectifs » et les modaux objectifs (i.e. les « autres » modaux). Il écrit :

Certains modaux (*MAY, MUST, NEED* et *SHALL*), que, par commodité, j'appellerai les *modaux subjectifs*, expriment une modalité plus ou moins teintée de subjectivité énonciative (volonté ou opinion personnelle de l'énonciateur – ou du destinataire dans les interrogations) ou, dans certains cas, sont utilisés pour donner à l'énoncé une certaine solennité. Avec les autres modaux (*CAN, DARE, OUGHT* et *WILL*), la modalité peut avoir les caractéristiques suivantes : elle peut se présenter comme objective (c'est, par exemple, le cas dans *John can swim* ou dans *Oil will float on water*), qui, en l'absence d'autres marqueurs, pourraient difficilement être considérés comme exprimant la subjectivité de l'énonciateur ou elle peut laisser sa « source » dans l'indétermination. (LARREYA 2004)

Nous faisons un constat similaire à celui de Larreya, à savoir que (i) les lectures subjectives sont plus marquées que les lectures objectives (même si nous réfutons une correspondance *a priori* parfaite entre les énoncés modaux déontiques en DEVOIR et une lecture subjective), (ii) il existe certains énoncés modaux déontiques ne pouvant être lu qu'objectivement (iii) et que, dans certains cas, la *source déontique* « réelle » (ce que, de son côté, il appelle plus simplement « source ») est *indéterminée*. Dans ce cas, nous précisons en disant que l'énoncé ne reçoit préférentiellement aucune lecture, ni objective ni subjective.

Néanmoins, le constat qu'il fait à propos des énoncés modaux déontiques en *ought to* n'est pas partagé par tous. Pour Silk (2015), *ought to* peut également manifester la préférence d'un sujet sur ce qu'il convient de faire, mais sans imposer les justifications apportées par la *source déontique* « réelle ».

'Ought ϕ ' should often perform moderate speech acts of recommending or advising. Uttering 'Ought ϕ ' can convey one's preference that ' ϕ ' be accepted, but without imposing the truth of ' ϕ ' on the common ground. As Gibbard, following Stevenson, writes, the speaker "is making a conversational demand. He is demanding that the audience accepts what he says, that is share the state of mind he expresses" (Gibbard 1990, p. 172), though in a "more subtle, less fully conscious way", then by issuing "an imperative" (Stevenson 1937, p. 25) – Or we might say, than by using 'must'. (SILK 2015)

Stevenson (1937) remarque que *ought to* peut être utilisé dans les mêmes contextes que les énoncés impératifs IN discours (voir plus loin § 6.3, p. 90), à savoir qu'ils créent une relation entre le *sujet énonciateur* et le destinataire de l'énoncé. Nous postulons, en ce sens, que *ought to* devrait également pouvoir recevoir une lecture subjective, d'autant plus si, comme nous venons de le dire, les énoncés modaux déontiques en *ought to* exprime « one's preference ». Là où Silk (2015) va plus loin est qu'il distingue deux types de source d'ordre, en fonction de deux types de prémisses : *primaires* et *secondaires*. Il note que « what makes a primary ordering source "primary" is that it includes premises which are presupposed to be collectively committed to by the interlocutors; what makes a secondary ordering source "secondary" it that it includes premises which are presupposed *not* to be collectively committed to by the interlocutors. 'Must' is only interpreted with respect to primary premises; 'ought' is logically weaker in also being interpreted with respect to secondary premises, which are presupposed to be not collectively endorsed. » (SILK 2015) En ce sens, les énoncés modaux déontiques en *ought to* ne présupposeraient pas l'acceptation, par tous, des justifications pouvant conduire à leur énonciation. À l'inverse, on pourrait faire l'hypothèse que la satisfaction, par les *sujets déontiques* « réels » (i.e. ceux à qui est adressé l'acte illocutoire réalisé) du contenu propositionnel (*p*) énoncés modaux déontiques en *must*, serait garantie par le fait que le contenu propositionnel (*p*) de ces actes est garantie par un ensemble d'arguments collectivement admis, sans que le *sujet énonciateur* n'ait à en ajouter au *common ground* (CG).

Ought to v. should : objectivité et subjectivité Ont également été analysées dans la littérature les distinctions possiblement admises entre les énoncés modaux déontiques en *ought to* et les énoncés modaux déontiques en *should*, notamment par Collins (2009). Ce dernier remarque que, « like *should*, deontic *ought to* can never be as strong as *must*, but nevertheless may convey a forceful representation of what the speaker regards as appropriate or right, as in (51), where the speaker refers to his uncompromising position in the matrix clause, and in (52), where it is the strongly prescriptive nature of certain contracts that raises the ire of the speaker. » (COLLINS 2009, p. 53)

- (51) it's our belief as we've conveyed to the government that there is sufficient constitutional power for the Federal Government to move to put in place a greater protection for people who are HIV affected and I've got a very strong view that that *ought to* happen
- (52) Uh and then having got that at the end of the day it's got to be your decision anyway because I won't enter into a contract that says you *ought to* go and do that (COLLINS 2009, p. 53-54)

En ce sens, Collins remarque que le « field of argument » (TOULMIN 2003, dans ROCCI 2017, p. 112) sous-tendu par *should* et *ought to* diffère, avec une présence d'un champ d'arguments supposément plus subjectif pour *ought to* que pour *should*. Quant à la lecture qu'on peut faire des énoncés modaux déontiques en *should* et des énoncés modaux déontiques en *ought to*, il note que : « like *should*, *ought to* is more commonly subjective than objective, but the proportion of objective cases is higher than with *ought to*. Subjective *ought to* is exemplified in (53), where the speaker is giving advice authoritatively to the addressee, objective *ought to* in (54), where generally accepted standards of appropriate behavior are being invoked. » (COLLINS 2009, p. 54)

- (53) There were things he didn't tell you and thing he did tell you but I suggest to you the things he didn't tell you were stupid things and not really things which you *ought to* use in your deliberations when you're considering his evidence
- (54) Uhm B deals with failure to do what one *ought to* do anyway (COLLINS 2009, p. 54)

De la même façon que Coates (1983) lie la question de l'objectivité de la modalité déontique à la question de l'autorité, Collins (2009) fait l'hypothèse qu'une lecture subjective d'un énoncé modal déontique en *ought to* est souvent lié au caractère « autoritaire » de l'acte illocutoire qu'il réalise, pour lequel le *sujet énonciateur* est plus engagé que s'il avait réalisé un énoncé modal déontique en *ought to* objectif. Dans ce cas, comme Serpault (2017), il remarque pour les énoncés modaux déontiques en *have to*, l'autorité ne provient pas du *sujet énonciateur* mais d'une *source déontique* « réelle » *extérieure*, pour (54) ce que Collins (2009) comprend comme des « normes généralement admises de se comporter de façon appropriée » (*generally accepted standards of appropriate behavior*), soit, en d'autres mots, des us et coutumes communément (et tacitement) admis.

De l'impossible traduction des énoncés modaux déontiques anglais vers le français Malgré ces apports extrêmement féconds et intéressants sur la distinction des différentes expressions modales déontiques de langue anglaise, il nous est impossible de calquer les conclusions de ces auteurs en les retranscrivant naïvement par rapport à notre corpus. Même si tous les énoncés modaux déontiques de langue anglaise pris en exemple sont traduisibles en français, cette traduction ne peut pas être systématisée, et il s'agirait de faire du cas par cas. En effet, par exemple, « le parallélisme entre *DEVOIR-MUST* et *IL FAUT-HAVE TO* n'est qu'apparent » selon Larreya (2004). C'est pourquoi nous devons examiner les énoncés de notre corpus pour vérifier nos hypothèses, sans pouvoir faire usage de la littérature théorique sur le sujet, même si d'aucuns, comme Lewis (2015), voient certains parallélismes.

Néanmoins, nous sommes assuré que les mêmes phénomènes d'objectivation et de subjectivation de la modalité déontique aient cours dans les deux langues. C'est du moins l'intuition de Lewis, qui écrit que « both French and English have, on the face of it, a more subjective modal expression for deontic obligation in *devoir* and *must*, and a more objective one in *falloir* and *have to*, which are both associated with non-deontic necessity. » (LEWIS 2015) Nous examinerons, pour vérifier ces dires, les contextes d'usage des énoncés modaux déontiques en DEVOIR, puis en FALLOIR, en établissant une comparaison des deux expressions, en ayant toujours à l'esprit que notre étude porte de prime abord sur la question de la *source* et du *sujet déontique*.

6.2.4 Les énoncés modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR : sources déontiques, objectivité et subjectivité

Source déontique et source déontique « réelle » dans les énoncés modaux déontiques en DEVOIR Dans les énoncés modaux déontiques en DEVOIR, la *source déontique* est *omise* et donc *indéterminée*. À la différence des *énoncés performatifs* il n'existe aucune marque linguistique permettant de comprendre d'où vient l'obligation ou la nécessité de satisfaire l'acte illocutoire réalisé. Nous prenons les exemples (55a), (55b), (55c), (55d) et (55e) dans notre corpus.

(55) Source déontique omise

- a. Pour quelques mois encore, nous devons faire preuve d'une responsabilité de tous les instants, d'un civisme exigent.
(CASTEX 2020g)
- b. Nous devons en reprendre le contrôle, construire plus encore que nous ne le faisons déjà une France, une Europe souveraine, une France et une Europe qui tiennent fermement leur destin en main.
(MACRON 2021a)
- c. C'est aussi ce défi que nous devons mener.
(MACRON 2020f)
- d. Pour les accueillir, nous devons faire de la place en continuant à déprogrammer des opérations chirurgicales moins urgentes.
(CASTEX 2021g)
- e. Nous devons aussi savoir aider nos voisins d'Afrique à lutter contre le virus plus efficacement, à les aider aussi sur le plan économique en annulant massivement les dettes.
(MACRON 2020e)

Les énoncés modaux déontiques en DEVOIR : une lecture préférentiellement subjective Dans chacun de ces exemples, la *source déontique* « réelle » semble correspondre au *sujet énonciateur*, l'idée étant sous-tendue que, dans les énoncés modaux déontiques en DEVOIR le *sujet énonciateur* manifesterait une volonté personnelle. C'est ce que note, du moins, Collins (2009) à propos de l'équivalent anglais *must*. Il écrit que « while deontic *must* has a default interpretation in which the speaker is identified as the deontic source, as in (56), there is no necessary connection between subjectivity and the use of *must*. In (57) *must* is objective, with the source of the obligation ('the world') external to the speaker. » (COLLINS 2009, p. 35)

(56) If you're on holiday in France you *must* visit a Chateau.

(57) At the United Kingdom the world agreed that Iraq *must* withdraw or be driven out of Kuwait.

(COLLINS 2009, p. 35)

Les exemples de langue anglaise qu'il prend montre bien que la *source déontique* « réelle » d'un énoncé modal déontique en *must* peuvent tout de même recevoir une lecture objective, dès lors que l'on fait mention de celle-ci textuellement. Dans (57), la *source déontique* est bel et bien *omise*, car le modal utilisé est *must*, et donc on ne peut identifier pleinement la *source déontique* « réelle » aisément. Néanmoins, on « a accès » au raisonnement pratique qui a conduit à la conclusion de la nécessité de *p* (= Iraq must withdraw or be driven out of Kuwait), à savoir qu'il y a eu (ou *dû avoir*) des discussions inter-étatiques qui ont abouti à cette conclusion ([*The world agreed that [p]*]). C'est pourquoi, on peut concevoir l'enchaînement ((58)-(59)-(60b)) en reprenant l'exemple de Collins (2009). En revanche, l'enchaînement ((58)-(59)-(60a)) ne semble pas fonctionner.

(58) S : At the United Kingdom the world agreed that Iraq *must* withdraw or be driven out of Kuwait.

(COLLINS 2009, p. 35)

(59) A : [Why/According to what] Iran *must* [*p* = 'withdraw or be driven out of Kuwait']?

(60) a. S : ?Because I want it that way.

Demande exprimée sur la base d'une *volonté personnelle* – Justification par la modalité boulique
Lecture subjective / Obligation

b. S : Because there is a worldwide agreement on that point.

Demande exprimée sur la base d'une *volonté interpersonnelle* – Justification par la modalité boulique
?Lecture objective / ?Obligation

En revanche, là où nous ne sommes pas d'accord avec Collins (2009) c'est que, selon nous, (58) ne peut pas recevoir une lecture objective, dans la mesure où la *source déontique* 'the world' est certes *extérieure* au *sujet énonciateur* mais est de nature *animée* plus qu'*inanimée*. 'The world' ne peut pas être *d'accord avec* (*to agree with*) et c'est ainsi que la *source déontique* « réelle » manifestée dans l'énoncé (58) ne peut être qu'*animée*, i.e. constituée de sujets agentifs. Ici, la *source déontique* « réelle » représentée par 'the world' doit être comprise comme 'un ensemble de dirigeants de plusieurs pays'. Dans le cas contraire, la *source déontique* « réelle », si elle avait été inanimée, aurait permis une lecture objective; ce n'est pas le cas ici. Il n'y a pas d'accord général (*general agreement*) sur le fait que l'Iraq doive *p*. Quid de nos exemples? Prenons (89a) et effectuons la même démonstration.

(61) S : C'est aussi ce défi que nous devons mener.

(MACRON 2020f)

(62) A : Pourquoi devons-nous [*p* = 'aussi mener ce défi']?

(63) a. S : Parce que je le veux.

Demande exprimée sur la base d'une *volonté personnelle* – Justification par la modalité boulique
Lecture subjective / ?Obligation

b. S : Parce que je pense que c'est dans notre intérêt.

Demande exprimée sur la base d'une *croissance personnelle* – Justification par la modalité épistémique
Lecture subjective / ?Obligation

c. S : ?Parce que c'est nécessaire.

Demande exprimée par la *nécessité*
Lecture objective / Nécessité

Nous remarquons avec l'impossibilité de répondre à (62) par (63c) et que (89a) ne peut être interprété qu'en termes d'*obligation*, laquelle est créée par le *sujet énonciateur* (*speaker-created obligation*). Collins (2009) propose également de dire que, dans certains cas la *source déontique* « réelle » correspond (i) à une position ou une vue (*view*) officielle (64) ou

(ii) à un ensemble de normes et de principes moraux tacitement admis par tous (65) (COLLINS 2009, p. 35-36) – et cela fonctionnerait pour (58) si l'on considère *a*-moral la présence de l'Iraq au Koweït. Dans ce second cas, la lecture ne peut pas être dite ni *subjective*, laquelle engagerait le *sujet énonciateur*, ni véritablement *objective*, laquelle activerait une lecture en termes de *nécessité*. Dans notre corpus, nous pourrions lire (66) de cette façon.

- (64) There is this stuffy attitude you know not just in politics but beyond, that somebody *must* wait another two or three years
(COLLINS 2009, p. 36)
- (65) It would not be in the interests of our troops to do so and they of course *must* be our prime concern
(COLLINS 2009, p. 36)
- (66) Nous devons aussi savoir aider nos voisins d'Afrique à lutter contre le virus plus efficacement, à les aider aussi sur le plan économique en annulant massivement les dettes.
(MACRON 2020e)

L'énoncé (66) peut-être lu dans cette ambiguïté entre objectivité et subjectivité dans la mesure où (i) la coopération entre certaines nations, lorsque certaines d'entre elles se trouvent en difficulté, semble pouvoir être comprise comme une norme ou un principe moral *mais également* comme une position officielle d'un État vis-à-vis d'autres États. (ii) Cette norme ou ce principe moral peut être de longue date admis. L'érection de l'idée d'une nécessaire coopération entre les États a pu trouver sa justification dans la volonté d'une seule personne en premier lieu, seulement, désormais, par le poids des habitudes, on ne peut plus tout à fait considérer que cette personne constitue la *source déontique* « réelle » de (66).

Source déontique et source déontique « réelle » dans les énoncés modaux déontiques en FALLOIR De la même façon que pour les énoncés modaux déontiques en DEVOIR, la *source déontique* est *omise* et donc *indéterminée* dans les énoncés modaux déontiques en FALLOIR, et ce d'autant que le *sujet grammatical* du verbe *falloir* est impersonnel, de valence nulle et qui ne prend aucun argument. Néanmoins, à l'inverse des énoncés modaux déontiques en DEVOIR, les énoncés modaux déontiques en FALLOIR sont souvent considérés comme plus susceptibles de recevoir une lecture objective⁶⁹. Pour interroger ce constat, prenons les exemples (67a), (67b), (67c) et (67d).

- (67) **Source déontique omise**
- a. Si vous voulez nous aider, il faut rester chez vous et limiter les contacts.
(MACRON 2020f)
 - b. Mais il faut surtout reconnaître que, comme tous nos voisins, nous sommes submergés par l'accélération soudaine de l'épidémie, [...].
(MACRON 2020c)
 - c. L'application TousAntiCovid, que vous êtes près de 10 millions à avoir téléchargé – et il faut continuer, est essentiel pour les identifier : [...].
(MACRON 2020b)
 - d. Nous devons donc nous fixer, pour les mois à venir, un nouveau cadre. Pour cela, il ne faut absolument pas céder à la panique; [...].
(MACRON 2021b)

69. Le parallèle peut être fait avec l'idée que la « la science est une autorité impersonnelle » (PERELMAN et OLBRECHTS-TYTECA 2008, p. 413, dans SADOUN-KERBER et WAHNICH 2022). Dans la mesure où la considère communément objective, on considère que les acteurs qui la prennent en charge et en font la mention important peu, ce qui conduit à croire qu'elle pourrait s'auto-énoncer.

Les énoncés modaux déontiques en FALLOIR : une lecture préférentiellement objective Ces énoncés n’instancient aucune *source déontique* « réelle ». C’est seulement en passant par une déduction que l’on comprend que celle-ci ne peut pas correspondre au *sujet énonciateur*. C’est ainsi que, si nous prenons l’énoncé modal déontique (68), le *sujet énonciateur* peut, pour justifier l’acte illocutoire réalisé (avec p_1 = ‘intervenir’ et p_2 = ‘continuer à intervenir massivement’), énoncer (70a) et (70b), alors qu’il ne lui serait pas forcément possible d’énoncer (70c).

(68) S : Ces indicateurs montrent que l’épidémie regagne du terrain et que donc c’est maintenant qu’il faut intervenir ou en tout cas qu’il faut continuer à intervenir massivement.

(CASTEX 2020h)

(69) A : Pourquoi faut-il [p_1 = intervenir] et [p_2 = continuer à intervenir massivement] ?

(70) a. S : Parce que c’est nécessaire.

Demande exprimée par la nécessité

Lecture objective / Nécessité

b. S : Parce qu’il faut éviter que l’épidémie regagne du terrain.

Demande exprimée en fonction d’un but défini – Justification par la modalité téléologique

Lecture objective / Nécessité

c. S : ?Parce que je le veux.

Demande exprimée sur la base d’une volonté personnelle – Justification par la modalité boulique

Lecture subjective / Obligation

L’impersonnalité dans la modalité : une lecture préférentiellement objective L’idée que la forme impersonnelle des énoncés modaux déontiques en FALLOIR puisse influencer sur la lecture objective ou subjective desdits énoncés n’est pas une spécificité de la modalité déontique. Du côté de la modalité épistémique, Kaufmann (2012) note par exemple que : « While the impersonal construction conveys good possibility (in the sense of Kratzer 1981) with respect to some sort of objective background (e.g. given the statistics for ships in that area), the adverbial requires a more subjective contribution of the speaker (e.g. circumstantial possibility ordered according to the speaker’s stereotypes about ships in the given situation). » (KAUFMANN 2012, p. 146) Elle illustre cela par les exemples suivants :

(71) a. Es ist warhscheinlich, dass das Schiff sinkt.

‘It is probable that the ship will sink.’

b. Das Schiff wird warscheinlich sinken.

‘The ship will probably sink.’

(KAUFMANN 2012, p. 146)

Pour Kaufmann, ce qui permet de lire un énoncé modal (déontique ou non) comme objectif serait l’« *objective background* » à partir duquel serait fondée la « demande » effectuée par le *sujet énonciateur*. Son intuition, à laquelle nous accordons un certain crédit, est de dire que cet *objective background* est activé tacitement par l’impersonnalité du verbe qui articule la modalité de l’énoncé.

Contre les lectures préférentielles : falloir subjectif À ce stade, les énoncés modaux déontiques en FALLOIR semblent donc recevoir une lecture préférentiellement objective et les énoncés modaux déontiques en DEVOIR, une lecture préférentiellement subjective. Cependant, certains auteurs, parmi lesquels Larreya (2004) ou Rocci (2017), font l’hypothèse de dire qu’il existe des contextes dans lesquels la lecture préférentielle des énoncés modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR n’est pas celle qui doit être, justement, effectuée. Ainsi, il existerait (i) des contextes *objectifs* dans lesquels un *sujet énonciateur* peut réaliser un énoncé modal déontique en DEVOIR et (ii) des contextes *subjectifs* dans lesquels le *sujet énonciateur* peut réaliser un énoncé modal déontique en FALLOIR.

Sur ce point, Larreya (2004) note que l'usage de *il faut* dans des contextes subjectifs peut être expliqué par plusieurs raisons⁷⁰ : « soit parce qu'il a l'avantage d'éliminer l'ambiguïté par rapport à une lecture épistémique (c'est le cas dans (72)), soit parce que DEVOIR renverrait à une lecture de « futur de programmation » (LARREYA 2004). L'auteur note à ce sujet qu'il est possible de trouver un équivalent de (74a) dans (74b), alors que pour exprimer « ce type particulièrement « subjectif » d'obligation, on ne dira généralement pas en français (75). (Pour ce qui est de l'ambiguïté par rapport à une lecture épistémique si l'énoncé (72) était exprimé avec *devoir*, nous en présentons une version en (73).)

(72) Seulement, dès ce jour, il faut que vous le sachiez, j'ai rebaptisé mon Benoît, M_e Temps-Gratuit.
(Éric Orsenna, *Madame Bâ*, p. 38)

(73) Seulement, dès ce jour, vous devez le savoir, j'ai rebaptisé mon Benoît, M_e Temps-Gratuit.

Paraphrase de (72) avec DEVOIR

(74) a. Il faut qu'on déjeune ensemble un de ces jours!

b. We must have lunch together one of these days!

(75) Nous devons déjeuner ensemble un de ces jours! (LARREYA 2004)

Concernant l'emploi des énoncés modaux déontiques en FALLOIR justifiés par le désir de ne pas utiliser un énoncé modal déontique en DEVOIR (voir (72)), lequel pourrait être compris dans son interprétation épistémique, nous ne trouvons aucun ensemble dans notre corpus. Nous retenons toutefois cette hypothèse pour de futures recherches, et la gardons à l'esprit pour l'analyse d'autres corpus – l'idée que l'on puisse substituer à un énoncé modal déontique en DEVOIR un énoncé modal déontique en FALLOIR à cause de la lecture épistémique possible de DEVOIR nous semblant extrêmement intéressante.

Contre les lectures préférentielles : *devoir* objectif Dans notre corpus, les énoncés modaux déontiques en FALLOIR sont donc majoritairement utilisés dans des contextes objectifs. Quid des énoncés modaux déontiques en DEVOIR? Comment peut-on les comprendre dans des contextes considérés objectifs et peut-on en remarquer la présence dans notre corpus? Faisons un détour par les travaux de Rocci (2017). Il écrit :

Toulmin illustrates the role of *must* in the speech act of *presenting one particular conclusion as unequivocally the one to accept* with the following examples :

(76) a. Under the circumstances, there is only one decision open to us; the child *must* be returned to the custody of its parent.

b. Under the circumstances, there is only one decision open to us; *it is necessary* for the child to be returned to the custody of its parent.

Paraphrase de (76a)

(77) Considering the dimensions of the sun, moon and earth and their relative positions at the time concerned, we see that the moon *must* be completely obscured at the moment. (TOULMIN 2003 [1958], p. 19, dans ROCCI 2017, p. 112)

[...] in (76a) *must* manifests some shade of *deontic* or *deontic-practical* modality, indicating that in the given circumstances a course of actions is morally or legally required or practically necessary. While in (77) the meaning of *must* is epistemic.

70. Ces raisons peuvent être considérées comme des choix stratégiques de la part du *sujet énonciateur*. Toutefois, ces choix stratégiques sont d'un niveau supérieur : ils tiennent déjà compte de l'interprétation que le destinataire des énoncés ou du discours pourra faire. Si nous prenons la première raison avancée par Larreya (2004), 'éliminer l'ambiguïté par rapport à une lecture épistémique' (associée à *devoir*) et si elle paraît pouvoir être confirmée alors cela veut dire que le *sujet énonciateur* a déjà conscience de l'ambiguïté des énoncés modaux en DEVOIR. C'est toute la question de savoir si les intuitions et remarques que nous faisons, dans le cadre de ce mémoire, sur la modalité, sont des intuitions et remarques que les locuteurs, au quotidien, ont à l'esprit en parlant et, si oui, dans quelle mesure.

On comprend que *must* (77) ne peut pas être interprété autrement que dans sa valeur épistémique. L'énoncé (76a) est plus intéressant : dans ce cas, l'énoncé modal déontique ne peut pas être interprété comme subjectif, d'autant que le *sujet énonciateur* ne semble pas avoir de préférence personnelle concernant p = 'the child is returned to the custody of its parents' ou $\neg p$ = 'the child is not returned to the custody of its parents'. Cela explique que l'on puisse paraphraser (76a) en (76b), en substituant à *must* l'expression *it is necessary*.

On peut alors comprendre (76a) de la même façon que Collins (2009) considère certains énoncés modaux déontiques en FALLOIR qui manifestent l'existence de « generally accepted standards of appropriate behavior ». Ici, on pourrait même parler de *jurisprudence* au sens où, si p est préférable à $\neg p$ (et Rocci dit que seul p est envisageable) c'est peut-être parce que, dans les mêmes circonstances, c'est l'option qui a été privilégiée. La morale, la protocole ou l'idée de bien agir en ces circonstances (*under the circumstances*) peut être un élément pour permettre aux énoncés modaux déontiques en *must* de recevoir une lecture objective, avec désengagement du *sujet énonciateur*. Cela conduit Rocci (2017) à dire que « by providing context situated meanings, relative modality addresses not only the choice between broad category of “flavors” such as *deontic*, *alethic* and *epistemic* (cf. KRONNING 1996) but also the fact that a category of *deontic necessity* can be further subdivided in an indefinite number of sub-types, relative to moral *moral values*, *desires*, *goals*, *interpersonal commitments*, *social norms*, *laws*, *plans*, and so on. » (ROCCI 2017, p. 218-219)

La question demeure donc : retrouve-t-on des énoncés modaux déontiques en DEVOIR réalisés dans un contexte objectif dans notre corpus ? La difficulté est de savoir quand est-ce qu'il est possible d'écarter la possibilité que le contenu propositionnel (p) de l'énoncé modal déontique en DEVOIR puisse être associé aux volontés du *sujet énonciateur*. Nous proposons donc une liste d'exemples ((78a), (78b), (78c), (78d), (78e) et (78f)), pour lesquels nous jugeons personnellement qu'ils ne peuvent pas être suivis par (79). On comprend alors que ces énoncés tirent leur lecture en termes de nécessité en vertu d'arguments qui ne dépendent pas du *sujet énonciateur* mais découlent d'autres considérations.

- (78) a. Nous sommes une Nation où chacun, quelles que soient ses origines, sa religion, doit trouver chacun sa place.
Nécessité en vertu de la conception de la laïcité en France
(MACRON 2020d)
- b. L'économie ne doit ni s'arrêter, ni s'effondrer.
Nécessité en vertu de considérations factuelles économiques
(MACRON 2020c)
- c. La vaccination doit se faire de manière claire, transparente, en partageant à chaque fois toutes les informations : ce que nous savons, comme ce que nous ne savons pas.
Nécessité en vertu du principe de transparence de l'État
(MACRON 2020b)
- d. Chacun doit pouvoir se faire vacciner par un professionnel de santé à côté de chez lui, qu'il connaît, et en qui il a confiance.
Nécessité en vertu du principe de l'égal accès au soin de chacun
(CASTEX 2020b)
- e. [...] nous devons non seulement prolonger notre effort, mais le renouveler en inventant chaque jour le nouveau modèle que notre pays et le monde attendent.
Nécessité eu égard à des attentes externes au *sujet énonciateur* (*external-created necessity*)
(MACRON 2021a)
- f. Mais nous la devons en premier lieu aux personnes qui les plus vulnérables à la maladie, c'est-à-dire les plus de 70 ans ou celles et ceux d'entre nous qui sont atteintes de certaines pathologies chroniques graves, et que le virus pourrait fragiliser davantage.
Nécessité eu égard à un principe moral (communément admis), i.e. 'protéger les plus faibles'
(CASTEX 2020h)

(79) C'est mon avis personnel.

Là où il est difficile de faire la part des choses tient en lieu et place même de ce que les discours d'Emmanuel Macron et de ses Premiers ministres (i) énoncent la règle (ii) en même temps qu'ils tentent de la faire respecter. Les énoncés modaux déontiques en DEVOIR (ou en FALLOIR) peuvent dire *Vous devez respecter p* (avec *p* = une loi), et donc pouvoir recevoir une lecture objective, si ces mêmes énoncés sont utilisés pour énoncer la règle *p*, comme dans le cas où le *sujet énonciateur* dirait *Vous devez respecter p* (*parce que je viens de décréter que p était la règle*). En ce cas, la frontière entre lecture objective et lecture subjective devient plus poreuse. La question du contexte objectif ou subjectif n'est donc jamais tout à fait résolue aisément, et ne permet pas, une fois de plus, d'attribuer un type de lecture à un énoncé modal déontique d'un type précis.

Nécessité et obligation dans les énoncés modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR Nous avons vu que les énoncés modaux déontiques en DEVOIR étaient préférentiellement lus subjectivement, là où ceux en FALLOIR était plutôt lus objectivement. Cela signifie que ces deux types d'expressions ne se voient assignées une lecture qu'au prisme d'une interprétation pragmatique de la *source déontique* « réelle ». Or en situation où la *source déontique* est *omise*, il existe une pluralité de *sources déontiques* « réelles » que l'on peut associer à l'énoncé modal déontique, ce qui complique de façon conséquente la réception desdits énoncés modaux déontiques.

L'idée qu'il faille déduire la *source déontique* « réelle » pour comprendre la sémantique d'un énoncé modal déontique est une idée défendue par exemple par Sueur (1979). Pour l'énoncé (80) il explique qu'il « existe deux interprétations possibles, une interprétation qui tient à l'*obligation* (I) et une autre qui tient à la *nécessité* (II). »

(80) Pierre doit venir

Pour distinguer l'interprétation en termes d'*obligation* et celle en termes de *nécessité*, il établit les paraphrases suivantes : (81a) et (82a, 82b).

(81) **Obligation**

a. Pierre doit venir puisque X l'y oblige / l'exige

b. i. X oblige Pierre à venir

Paraphrase avec une source déontique « réelle » animée de (80)

ii. X exige de Pierre qu'il vienne

Paraphrase avec une source déontique « réelle » animée de (80)

(82) **Nécessité**

a. Pierre doit venir puisque les circonstances l'y obligent / l'exigent

Paraphrase avec une source déontique « réelle » inanimée de (80)

b. Les circonstances obligent Pierre à venir / exigent de Pierre qu'il vienne

Paraphrase avec une source déontique « réelle » inanimée de (80)

Pour (81b-i, 81b-ii), X doit être réalisé sous la forme d'un syntagme nominal marqué [+ *humain*], tandis que (82a) et (82b) le X, qui correspond à la *source déontique*, ne peut être réalisé que sous la forme d'un syntagme nominal inanimé (i.e., 'les circonstances').

Ce constat est également effectué par Mari (2005).

(83) Pierre doit faire ce travail

- (84) a. $X_{+animé}$ oblige Pierre à faire ce travail (pour Ia – *obligation*)
 b. $X_{non\ restreint}$ oblige Pierre à faire ce travail / **que** Pierre fasse ce travail (pour Ib – *nécessité*)
 (MARI 2005, p. 51)

Pour Sueur (1979), et nous rendons dans le cadre de ce mémoire en partie justice à cette hypothèse, il existerait une sous-spécification de l'élément causant. « Celui-ci peut être tantôt humain, tantôt non-restreint. Selon le choix de l'élément causant, on obtiendra différentes lectures, allant du déontique à proprement parler (pour lequel il doit exister une *source déontique* identifiée de l'obligation, fut-elle humaine ou non-humaine) au circonstanciel (les <circonstances> rendent possible l'accomplissement d'un procès). » (MARI 2005, p. 51) Nous avons vu que ces tests confirmaient la lecture préférentiellement subjective des énoncés modaux déontiques en DEVOIR (cf. § 6.2.4, p. 74) et la lecture préférentiellement objective des énoncés modaux déontiques en FALLOIR (cf. § 6.2.4, p. 77), mais dans certains contextes, que nous venons tout juste d'étudier, ces lectures ne fonctionnent pas. Dans le cas de certains énoncés modaux déontiques en FALLOIR, comme dans (85), on peut imaginer une lecture en termes d'*obligation* (86a) et une lecture en termes de *nécessité* (86b).

- (85) Il faut imaginer qu'autour de nous, je pense au Royaume-Uni ou à l'Allemagne, les enfants n'ont pas mis les pieds à l'école depuis plus de deux mois.
 (CASTEX 2021d)
- (86) a. X oblige Y [= *sujet déontique* « réel »] à imaginer qu'autour de lui, les enfants n'ont pas mis les pieds à l'école depuis plus de deux mois
 b. Les circonstances exigent de Y [= *sujet déontique* « réel »] qu'il imagine qu'autour de lui, les enfants n'ont pas mis les pieds à l'école depuis plus de deux mois

Même si la paraphrase (86b) paraît plus étrange, elle n'est pas pour autant incorrecte. C'est en ce sens que le test de substitution de la *source déontique* par une *source déontique* « réelle » *animée* ou *inanimée* ne permet pas, selon nous, de préférer une lecture plutôt qu'une autre à chaque fois.

La confirmation des énoncés modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR par le sujet énonciateur Nous avons dit, maintes fois maintenant, que dans les énoncés modaux déontiques en DEVOIR le *sujet énonciateur* faisait préférentiellement valoir une opinion, une croyance ou une préférence (entre une option *p* et une ou plusieurs options $\neg p$) personnelle, là où ce n'était plutôt pas le cas dans les énoncés modaux déontiques en FALLOIR. C'est ainsi que l'on comprend que dans les énoncés modaux déontiques en DEVOIR, « the speaker is generally favourable to the obligation » (LEWIS 2015). Or dans le cas des usages objectifs des énoncés modaux déontiques, ce n'est pas – et c'est un test que nous appliquerons après à notre corpus.

Haegeman note par exemple que, en ce qui concerne le semi-modal *have to* « the sentence [*My children have to eat an apple after their meals*] merely states that there is such an obligation, either imposed by some external authority or by the speaker himself. If he is not himself the source he may agree or disagree with it. » (HAEGEMAN 1980, p. 3, dans SERPAULT 2017, p. 238, qui souligne.) C'est ainsi que Haegeman envisage réalisables les énoncés (87) et (88), lesquels manifestent le degré d'adhésion du *sujet énonciateur* vis-à-vis de l'*obligation* ou de la *nécessité* associés à l'idée que ses enfants doivent manger une pomme après chaque repas.

- (87) My children have to eat an apple after their meals, and I strongly approve of the headmaster's decision to impose this rule.

Accord avec la prescription réalisée avec *have to* objectif

(88) My children have to eat an apple after their meals, but I'm against it.

Désaccord avec la prescription réalisée avec *have to* objectif

Certains des énoncés modaux déontiques en DEVOIR (89a) et en FALLOIR (90a) de notre corpus passent ce test de façon plutôt convaincante. Néanmoins, en y regardant bien, la frontière est souvent assez poreuse pour les énoncés modaux déontiques en FALLOIR pour pouvoir dire si le *sujet énonciateur* est véritablement désengagé vis-à-vis de l'énoncé modal déontique qu'il réalise. La *source déontique* « réelle » de ces énoncés, majoritairement *extérieure*, est parfois identique au *sujet énonciateur* (*source déontique* « réelle » *intérieure*), et empêche le *sujet énonciateur* de contredire pleinement son souhait de voir le contenu propositionnel *p* de l'énoncé modal déontique en FALLOIR réalisé et satisfait.

(89) **Contradiction impossible avec DEVOIR**

a. C'est aussi ce défi que nous devons mener.

(MACRON 2020f)

b. C'est aussi ce défi que nous devons mener, **?et je suis d'accord.**

c. C'est aussi ce défi que nous devons mener, **#mais je ne suis pas d'accord.**

(90) **Contradiction possible avec FALLOIR**

a. Ces indicateurs montrent que l'épidémie regagne du terrain et que donc c'est maintenant qu'il faut intervenir ou en tout cas qu'il faut continuer à intervenir massivement.

(CASTEX 2020h)

b. Ces indicateurs montrent que l'épidémie regagne du terrain et que donc c'est maintenant qu'il faut intervenir ou en tout cas qu'il faut continuer à intervenir massivement, **et je suis d'accord.**

c. ?Ces indicateurs montrent que l'épidémie regagne du terrain et que donc c'est maintenant qu'il faut intervenir ou en tout cas qu'il faut continuer à intervenir massivement, **mais je ne suis pas d'accord.**

Si nous prenons l'exemple de (90c), et même si cet énoncé est syntaxiquement correct, sur le plan pragmatique il semble étrange (*odd*). En effet, même si le *sujet énonciateur* peut ne pas être d'accord avec le contenu propositionnel (*p*) de l'acte illocutoire que lui-même réalise en se faisant le relais d'une *source déontique* « réelle » *extérieure* (ici, 'ces indicateurs'), pourquoi en faire mention dans le discours? Dans ce cas, et comme nous le montrons avec (91) et (92), le *sujet énonciateur* affirmerait pleinement son opposition vis-à-vis de normes et de règles émanant de l'autorité extérieure tierce qu'il mentionne. Dans ce cas précis, cela reviendrait à jeter le discrédit sur les données épidémiologiques disponibles au temps *t* d'énonciation du discours par le *sujet énonciateur*.

(91) Ces indicateurs montrent que l'épidémie regagne du terrain et que donc c'est maintenant qu'il faut intervenir ou en tout cas qu'il faut continuer à intervenir massivement. Toutefois je ne crois pas que nous devrions donner crédit à ce que ces indicateurs nous disent et il me semble inopportun d'agir selon eux.

Paraphrase de (90c)

(92) Ces indicateurs nous disent qu'il faut intervenir ou en tout cas qu'il faut continuer à intervenir massivement. Je dis que non.

Paraphrase de (90c)

Les énoncés modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR et la question de l'autorité Nous peignons, jusqu'alors, à proposer une grille de lecture cohérente des énoncés modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR quant à la lecture qui peut en être faite, qu'elle soit objective ou subjective. Nous souhaitons, ici, proposer une nouvelle façon d'appréhender cette distinction quant à la manifestation de l'autorité véhiculée par le *sujet énonciateur* selon ces deux façons d'exprimer la modalité déontique. Nous répétons les mots de Coates (1983), lequel écrit que « with *must*, the speaker has authority, while with *have to* the authority comes from no particular source. » (J. COATES 1983, p. 55, dans SERPAULT 2017, p. 238) Est-ce que ce constat peut être appliqué aux énoncés modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR ? Prenons les exemples (93) (DEVOIR) et (94) (FALLOIR). Prenons également (95) (IMP), en anticipant notre réflexion sur les énoncés impératifs (pour lesquels nous verrons qu'à l'exception des cas où l'acte illocutoire est un l'ordre ou un conseil, qu'ils « engagent » le *sujet énonciateur*, voir § 6.3, 85).

- (93) Pour quelques mois encore, nous devons faire preuve d'une responsabilité de tous les instants, d'un civisme exigeant. (CASTEX 2020g)
- (94) Mais il faut surtout reconnaître que, comme tous nos voisins, nous sommes submergés par l'accélération soudaine de l'épidémie, [...]. (MACRON 2020c)
- (95) Restez au maximum chez vous. Respectez les règles. (MACRON 2020c)

La question de l'engagement du *sujet énonciateur* se pose ici de façon pratique : est-ce en vertu de l'autorité du *sujet énonciateur* que le *sujet déontique* « réel » jugera de la nécessité, ou non, de satisfaire le contenu propositionnel (*p*) des actes illocutoires réalisés ? Nous remarquons, avec les enchaînements suivants, que certaines « demandes » effectuées par le *sujet énonciateur* peuvent être niées au motif que le *sujet énonciateur* n'est pas en position de les effectuer. C'est le cas pour les enchaînements ((96a)-(96b)) et ((97a)-(97b)). Du côté de l'énoncé modal déontique en FALLOIR (98a), il semble que la réponse du *sujet déontique* « réel » (98b) ne soit pas possible, sur le plan pragmatique.

- (96) a. S : Pour quelques mois encore, *nous devons* faire preuve d'une responsabilité de tous les instants, d'un civisme exigeant. (CASTEX 2020g)
b. A : Vous n'êtes pas en position de me demander cela.
- (97) a. S : Restez au maximum chez vous. Respectez les règles. (MACRON 2020c)
b. A : Vous n'êtes pas en position de me demander cela.
- (98) a. S : Mais il faut surtout reconnaître que, comme tous nos voisins, nous sommes submergés par l'accélération soudaine de l'épidémie, [...]. (MACRON 2020c)
b. A : ?Vous n'êtes pas en position de me demander cela.

Ces exemples montrent que le *sujet énonciateur* (et son autorité) sont plus engagés dans les énoncés impératifs et dans les énoncés modaux déontiques en DEVOIR que dans les énoncés modaux déontiques en FALLOIR. Dans ces derniers, le *sujet énonciateur* ne manifeste pas une volonté, une croyance ou une préférence personnelle (entre plusieurs options, parmi lesquelles *p*). C'est pourquoi l'« impérativité » de la « demande » réalisée par le *sujet énonciateur* ne peut pas être imputée à son statut personnel, et qu'on a forcément affaire à une *external-reported obligation*.

L'indétermination de la source « déontique » réelle et l'engagement du sujet énonciateur Dans les énoncés modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR, pour lesquels la *source déontique* n'est pas manifestée, et pour lesquels, de ce fait, la *source déontique* « réelle » doit être déduite, le *sujet énonciateur* ne semble pas engagé vis-à-vis de l'acte illocutoire qu'il réalise. L'omission de la *source déontique* n'instancie pas le *sujet énonciateur* comme *source déontique* « réelle » et les justifications venues appuyer la nécessité de réaliser l'acte perlocutoire associé à l'acte illocutoire (de contenu propositionnel *p*) qu'il effectue peuvent émaner d'une *source déontique* « réelle » *extérieure*.

Ce n'est donc pas la *source déontique* qui, sur le plan sémantique, permet de distinguer ces énoncés selon la lecture subjective ou objective qui peut en être faite. Cela ne peut se faire qu'en examinant les arguments ayant conduit le *sujet énonciateur* à réaliser son énoncé et en remarquant qu'ils sont plutôt d'ordre subjectif ou objectif, qu'on peut qualifier la lecture de l'énoncé modal déontique de la même façon. C'est ainsi que, même si le *sujet énonciateur* ne semble pas plus « engagé » dans les énoncés modaux déontiques en DEVOIR que dans ceux en FALLOIR, ces derniers semblent plus susceptibles (i.e. dans un plus grand nombre de cas) de recevoir une lecture objective.

6.3 L'omission et l'indétermination de la source déontique dans les énoncés impératifs

L'omission de la source déontique dans les énoncés impératifs La *source déontique* n'est jamais exprimée dans les énoncés impératifs. Seul le *sujet déontique* l'est, c'est-à-dire que la forme impérative est une forme verbale orientée vers l'agent (*agent-oriented*), i.e. elle ne marque que le destinataire à l'encontre duquel est réalisé l'acte illocutoire donné⁷¹. De ce fait, la *source déontique* « réelle » des énoncés (99a), (99b) et (99c) est *indéterminée* au niveau même de l'énoncé. En contexte, il apparaît cependant que la *source déontique* « réelle » corresponde au *sujet énonciateur* plutôt qu'à une *source déontique* « réelle » *extérieure* (voir § ?? ci-dessous).

(99) Source déontique omise

- a. Faites attention, soyez très prudents. (CASTEX 2020g)
- b. Restez au maximum chez vous. Respectez les règles. (MACRON 2020c)
- c. Au moins 4 jours sur 5 en télétravail, c'est l'objectif qu'il faut atteindre et, reconnaissons-le, beaucoup d'entreprises en sont encore loin aujourd'hui. (CASTEX 2021b)

Les énoncés impératifs : une lecture préférentiellement subjective? Bien que, dans le cas des énoncés modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR, tout comme avec les énoncés impératifs, il y ait omission de la *source déontique*, les interprétations de ces deux types d'énoncés modaux déontiques diffèrent dans la lecture subjective ou objective qu'on peut en faire. En contexte, cette différence peut être posée sur la base de l'arrière-plan normatif (plus ou moins objectif) qui est implicite dans ces énoncés. C'est du moins l'hypothèse de Rocci (2017) qui note que :

While one cannot say that *all* deontic modals point to an underlying inference, involving deeper values or norms, Kronning's view still seems to correspond to their *preferential* reading. Kronning's observation is that in French modal statements of deontic necessity are not the preferred mode of expression of the statement of positive law may have to do with the fact that the event-relative contextual procedure of saturation of the conversational background preferentially prompts the hearer to reconstruct an *ulterior* normative background. Also, in the case of singular commands the use of a deontic modal – instead of, say, an imperative – seems to point to an unsaid background of norms behind the issuing of the command. (ROCCI 2017, p. 328)

Rocci nous invite à comparer (100) et (101).

71. Les énoncés impératifs ne permettent pas seulement de réaliser des actes illocutoires directs.

- (100) Your library book is overdue. You *must* return it to the library.
 (101) Your library book is overdue. Return it to the library.

Pour lui, « the use of *must* in (100) immediately activates an assumed background of norms and established a strong anaphoric link with the violation described in the previous sentence. In contrast, the imperative utterance in (101) has a weaker link with the previous sentence and highlights the issuing of a singular command whereby the speaker's will and personal authority are put on the line rather than relying on the application of a general norm. » (ROCCI 2017, p. 328) C'est ce que nous remarquons également avec l'énoncé modal déontique en DEVOIR (102), que nous paraphrasons en (103).

- (102) Durant toute cette période, vous aurez un rôle central pour notre réussite collective : les réunions privées doivent au maximum limiter le nombre d'adultes ensemble dans une même pièce à un même moment et nous devons tous veiller à respecter les règles sanitaires entre nous pour protéger chacun.
 (MACRON 2020b)

- (103) Durant toute cette période, vous aurez un rôle central pour notre réussite collective : les réunions privées doivent au maximum limiter le nombre d'adultes ensemble dans une même pièce à un même moment : veillons à respecter les règles sanitaire entre nous pour protéger chacun !

Paraphrase de (102) avec un impératif (IMP)

Il semble alors que le lien entre la *cause* (*vous aurez un rôle central pour notre réussite collective*) et la *conséquence* nécessaire *p* (= 'veiller à respecter les règles sanitaires entre nous pour protéger chacun') soit plus net dans (102) que dans (103). Les énoncés impératifs semblent donc, de ce point de vue, « engager » davantage la subjectivité du *sujet énonciateur* que les énoncés modaux déontiques en DEVOIR, puisqu'ils (i) sont plus susceptibles d'être déconnectés du cotexte (*weaker link*), (ii) manifestent plus sensiblement une volonté, une croyance ou une préférence (entre plusieurs options) personnelle du *sujet énonciateur*.

Les énoncés impératifs : la manifestation de volontés personnelles et subjectivité Traditionnellement, comme l'explique Lewis (2015)⁷², « the imperative is normally understood to express a speaker-created obligation », et ce en vertu du fait que les énoncés impératifs ne font mention d'aucune *source déontique extérieure*. Ces énoncés recevraient donc préférentiellement une lecture subjective, avec un *sujet énonciateur* qui, dans ce cas, ferait valoir son point de vue, voire ferait admettre une volonté personnelle. C'est ce que soulignent Condoravdi et Lauer (2012) dans leur article, faisant grand cas du lien existant entre modalité déontique et modalité boulique (voir également § 6.2.2, p. 68) notant que :

A directive utterance of an imperative (I) expresses a certain content related to the addressee's future actions; (II) conveys that the speakers wants the content to become reality; and (III) acts as an inducement for the addressee to bring about the content. (CONDORAVDI et LAUER 2012. Nous soulignons.)

On comprend alors pourquoi « the speaker of an imperative cannot be taken to be insicere with respect to the desire he communicates with an imperative », comme cela est montré dans les exemples suivants :

- (104) a. I want you to give me an aspirin.
 b. No, you don't, you are lying.

72. Si on s'en tient à la distinction entre lecture objective et lecture subjective des énoncés modaux déontiques, les énoncés impératifs sont souvent considérés comme recevant une lecture préférentiellement subjective : « Verstraete (2002), [...], redraws the traditional distinction between epistemic and deontic modals and posits that a fundamental distinction can be made between, on the one hand, various types of epistemic grounding (including the indicative, 'objective' deontic modality and 'dynamic' modality), and, on the other hand, the 'subjective' type of deontic modality, together with the imperative. » (HEYVAERT 2003, p. 82)

- (105) a. Give me an aspirin!
 b. #You are lying, you don't want me to give you one. (CONDORAVDI et LAUER 2012)

ce qui, avec les exemples de notre corpus, permet d'obtenir l'enchaînement suivant ((106a)-(106b)).

- (106) a. Restez au maximum chez vous. Respectez les règles. (MACRON 2020c)
 b. #Vous mentez, vous ne voulez pas qu'on reste chez nous ni qu'on respecte les règles.

Barker (2012) évoque également les énoncés impératifs en termes de désirs du *sujet énonciateur*. Selon lui, cependant, ce qui lie l'énonciation d'un énoncé impératif à la réalisation, par le *sujet déontique* « réel » (i.e. le destinataire de l'énoncé, *the addressee*) ne se fait pas en raison de règles grammaticales. Le mouvement, depuis la réalisation de l'acte illocutoire jusqu'à la réalisation de l'acte perlocutoire, n'est pas direct.

There is no direct update effect. If uttering an imperative causes the addressee to believe that the speaker desires for an action to be performed, and if the addressee is inclined to fulfill the desires of the speaker, the imperative may influence the behavior of the addressee, not through grammatical regulation, but through simple pragmatic reasoning, very much in the way that thrusting a broom into the hands of an idle person and pointing at some dirt can cause the thrustee to behave as if they were newly under the obligation to begin sweeping. (BARKER 2012)

Justifier un énoncé impératif par une source déontique subjective ou objective Nous ne pensons pas qu'un tel phénomène se produise après l'énonciation d'un énoncé impératif et ce en vertu de ce que, justement, ils reçoivent une lecture *a priori* subjective. (i) D'un côté, oui, le destinataire de l'énoncé impératif (s'il se reconnaît comme tel), comprend que c'est lui qui est désormais placée sous l'obligation d'agir conformément au contenu propositionnel (*p*) de l'énoncé modal déontique alors réalisé, (ii) de l'autre, néanmoins, cela n'empêche pas le destinataire de pouvoir questionner la nature même de ce qui justifie la « demande » qui lui a été faite. En cas, on remarque que les énoncés impératifs, même en l'absence de marque de la *source déontique* « réelle » (laquelle est seulement déterminable pragmatiquement), peuvent être questionnées sur ce point. La déonticité de (107) peut être liée à des justifications subjectives (109a) tout comme à des justifications objectives (109b). Elle n'est pas forcément liée à la présence d'un *vouloir* (*want*) sous-jacent.

- (107) S : Restez au maximum chez vous. Respectez les règles.
 (Une fois encore je vous le dis, la réussite dépend du civisme de chacune et chacun d'entre nous.)
 (MACRON 2020c)

- (108) A : Pourquoi devrions-nous [*p* = 'rester chez nous'] et [*p* = 'respecter les règles']?

- (109) a. S : Parce que *je veux* que vous restiez chez vous et que vous gardiez votre calme.

Demande exprimée sur la base d'une volonté personnelle – Justification par la modalité boulique
 Lecture traditionnelle des énoncés impératifs comme exprimant une volonté, un souhait ou un désir
Lecture subjective / Obligation

- b. S : Parce que la réussite [de notre action] dépend du civisme de chacune et chacun d'entre nous.

Demande exprimée sur la base de faits supposément objectifs – Justification par la modalité épistémique
Demande exprimée en fonction d'un but défini [= que 'notre action réussisse'] – Justification par la modalité téléologique

Lectures préférées, eu égard au contexte, de (107)

Lecture objective / Nécessité

La lecture ambiguë des énoncés impératifs Dans un cas (109a), la *source déontique* « réelle » correspond au *sujet énonciateur*; dans l'autre (109b), elle correspond à un ensemble de faits extérieurs, lesquels édictent que *p* peut être compris comme 'preuve de civisme' et que 'le civisme de chacune et chacun' → 'réussite [de l'action du *sujet énonciateur*]'. Les énoncés impératifs peuvent ne pas recevoir en tout temps une lecture subjective (*obligation*) de l'énoncé modal déontique qu'ils constituent. La lecture subjective, nous le remarquons, ne dépend pas forcément de la *source déontique*, laquelle est *omise* et seulement interprétable, dans sa version « réelle », et ne peut être définie qu'*a posteriori*, selon les justifications qui peuvent être apportées pour expliquer l'acte illocutoire réalisé. Ces justifications varient également en fonction de l'acte illocutoire que l'on peut déterminer dans les énoncés impératifs. C'est ce que l'on remarque dans les exemples (110), (111a) et (111b).

(110) Restez¹_{Ordre} au maximum chez vous. Respectez²_{Ordre} les règles. (Une fois encore je vous le dis, la réussite dépend du civisme de chacune et chacun d'entre nous.)

Lecture subjective ou objective

(MACRON 2020c)

(111) a. Écrivez¹_{Conseil}, téléphonez²_{Conseil}, prenez des nouvelles³_{Conseil}, protégez⁴_{Ordre} en limitant les visites.

Lecture subjective (1, 2, 3)

Lecture subjective ou objective (4)

(MACRON 2020g)

b. En restant chez vous, occupez-vous¹_{Conseil} des proches qui sont dans votre appartement, dans votre maison. Donnez des nouvelles²_{Conseil}, prenez des nouvelles³_{Conseil}, retrouvez⁴_{Invitation} aussi ce sens de l'essentiel.

Lecture subjective (1, 2, 3, 4)

(MACRON 2020f)

L'énoncé (110) peut recevoir une lecture soit objective soit subjective, comme nous venons de le voir, selon le caractère que prend la *source déontique* « réelle » (qui est *animée* ou *inanimée*) qu'on associe à cet énoncé. Cette hypothèse sous-tend l'idée que le *sujet énonciateur*, quoique disposant d'une certaine autorité, n'est pas en mesure d'attendre du *sujet déontique* « réel » (qu'il associe à ses énoncés modaux déontique) n'importe quel acte perlocutoire. La nature de l'acte illocutoire qu'il réalise (ordre, conseil, etc.) dépend du caractère obligatoire ou nécessaire de la « demande » effectuée par le *sujet énonciateur*, lequel dépend lui-même des droits qui sont donnés au *sujet énonciateur* à ordonner d'agir de telle ou telle façon que *p* au *sujet déontique* « réel » qu'il associe à ses énoncés modaux déontiques.

Si on considère (comme nous le faisons) que la modalité déontique objective s'exprime à partir d'arguments épistémiques factuels, à laquelle elle rattache un ensemble de solutions considérées nécessaires (et *a fortiori* indiscutables), alors il apparaît que certains des énoncés susmentionnés rendent caduc ce lien de causalité. Là où, par exemple, il est admis que la réduction du nombre de contacts (associée à *p*⁴ dans (111a)) de chacun permet de freiner la propagation du virus, ce n'est pas le cas du fait de *p*³ = 'prendre des nouvelles'. Ce conseil, donné par le *sujet énonciateur*, et dont la réalisation ne peut être considérée comme une obligation pour le *sujet déontique* « réel », semble avoir été réalisé par le *sujet énonciateur* parce que celui-ci a anticipé la réalisation de *p*⁴, ce qui conduit à l'isolement des citoyens⁷³.

C'est pourquoi dans la suite d'énoncés impératifs (111a), seul l'énoncé impératif (noté (4)) peut recevoir une lecture objective. Dans la suite d'énoncés impératifs (111b), aucun des énoncés impératifs ne peut recevoir de lecture objective⁷⁴.

73. Une telle hypothèse suppose alors l'idée que les différents actes illocutoires réalisés par le biais de la modalité déontique puissent être imbriqués d'une certaine manière les uns dans les autres. Les énoncés modaux déontiques objectifs (de l'ordre de la nécessité) auraient la primauté sur les énoncés modaux déontiques subjectifs « forts » (de l'ordre de l'obligation) et sur les énoncés modaux déontiques subjectifs plus « faibles » (de l'ordre de l'invitation ou du conseil). Une analyse plus poussée de la modalité déontique objective et subjective devrait tenir compte de ces agencements et de cette répartition pour comprendre comment, dans la structuration du discours et sur le plan pratique, dans quelle mesure il est attendu du destinataire du discours (compris comme le *sujet déontique* « réel ») qu'il agisse de telle façon que *p*.

74. Nous passons ici sous silence l'idée que le contenu propositionnel (*p*⁴), 'retrouver le sens de l'essentiel' pose *a priori* problème dès lors que *p*⁴ ne représente pas une action que le destinataire de l'énoncé à proprement parler effectuer. Il semble plutôt que, dans l'esprit d'Emmanuel Macron (ou du moins dans son discours), *p*⁴ ne soit que la conséquence de *p*^{1,2,3}.

Parmi toutes les justifications proposées pour justifier de l'obligation ou de la nécessité de (112), seules les justifications (114d) et (114e) semblent recevables.

(112) S : En restant chez vous, occupez-vous¹ des proches qui sont dans votre appartement, dans votre maison. Donnez des nouvelles², prenez des nouvelles³, retrouvez⁴ aussi ce sens de l'essentiel.

Lecture subjective

(MACRON 2020f)

(113) A : Pourquoi devrions-nous [*p* = 's'occuper de nos proches'], [*p* = 'donner des nouvelles'], [*p* = 'prendre des nouvelles'], [*p* = 'retrouver ce sens de l'essentiel'] ?

(114) a. S : ?Parce que *je le veux*.

Demande exprimée sur la base d'une volonté personnelle – Justification par la modalité boulique

Lecture subjective / Obligation

b. S : ?Parce que *je vous y oblige*.

Demande exprimée sur la base d'un argument d'autorité – Justification par la capacité coercitive

Lecture subjective / Obligation

c. S : ?Parce que c'est *nécessaire*.

Demande exprimée par la nécessité

Lecture objective / Nécessité

d. S : Parce que *je pense* que c'est dans votre intérêt.

Demande exprimée sur la base d'une croyance personnelle – Justification par une attitude doxastique

Lecture subjective / Conseil ou Invitation

e. S : Parce que c'est ainsi que *je conçois* la vie bonne dans cette situation.

Demande exprimée sur la base d'une croyance personnelle – Justification par une attitude doxastique

Lecture subjective / Conseil ou Invitation

Malgré l'absence de *source déontique* dans les énoncés impératifs, on peut tout même juger du caractère objectif ou subjective des lectures pouvant être faites de ces énoncés eu égard à la possibilité de les justifier par la mention d'une *source déontique* « réelle » *animée* (e.g. *je*) ou *inanimée* (i.e. ayant trait à des faits, des circonstances). L'énoncé impératif (112) ne peut donc pas être compris en termes d'*obligation* ou de *nécessité*. Il ne se situe pas entre ces bornes, et va chercher, le long du *continuum* de la modalité déontique, du côté de la permission. Pour Schwager/Kaufmann, (112) n'exprime pas la volonté du locuteur (ce qui explique l'étrangeté de (114a)). Selon l'exégèse de Kaufmann (2006) qu'effectuent Condoravdi et Lauer (2012) :

Schwager (2006, p. 166) reduces the apparent requirement for a bouletic component, evidenced by (50), to speaker endorsement, employing advice uses to tease the two apart. Her argument is that since in advice uses the speaker is disinterested in the addressee's future behavior the speaker cannot be said to actively want the content of the imperative to be realized. (CONDORAVDI ET LAUER 2012)

Pour Sperber et Wilson (1988), qui proposent une interprétation similaire, cela aurait trait au fait que « the linguistic conventional meaning of the imperative mood encodes not only potentiality, but also an attitude of desirability towards the propositional content » – ce qui rappelle la construction de la modalité déontique sur une base modale boulique. Mais dire cela ne suffit pas. En effet, ce n'est pas seulement le *sujet énonciateur* qui peut considérer comme *désirable* la réalisation du contenu propositionnel (*p*) de l'acte illocutoire réalisé.

Certes, lorsqu'il est exprimé par le biais d'un énoncé impératif, un acte illocutoire directif (i.e. un ordre) semblera plutôt exprimer la volonté du *sujet énonciateur*. Cependant, avec un acte illocutoire permissif (i.e. un conseil, une permission), il faut comprendre que le *sujet énonciateur* « se met à la place » du destinataire de l'énoncé et suppose de ce que ce

dernier considérera désirable pour lui-même⁷⁵. En agissant ainsi, le *sujet énonciateur* se demande : *Quelle est l'option la plus désirable pour celui à qui je m'adresse ?* Le *sujet énonciateur* ne semble plus alors poser une règle ou une norme en même temps qu'il l'énonce, en répondant à la question *Que désiré-je que X [sujet déontique « réel »] fasse dans cette situation ?*, mais répond plutôt à la question *Que pensé-je être la meilleure solution pour X [sujet déontique « réel »] dans la situation où il se trouve ?*. Dans ce cas, Sperber et Wilson (1988) expliquent qu'il faut déterminer à qui la réalisation du contenu propositionnel (*p*) de l'acte illocutoire profitera le plus. « What is left undetermined, according to them, is for whom the content is desirable.⁷⁶ » (SPERBER ET WILSON 1988, dans KISSINE 2013, p. 110) Le *sujet énonciateur* ne peut pas, selon nous, régir l'ensemble des actions effectuées par le *sujet déontique* « réel » qu'il associe à ses énoncés modaux déontiques. En modalisant son discours et en choisissant de réaliser des actes illocutoires de l'ordre du conseil ou de l'invitation, le *sujet énonciateur* choisit (i) d'exprimer ce que lui-même *ferait* (*p*) dans la situation où se trouve le *sujet déontique* « réel » (115a-ii) (auquel il s'adresse), (ii) en laissant la possibilité à ce dernier de juger de l'utilité (de l'efficacité, de bien fondé, etc.) de *p* (116), (117). Agissant de cette façon, le *sujet énonciateur* n'impose pas *p* ni comme une nécessité ni comme une obligation mais l'exprime comme *une des façons possibles* d'agir. C'est ainsi que certains énoncés modaux déontiques exprimés par le mode impératif peuvent être paraphrasés sous la forme conditionnelle *Vous pourriez p*.

Nous voyons alors en quoi (112), répété en (115a-i) peut être compris comme (115a-ii), formalisé brièvement en (115b). On peut ainsi également paraphraser (112) en (116) ou en (117).

- (115) a. i. S : En restant chez vous, occupez-vous¹ des proches qui sont dans votre appartement, dans votre maison. Donnez des nouvelles², prenez des nouvelles³, retrouvez⁴ aussi ce sens de l'essentiel.
(MACRON 2020f)
- ii. Dans une telle situation, *je pense qu'agir de telle sorte que P (= p¹, p², p³ et p⁴) vaut mieux pour vous que ne pas agir de telle sorte que P / qu'agir de telle sorte que ¬P. **Expression des préférences personnelles du sujet énonciateur***
- b. Dans une telle situation, $P \geq \neg P$
- (116) Je vous propose de me croire et d'agir de telle sorte que P. **Proposition**
- (117) Vous pouvez me croire et, si vous me croyez, agir de telle sorte que P. **Permission**

Comme nous avons vu que les énoncés impératifs réalisant un acte illocutoire de l'ordre du conseil sont proches de la permission, on peut également paraphraser (118) par (119) et par (120). La seule différence, entre ces énoncés, est qu'en énonçant (118), le *sujet énonciateur manifeste* une préférence pour l'une de ces options ((119) > (120)) et qu'il suppose que le destinataire de ces énoncés « a plus à y gagner » en agissant selon les propositions qu'il fait (118) qu'en ne la faisant pas (120).

- (118) [En restant chez vous,] occupez-vous des proches qui sont dans votre appartement, dans votre maison. Donnez des nouvelles, prenez des nouvelles, retrouvez aussi ce sens de l'essentiel.
(MACRON 2020f)
- (119) [En restant chez vous,] vous pouvez vous occuper des proches qui sont dans votre appartement, dans votre maison (= p¹). Vous pouvez donner des nouvelles (= p²), prendre des nouvelles (= p³), retrouver aussi ce sens de l'essentiel (= p⁴).

Paraphrase de (118) sous la forme d'une séquences de propositions

75. « The speaker communicates that the states of affairs described is desirable not from her own point of view but from the hearer's. » (WILSON ET SPERBER 2012, p. 217)

76. Au contraire, lorsqu'il n'est pas questions d'invitations ou de conseils, ce sont les préférences du *sujet énonciateur* qui sont rendues manifestes : « With requests, commands, orders, good wishes, audienceless and predetermined cases, the [semantic] indeterminacy [of imperative utterances] is resolved in favour of the speaker, who is understood as indicating that the state of affairs is desirable from her own point of view. » (WILSON ET SPERBER 2012, p. 216-217)

(120) [En restant chez vous,] vous pouvez ne pas vous occuper des proches qui sont dans votre appartement, dans votre maison (= $\neg p^1$). Vous pouvez ne pas donner de nouvelles (= $\neg p^2$), ne pas prendre de nouvelles (= $\neg p^3$), ne pas retrouver ce sens de l'essentiel (= $\neg p^4$).

Paraphrase de (118) sous la forme d'une séquences de propositions négatives

En ce sens, dans la mesure où il s'agit ici de permissions (données par le *sujet énonciateur*), le destinataire de ces énoncés est laissé libre d'agir comme il l'entend. Comme le *sujet énonciateur* ne manifeste pas des volontés personnelles dans la réalisation des énoncés modaux déontiques, le destinataire de ces derniers peut agir (i) conformément aux propositions du *sujet énonciateur* (121a), (ii) les refuser toutes (121b), s'il juge, par exemple, que le *sujet énonciateur* ne sait pas ce qui est « bon » pour lui, (iii) ou faire un choix entre chacune des propositions faites (121c).

(121) Actes perlocutoires possiblement réalisés par le destinataire du discours

- a. Le destinataire effectue : p^1, p^2, p^3 et p^4
- b. Le destinataire effectue : $\neg p^1, \neg p^2, \neg p^3, \neg p^4$,
- c. Le destinataire effectue : p^1, p^2 mais $\neg p^3, \neg p^4$,
- d. *Etc.*

Dès lors que le *sujet énonciateur* utilise un énoncé impératif pour donner un conseil ou permettre quelque chose, en supposant ce qui serait dans l'intérêt du destinataire de cet énoncé, il n'est pas en mesure de juger ce dernier quant à la réalisation ou non du contenu propositionnel (p) de son acte illocutoire permissif.

Les énoncés impératifs IN et EX discours et la détermination de la source déontique « réelle » Déterminer la *source déontique* « réelle » des énoncés impératifs n'est pas chose aisée et nécessite de remonter aux justifications ayant conduit le *sujet énonciateur* à les réaliser. Néanmoins, il existe des cas où cette détermination peut être faite eu égard au contexte d'énonciation et au contenu propositionnel (p) de l'acte illocutoire réalisé par le *sujet énonciateur*. Si on applique la grille de lecture proposée par Petitjean (1995) entre impératifs IN et EX discours, ce travail de détermination devient plus facile. Dans son travail, qui porte également sur les discours politiques, Petitjean (1995), distingue deux types d'impératifs selon le contenu propositionnel (p) qu'ils reçoivent : les impératifs *IN discours* et les impératifs *EX discours*. Il les définit comme suit :

— **Impératifs IN discours :**

« Dans la relation illocutoire, d'une part, le locuteur s'assure que le destinataire se reconnaît bien en tant que tel et qu'il suit le déroulement de l'énonciation; d'autre part, il interpelle pour l'obliger à s'impliquer dans sa démonstration et à soutenir sa pensée. »

— **Impératifs EX discours :**

« Les formes impératives regroupées ici renvoient le destinataire à une action extérieure à l'énonciation et consécutive au raisonnement développé par le locuteur. Situation qui sert à l'aboutissement de la relation illocutoire. Première personne du pluriel, EGO est celui qu'il faut suivre, le modèle, alors que TU est celui qui doit agir. L'impératif a un fort ancrage dans l'impérativité affichée. »

(PETITJEAN 1995)

FIGURE 10 – Les impératifs IN et EX discours (PETITJEAN 1995)

Nous pouvons ainsi distinguer, dans notre corpus, des impératifs EX discours (122) et des impératifs IN discours ((123a-ii), (123b-i)). Les énoncés impératifs (123a-ii) et (123b-i) permettent de créer une relation en le *sujet énonciateur* et le *sujet déontique* « réel ». En ce sens, ils permettent la reconnaissance de ce dernier et de la positionner comme tel vis-à-vis d'actes illocutoires pouvant avoir été réalisés en amont (123a-i) ou qui pourront être réalisés en aval (123b-ii), lesquels se situent en dehors du discours (énoncés modaux déontiques EX discours).

(122) Restez¹ au maximum chez vous. Respectez² les règles. (Une fois encore je vous le dis, la réussite dépend du civisme de chacune et chacun d'entre nous.)

(IMP *EX discours*)

Lecture objective ou subjective – Justification possible par la modalité épistémique ou boulique / Ordre

(MACRON 2020c)

(123) a. i. Je vous demande de *p*. (avec *p* = « un effort »)

ii. Mais croyez-moi, cet effort que je vous demande, je sais qu'il est inédit mais les circonstances nous y obligent. (IMP *IN discours*)

Demande exprimée sur la base d'une volonté personnelle

Lecture subjective – Justification possible par la modalité boulique / Invitation ou permission

(MACRON 2020f)

b. i. Au moins 4 jours sur 5 en télétravail, c'est l'objectif qu'il faut atteindre et, reconnaissons-le, beaucoup d'entreprises en sont encore loin aujourd'hui. (IMP *IN discours*)

Demande exprimée sur la base d'une volonté personnelle

Lecture subjective – Justification possible par la modalité boulique / Invitation ou permission

(CASTEX 2021b)

ii. Je demande aux entreprises de [*p* = 'rendre obligatoire le télétravail de leurs salariés au moins 4 jours sur 5'].

Les impératifs *IN discours*, parce qu'ils ne peuvent jamais recevoir de justification par des arguments factuels objectifs (*source déontique* « réelle » *extérieure inanimée*), sont en ce sens toujours lus subjectivement.

L'indétermination de la source déontique « réelle » des énoncés impératifs et l'engagement du sujet énonciateur

Les énoncés impératifs sont associés, comme nous l'avons vu, à une absence de *source déontique* manifestée linguistiquement, et donc, pour comprendre pourquoi il y aurait une nécessité ou une obligation de satisfaire le contenu propositionnel (*p*) de la « demande » effectuée, il est nécessaire de partir en quête de la *source déontique* « réelle ». C'est ainsi que, même si les énoncés impératifs sont souvent appréhendés comme à l'origine de *speaker-created obligations*, ce n'est pas toujours le cas, et une lecture plus objective peut parfois être faite de ces énoncés.

La distinction entre les deux lectures (objective et subjective) est parfois difficile à effectuer, eu égard notamment au fait que – et la littérature théorique y fait souvent référence – les impératifs sont fréquemment associés à un statut d'autorité particulier du *sujet énonciateur*, lequel sous-tendrait qu'il est en tout temps la *source déontique* « réelle » de l'énoncé modal déontique. Ce n'est pas toujours cas : lorsque l'acte illocutoire réalisé se situe du côté de la *permission* sur le *continuum* de la modalité déontique (ou qu'il se rapproche d'un « avis désintéressé » (*disinterested advice*)), l'énoncé doit être lu subjectivement, comme faisant valoir l'opinion du *sujet énonciateur*. Lorsque l'acte illocutoire réalisé manifeste l'idée d'*obligation* ou de *nécessité*, l'énoncé peut recevoir une lecture objective ou subjective, ce qui influe sur l'engagement du *sujet énonciateur* vis-à-vis de l'énoncé modal déontique qu'il réalise. Nous le verrons, dans les énoncés impératifs, c'est surtout le *sujet déontique* qui est « engagé » vis-à-vis de l'acte illocutoire réalisé par le sujet énonciateur (voir § 7.3.4, p. 115).

6.4 Bilan sur la source déontique

6.4.1 Bilan sur la source déontique : explication du paramètre et interprétation

Pour résumer ce que nous venons de dire sur la *source déontique* et en quoi ce paramètre peut influencer la lecture des énoncés modaux déontiques, nous proposons, ci-dessous, une série de tableaux explicatifs. Avant de les aborder plus avant, nous préférons revenir sur l'ensemble des éléments que nous prenons en compte dans ces derniers, éléments que, pour certains, nous avons déjà analysés dans le fil de notre développement, tandis que d'autres viennent s'ajouter à notre

argument. Dans ce bilan, nous essayons, par là-même, de commencer à dégager des schémas linguistiques plus abstraits, à partir des énoncés que nous avons analysés. Ce faisant, nous sommes dans l'obligation de passer sous silence une partie des exceptions que nous avons relevées dans notre argumentation et essayons de trouver l'interprétation la plus fréquente⁷⁷ des énoncés modaux déontiques associés à un type de *source déontique* donné.

Voici les différents éléments dont tiennent compte nos tableaux récapitulatifs sur la *source déontique* et en quoi elle influence la lecture de la modalité déontique en termes d'objectivité et de subjectivité :

- l'**expression** : le type d'expression déontique dont il est question, parmi celles que nous avons choisi d'étudier (énoncés performatif, impératifs, énoncés modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR);
- la **source déontique** : l'élément linguistique qui, inclu dans l'énoncé (niveau sémantique), informe, à divers degrés, de la *source déontique* « réelle »;
- la **source déontique** « réelle » : l'agent qui, « dans la réalité », prend en charge la responsabilité de la « demande » effectuée / *instance modalisante*;
- la **détermination de la source déontique** « réelle » : méthode utilisée pour déterminer la *source déontique* « réelle » à partir de la *source déontique*;
- la **correspondance** ou l'**accord de principe** entre le *sujet énonciateur* et la *source déontique* « réelle » – on dit qu'il y a « accord de principe » ssi. le *sujet énonciateur* ne correspond pas à la *source déontique* « réelle »;
- l'**engagement du sujet énonciateur** : degré de responsabilité et d'implication du *sujet énonciateur* vis-à-vis de la « demande » effectuée;
- la **contradiction possible** du *sujet énonciateur* vis-à-vis de la « demande » effectuée – peut-il ne pas être d'accord avec la demande qu'il réalise en actualisant l'énoncé modal déontique? –;
- la ou les **justifications possibles** à la « demande » effectuée : argument pouvant être avancés pour justifier l'acte illocutoire que réalise le *sujet énonciateur* avec l'énoncé modal déontique qu'il réalise, lequel peut varier entre des considérations personnelles et des contraintes situationnelles externes et influence la lecture de l'énoncé modal déontique en termes d'*obligation* ou de *nécessité*;
- la **lecture objective/subjective** de l'énoncé modal déontique, déterminée en partie par les éléments précédemment mentionnés.

⁷⁷. C'est pourquoi nous utilisons parfois des termes tels que *préférentiellement*, lesquels ne sont pas très assertifs, mais permettent tout de même d'inclure de la nuance dans nos conclusions.

6.4.2 Source déontique déterminée

Source déontique déterminée								
Paramètres descriptifs		Interprétation de la « demande »						
Expression	Source déontique	Source déontique « réelle »	Détermination de la source déontique « réelle »	Correspondance / accord de principe avec le sujet énonciateur	Engagement du sujet énonciateur	Contradiction par le sujet énonciateur	Justifications possibles	Lecture objective/subjective
PERF	Source déontique intérieure (agentive)	Sujet énonciateur	Manifestée par la source déontique	Correspondance	Fort	Impossible	Justification boulique / Obligation	Lecture subjective
	Exemple : [...], et j'invite tous les Français à limiter leurs déplacements au strict nécessaire. (MACRON 2020g)							
	Source déontique extérieure animée (agentive)	Extérieure animée	Manifestée par la source déontique	Accord de principe	Faible	Possible	Justification épistémique / Nécessité	Lecture objective
	Exemple : Les autorités médicales en ont tiré les conséquences et recommandent de ne l'utiliser qu'au-delà de 55 ans, [...].							
	Source déontique extérieure inanimée (inagentive)	Extérieure inanimée	Manifestée par la source déontique	Accord de principe	Faible	Possible	Justification épistémique / Nécessité	Lecture objective
Exemple : Mais la crise sanitaire exige de prendre des dispositions urgentes et exceptionnelles. (CASTEX 2021e)								

TABLEAU 2 – Bilan : source déontique déterminée et objectivité/subjectivité de la modalité déontique

6.4.3 Source déontique omise avec DEVOIR

Source déontique omise avec DEVOIR								
Paramètres descriptifs		Interprétation de la « demande »						
Expression	Source déontique	Source déontique « réelle »	Détermination de la source déontique « réelle »	Correspondance / accord de principe avec le sujet énonciateur	Engagement du sujet énonciateur	Contradiction par le sujet énonciateur	Justifications possibles	Lecture objective/subjective
DEVOIR	Source déontique omise	Sujet énonciateur	Déduction	Correspondance	Fort	Impossible	Justification boulique / Obligation	Lecture subjective
	Exemple : C'est aussi ce défi que nous devons mener. (MACRON 2020f)							
	Source déontique omise	Préférentiellement extérieure	Déduction	Accord de principe	Moyen	Impossible	Justification boulique, épistémique ou téléologique / Obligation ou nécessité	Lecture objective ou subjective
	Exemple : L'économie ne doit ni s'arrêter, ni s'effondrer. (MACRON 2020c)							
	Source déontique omise	Extérieure	Déduction	Accord de principe	Faible	Impossible	Justification épistémique / Nécessité	Lecture objective (proche d'une lecture aléthique)
Exemple : Le vaccin Pfizer doit par exemple être conservé à -80°. (CASTEX 2020b)								

TABLEAU 3 – Bilan : source déontique omise avec DEVOIR et objectivité/subjectivité de la modalité déontique

6.4.4 Source déontique omise avec FALLOIR

Source déontique omise avec FALLOIR								
Paramètres descriptifs		Interprétation de la « demande »						
Expression	Source déontique	Source déontique « réelle »	Détermination de la source déontique « réelle »	Correspondance / accord de principe avec le sujet énonciateur	Engagement du sujet énonciateur	Contradiction par le sujet énonciateur	Justifications possibles	Lecture objective/subjective
FALLOIR	Source déontique omise	Extérieure	Déduction	Accord de principe	Faible	Possible	Justification épistémique ou téléologique / Nécessité	Lecture objective
	Exemple : <i>Pour cela, il ne faut absolument pas céder à la panique; [...].</i> (MACRON 2021b)							
	Source déontique omise	Sujet énonciateur	Déduction	Correspondance	Fort	Impossible	Justification boulique / Obligation	Lecture subjective
	Exemple : <i>Il faut imaginer qu'autour de nous, [...], les enfants n'ont pas mis les pieds à l'école depuis plus de deux mois.</i> (CASTEX 2021d)							
	Source déontique omise	Extérieure	Déduction	Accord de principe	Faible	Possible	Justification épistémique / Obligation	Lecture objective
Exemple : <i>[...], il faut ainsi déboursier près de 100 € en Allemagne ou en Espagne, [...].</i> (CASTEX 2021g)								

TABLEAU 4 – Bilan : source déontique omise avec FALLOIR et objectivité/subjectivité de la modalité déontique

6.4.5 Source déontique omise avec IMP

Source déontique omise avec IMP								
Paramètres descriptifs		Interprétation de la « demande »						
Expression	Source déontique	Source déontique « réelle »	Détermination de la source déontique « réelle »	Correspondance / accord de principe avec le sujet énonciateur	Engagement du sujet énonciateur	Contradiction par le sujet énonciateur	Justifications possibles	Lecture objective/subjective
IMP EX	Source déontique omise	Sujet énonciateur	Déduction	Correspondance	Fort	Impossible	Justification préférentiellement boulique (ou épistémique) / Obligation (ou nécessité)	Lecture préférentiellement subjective
	Exemple : <i>Restez au maximum chez vous. Respectez les règles.</i> (MACRON 2020c)							
	Source déontique omise	Sujet énonciateur	Déduction	Correspondance	Fort	Impossible	Justification boulique ou téléologique / Obligation ou conseil	Lecture subjective
	Exemple : <i>Donnez des nouvelles, prenez des nouvelles, retrouvez aussi ce sens de l'essentiel.</i> (MACRON 2020f)							
IMP IN	Source déontique omise	Sujet énonciateur	Déduction	Correspondance	Fort	Impossible	Justification boulique / Obligation	Lecture subjective
	Exemple : <i>Mais croyez-moi, cet effort que je vous demande, je sais qu'il est inédit mais les circonstances nous y obligent.</i> (MACRON 2020f)							

TABLEAU 5 – Bilan : source déontique omise avec IMP et objectivité/subjectivité de la modalité déontique

7 Le sujet déontique : définir le responsable de la réalisation de la « demande »

7.1 L'omission du sujet déontique

7.1.1 L'absence de sujet déontique dans les énoncés en FALLOIR I

L'omission du sujet déontique dans les énoncés en FALLOIR I L'omission du *sujet déontique* peut être réalisée à partir d'énoncés incluant *falloir*, selon notre typologie et la terminologie établies précédemment (p. 53). Nous nous intéresserons ici aux énoncés modaux déontiques en FALLOIR I, pour lesquels il n'est pas fait mention du *sujet déontique* « réel ». On illustre cette construction par les exemples ci-dessous, dans lesquels *falloir* est conjugué au présent de l'indicatif et au futur de l'indicatif, sans que cela n'impacte notre démonstration. (L'usage du futur de l'indicatif, ici, ne fait que déplacer la réalisation de la « demande » effectuée dans une autre temporalité t_1 .)

(124) **Sujet déontique omis**

- a. Il faut continuer de gagner du temps, et pour cela, je vais vous demander de continuer à faire des sacrifices et plutôt d'en faire davantage, mais pour notre intérêt collectif.
(MACRON 2020g)
- b. Nous ne pouvons pas retarder les soins dans notre pays et c'est pour cela qu'il faut être absolument attentif les uns les autres et il faut soutenir nos soignants qui, [...].
(VÉRAN, dans CASTEX 2020f)
- c. Une fois encore, il faut avoir beaucoup d'humilité.
(MACRON 2020c)
- d. Oui, il faut freiner le virus.
(MACRON 2021b)
- e. Ces indicateurs montrent que l'épidémie du covid regagne du terrain et que donc c'est maintenant qu'il faut intervenir ou en tout cas qu'il faut continuer à intervenir massivement.
- f. Il faut tenir ensemble!
(CASTEX 2021e)
- g. Il faut réduire les risques de croiser le virus, et donc les occasions de contacts dans les lieux clos.
(CASTEX 2021b)
- h. Il faudra continuer d'éviter au maximum les rassemblements car nous savons qu'ils sont les principales occasions de propagation du virus.
(MACRON 2020d)
- i. Il faudra donc continuer à rester chez soi, à télétravailler quand cela est possible, à renoncer aux réunions privées, aux rassemblements familiaux, à tous les déplacements non nécessaires.
(MACRON 2020b)
- j. Il faudra au maximum limiter les déplacements inutiles. Souffler et se retrouver, oui.
(MACRON 2020b)

Dans chacun de ces exemples, allant de (124a) à (124j), aucune mention n'est faite du *sujet déontique* qui doit réaliser la demande effectuée. Toutes ces constructions en *falloir* + INF ne peuvent manifester de complément d'agent dans les expressions en FALLOIR I – ce n'est pas le cas dans les expressions en FALLOIR II. Chacune des actions énoncées plus haut, qui constituent le contenu propositionnel (p) de la « demande », 'gagner du temps' (124a), 'être attentif' (124b),

etc., peuvent être réalisées par un ensemble d'acteurs, lesquels doivent, au moins, être considérés comme destinataires de ces énoncés (et a *fortiori* des discours de l'exécutif français). Les constructions en FALLOIR I, qui s'articulent autour du « sujet artificiel » (*dummy subject*) *il* font valoir une lecture objective, exprimée sous la forme d'une nécessité incontestable. Lewis (2015) fait valoir ce point de vue :

French makes a basic grammatical distinction between the semi-modal *devoir* and impersonal verb *falloir*, insofar as deontic *devoir* typically takes a human subject while *falloir* can only be used with the dummy subject *il*, as in *Il faut que* 'it is necessary that' or *il faut + V* 'it is necessary to V' (originating from the sense 'want' as in 'be lacking'). (LEWIS 2015)

La paraphrase de (125a) est donc possible en (125b).

- (125) a. Oui, il faut freiner le virus.
(MACRON 2021b)
- b. Oui, il est nécessaire de freiner le virus.

Nous rejoignons ici les conclusions que nous avons établies plus haut au sujet de l'impersonnalité de *falloir* et de la détermination de la *source déontique* « réelle » dans énoncés modaux déontiques articulés autour de ce verbe. Ici, ce n'est pas vraiment la question du *sujet déontique* qui est abordé. Toutefois, nous verrons plus loin que nous pouvons lier l'impersonnalité de *falloir* (et sa lecture préférentiellement objective) avec la question de l'omission du *sujet déontique*.

Déduire le sujet déontique « réel » à partir des énoncés en FALLOIR I Comment, alors, déterminer le *sujet déontique* « réel » dans les énoncés modaux déontiques en FALLOIR I? Avec certains des énoncés en FALLOIR I (i.e. sans pronom personnel oblique), le *sujet déontique* « réel » peut parfois être déterminé à l'aide du cotexte. Prenons quelques exemples.

(126) **Sujet déontique omis**

- a. Je vous le dis avec beaucoup de solennité ce soir, écoutons les soignants, qui nous disent : si vous voulez nous aider, il faut rester chez vous et limiter les contacts.
(MACRON 2020f)
- b. Il faut continuer lorsque nous sortons à appliquer les « gestes barrières » : nous tenir à distance et nous laver les mains.
(MACRON 2020e)
- c. Il faut ainsi tout faire ensemble sur le terrain pour y répondre et responsabiliser chacun.
(MACRON 2021a)

Il est possible, avec les énoncés (126a), (126b) et (126c), de repérer des marques qui précisent le *sujet déontique* « réel ». Dans (126a), le pronom *vous* intervient deux fois, en amont de la séquence avec *falloir*, notamment dans la séquence qui exprime une condition *si vous voulez nous aider*. Dans ce cas, le *sujet déontique* « réel » peut-être compris de façon anaphorique par rapport au sujet envisagé dans la séquence conditionnelle. La détermination du *sujet déontique* « réel » est dépendante de ce qui, dans le discours, vient avant. Le *sujet déontique* dans (126b) peut être compris de la même façon, avec la mention du *nous* dans *lorsque nous sortons*. Ces cas sont nombreux dans le discours. Pour (126c), ce n'est pas tant le *sujet déontique* « réel » qui est interprétable, mais plutôt que l'adverbe *ensemble* nous donne une idée de la nature de celui-ci. Cet adverbe implique une pluralité d'acteurs et laisse à penser que le *sujet déontique* « réel » est constitué de l'ensemble des destinataires cibles du discours (i.e. la population française).

La nécessité exprimée dans les énoncés en FALLOIR I Il semble que les constructions en FALLOIR I expriment une *nécessité à agir* de telle sorte que *p*, laquelle est comprise de façon objective, comme dans (127a), qui exprime un « fait ». Soit la paraphrase possible de (127a) en (127b).

- (127) a. (Nous agissons aussi sur le moyen terme : le Ségur de la santé qui correspond à 8 milliards par an investis dans l'hôpital et notre santé permettra de renforcer l'attractivité de nos métiers.) Mais il faut cinq ans pour former un infirmier-réanimateur, dix ans pour former un anesthésiste.
(MACRON 2020c)
- b. Il est nécessaire pour un infirmier réanimateur de se former pendant au moins cinq ans, et pour un anesthésiste pendant au moins dix ans.

La lecture objective de *falloir* correspond ici à la conclusion d'une lecture objective des « faits », i.e. le cursus de formation des personnels médicaux est d'une durée définie. La non-détermination du *sujet déontique* « réel » dans (127a) n'est pas ici paradoxale; puisque la dichotomie entre déontique et épistémique s'évanouit en partie devant la dichotomie entre lecture objective et lecture subjective, on comprend en quoi cet exemple manifeste davantage une lecture épistémique de *falloir* plutôt qu'une lecture *déontique*. L'énoncé (127a) ne réalise pas une « demande », ne constitue pas un énoncé modal déontique directif. *Falloir* doit recevoir ici une lecture *anankastique*. Il en va de même pour l'énoncé (128). Cet énoncé informe d'un *sujet déontique* « réel » fictif, lequel correspond à celui ou celle qui souhaiterait *p* (= 'se faire tester'). L'absence de pronom personnel oblique dans la séquence avec *falloir* ne constitue pas ici un frein à la détermination du *sujet déontique* « réel ».

- (128) Pour une personne asymptomatique souhaitant se faire tester, il faut ainsi déboursier près de 100 € en Allemagne ou en Espagne, jusqu'à 350 € au Royaume-Uni, et même être tiré au sort en Grèce.
(CASTEX 2021g)

L'usage de *falloir* dans les discours de l'exécutif français à propos du covid est souvent fondée sur une lecture typiquement objective, et pas seulement pour les usages anankastiques du verbe. C'est ce que l'on remarque avec les énoncés (129a), (129b) et (129c) qui ont tous trait à la protection des personnes à risque (i.e. plus susceptibles d'être infectées par le virus et de développer des formes graves). Dans le cas de ces lectures objectives, le *sujet déontique* « réel » n'est pas proprement déduisible; cependant, l'interprétation commune qui peut en être faite serait de dire que la réalisation du contenu propositionnel (*p*) de chacun des énoncés modaux en FALLOIR I dans nos exemples revienne à quiconque (i) le pourrait, ou (ii) se trouverait en situation de choix entre agir de telle sorte que *p* et agir de telle sorte que $\neg p$.

(129) **Sujet déontique omis**

- a. Ce sont ces personnes [les plus de 70 et ceux qui sont atteints de certaines pathologies chroniques] qu'il faut protéger au maximum, car ce sont elles qui, nous le savons, développent les formes les plus graves de la maladie [...].
(CASTEX 2020h)
- b. Cela veut dire qu'il faut protéger celles et ceux qui sont les plus à risques d'être hospitalisés ou de décéder, [...].
(CASTEX 2021g)
- c. (Nous savons que l'immense majorité de celles et ceux qui meurent ou sont hospitalisés pour Covid, sont des personnes âgées ou atteintes d'une pathologie chronique.) Ce sont donc eux qu'il faut protéger en priorité.

C'est en cas que l'omission du *sujet déontique* dans les énoncés modaux déontiques en FALLOIR I est cohérente avec une lecture objective des faits. Par ailleurs, on doit également souligner que la lecture objective de la modalité déon-

tique réalisée par *falloir*, dans ces énoncés, tient au fait qu'il est fait mention d'un « savoir » : *nous le savons* (129a), *nous savons que* (129c). C'est le raisonnement pratique suivant qui est sous-tendu par ces énoncés :

1. Nous *voulons* (volonté) protéger les personnes les plus susceptibles d'être infectées par le virus et de développer des formes graves.

Prémisse majeure

2. Nous *savons* (connaissance) que les personnes les plus susceptibles d'être infectées par le virus et de développer des formes graves sont les personnes âgées et celles qui sont atteintes de pathologies chroniques.

Prémisse mineure

3. Il *faut* (« demande ») protéger les personnes âgées et celles qui sont atteintes de pathologies chroniques.

Conclusion

Il en va de même pour l'énoncé (130a), lequel peut être paraphrasé par (130b) dès lors que l'on comprend que la lecture objective de *falloir* dans (130a) tient à un fait objectif. La nécessité de *p* (i.e. 'présenter un test négatif') n'est pas dicté par un positionnement moral du *sujet énonciateur* ni par tout autre marque de subjectivité, mais par une loi, une règle. Ici, nous avons affaire à une *speaker-reported obligation*, et le *sujet énonciateur* se fait le relais d'une autorité tierce. Il n'est pas l'instance modalisante. Le *sujet déontique* « réel » de (130a) est, lui, déduit à partir de la séquence exprimant le but (*pour embarquer dans un avion ou sur un bateau*).

- (130) a. Il faudra présenter un test négatif pour embarquer dans un avion ou sur un bateau.

(CASTEX 2021f)

- b. Eu égard aux nouvelles règles établies, il sera nécessaire de présenter un test négatif pour embarquer dans un avion ou sur un bateau.

La lecture objective que nous défendons pour les énoncés (129a),(129b), (129c) et (130a) se fait donc, en l'absence d'une mention d'un *sujet déontique* « réel » déterminé, que les constructions en FALLOIR I omettent. Peuvent être considérés comme responsables de la réalisation des « demandes » effectuées, celles et ceux qui partagent (i) la lecture objective des faits proposés par l'exécutif français, (ii) l'idée que les principes et normes avancés soient des universel, et pour la réalisation et l'actualisation desquels il existe désormais des règles associées ((126a), (130a)).

7.1.2 L'absence de sujet déontique dans les énoncés performatifs (PERF)

L'omission du sujet déontique dans les énoncés performatifs (PERF) Les énoncés performatifs permettent eux aussi de négliger le fait de mentionner un *sujet déontique* associé à la « demande » réalisée. C'est le cas des énoncés (131a-i), (131a-ii), (131b-i), (131b-ii) et (131b-iii), construits autour des verbes que nous classons comme performatifs, *imposer* et *exiger*. Il n'est jamais fait usage du verbe *demandeur* dans des énoncés omettant le sujet déontique dans notre corpus.

(131) **Sujet déontique omis**

- a. i. Mais les temps imposent de dessiner un nouveau chemin.

(MACRON 2020d)

- ii. Mais la crise sanitaire exige de prendre des dispositions urgentes et exceptionnelles.

(CASTEX 2021e)

- b. i. Mais nous sommes à un moment de vérité qui impose plus d'ambition, plus d'audace, un moment de re-fondation.

(MACRON 2020e)

- ii. Cette épreuve exige aussi une mobilisation sociale envers les plus démunis, les plus fragiles.
(MACRON 2020g)
- iii. Enfin, l'épreuve que nous traversons exige une mobilisation générale sur le plan économique.
(MACRON 2020g)
- iv. La trêve hivernale sera reportée de deux mois, et je demande au Gouvernement des mesures exceptionnelles, dans ce contexte, pour les plus fragiles.
(MACRON 2020g)

Ces exemples s'articulent autour de deux constructions un peu différentes : (i) le contenu propositionnel (*p*) des énoncés (131a-i) et (131a-ii) est un verbe tandis que (ii) celui des énoncés (131b-i), (131b-ii) et (131b-iii) s'incarne dans un substantif, ce qui conditionne les interprétations qu'on peut en faire. Pour (131a-i) et (131a-ii), c'est seulement le *sujet déontique* qui est *omis*, ce qui permet, par exemple, de paraphraser (132a) par un énoncé similaire avec *falloir* (132b), si l'on évacue également la *source déontique* extérieure inanimée 'les temps'.

Les remarques faites précédemment (§ 7.1.1, p. 95) valent pareillement ici, à savoir que tout un chacun, parmi l'ensemble des allocutaires, peut s'estimer responsable de 'dessiner ce nouveau chemin'. Pour (131a-ii), le *sujet déontique* « réel » ne peut être que celle, celui ou ceux qui sont en capacité de 'prendre des dispositions urgentes et exceptionnelles'.

(132) **Sujet déontique omis**

- a. Mais les temps imposent de dessiner un nouveau chemin.
(MACRON 2020d)
- b. Il faut dessiner un nouveau chemin.

Désambiguïser le sujet déontique des énoncés performatifs (II) par substitution En revanche, pour (131b-i), (131b-ii) et (131b-iii), l'absence de verbe au mode infinitif ne permet pas, de surcroît, de préciser la nature de la « demande » effectuée. On peut paraphraser (133a) et (134a) respectivement par (133b) et par (134b), en substituant à chacun des substantifs des exemples initiaux (*mobilisation*) le verbe correspondant, ici pronominal (*se mobiliser*) et pouvoir supputer de la nature *sujet déontique* « réel » – la substitution des substantifs par un verbe ne permet pas de résoudre le problème lié à l'omission du *sujet déontique*.

L'interprétation de (135a) (ou de (131b-iv), p. 99 – bien que cet exemple manifeste un sujet déontique « réel », 'le Gouvernement', mais également de (136), est, elle, encore plus complexe puisque *ambition* et *audace* n'ont pas d'équivalent verbal (cf. (135b)). Nous ne pouvons que décliner une série d'interprétations en s'appuyant sur les liens collocatifs qui lient *ambitieux* et *audace* à certains verbes et auxiliaires *avoir* en (135c), *être* en (135d).

- (133) a. Cette épreuve exige aussi une mobilisation sociale envers les plus démunis, les plus fragiles.
(MACRON 2020g)
- b. X doit / Il faut que X [se mobilise/-r] envers les plus démunis, les plus fragiles.
- (134) a. Enfin, l'épreuve que nous traversons exige une mobilisation générale sur le plan économique.
(MACRON 2020g)
- b. X doit / Il faut que X [se mobilise/-r] sur le plan économique.
- (135) a. Mais nous sommes à un moment de vérité qui impose plus d'ambition, plus d'audace, un moment de refondation.
(MACRON 2020e)
- b. X doit / Il faut que X [∅]

Verbalisation impossible

c. X doit / Il faut que X [soit] plus ambitieux, plus audacieux

Interprétation 1

d. X doit / Il faut que X [aie] plus d'ambition, plus d'audace

Interprétation 2

(136) La trêve hivernale sera reportée de deux mois, et je demande au Gouvernement de $[[p =]?réfléchir$ à/ ?prendre/ ?mettre en place] des mesures exceptionnelles, dans ce contexte, pour les plus fragiles.

(MACRON 2020g)

L'omission du *sujet déontique* dans les énoncés performatifs (II) (ce qui n'est donc pas le cas pour (131b-iv, p. 99), que nous n'avons utilisé que pour comprendre l'impossible substitution du associé à la « demande », nous le remarquons également, est toujours réalisée en la présence d'une *source déontique extérieure inanimée* (i.e., 'cette épreuve', 'les temps', etc.). C'est ici que se joue la co-présence de deux phénomènes que nous avons étudiés : (i) lecture objective des énoncés modaux déontiques en FALLOIR et (ii) l'omission du *sujet déontique* dans ces mêmes énoncés.

C'est ainsi que, par deux fois (ou trois fois), la « demande » réalisée est sous-déterminée : (i) avec la présence de cette *source déontique extérieure inanimée*, (ii) à cause de l'omission du *sujet déontique*, avec des énoncés qui n'« engagent pas » une ou plusieurs personnes ((131a-i), (131a-ii), (131b-i), (131b-ii) et (131b-iii)) et (iii) lorsque la nature de la « demande » est elle-même sous-déterminée (131b-i, p. 98). Nous n'abordons pas plus longuement ce dernier point, mais il s'agit ici de dire que la nature même des actions (correspondant au contenu propositionnel p de l'acte illocutoire) est parfois sujette à questionnements. Dans le cas de (131b-i, p. 98), la concrétisation même de l'action de p (= 'être plus ambitieux, plus audacieux' / 'avoir plus d'ambition, plus d'audace'), n'est fait que de façon coûteuse. En d'autres mots, il n'est pas dit que le *sujet déontique* « réel » – si le *sujet énonciateur* en avait envisagé un en réalisant cet énoncé – comprenne véritablement ce qu'il est attendu de lui et comment il peut prouver (ou attester du fait) que p a bien été réalisé (ou non).

La place laissée vacante par le sujet déontique dans les énoncés en FALLOIR II et les énoncés performatifs (II)

Ainsi, les énoncés modaux déontiques en FALLOIR I et les énoncés performatifs (II) laissent vacantes la place du *sujet déontique*, lequel peut-être, parfois, déterminé à l'aide du cotexte. Quand ce n'est pas le cas, c'est l'allocutaire qui doit réfléchir (i) à sa propre (im)capacité à satisfaire la « demande », (ii) à sa volonté ou son absence de volonté de la satisfaire. Ces formules, sur le plan sémantique, ne semblent pas « engager » quiconque, et n'appellent pas fermement une action (ou une absence d'action, comme c'est le cas avec la négation de la modalité déontique). Ils apparaissent plutôt comme des mots d'ordres, lesquels font valoir un *idéal* qu'il y aurait à satisfaire. En ce sens, ces énoncés participent de la construction et de la publicisation (i.e. le fait de « rendre public ») d'ordres pouvant être considérés comme « génériques », valables dans un très grand nombre de cas.

7.2 La manifestation d'un sujet déontique intérieur

La correspondance du sujet énonciateur et du sujet déontique « réel » Les énoncés modaux déontiques peuvent manifester la présence d'un *sujet déontique intérieur* (forcément *animé*), pour lequel la « demande » effectuée concerne le *sujet énonciateur* lui-même. Autrement dit, l'obligation (s'il s'agit d'une obligation) engage celui qui l'énonce (*speaker-oriented obligation*). La trace de pronoms personnels de la première personne du singulier permettent de dire que le *sujet déontique* « réel » correspond au *sujet énonciateur*. C'est le cas des énoncés suivants, (137a) et (137b).

(137) **Sujet déontique intérieur animé**

a. Ce devoir de vérité m'oblige à vous dire ce soir que la situation sanitaire de notre pays s'est dégradée au cours des derniers jours.

(CASTEX 2021d)

- b. (Le président de la République s'est exprimé hier devant la Nation pour annoncer aux Français les mesures décidées afin de faire face à la violence de la deuxième vague épidémique.) Il m'appartient désormais de vous en préciser, avec les ministres concernés, les modalités de fonctionnement et de déploiement.
(CASTEX 2020e)
- c. Il me faut préalablement vous présenter la situation sanitaire de notre pays. »
(CASTEX 2021g)

Deux remarques au sujet de ces exemples : (i) (137b) sort du cadre des expressions modales déontiques que nous analysons dans ce travail de recherche, mais nous en donnons l'exemple car (ii) (137a), (137b), (137c) sont les trois seuls énoncés qui, dans notre corpus, font mention d'un *sujet déontique* « réel » intérieur. Ces énoncés placent l'obligation sur le *sujet énonciateur*, comme on peut le trouver par les paraphrases suivantes, où chaque énoncé (138a-i), (138b-i), et (138c-i), trouve son équivalent dans un énoncé modal déontique incluant *devoir*, par le biais duquel le *sujet déontique* est clairement rendu manifeste (cf. (138a-ii), (138b-ii) et (138c-ii)).

(138) **Sujet déontique intérieur animé**

- a. i. Ce devoir de vérité m'oblige à vous dire ce soir que la situation sanitaire de notre pays s'est dégradée au cours des derniers jours.
(CASTEX 2021d)
- ii. Je dois vous dire ce soir que la situation sanitaire de notre pays s'est encore aggravée au cours des derniers jours.

Paraphrase de (138a-i) avec DEVOIR

- b. i. (Le président de la République s'est exprimé hier devant la Nation pour annoncer aux Français les mesures décidées afin de faire face à la violence de la deuxième vague épidémique.) Il m'appartient désormais de vous en préciser, avec les ministres concernés, les modalités de fonctionnement et de déploiement.
(CASTEX 2020e)
- ii. (...) Je dois désormais vous en préciser, avec les ministres concernés, les modalités de fonctionnement et de déploiement.

Paraphrase de (138b-ii) avec DEVOIR

- c. i. Il me faut préalablement vous présenter la situation sanitaire de notre pays. »
(CASTEX 2021g)
- ii. Je dois vous présenter préalablement la situation sanitaire de notre pays.

Paraphrase de (138c-i) avec DEVOIR

Interpréter les énoncés modaux déontiques associant à la « demande » un sujet déontique « réel » intérieur

Que nous disent ces exemples, pour lesquels il y a une correspondance du *sujet énonciateur* et du *sujet déontique* « réel » ? Papafragou (1998) prend pour exemple (139).

(139) I must lose weight.

Dans le cas de (139) mais également dans les exemples de notre corpus (137a), dans (137b) et dans leurs paraphrases ((138a-ii), (138b-ii)), la *source déontique* invoquée pour « obliger » le sujet énonciateur est *sous-déterminée*. (Elle est clairement mentionnée dans (137a) par l'expression *devoir de vérité*, mais comme il s'agit d'un *source déontique extérieure inanimée*, nous la traitons également ici comme *sous-déterminée*.) Qu'est-ce qui « oblige » alors le *sujet énonciateur* à agir

conformément au contenu propositionnel (*p*) de l'énoncé modal déontique qu'il réalise lui-même? La réponse de Papafragou (1998), pour l'énoncé (139), est de dire que la réalisation de cet énoncé modal déontique manifestant un *sujet déontique intérieur* s'incarne comme la conclusion d'un syllogisme pratique (*practical syllogism*).

Assume that the speaker, Amy, wants to become more attractive and realises that the only way to achieve this is by losing weight. It follows that losing weight is necessary in view of Amy's desire to become attractive (and the factual assumption that, unless she loses weight, she will not do so). (139), then, is a product of (one version of) what philosophers have called *practical syllogism*, i.e. a kind of syllogism which is not concerned with belief-formation and persuasion, but with intention-formation and action [...]; practical syllogism has the following form :

- (140) a. I want to attain *y*.
 b. Unless *z* is done, *y* will not be attained.
 Therefore, *z* must be done.

Applied to (139), (140) yields :

- (141) a. Amy wants to become attractive.
 b. Unless she loses weight, Amy will not become attractive.
 Therefore, Amy must lose weight. (PAPAFRAGOU 1998)

Sujet déontique « réel » intérieur et syllogisme pratique Les syllogismes pratiques nécessitent qu'une de leurs prémisses fasse mention d'un *but* à atteindre. En énonçant un énoncé modal déontique manifestant un *sujet déontique « réel » intérieur* les *sujets énonciateurs* se placent sous le joug de leur propre loi (laquelle peut avoir trait à leur moralité (137a), à un but qu'ils ont défini (139) ou à une raison tierce (137b) – ce qui rappelle qu'il existe une pluralité de *sources déontiques « réelles »* qu'un énoncé modal déontique peut prendre). La lecture qui peut être faite de ces énoncés dépend de la nature objective ou subjective de la prémisse du syllogisme pratique. Si la prémisse est de nature épistémique, alors l'énoncé modal déontique peut être considéré comme objectif. Ici, c'est plus complexe que cela – et nous le détaillons par la suite. Il n'est pas question de nécessité, mais d'une obligation auto-appliquée (sauf, peut-être, pour (137a), p. 100⁷⁸).

- (142) (Le président de la République s'est exprimé hier devant la Nation pour annoncer aux Français les mesures décidées afin de faire face à la violence de la deuxième vague épidémique.) Il m'appartient désormais de vous en préciser, avec les ministres concernés, les modalités de fonctionnement et de déploiement.
 (CASTEX 2020e)

Pour (137b, p. 101), répété ici en (142), la nécessité de *dire* pourrait tenir de la répartition des rôles entre Emmanuel Macron et Jean Castex (*sujet énonciateur*). Cela donnerait lieu au syllogisme suivant :

- (143) a. Jean Castex veut agir conformément à la répartition des rôles définie entre Emmanuel Macron et lui-même pour communiquer sur la crise du covid.
Prémisse majeure
 b. Si Jean Castex ne précise pas les modalités de fonctionnement et de déploiement des mesures annoncées par le président de la République, il n'agira pas conformément à la répartition des rôles définie préalablement entre Emmanuel Macron et lui-même pour communiquer sur la crise du covid.
Prémisse mineure

78. Cela nécessite de déterminer si « le devoir de vérité » dont il est question doit être interprété comme une *source déontique* objective ou subjective.

- c. Donc, Jean Castex doit préciser les modalités de fonctionnement de déploiement des mesures annoncées par le président de la République.

Conclusion

De ce syllogisme pratique peut naître l'enchaînement des séquences suivant ((144)-(146)), lequel permet de comprendre l'impossibilité pour le *sujet énonciateur* de justifier son énoncé par une volonté personnelle :

(144) S : Il m'appartient désormais de vous en préciser, avec les ministres concernés, les modalités de fonctionnement et de déploiement.

(CASTEX 2020e)

(145) A : Pourquoi devez-vous désormais en préciser, avec les ministres concernés, les modalités de fonctionnement et de déploiement ?

(146) S : Car c'est ainsi qu'on été définis nos rôles dans la communication sur la crise du covid.

Justification l'expression d'un état de fait

Lecture objective / Nécessité

Que dire, à l'inverse, de (137a, p. 100) et de (137c, p. 101), que nous répétons ici ?

(147) Ce devoir de vérité m'oblige à vous dire ce soir que la situation sanitaire de notre pays s'est dégradée au cours des derniers jours.

(CASTEX 2021d)

(148) Il me faut préalablement vous présenter la situation sanitaire de notre pays.

(CASTEX 2021g)

Pour (148), énoncé prononcé à la fin du premier paragraphe du discours du 7 janvier de Jean Castex⁷⁹ et servant ainsi d'introduction à son propos, il faut dire que celui-ci tient également de la modalité déontique objective. Si Jean Castex doit *p* (= 'préalablement présenter la situation sanitaire de notre pays'), c'est parce qu'il prévoit d'aborder d'autres points de la situation sanitaire, lesquels, en absence d'exposition des faits, pourraient ne pas être compris, ne pas être interprétés de la bonne façon, *etc.* Le syllogisme pratique permettant de comprendre (148) prendrait la forme suivante :

(149) a. Jean Castex a pour but d'entretenir les Français de la crise sanitaire et parler des différentes modalités auxquelles a réfléchi le gouvernement pour endiguer le virus à l'horizon 2021.

Prémisse majeure

b. Si Jean Castex ne présente pas préalablement la situation sanitaire du pays, il ne pourra entretenir les Français de la crise sanitaire et parler des différentes modalités auxquelles a réfléchi le gouvernement pour endiguer le virus à l'horizon 2021.

Prémisse mineure

c. Donc, Jean Castex doit préalablement présenter la situation sanitaire du pays.

Conclusion

79. « Je vous retrouve en ce début d'année 2021 pour vous entretenir, une nouvelle fois, avec le ministre des solidarités et de la santé, de la crise sanitaire qui dure depuis maintenant 10 mois. [...] Un moment très difficile de notre histoire dont j'ai une conscience aiguë, des situations parfois dramatiques auxquelles nous devons faire face avec courage, détermination et humanité. 2021 sera l'année de l'espérance, notamment grâce à la campagne de vaccination sur laquelle nous reviendrons longuement. Il me faut préalablement vous présenter la situation sanitaire de notre pays. » (CASTEX 2021g)

Un tel raisonnement permet de comprendre l'enchaînement de séquences suivant ((150)-(152)) :

(150) S : Il me faut préalablement vous présenter la situation sanitaire de notre pays.
(CASTEX 2021g)

(151) A : Pourquoi devez-vous préalablement nous présenter la situation sanitaire de notre pays ?

(152) S : Car je souhaite pouvoir vous expliquer la stratégie du gouvernement pour endiguer le virus et que si je ne présente pas la situation sanitaire de notre pays, je ne le pourrais pas.

Justification par la modalité téléologique

?Lecture objective / ?Nécessité

Dans le cas de (150), nous comprenons que la *nécessité* pour Jean Castex de p (= 'préalablement présenter la situation sanitaire de notre pays') est liée à un objectif fixé en amont de son discours. Néanmoins, la lecture de cet énoncé dépend justement de l'autorité qui a fixé cet objectif. Qui croit/pense/sait que, dans cette situation, si Jean Castex $\neg p$ (= 'préalablement présenter la situation sanitaire de notre pays') $\nrightarrow q$ (= le but fixé) ? À l'exception – on le suppose – du *sujet énonciateur* lui-même, nul ne sait pourquoi il est impératif ou nécessaire de p (= 'préalablement présenter la situation sanitaire de notre pays') pour atteindre le but que le *sujet énonciateur* a à l'esprit. Le cas est ici plus complexe que pour (137b, p. 101) puisque l'enchaînement logique $p \rightarrow q$ n'a pas été rendu manifeste. On pourrait alors obtenir :

(153) A : Pourquoi devez-vous préalablement nous présenter la situation sanitaire de notre pays ?

(154) a. S : Car *je crois* que si je ne le fais pas, je ne pourrais pas vous expliquer la stratégie du gouvernement pour endiguer le virus.

Source déontique « réelle » intérieure

Lecture subjective / Obligation

b. S : Car X [= *source déontique* « réelle » associée à l'énoncé modal déontique en FALLOIR, non déterminée] me demande d'agir comme cela, et *croit* que si je ne le fais pas, je ne pourrais pas vous expliquer la stratégie du gouvernement pour endiguer le virus.

Source déontique « réelle » extérieure

Lecture objective / Nécessité

Pour résumer, (i) eu égard au but fixé (soit par le *sujet énonciateur* soit par une *source déontique* « réelle » extérieure, l'énoncé (150) est un énoncé modal objectif, prenant la forme d'une nécessité. (ii) Cependant, la véritable lecture de cet énoncé dépend, en amont, de l'autorité qui a fixé cet objectif. Le problème vient ici de ce que la *source déontique* des énoncés en FALLOIR (et *a fortiori* en DEVOIR) n'est pas déterminée linguistiquement. Plus que cela, ici, il serait intéressant de s'attarder sur ce qui est de l'ordre du *posé* préalablement dans le discours (i.e. ce qui est énoncé en amont de l'énoncé auquel on s'intéresse). Nous l'évoquons parfois dans ce travail : les énoncés s'appuient les uns sur les autres. Quand nous parlons d'« obligation auto-appliquée » (plutôt lue subjectivement) en parlant d'un énoncé modal déontique associant un *sujet déontique intérieur animé*, nous faisons valoir que, dans le discours, le *sujet énonciateur* « pose » un fait, auquel il répond par le suite *via* un énoncé modal déontique. C'est également le cas de (137a, p. 100), que nous répétons en (155).

(155) Ce devoir de vérité m'oblige à vous dire ce soir que la situation sanitaire de notre pays s'est dégradée au cours des derniers jours.

(CASTEX 2021d)

Avant d'énoncer (155), Jean Castex explique : « Notre deuxième exigence, c'est le devoir de vérité. C'est la condition de la confiance sans laquelle aucune mobilisation collective n'est possible. » (CASTEX 2021d) En énonçant cela, Jean Castex

« pose » un fait, soit l'idée que la communication de crise du covid-19 nécessite la transparence. Ce fait – qui fait aussi lien, plus largement, avec le principe de transparence de l'action de l'État – peut être considéré objectif ou subjectif. C'est seulement dans un second temps, au moment où il est nécessaire de décider *comment agir en vertu de ce fait* que nous pouvons lire l'énoncé modal déontique (155) objectivement, si on considère que tout énoncé modal déontique pouvant être justifié par la modalité téléologique est un énoncé modal objectif. C'est pourquoi ces énoncés modaux déontiques (ici, associant un *sujet déontique intérieur animé*, mais le constat vaut en partie pour d'autres) nécessitent, pour être compris, d'être réinscrits dans le discours duquel on les a extraits et que la lecture que nous en faisons, comme s'ils n'étaient que des fragments de discours sémantiquement complets, ne peut être que partielle. Se trouve ici réaffirmée la nécessité, pour comprendre ces énoncés, de tenir compte du *contexte* et du *cotexte*.

Dans le cas de (139, p. 101), répété ci-dessous, l'énoncé modal en question doit être considéré subjectif. Si Amy explique qu'elle doit (*must*) perdre du poids (*lose weight*), c'est parce qu'« elle veut devenir attirante » (*wants to become attractive*). Il n'y a aucun lien tacite ou explicite, dans ce cas, que l'on puisse faire avec une *source déontique* « réelle » extérieure. Amy « pose » elle-même l'objectif qu'elle se donne ensuite pour mission d'atteindre.

(156) I must lose weight.

Invariablement (i.e. peu importe la lecture objective ou subjective des énoncés modaux déontiques en question), les *sujets énonciateurs* de (137a, p. 100), (137b, p. 101) et (139, p. 101) se rendent responsables de la réalisation de la « demande » effectuée. Le succès de l'acte illocutoire (i.e. la production de l'acte perlocutoire) effectué par le biais de ces énoncés (lequel est proche de la promesse) ne dépend que d'eux. Dans le discours politique, cela rend responsables les *sujets énonciateurs* desdits discours devant leurs allocutaires. Il faut, *de facto*, que les *sujets énonciateurs* agissent de telle sorte que *p* soit réalisée. Or nous le voyons, le contenu propositionnel (*p*) des énoncés (137a, p. 100) et (137b, p. 101) tient en une action : *dire* et, généralement, ces énoncés sont suivis de séquences manifestant le contenu même de ce *dire* qui incombe aux *sujets énonciateurs*. Il s'agit plutôt ici, non pas de l'énonciation d'une « obligation » à proprement parler (laquelle est satisfaite juste après voire au moment même où elle est formulée), mais peut-être plutôt d'une manifestation d'une forme d'honnêteté de la part des *sujets énonciateurs*. Dans ce cas, l'énonciation même de (137a, p. 100) ou de (137b, p. 101) marquerait le fait que le *sujet énonciateur* est déjà en train de réaliser le contenu propositionnel (*p*) des obligations décrites.

7.3 La manifestation d'un sujet déontique extérieur

7.3.1 Sujet déontique extérieur inanimé : l'absence d'orientation vers l'agent

L'association de la « demande » à un sujet déontique extérieur inanimé Les énoncés modaux déontiques peuvent prendre comme *sujet déontique* des entités extérieures au *sujet énonciateur*. Les *sujets déontiques* peuvent être, comme nous l'avons défini avant, de deux sortes : animés et inanimés. Les énoncés admettant un *sujet déontique inanimé*, proches à certains égards, dans leur interprétation, des énoncés modaux déontiques ayant comme *sujet déontique* un *sujet sous-déterminé* (comme c'est le cas lorsqu'il est *omis*, voir § 7.1.1, p. 95 et § 7.1.2, p. 98) et pour des raisons que nous allons détailler, peuvent être construits à partir des expressions en DEVOIR et en FALLOIR II, comme dans les énoncés suivants.

(Nous inventons, pour les besoins de la démonstration, l'énoncé (157g), car on ne trouve pas, dans notre corpus, d'énoncé modal déontique associant *falloir* à un *sujet déontique extérieur inanimé*.)

(157) **Sujet déontique extérieur inanimé**

- a. Un principe nous guide pour définir nos actions, il nous guide depuis le début pour anticiper cette crise puis pour la gérer depuis plusieurs semaines et il doit continuer de le faire : c'est la confiance dans la science.

(MACRON 2020g)

- b. La crise doit d'abord se traiter et se régler par la solidarité.
(CASTEX 2020h)
- c. Le déconfinement progressif ne doit pas être le signe ou la marque du relâchement de notre vigilance.
(PHILIPPE 2020a)
- d. J'en ai la conviction profonde : l'organisation de l'État et de notre action doit profondément changer.
(MACRON 2020d)
- e. Cette reconstruction doit aussi être sociale et solidaire.
(MACRON 2020d)
- f. Cette crise doit être l'occasion d'une mobilisation nationale de solidarité.
(MACRON 2020g)
- g. Il ne faut pas que le déconfinement progressif soit le signe ou la marque du relâchement de notre vigilance.

L'inagentivité des sujets déontiques extérieurs inanimés Dans chacun de ces énoncés, le *sujet déontique* (i.e. qui doit satisfaire la « demande ») est *extérieur* et *inanimé*. On parle d'un *principe* (157a), de la *crise* ((157b), (157f)), du déconfinement (157c), de l'*organisation de l'État* (157d) et d'une certaine *reconstruction* (157e). (Nous pourrions, en outre, multiplier les exemples avec *devoir*.)

Ces *sujets déontiques* ne peuvent pas prendre en charge la réalisation de la « demande » effectuée par le biais de la modalité déontique : le « déconfinement progressif » ne peut pas, de *lui-même*, agir de telle sorte qu'il sera ou ne sera pas « le signe ou la marque du relâchement de notre vigilance » (157c). Bien que manifeste et déterminé, le *sujet déontique* ne correspond pas, ici, au *sujet déontique* « réel ». C'est pourquoi l'on accepte, par exemple, des enchaînements de séquences tels que ((159a)-(159b)) mais pas des enchaînements comme ((158a)-158b)), bien que sur le plan syntaxique ce dernier soit correct. Sur le plan de l'agentivité, l'enchaînement de séquences ((159a)-(159b)) n'est pas correct.

(158) **Sujet déontique extérieur inanimé**

- a. La crise doit d'abord se traiter et se régler par la solidarité.
(CASTEX 2020h)
- b. ?La crise_{sujet déontique inanimé} se traitera et se réglera par la solidarité.

(159) **Sujet déontique extérieur animé**

- a. Cet homme doit changer de comportement.
- b. Il changera_{sujet déontique animé} de comportement.

Sujets déontiques extérieurs inanimés et énoncés impératifs À certains égards, les énoncés modaux déontiques ayant pour *sujet déontique* un *sujet déontique extérieur inanimé* rappelle l'interprétation de certains énoncés impératifs comme *souhaits* (WISHes), lesquels peuvent être exprimés, du moins en anglais (i) en l'absence de l'allocutaire en question à propos duquel le souhait est énoncé (KAUFMANN 2012), (ii) à propos de sujets inanimés. Kissine (2013) considère un des exemples proposés par Sperber et Wilson (1998), l'énoncé (160).

(160) [Mary looks at the ski :] Please don't rain.

Il note que « the utterance in (160) is not a genuine directive speech act, for there is no hearer who can bring about the truth of the propositional content. It is possible, however, to analyse (160) as being a 'fictive' directive speech act, Mary making as if the skies were able to comply with her request. » (KISSINE 2013, p. 25) L'énoncé réalisé par Mary ne sous-entend pas qu'elle croit qu'elle le ciel puisse (ou non) répondre à son souhait/sa requête, mais plutôt qu'elle agit *comme si*

c'était le cas. Pour autant, nous ne croyons pas que les énoncés (157b) et (160) puissent être interprétés de la même façon. Dans le cas de (160), aucun sujet ne peut réaliser la requête demandée. Cela n'est pas le cas pour des énoncés tels que (157b). Ces énoncés doivent être traités de la même façon que si le *sujet déontique* « réel » (i.e. un *sujet déontique en capacité* d'agir pour satisfaire le contenu propositionnel p de la « demande ») était omis ou sous-déterminé (voir § 7.1.1, p. 95 et § 7.1.2, p. 98.) Ces énoncés (i) manifestent une volonté de la part du *sujet énonciateur* de voir le contenu propositionnel (p) de l'acte illocutoire qu'il réalise advenir, (ii) laissent vacante la place de celui ou celle qui pourra faire advenir p .

Déduire le sujet déontique « réel » en présence d'un sujet déontique extérieur inanimé Dans le cas où le *sujet déontique* est *extérieur* et *inanimé*, on doit procéder, pour déterminer le *sujet déontique* « réel », par déduction. Si nous prenons l'exemple de l'énoncé (157d), lequel est plus simple à analyser de la sorte que (157b), lequel contient déjà un complément d'objet, le raisonnement pourrait prendre la forme suivante :

- (161) a. J'en ai la conviction profonde : l'organisation de l'État et de notre action doit profondément changer.
(MACRON 2020d)
- b. L'organisation de l'État et de notre action doit être changée [par [$X_{\text{sujet déontique « réel » animé}}$]].
- c. L'organisation de l'État et de notre action doit être changée [par [celles et ceux $_{\text{sujet déontique « réel » animé}}$] qui peuvent changer l'organisation de l'État et de notre action].

La conclusion (161c) fait valoir qu'il existe un ensemble de sujets pouvant prendre la responsabilité de « la réorganisation de l'État ». Ne sont dotés de cette compétence que ceux qui en ont la capacité (et la littérature théorique de souligner que ce principe prévaut pour tous les énoncés modaux déontiques, à savoir qu'ils ne peuvent prendre pour *sujets déontiques* « réels » que des sujets *en capacité* de les réaliser). C'est en ce sens que les énoncés modaux déontiques prenant pour *sujet déontique* un *sujet déontique extérieur inanimé* sont sous-déterminés quand à la réalisation de l'action « demandée » (ici, une obligation) par le biais de l'énoncé. On en arrive à la paraphrase de (162a) en (162b), formalisée davantage en (162c).

- (162) a. J'en ai la conviction profonde : l'organisation de l'État et de notre action doit profondément changer.
(MACRON 2020d)
- b. $X_{\text{animé}}$ doit faire en sorte de satisfaire p ,
avec p = 'changer (profondément) l'organisation de l'État et de notre action'
- c. $\exists X_{\text{animé}}$ tel que X [être en capacité de p]

7.3.2 Sujet déontique extérieur animé I : détermination et objectivation du sujet déontique « réel »

L'association de la « demande » à un sujet déontique extérieur animé déterminé non ambigu Les énoncés modaux déontiques peuvent prendre comme *sujet déontique* un sujet manifeste, lequel est alors non ambigu et détermine précisément la ou les agents responsables de la satisfaction du contenu propositionnel (p) de la « demande » réalisée par le *sujet énonciateur*. Le *sujet déontique* manifesté dans l'énoncé modal déontique est alors le *sujet déontique* qu'on a appelé jusqu'alors « réel ». Il s'agit des énoncés modaux déontiques avec *devoir* (DEVOIR), avec *falloir* (uniquement FALLOIR II), des *énoncés impératifs* (IMP) et des *énoncés performatifs* (PERF), comme on le voit dans les exemples suivants, pour lesquels le *sujet déontique* est à la deuxième personne du singulier, troisième personne du singulier et à la troisième personne du pluriel.

Nous inventons (163c-i) pour montrer qu'il est possible de formuler ce genre d'énoncé, mais nous ne trouvons pas d'énoncé impératif à la deuxième personne du singulier dans notre corpus. Pour cause, les gouvernants s'adressent rarement à *un* destinataire en particulier, mais à une pluralité d'interlocuteurs. Les énoncés impératifs à la deuxième personne du

singulier prennent un *sujet déontique* individué, que celui-ci soit (i) l'unique destinataire de l'énoncé impératif (situation d'interaction linguistique simple, i.e. une conversation) ou (ii) distingué parmi d'autres. Dans des discours adressés à la Nation, l'exécutif français n'effectue pas ce type de distinction.

(163) **Sujet déontique extérieur**

- a. i. Chacun d'entre nous doit à tout prix limiter le nombre de personnes avec qui il est en contact chaque jour.
Sujet déontique animé extérieur déterminé (DEVOIR)
(MACRON 2020f)
- ii. Toutes les entreprises doivent s'organiser pour faciliter le travail à distance, et quand cela ne sera pas possible, elles devront adapter dès demain leur organisation pour faire respecter ces gestes barrières contre le virus, [...].
Sujet déontique inanimé extérieur déterminé (DEVOIR)
(MACRON 2020f)
- b. i. Mais il faut que toutes les autres générations soient extrêmement responsables et protectrices à leur endroit puisque nous parlons de la rentrée scolaire.
Sujet déontique animé extérieur déterminé (FALLOIR II)
(CASTEX 2020h)
- c. i. Sois responsable!
Sujet déontique animé extérieur déterminé (IMP)
- d. i. C'est pourquoi je demande ce soir à toutes les personnes âgées de plus de 70 ans, à celles et ceux qui souffrent de maladies chroniques ou de troubles respiratoires, aux personnes en situation de handicap, de rester autant que possible à leur domicile.
Sujet déontique animé extérieur déterminé (PERF I)
(MACRON 2020g)
- ii. Quand cela est possible, je demande aux entreprises de permettre à leurs employés de travailler à distance.
Sujet déontique inanimé extérieur déterminé (PERF I)
(MACRON 2020g)
- iii. Je demande à tous nos élus, dont je sais l'importance en cette période, je demande à tous nos élus, comme la République le prévoit en cette matière, d'aider à ce que ces règles soient les mêmes partout sur notre sol.
Sujet déontique animé extérieur déterminé (PERF I)
(MACRON 2020e)

Personnes grammaticales déterminées, énoncés modaux déontiques en DEVOIR : lecture objective ou subjective Un des apports de l'ouvrage de Collins (2009) est de dire que la lecture objective ou subjective des énoncés modaux déontiques en *must* varient justement selon la personne grammaticale que le verbe prend pour sujet du procès. Il note que l'objectivité/la subjectivité de *must* déontique entretient un rapport de corrélation avec le *sujet déontique* (notre terminologie) de l'énoncé. Pour lui, qu'on puisse dire d'un énoncé comme (164) qu'il manifeste une forme d'objectivité tient au fait que le *sujet déontique* correspond à la troisième personne. À l'inverse, pour les énoncés modaux déontiques dans lesquels le *sujet déontique* correspond à la deuxième personne (*you*) (e.g. (166)) seraient plus subjectifs. Mais ce ne serait qu'une tendance et il existe des contre-exemples, d'où une non-corrélation parfaite entre *sujet déontique* et objectivité/subjectivité de la modalité déontique. Quant aux *sujets déontiques* correspondant à la première personne (*I, we*), ils pourraient, selon Collins, endosser un caractère objectif comme subjectif.

(164) It would not be in the interests of our troops to do so and they of course *must* be our prime concern

Sujet déontique = 3SG

Lecture objective

(COLLINS 2009, p. 36)

(165) L'ensemble des gouvernements doit prendre les décisions de soutien de l'activité puis de relance quoi qu'il en coûte.

Sujet déontique = 3SG

Lecture objective

(MACRON 2020g)

(166) Tu dois faire un choix.

Sujet déontique = 2SG

Lecture subjective

La responsabilisation du sujet déontique « réel » par l'association de la « demande » à un sujet déontique extérieur animé déterminé et non ambigu Les énoncés qui manifestent ouvertement le *sujet déontique* « réel » qui doit prendre en charge l'action intrinsèque au contenu propositionnel (*p*) de la « demande ». Ils sont souvent exprimés à l'aide de quantificateurs universels et mettent fréquemment en œuvre une lecture collective 'tous' ((163a-ii), (163b-i), (163d-i) et (163d-iii)), ou distributive 'chacun de X' (163a-i), ce qui permet d'éviter ce que nous appelons « le problème de la pluralité », lequel est manifesté dans un énoncé comme (169b) où *nous* ambiguïse la nature même du *sujet déontique* à qui il semble imputer de 'faire face' (*p*). Le problème de la pluralité, dans les énoncés susmentionnés, est évité au sens où, le *sujet déontique* « réel » est déterminé par la mention même de ce dernier et n'est pas instancié par le biais d'une reprise anaphorique ou d'un pronom personnel. Le problème de la sous-détermination du *sujet déontique* se pose, une fois encore, pour les énoncés (163a-ii) et (163d-ii), voire pour l'énoncé (163b-i) car le terme *génération* peut être compris de deux façons⁸⁰, lesquels prennent pour *sujet déontique* un sujet *inanimé*, sans capacité d'action. Nous faisons ici l'économie d'évoquer à nouveau les problèmes que cela pose et l'interprétation qui peut en être faite (voir § 7.3.1, p. 105).

Du degré de détermination du sujet déontique « réel » Pour les énoncés (163a-i) et (163a-ii), répétés respectivement en (167a-i) et en (167b-i), nous postulons qu'ils sont plus déterminés que les énoncés correspondants (167a-ii) et (167b-ii), qui ne possèdent pas d'opérateurs de quantification universel. L'interprétation et la lecture de la « demande » est, de ce fait, plus aisée dans les énoncés (167a-i) et (167b-i), et ces énoncés modaux déontiques *engagent* davantage les *sujets déontiques* qu'ils manifestent (en omettant ici, la notion de *capacité d'action* propre à ces sujets, comme nous l'avons annoncé).

(167) **Sujet déontique extérieur**

a. i. Chacun d'entre nous doit à tout prix limiter le nombre de personnes avec qui il est en contact chaque jour.

Sujet déontique très déterminé

(MACRON 2020f)

ii. Nous devons à tout prix limiter le nombre de personnes avec qui nous sommes en contact chaque jour.

Sujet déontique faiblement déterminé

⁸⁰. Dans le sens commun, et c'est comme cela que le terme est sûrement le plus fréquemment appréhendé par les allocutaires, *génération* correspond à (i) 'l'ensemble des membres d'une classe d'âge définie', que l'on comprend comme la *somme* de plusieurs individus. (ii) Sociologiquement, on pourrait définir le terme *génération* autrement, de façon plus complexe, en refusant l'idée qu'il s'agisse d'une somme et ce terme correspondrait davantage à un concept. La définition (i) fait de *génération* un *sujet déontique animé*, quand la lecture (ii) l'appréhende comme un *sujet déontique inanimé*, en vertu de sa nature de *concept*.

- b. i. Toutes les entreprises doivent s'organiser pour faciliter le travail à distance, et quand cela ne sera pas possible, elles devront adapter dès demain leur organisation pour faire respecter ces gestes barrières contre le virus, [...].

Sujet déontique très déterminé

(MACRON 2020f)

- ii. Les entreprises doivent s'organiser pour faciliter le travail à distance, et quand cela ne sera pas possible, elles devront adapter dès demain leur organisation pour faire respecter ces gestes barrières contre le virus, [...].

Sujet déontique faiblement déterminé

La détermination et la personnalisation du sujet déontique dans les énoncés en FALLOIR II On remarque, avec ces exemples, que les constructions avec *falloir* ne sont pas nécessairement dénuées de *sujet déontique*. C'est là qu'apparaît la distinction entre les constructions en FALLOIR I (voir § 7.1.1, p. 95) et FALLOIR II. Cela nous permet de distinguer (124d), que nous répétons en (168a), des énoncés comme (169a) et que (169b).

(168) **Sujet déontique omis**

- a. Oui, il faut freiner le virus.

FALLOIR I

(MACRON 2021b)

(169) **Sujet déontique extérieur**

- a. Mais il faut que toutes les autres générations soient extrêmement responsables et protectrices à leur endroit puisque nous parlons de la rentrée scolaire.

FALLOIR II

(CASTEX 2020h)

- b. Il nous faut donc encore et à nouveau faire face ensemble : nous avons devant nous des jours encore difficiles.

FALLOIR II

(CASTEX 2021b)

Comme l'explique Lewis (2015), *falloir* peut être « personnalisé » : « *Falloir* can be personalised by the use of one of two constructions : *il + oblique personal pronoun + faut/faudra* as in *il vous faut V* ('you have an obligation to V') and *il faut que + person + V_{subjunctive mood}* as in *il faut que Jean V* ('John has an obligation to V'). » (LEWIS 2015) Ces constructions permettent de désambigüiser les énoncés modaux déontiques qui prennent pour sujet ce qu'elle appelle elle-même le « dummy subject » (« *sujet artificiel*) *il*. Néanmoins, cela n'empêche pas le « problème de la pluralité » d'advenir, comme c'est le cas dans (169b). Qu'un *sujet déontique* soit *déterminé*, i.e. mentionné, ne l'empêche pas d'être ambigu, c'est-à-dire que le caractère déterminé du *sujet déontique* ne suffit pas à expliciter la conduction de la « demande » depuis l'énonciation jusqu'à la réalisation (ou non) de l'effet perlocutoire (attendu par le *sujet énonciateur*).

7.3.3 Sujet déontique extérieur animé 2 : le problème de la pluralité

L'association de la « demande » à un sujet déontique extérieur animé déterminé mais ambigu : définir le problème de la pluralité

Le « problème de la pluralité » peut être repéré dans les énoncés modaux déontiques qui font mention d'un pronom personnel pluriel correspondant, dans notre cas, à la première personne du pluriel et à la deuxième personne du pluriel. Il ne s'agit pas, ici, d'évoquer les pronoms personnels qui sont en relation anaphorique avec un sujet déterminé (et c'est pourquoi nous évacuons la troisième personne du singulier et la troisième personne du pluriel qui sont rarement, hors contexte littéraire, utilisés de façon non anaphorique).

Les usages des pronoms personnels de la première personne du pluriel et de la deuxième personne du pluriel auxquels nous nous intéressons sont ceux qui peuvent être effectués en première mention, c'est-à-dire lorsqu'ils sont mentionnés comme si l'ensemble des sujets auxquels ils correspondent était une évidence. On remarque, à cet égard, que les

séquences telles que ((170a)-(170b)) ne posent pas de problème d'interprétation, tandis que la séquence ((171a)-(171b)) ne contient pas de première mention du sujet explicite. Le *nous* dans (171b) n'est pas en position de reprise anaphorique.

(170) **Avec un pronom personnel en position de reprise anaphorique**

a. [L'économie]_{Sujet} ne doit ni s'arrêter ni s'effondrer!

(MACRON 2020c)

b. [Elle]_{Sujet} ne doit pas être une source d'inquiétude.

(171) **Avec un pronom personnel en non position de reprise anaphorique**

a. ∅

b. Nous_? devons tenir, chacun à notre place, dans la transparence, le débat, dans la détermination pour appliquer les règles que nous nous fixons et en nous serrant les coudes.

(MACRON 2020c)

Le problème de la pluralité se retrouve dans les énoncés suivants, lesquels concernent la première personne du pluriel pour les énoncés (172a) et la deuxième personne du pluriel pour les énoncés (172b).

(172) **Sujet déontique extérieur animé ambigu**

a. **À la première personne du pluriel**

i. Nous devons être raisonnables, respecter la règle du couvre-feu, rester chez soi le 31 décembre et suivre la recommandation d'un maximum de six adultes. DEVOIR

(CASTEX 2020a)

ii. Il nous faut d'abord tout faire pour éviter au maximum les licenciements. FALLOIR II

(MACRON 2020d)

iii. ?Je nous demande d'être raisonnables, de respecter la règle du couvre-feu, de rester chez soi le 31 décembre et de suivre la recommandation d'un maximum de six adultes. PERF I

iv. Faisons preuve au fond d'esprit solidaire et de sens des responsabilités. IMP

(MACRON 2020f)

b. **À la deuxième personne du pluriel**

i. Pour vous faire vacciner, vous devez contacter votre médecin. DEVOIR

(CASTEX 2021c)

ii. Il faut que vous contactiez votre médecin pour vous faire vacciner. FALLOIR II

iii. [Mes chers compatriotes]_{Sujet}, toutes ces mesures sont nécessaires pour notre sécurité à tous et je [vous]_{Sujet} demande de faire bloc autour d'elle. PERF I

(MACRON 2020g)

iv. Écrivez, téléphonez, prenez des nouvelles, protégez en limitant les visites. IMP

(MACRON 2020g)

Quelques remarques sur ces exemples :

- i) à l'exception de l'énoncé (172b-iii), chacun des pronoms personnels pluriels utilisés dans les énoncés ne sont pas intégrés dans une relation anaphorique (i.e. en position de reprise anaphorique) car
- ii) la construction en *falloir* avec un sujet à la deuxième personne du pluriel ne se trouve pas en dehors de ces contextes.

- iii) Il n'existe aucune occurrence, dans notre corpus, d'énoncés performatifs (II) avec un sujet à la première personne du pluriel – et celle-ci paraît, quoique correcte sur le plan syntaxe, étrange sur le plan pragmatique –, ni de constructions en FALLOIR II avec un sujet à la deuxième personne du pluriel – nous inventons (172a-iii) et (172b-ii).
- iv) On trouve, dans le corpus, seulement deux occurrences d'énoncés en FALLOIR avec un sujet à la deuxième personne du pluriel, une au présent de l'indicatif (*faut*) et une au futur de l'indicatif (*faudra*);
- v) et les constructions en DEVOIR avec un sujet à la deuxième personne du pluriel sont également rares : on compte deux occurrences pour *devez* (PRES) et une occurrence pour *devrez* (FUT).
- vi) la construction en DEVOIR avec un sujet à la première personne du pluriel semble être la plus représentée dans le corpus (dès lors que l'on traite du problème de la pluralité);
- vii) avec les constructions à la forme impérative ⁸¹.

La détermination du sujet déontique « réel » en présence d'un sujet déontique extérieur animé déterminé mais ambigu Intéressons nous plus avant aux exemples avec la première personne du pluriel utilisée comme sujet des verbes modaux des énoncés modaux déontiques en DEVOIR et à ceux qui pour lesquels le pronom personnel oblique correspond à la première personne du pluriel, dans les énoncés modaux déontiques en FALLOIR II. Comment détermine-t-on le *sujet déontique* « réel » associé à ces énoncés ?

- (173) a. Nous devons être raisonnables, respecter la règle du couvre-feu, rester chez soi le 31 décembre et suivre la recommandation d'un maximum de six adultes.
Sujet déontique « réel » ≈ tous les Français
(CASTEX 2020a)
- b. Nous devons empêcher que des personnes, porteuses d'un variant, puissent arriver en France.
Sujet déontique « réel » ≠ tous les Français
(CASTEX 2021e)
- c. [Nous]_{Sujet} devons aujourd'hui éviter deux écueils, [mes chers compatriotes]_{Sujet}.
Sujet déontique « réel » ≈ tous les Français
(MACRON 2020g)
- (174) a. Il nous faut d'abord tout faire pour éviter au maximum les licenciements.
Sujet déontique « réel » ≠ tous les Français
(MACRON 2020d)
- b. Il nous faut aujourd'hui décider et agir en tenant compte des incertitudes avec ludicité, oui, parce que regardez l'Asie, où le virus semblait avoir été vaincu et il revient dans de nombreux pays qui, à nouveau, décident de refermer leurs économies. Il nous faut donc procéder avec calme et courage.
Sujet déontique « réel » ≠ tous les Français
(MACRON 2020e)
- c. Alors oui, aujourd'hui, pour le mois qui vient, il nous faut nous mobiliser. Nous mobiliser pour nos aînés et les plus fragiles et nous mobiliser pour nos enfants, pour les protéger et leur permettre de continuer à apprendre et leur préparer le pays, le continent, le monde auquel ils ont droit.
Sujet déontique « réel » ≈ tous les Français
(MACRON 2021b)

81. Nous traiterons des énoncés à la forme impérative ((172a-iv) et (172b-iv)) dans la sous-partie qui suit, puisque le « problème de pluralité » s'exprime en tout temps avec la forme impérative, à cause du caractère indexical du verbe au mode impératif (voir § 7.3.4, p. 115).

Déterminer l'appartenance à la pluralité Pour chacun de ces énoncés, ce qui doit être déterminé vis-à-vis du pronom personnel *nous* (iPL) ce sont les membres qu'il peut prendre et auquel il peut correspondre. Comme l'explique Recanati, *nous* (*we*) est à la fois indexical et sous-spécifié :

The semantic value of 'we' is a group containing the *speaker* among its members. Here the speaker is the index (so 'we' has the same index as 'I') but we also need the speaker's intentions to fix the relevant group which is not fully determined, but merely constrained, by the linguistic meaning of 'we'. In this type of case, the contextual value of the expression depends both upon the designated index *and* the speaker's intentions. In contrast, the meaning of 'I' or 'tomorrow' fully determines the content of the word as a function of the index : once the index is contextually identified, the referent is eo ipso identified. (RECANATI 2005)

Recanati, pour illustrer cette nécessité, reprend un exemple à Nunberg (1991, p. 18). Nunberg explique : « When we see a sign at the side of the road that says YOU ARE ENTERING BEDFORD FALLS, for example, we take the token of *you* as equivalent to a description of the form '*whoever is reading this under certain presumptive conditions*'. » (Nous soulignons.) Et Recanati de commenter :

Of course, not every reader of the sign is an addressee. As Nunberg says, 'the character of *you* in this is not simply "reader of this token"; it picks out only such readers as sight the token *under appropriate circumstances* – that is, people with normal vision who approach the sign from the road. The pronoun does not refer to someone who is looking over his shoulder on the way out of town, someone who sees the sign from the window of his house just outside the town limits, or someone on a distant mountaintop who glimpses the sign through a telescope' (Nunberg, 1990, p. 28). So a reader of the sign must determine first whether or not he satisfies the conditions that make him into an addressee. But *these conditions are not part of the proposition expressed*. In Kaplan's terms, the conditions for being the addressee 'should not be considered part of what is said but should rather be thought as contextual factors which help us interpret the ... utterance as having a certain content' (Kaplan, 1978, p. 228). (RECANATI 1993, p. 306-307)

Dans le cas de (173c), le *nous* est en relation anaphorique avec la séquence placée en position disloquée à droite 'mes chers compatriotes'; la pluralité ne pose pas problème. Mais dans les autres exemples, alors que *nous* semble correspondre à 'tous les Français' dans (173a), cela ne semble pas être le cas dans (174a). Pour cet exemple, la responsabilité associée à la « demande » réalisée semble correspondre à un autre type d'agent, en capacité de satisfaire *p* (avec *p* = 'empêcher que des personnes porteuses d'un variant puissent arriver en France'). Paraphrasons (173a) et (173b) en substituant au pronom personnel pluriel *nous* (iPL) un *sujet déontique animé déterminé*. On obtient :

(175) **La substitution d'un sujet déontique extérieur animé ambigu par un sujet déontique « réel » extérieur animé déterminé**

- a. i. Nous devons être raisonnables, respecter la règle du couvre-feu, rester chez soi le 31 décembre et suivre la recommandation d'un maximum de six adultes.

Sujet déontique « réel » ≈ tous les Français

(CASTEX 2020a)

- ii. Oui, je demande à tous les Français d'être raisonnable, de respecter la règle du couvre-feu, de rester chez eux le 31 décembre et de suivre la recommandation d'un maximum de six adultes.

Substitution avec un sujet déontique extérieur animé déterminé

Demande / acte illocutoire acceptable (*felicitous*)

- b. i. Nous devons empêcher que des personnes, porteuses d'un variant, puissent arriver en France.

Sujet déontique « réel » ≠ tous les Français

(CASTEX 2021e)

- ii. ?Oui, je demande à tous les Français d'empêcher que des personnes, porteuses d'un variant, puissent arriver en France.

Substitution avec un sujet déontique extérieur animé déterminé

Demande / acte illocutoire inacceptable (*unfelicitous*)

La séquence ((175a-i)-(175a-ii)) semble acceptable, là où la séquence ((175b-i)-(175b-ii)) ne semble pas l'être sur le plan pragmatique. (Syntactiquement, l'énoncé (175b-ii) est correct.) Pourquoi? Une « demande » ne peut être satisfaite avec succès par le *sujet déontique* que ssi. ledit *sujet déontique* est en capacité de la satisfaire. *A fortiori*, avec un *sujet déontique animé pluriel ambigu*, elle peut être satisfaite avec succès par le *sujet déontique* que ssi. le *sujet déontique* « réel » mentionné par le pronom pluriel *nous* (1PL) / *vous* (2PL) est en capacité de la satisfaire. Dans le cas de (175a-i), la « demande » peut être satisfaite par le *sujet déontique* « réel » correspondant à 'tous les Français [en capacité de satisfaire *p*]' ; dans le cas de (175b-ii), ce n'est pas le cas. Les Français ne pourront pas, après énonciation de (175b-ii), être tenus responsables pour avoir empêché ou non l'entrée de certaines personnes sur le territoire. Le *nous* utilisé dans (175b-i) ne peut « contenir » le *sujet déontique* « réel » 'tous les Français'.

Le même phénomène semble pouvoir être trouvé dans les énoncés (174a) et (172b-ii), que nous répétons en (176) et en (177).

- (176) Il nous faut d'abord tout faire pour éviter au maximum les licenciements.

Sujet déontique « réel » ≠ tous les Français

(MACRON 2020d)

- (177) Il nous faut aujourd'hui décider et agir en tenant compte des incertitudes avec lucidité, oui, parce que regardez l'Asie, où le virus semblait avoir été vaincu et il revient dans de nombreux pays qui, à nouveau, décident de refermer leurs économies. Il nous faut donc procéder avec calme et courage.

Sujet déontique « réel » ≠ tous les Français

(MACRON 2020e)

Deux lectures de la première personne du pluriel (*nous*) dans les discours de notre corpus Dans le corpus, à l'exception de (174c) (*Il faut nous mobiliser. Nous mobiliser pour nos aînés et les plus fragiles et nous mobiliser pour nos enfants [...]*), les constructions en FALLOIR II associées à un *sujet déontique animé pluriel ambigu* (e.g. 'nous' (1PL)) semblent toujours faire référence à un *sujet déontique* « réel » ≠ 'tous les Français'. Du côté des énoncés en DEVOIR, la détermination du *sujet déontique* « réel », inféré à partir du *sujet déontique* 'nous' (1PL), ne semble pas suivre de loi générale. Il semble correspondre, de façon variable, aux *sujets déontiques* « réels » 'le gouvernement et moi-même' et 'tous les Français' dans les discours d'Emmanuel Macron et de ses Premiers ministres, avec des énoncés tels que (178), qui peut recevoir de façon concomitante les deux lectures (179a) et (179b)⁸².

- (178) [L'enseignement que je tire de ces différentes conclusions est que notre stratégie de confinement, fondée sur un équilibre différent qu'en mars dernier, semble produire les premiers attendus attendus] même si nous devons rester, je vous l'ai dit, très prudents.

(CASTEX 2020d)

- (179) a. [...] même si les Français doivent rester très prudents.

Sujet déontique « réel » = les Français

- b. [...] même si le gouvernement et moi-même devons rester très prudents.

Sujet déontique « réel » = le gouvernement et moi-même

82. Nous n'excluons pas la possibilité que le *nous* puisse correspondre à d'autres configurations. Nous n'envisageons ici que les configurations les plus intuitives.

De surcroît, dans certains cas, le *sujet déontique* « réel » peut être « lu en creux ». Une telle lecture peut être opérée si et seulement si la « demande » effectuée est une « demande » d’agir *vis-à-vis* d’un sujet tiers. Ce cas se produit lorsque le contenu propositionnel (*p*) de l’acte illocutoire concerne une action que l’on doit effectuer, disons, pour aider X. Auquel cas, on comprend que le *sujet déontique* « réel » ne peut pas être X (i.e. *sujet déontique* « réel » ≠ X)⁸³.

La première personnel du pluriel (*nous*) politique : une ambiguïté volontaire ? L’usage du pronom personnel *nous* (1PL) en tant que marque du *sujet déontique* « réel » est soumis au « problème de la pluralité ». Même si dans certains cas, le destinataire du discours peut déterminer l’assemblée de personnes que ce pronom délimite, ce n’est pas toujours le cas. D’aucuns vont jusqu’à parier que c’est une volonté expresse du *sujet énonciateur* (politique?). Ces conclusions vont dans le sens des constats établis par Pennec (2022). Pour elle, en ce qu’il s’agit de l’emploi du pronom personnel *nous* dans les discours d’Emmanuel Macron, « il n’est pas possible de trancher, et cette forme est peut-être volontairement ambiguë. » Le destinataire du discours est donc, *a minima*, engagé à réfléchir à sa propre appartenance, ou non, à ce *nous* (1PL).

Petitjean, sur la différence entre l’usage dans le discours de *nous* (1PL) et de *vous* (2PL), note que :

en utilisant la deuxième personne du pluriel, le locuteur part du principe qu’il peut se retirer pour n’impliquer que le destinataire. Ce dernier devient co-énonciateur à part entière. L’énonciateur est bien produite par le locuteur mais le destinataire moteur de l’action est le seul impliqué, il agit s’il le veut, car il a alors plus de liberté face à l’énonciation que lorsque le locuteur l’accompagne avec l’utilisation de la quatrième personne. Ce constat contredit la conviction courante qui signale la cinquième personne comme plus impérieuse. (PETITJEAN 1995)

Cette citation peut nous aider à comprendre pourquoi l’usage du *vous* (2PL) semble aussi proscrit dans le discours politique. De fait, l’usage massif du *nous* dans la communication politique (qui plus est, de crise) s’explique aisément. « Le concept de “nous” est une notion d’unité créée au sein d’une culture caractérisée par la *we-ness*, une culture qui “suscite un sentiment de destin commun et encourage les gens à se joindre à des efforts de coopération.” (GREENAWAY et al. 2020, p. 54, dans COMAN et al. 2021, p. 7. Nous traduisons.) C’est ainsi que chacun des efforts consentis par le gouvernement lui-même, dès lors qu’ils peuvent être également transférés au niveau de la population, le sont. L’ambiguïté des *sujets déontiques animés pluriels ambigus* ne donne pas lieu aux mêmes lectures de la modalité déontique (en termes d’agentivité et de responsabilité du *sujet déontique*) que lorsque le *sujet déontique* est *omis* ou *indéterminé* (voir § 7.1.1, p. 95 § 7.1.2, p. 98) : le *sujet déontique* « réel » dans les énoncés que nous venons d’analyser, inférable à partir de pronoms personnels, est forcément *animé*. La responsabilisation est, d’emblée, plus conséquente, pour le *sujet déontique* « réel ». En outre, cela suppose une capacité à agir de ce dernier, contrairement aux *sujets déontiques inanimés* (voir § 7.3.1, p. 105).

7.3.4 Sujet déontique extérieur animé 3 : l’indexicalité des énoncés impératifs

L’indexicalité des énoncés impératifs Les *énoncés impératifs*, de la même façon que les énoncés modaux déontiques qui font mention d’un *sujet déontique extérieur pluriel ambigu*, rencontrent le « problème de la pluralité ». La cause est similaire à ces deux types d’énoncés : la pluralité sied mal à la détermination du *sujet déontique*. Plus encore que pour les énoncés précédemment analysés, ce problème se pose d’autant plus que la forme impérative est indexicale : le *sujet déontique* est directement intégrée à la forme verbale. Examinons quelques exemples d’énoncés impératifs, construits respectivement à la première personne du pluriel pour les énoncés (180) et à la deuxième personne du pluriel pour les énoncés (181).

83. C’est le cas par exemple dans l’énoncé *Je sais en particulier combien les personnes âgées, à domicile comme dans les maisons de retraite, combien les personnes en situation de handicap, ont souffert et souffrent encore de leur isolement et combien nous devons les accompagner dans la durée.* (MACRON 2020b).

(180) **Énoncés impératifs à la première personne du pluriel**

- a. Sans signe grave, contactons notre médecin traitant. N'appelons pas le Samu et ne nous rendons à l'hôpital qu'en cas de forte fièvre, de difficulté à respirer, sans quoi, ils ne pourront faire face à la vague de cas graves qui déjà se profile dans certaines régions. IMP
(MACRON 2020f)
- b. Gardons en mémoire la réalité du risque d'un rebond de l'épidémie. IMP
(CASTEX 2020b)
- c. Faisons tout ce que nous pouvons pour réduire le risque de devoir vivre un 3ème confinement dans les prochains mois. IMP
(CASTEX 2020a)
- d. Ne confondons pas néanmoins vitesse et précipitation. IMP
(CASTEX 2021g)

(181) **Énoncés impératifs à la deuxième personne du pluriel**

- a. Écrivez, téléphonez, prenez des nouvelles, protégez en limitant les visites. IMP
(MACRON 2020f)
- b. En restant chez vous, occupez-vous des proches qui sont dans votre appartement, dans votre maison. Donnez des nouvelles, prenez des nouvelles. Lisez, retrouvez aussi ce sens de l'essentiel. IMP
(MACRON 2020f)
- c. Faites attention, soyez très prudents. IMP
(CASTEX 2020g)

La nécessaire identification du co-locuteur dans les énoncés impératifs Ces différents énoncés manifestent un sujet déontique « en creux ». En français, la manifestation du *sujet déontique* dans le cas des énoncés performatifs est contenu dans la forme verbale : il s'agit de la désinence en *-ons* pour ((180a), (180b), (180c) et (180d)) (1PL) et de la désinence en *-ez* pour ((181a), (181b) et (181c)) (2PL), avec une exception faite pour *Faites* dans (181c). Pour cette raison, on est à même de dire que le *sujet déontique* est *déterminé*. Un des problèmes posés par ces énoncés est qu'il « qu'il faut que le locuteur s'assure que le co-locuteur s'est bien identifié comme tel. Ainsi s'explique, à notre avis, qu'on ait parfois recours à une fiction de co-énonciation pour construire une référence à laquelle co-locuteur peut s'identifier, ce qui se traduit en français par la présence d'un déterminant devant le vocatif nominal (*Eh ! le grand au fond de la salle, viens effacer le tableau !*), et en anglais par l'expression d'un sujet devant l'impératif. » (DANON-BOILEAU, MOREL et PERRIN 2015) De telles fictions ne se trouvent pas dans le discours politique, et la réception de l'énoncé impératif dépend bien de ce que le destinataire du discours s'inscrit (ou non) dans la communauté de réception de ces énoncés. C'est en cela que « au fond, un ordre à la forme impérative n'engage que son auteur » là où, « en revanche, fût-ce à son corps défendant, un énoncé de forme déclarative engage le co-énonciateur. » (DANON-BOILEAU, MOREL et PERRIN 2015)

À quoi revient à dire que les formes impératives sont indexicales ? Cela signifie que le *sujet déontique* n'est défini que contextuellement. Comme le rappelle Recanati (2010) : « pour calculer la proposition exprimée par un énoncé, il est nécessaire d'attribuer des valeurs contextuelles aux indexicaux, aux pronoms (non liés), etc. Par exemple, si le locuteur utilise un pronom démonstratif et dit "Elle est mignonne", l'auditeur doit déterminer à qui le locuteur fait référence en utilisant "elle" afin de fixer le contenu véridictionnel (*truth-conditional content*) de l'énoncé. Cette attribution contextuelle de valeurs aux indexicaux et aux pronoms est une affaire de pragmatique, tout comme la désambiguïsation ou la dérivation des implicatures. » (RECANATI 2010) D'un point de vue sémantique, la forme impérative ne définit pas à *qui* il est « demandé » de satisfaire le contenu propositionnel (*p*), mais seulement qu'il existe quelqu'un (un *addressee*) à qui l'énoncé est adressé et que ce quelqu'un est supposé à même de satisfaire *p* (*sujet déontique* « réel »).

Le *sujet déontique*, dans les énoncés impératifs, occupe une « place vide », comme le rappellent Danon-Boileau, Morel et Perrin (2015) : « La nature déontique de l'impératif tout repérage autre que co-locutoire. Mais si la place du sujet reste vide c'est bien parce que, dans la mesure où l'éventuelle validation de la relation prédicative échappe au locuteur, il ne peut y avoir de "forçage de consensualité énonciative" permettant l'identification du co-locuteur à l'argument sujet. Tout ce que dit un impératif sans sujet apparent, c'est que l'actant potentiel du procès que *je* vise est l'autre de la dyade co-locutoire; mais la nature déontique de l'impératif nous empêche d'assigner une référence linguistique construite à cet argument sujet dont on ne peut guère que donner la valeur en creux. »

La situation de co-énonciation créée par les énoncés impératifs La seule chose que l'on puisse déterminer c'est que le *sujet déontique* « réel » est bien partie prenante de la situation d'énonciation. Distinguons les *énoncés impératifs* des énoncés modaux déontiques avec DEVOIR pour montrer cette différence. Si nous prenons *p* = 'faire attention' et 'être prudent' et *X* = le sujet déontique pluriel, associé au *sujet déontique* « réel » *x* :

(182) **Dans une situation où *x* est *absent* de la situation d'énonciation, le locuteur effectuant une demande à un même sujet déontique réel énonce :**

- | | |
|---|----------------|
| a. i. Je veux que les Français (<i>x</i>) fassent attention et soient prudents. | <i>X</i> = 3PL |
| ii. Les Français (<i>x</i>) doivent faire attention et être prudents. | <i>X</i> = 3PL |
| iii. ? <u>Faites</u> attention, <u>soyez</u> très prudents.
(CASTEX 2020g) | <i>X</i> = 2PL |

(183) **Dans une situation où *x* est *présent* dans la situation d'énonciation, le locuteur effectuant une demande à un même sujet déontique réel énonce :**

- | | |
|---|----------------|
| a. i. Je veux que les Français (<i>x</i>) fassent attention et soient prudents. | <i>X</i> = 3PL |
| ii. Les Français (<i>x</i>) doivent faire attention et être prudents. | <i>X</i> = 3PL |
| iii. <u>Faites</u> attention, <u>soyez</u> très prudents.
(CASTEX 2020g) | <i>X</i> = 2PL |

Les enchaînements de séquences ((182a-i)-(182a-iii)) et ((182a-ii)-(182a-iii)) ne sont pas corrects, là où les enchaînements ((183a-i)-(183a-iii)) et ((183a-ii)-(183a-iii)) le sont sur le plan pragmatique. Les énoncés impératifs donnent forcément la responsabilité de la réalisation de *p* à un *sujet déontique* « réel » qui *doit* faire partie de ou correspondre à l'ensemble des destinataires du discours, lequel est déterminé à partir de la situation d'énonciation (184). Il ne peut jamais correspondre à la troisième personne du singulier ni à la troisième personne du pluriel.

(184) **Pour les énoncés impératifs :**

Sujet déontique « réel » \subseteq Destinataires du discours

La nature même du *sujet déontique* « réel » associé aux énoncés impératifs des discours de l'exécutif français est donc *de facto* inféré à partir de la communauté de Français (i.e. l'ensemble des citoyens) dont l'exécutif attendait qu'elle soit attentive à leurs discours. En d'autres mots, les *énoncés impératifs* engagent ceux que l'on suppose être des allocutaires dans la mesure où ils interdisent l'usage de la troisième personne du singulier et de la troisième personne du pluriel. L'indexicalité des énoncés impératifs semble alors, sur le plan rhétorique, créer un effet de proximité entre le *sujet énonciateur* et le *sujet déontique* « réel », dont l'identité est *de facto* rendue manifeste par la situation d'énonciation.

7.4 Bilan sur le sujet déontique

7.4.1 Bilan sur le sujet déontique : explication du paramètre et interprétation

Dans ce bilan, nous essayons de dégager également quelques règles d'interprétation en prenant un peu de recul sur nos exemples et commençons à déterminer plus abstraitement en quoi le *sujet déontique*, qu'il soit *omis*, *intérieur*, *extérieur*, *animé* ou *inanimé*, invite à une certaine lecture de la part du destinataire du discours.

Voici les différents éléments dont tiennent compte nos tableaux récapitulatifs sur le *sujet déontique* et en quoi il influence la lecture de la modalité déontique en termes d'objectivité et de subjectivité :

- l'**expression** : le type d'expression déontique dont il est question, parmi celles que nous avons choisi d'étudier (énoncés performatif, impératifs, énoncés modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR);
- la **sujet déontique** : l'élément linguistique qui, inclu dans l'énoncé (niveau sémantique), informe, à divers degrés, du *sujet déontique* « réel »;
- le **sujet déontique** « réel » : l'agent dont il est, « dans la réalité », attendu qu'il satisfasse la « demande » effectuée par le sujet énonciateur;
- la **détermination du sujet déontique** « réel » : méthode utilisée pour déterminer la *sujet déontique* « réel » à partir du *sujet déontique*;
- l'**engagement du sujet déontique** « réel » : degré de responsabilité et d'implication du *sujet déontique* « réel » vis-à-vis de la satisfaction de la « demande » effectuée;
- la **détermination de la « demande »** : degré de détermination et de lisibilité de la demande en tant qu'elle est adressée à quelqu'un;
- la **lecture objective/subjective** de l'énoncé modal déontique, déterminée en partie par les éléments précédemment mentionnés (mais, nous le voyons, surtout par la source déontique).

7.4.2 Sujet déontique omis

Sujet déontique omis							
Paramètres descriptifs		Interprétation de la « demande »					
Expression	Sujet déontique	Agentivité du sujet déontique	Sujet déontique « réel »	Détermination du sujet déontique « réel »	Engagement du sujet déontique « réel »	Détermination de la « demande »	Lecture préférentiellement objective
FALLOIR I	Sujet déontique omis	Non manifestée par le sujet déontique	X _{animé} qui <i>peut</i> effectuer <i>p</i>	Déduction (détermination parfois possible avec co(n)texte)	Faible	Sous-détermination	Lecture objective ou subjective
	Exemple : <i>Oui, il faut freiner le virus.</i> (MACRON 2021b)						
PERF I	Sujet déontique omis	Non manifestée par le sujet déontique	X _{animé} qui <i>peut</i> effectuer <i>p</i>	Déduction	Faible	Sous-détermination	Lecture objective ou subjective
	Exemple : <i>Mais la crise sanitaire exige de prendre des dispositions urgentes et exceptionnelles.</i> (CASTEX 2021e)						
PERF II	Sujet déontique omis	Non manifestée par le sujet déontique	X _{animé} qui <i>peut</i> effectuer <i>p</i>	Déduction	Faible	Sous-détermination	Lecture objective ou subjective
	Exemple : <i>Cette épreuve exige aussi une mobilisation sociale envers les plus démunis, les plus fragiles.</i> (MACRON 2020g)						
	N.B. : avec un énoncé performatif (II), la détermination de la demande nécessite de substituer au substantif un verbe.						

TABLEAU 6 – Bilan : sujet déontique omis et objectivité/subjectivité de la modalité déontique

7.4.3 Sujet déontique intérieur animé

Sujet déontique intérieur animé							
Paramètres descriptifs		Interprétation de la « demande »					
Expression	Sujet déontique	Agentivité du sujet déontique	Sujet déontique « réel »	Détermination du sujet déontique « réel »	Engagement du sujet déontique « réel »	Détermination de la « demande »	Lecture objective/subjective
DEVOIR	Sujet déontique intérieur	Agentif	Sujet énonciateur	Manifeste	Fort	Sur-détermination	Lecture objective ou subjective
	Exemple : <i>Je dois vous présenter préalablement la situation sanitaire de notre pays.</i>						
FALLOIR II	Sujet déontique intérieur	Agentif	Sujet énonciateur	Manifeste	Fort	Sur-détermination	Lecture préférentiellement objective
	Exemple : <i>Il me faut préalablement vous présenter la situation sanitaire de notre pays.</i> (CASTEX 2021g)						
PERF I	Sujet déontique intérieur	Agentif	Sujet énonciateur	Manifeste	Fort	Sur-détermination	Lecture objective ou subjective
	Exemple : <i>Ce devoir de vérité m'oblige à vous dire ce soir [...].</i> (CASTEX 2021d)						

TABLEAU 7 – Bilan : sujet déontique intérieur animé et objectivité/subjectivité de la modalité déontique

7.4.4 Sujet déontique extérieur inanimé

Sujet déontique extérieur inanimé							
Paramètres descriptifs		Interprétation de la « demande »					
Expression	Sujet déontique	Agentivité du sujet déontique	Sujet déontique « réel »	Détermination du sujet déontique « réel »	Engagement du sujet déontique « réel »	Détermination de la « demande »	Lecture objective/subjective
DEVOIR	Sujet déontique extérieur inanimé	Inagentif	X _{animé} qui <i>peut</i> effectuer <i>p</i>	Inférence	Faible	Sous-détermination	Lecture objective ou subjective
	Exemple : <i>La crise doit d'abord se traiter et se régler par la solidarité.</i> (CASTEX 2020h)						
FALLOIR II	Sujet déontique extérieur inanimé	Inagentif	X _{animé} qui <i>peut</i> effectuer <i>p</i>	Inférence	Faible	Sous-détermination	Lecture objective ou subjective
	Exemple : <i>Il ne faut pas que le déconfinement progressif soit [...].</i>						

TABLEAU 8 – Bilan : sujet déontique extérieur inanimé et objectivité/subjectivité de la modalité déontique

7.4.5 Sujet déontique extérieur animé déterminé

Sujet déontique extérieur animé déterminé							
Paramètres descriptifs		Interprétation de la « demande »					
Expression	Sujet déontique	Agentivité du sujet déontique	Sujet déontique « réel »	Détermination du sujet déontique « réel »	Engagement du sujet déontique « réel »	Détermination de la « demande »	Lecture objective/subjective
DEVOIR	Sujet déontique extérieur animé	Agentif	Manifeste	Déjà déterminé	Fort	Sur-détermination	Lecture objective ou subjective
	Exemple : <i>Toutes les entreprises doivent s'organiser pour faciliter le travail à distance, [...]. (MACRON 2020f)</i>						
FALLOIR II	Sujet déontique extérieur animé	Agentif	Manifeste	Déjà déterminé	Fort	Sur-détermination	Lecture objective ou subjective
	Exemple : <i>Mais il faut que toutes les autres générations soient extrêmement responsables et protectrice [...]. (CASTEX 2020h)</i>						
PERF I	Sujet déontique extérieur animé	Agentif	Manifeste	Déjà déterminé	Fort	Sur-détermination	Lecture objective ou subjective
	Exemple : <i>Je demande à tous nos élus, [...], d'aider à ce que ces règles soient les mêmes partout sur notre sol. (MACRON 2020e)</i>						
N.B. : L'engagement du sujet déontique « réel » est maximisé en présence d'un quantificateur universel (∀).							

TABLEAU 9 – Bilan : sujet déontique extérieur animé déterminé et objectivité/subjectivité de la modalité déontique

7.4.6 Sujet déontique extérieur animé ambigu

Sujet déontique extérieur animé déterminé							
Paramètres descriptifs		Interprétation de la « demande »					
Expression	Sujet déontique	Agentivité du sujet déontique	Sujet déontique « réel »	Détermination du sujet déontique « réel »	Engagement du sujet déontique « réel »	Détermination de la « demande »	Lecture objective/subjective
DEVOIR	Sujet déontique extérieur animé	Agentif	Ambigu	Déduction	Moyen	Sous-détermination	Lecture objective ou subjective
	Exemple : <i>[...], nous devons faire de la place en continuant à déprogrammer des opérations [...]. (CASTEX 2021g)</i>						
FALLOIR II	Sujet déontique extérieur animé	Agentif	Ambigu	Déduction	Moyen	Sous-détermination	Lecture objective ou subjective
	Exemple : <i>Il nous faut, comme le président de la République l'a demandé, aller plus vite; [...]. (CASTEX 2021g)</i>						
PERF I	Sujet déontique extérieur animé	Agentif	Ambigu	Déduction	Moyen	Sous-détermination	Lecture objective ou subjective
	Exemple : <i>[...] cet effort que je vous demande, je sais qu'il est inédit [...]. (MACRON 2020f)</i>						

TABLEAU 10 – Bilan : sujet déontique extérieur animé ambigu et objectivité/subjectivité de la modalité déontique

Quatrième partie

Vers une systématisation des paramètres descriptifs

8 Bilan sur la source déontique

8.1 Source déontique : objectivité et subjectivité de la modalité déontique

Nous avons vu (§ 6.1, p. 58) que seuls les énoncés performatifs permettaient *a minima*, de manifester une *source déontique* « réelle » en la personne du *sujet énonciateur*, lorsque la *source déontique* repérée était *animée* (*intérieure* ou *extérieure*). Ces énoncés reçoivent préférentiellement une lecture subjective. Lorsque la *source déontique* repérée était *inanimée*, alors la *source déontique* « réelle » était indéterminée, activant alors la possibilité d'une lecture objective. Les énoncés modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR et les énoncés impératifs, eux, ne permettent pas le repérage d'une *source déontique* superficielle dans les énoncés. Par voie de conséquence, la *source déontique* « réelle » ne peut être que déterminée à partir du contenu propositionnel (*p*) de l'acte illocutoire réalisé, lequel manifeste (ou non) la volonté, la croyance ou la préférence (entre au moins deux options) du *sujet énonciateur*. En ce sens, ces énoncés, modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR et les énoncés impératifs (IMP), reçoivent également des lectures objectives et subjectives en fonction du contexte d'énonciation et de la nature de l'acte illocutoire effectué par le *sujet énonciateur*.

Nous avons cependant dégagé quelques tendances : (i) les énoncés modaux déontiques en DEVOIR sont préférentiellement *subjectifs*, (ii) ceux en FALLOIR sont préférentiellement *objectifs* et (iii) les énoncés impératifs recevront préférentiellement une lecture *subjective*. Néanmoins (iv) si un énoncé impératif permet de réaliser un acte illocutoire directif, il pourrait également être lu objectivement, et ce en fonction de la justification apportée pour fonder la « demande » exprimée. C'est ce que nous montrons dans le tableau suivant (II), en reprenant une partie des éléments déjà abordés plus haut (voir § 6.4, p. 91).

Source déontique								
Paramètres descriptifs		Interprétation de la « demande »						
Source déontique	Expression	Source déontique « réelle »	Détermination de la source déontique « réelle »	Correspondance / accord de principe avec le sujet énonciateur	Engagement du sujet énonciateur	Contradiction par le sujet énonciateur	Justifications possibles	Lecture objective/subjective
Intérieure (agentive)	PERF	Sujet énonciateur	Manifestée par la source déontique	Correspondance	Fort	Impossible	Justification boulique / Obligation	Lecture objective ou subjective
Extérieure animée (agentive)	PERF	Extérieure animée	Manifestée par la source déontique	Accord de principe	Faible	Possible	Justification épistémique / Nécessité	Lecture objective ou subjective
Extérieure inanimée (inagentive)	PERF	Extérieure inanimée	Manifestée par la source déontique	Accord de principe	Faible	Possible	Justification épistémique / Nécessité	Lecture objective
Omise	DEVOIR	Sujet énonciateur	Dédution	Correspondance	Fort	Impossible	Justification boulique ou téléologique / Obligation	Lecture subjective
	FALLOIR							
	IMP							
	DEVOIR	Extérieure	Dédution	Accord de principe	Faible	Possible	Justification épistémique / Nécessité	Lecture Objective
FALLOIR								

TABLEAU II – Bilan : source déontique et objectivité/subjectivité de la modalité déontique

8.2 Force et faiblesse des énoncés modaux déontiques objectifs et subjectifs

Comment ces constats peuvent-ils être en mesure de nous donner des indices pour juger de la force des discours politiques étudiés? Collins (2009), dans son ouvrage, remarque que la « force » de *must*, « dont le degré est déterminé par la gravité des conséquences du non-respect de l'obligation, est étroitement liée à la subjectivité/objectivité. » Dans son étude, il fait le constat que « les données montrent que les utilisations subjectives ont tendance à être fortes et les utilisations objectives à être faibles » (COLLINS 2009, p. 36-38. Nous traduisons). Nous abondons dans son sens (en nous fondant notamment sur les exemples donnés § 6.2.4, p. 77), mais souhaitons revenir sur un point : pour nous, ce n'est pas la lecture objective/subjective des énoncés modaux déontiques qui est ici en cause, mais l'engagement du *sujet énonciateur* vis-à-vis de l'acte illocutoire qu'il réalise avec son énoncé.

Dans des contextes objectifs, où la « demande » est associée à une *source déontique extérieure*, et pire encore, *extérieure inanimée*, le *sujet énonciateur* est désengagé. Le destinataire du discours n'a alors pas forcément conscience de l'autorité qui pourrait, *a fortiori*, (i) le contraindre quand à la réalisation de *p* ou (ii) le sanctionner s'il ne le réalise pas. Pour ne prendre qu'un exemple, (185), énoncé modal déontique en DEVOIR utilisé dans un contexte objectif, ne menace pas le *sujet déontique* « réel » s'il ne parvient pas à satisfaire *p* = 'l'économie ne s'arrête et ne s'effondre pas'. Ceci pour deux raisons : (i) le contexte est objectif et le *sujet énonciateur* désengagé, et (ii) le *sujet déontique* « réel » est lui-même *sous-déterminé*.

(185) L'économie ne doit ni s'arrêter, ni s'effondrer.

Nécessité en vertu de considérations factuelles économiques

(MACRON 2020C)

Même si l'usage d'une *source déontique extérieure* permet, supposément, de faire appel à une autorité extérieure à la seule *autorité* du *sujet énonciateur*, multipliant ainsi les autorités (cf. Figure 1, p. 47), et qu'on a pu croire que cela renforcerait l'énoncé modal déontique en question, cela ne semble pas être le cas. Au contraire, dans des contextes objectifs, l'autorité du *sujet énonciateur* semble s'évanouir. Ainsi, l'autorité associée à l'énoncé modal déontique associée à une *source déontique extérieure* est mise à distance du *sujet déontique* (« réel »); le lien est rompu entre le sujet agentif qui effectue la « demande » et celui qui doit la satisfaire. Cela n'est pas le cas, notamment dans les énoncés modaux déontiques en DEVOIR et les énoncés impératifs (IMP), lesquels créent une relation de proximité entre le *sujet énonciateur* et le *sujet déontique* « réel », relation susceptible d'engager ces deux types de sujets par rapport à un même acte. Pour que *p* soit respecté ou qu'il advienne, il apparaît alors que le *sujet énonciateur* dégagera plus de bénéfices à s'attribuer personnellement la « demande » (e.g. avec un énoncé performatif), qu'à l'attribuer à une *source déontique extérieure*, déconnectée du *sujet déontique* « réel ».

8.3 La répartition des usages forts et faibles dans la modalité déontique en français

Une chose paraît plus évidente, après avoir proposé notre démonstration : il n'est pas possible d'associer une lecture subjective à tous les énoncés modaux déontiques en DEVOIR, ni une lecture objective à tous les énoncés modaux déontiques en FALLOIR, ni même juger de leur « force » selon une distinction binaire stricte. Nous rejoignons ainsi Collins (2009) qui met en avant l'idée qu'il n'y a pas de correspondance parfaite entre usages forts et usages faibles pour les différentes façons d'exprimer la modalité déontique en langue anglaise. Il écrit :

Sweetser (1990, p. 540) asserts that “*Must* has connotations of a directly applied and irresistible force, while *have to*, *ought* and *need* are resistible forces ...”. Alexander (1988, p. 228) asserts that “*must* conveys more strongly than *have to* the idea of inescapable obligation”. However, there are some, including McCallum-Bayliss (1985), who regard *have to* as stronger than *must*. Given such differences of opinion it would seem

that strength is a less useful concept for differentiating these items than subjectivity/objectivity. (COLLINS 2009, p. 61)

Notre point est de dire que : (i) le contexte informe, pour chaque énoncé modal déontique, de l'engagement (ou non) du *sujet énonciateur* vis-à-vis de la « demande » effectuée, (ii) ce qui permet de déterminer une préférence de lecture entre objectivité et subjectivité, (iii) ce qui permet, par voie de conséquence, de juger de la force d'un énoncé modal déontique, laquelle ne peut être attribuée qu'au cas par cas. C'est comme cela que nous pouvons mesurer l'impérativité de la demande, comme nous le montrons dans le tableau ci-dessous (Tableau 12).

8.4 Source déontique et impérativité de la demande

Source déontique et impérativité de la « demande »					
Paramètres descriptifs		Interprétation de la « demande »			
Source déontique	Expression	Source déontique « réelle »	Engagement du sujet énonciateur	Correspondance sujet énonciateur / Instance modalisante	Effet rhétorique et impérativité de la « demande »
Intérieure (agentive)	PERF	Sujet énonciateur	Fort	Correspondance	Impérativité forte
Extérieure animée (agentive)	PERF	Extérieure animée	Faible	Non correspondance	Impérativité forte
Extérieure inanimée (inagentive)	PERF	Extérieure inanimée	Faible	Non correspondance	Impérativité moyenne
Omise	Si on postule que la <i>source déontique</i> « réelle » correspond au <i>sujet énonciateur</i> .				
	DEVOIR	Sujet énonciateur	Fort	Correspondance	Impérativité forte
	FALLOIR				
	IMP				
	Si on postule que la <i>source déontique</i> « réelle » ne correspond pas au <i>sujet énonciateur</i> .				
DEVOIR	Extérieure	Faible	Faible correspondance	Impérativité moyenne	
FALLOIR					

TABLEAU 12 – Source déontique et impérativité de la demande

9 Bilan sur le sujet déontique

9.1 Sujet déontique : objectivité, subjectivité et détermination de l'énoncé modal déontique

Les différentes manières qui existent, pour un *sujet énonciateur*, de réaliser un énoncé modal déontique, nous l'avons vu, permettent de moduler le degré de détermination du *sujet déontique*. L'étude (et l'interprétation, en tant que destinataire du discours) de ces énoncés nécessite donc, dans de nombreux cas, d'effectuer une déduction, permettant le passage du *sujet déontique* (sur le plan linguistique) au *sujet déontique* « réel » (sur le plan pragmatico-pratique). C'est à ce dernier qu'il impute de satisfaire le contenu propositionnel (p) de la « demande » effectuée par le *sujet énonciateur*, peu importe la *source déontique* associée à l'énoncé modal déontique.

Une approche uniquement sémantique de la question du *sujet déontique* n'aurait pu donner lieu à de telles conclusions dans la mesure où, nous l'avons vu, pour de nombreux énoncés modaux déontiques construits avec un *sujet déontique*, qu'il soit (i) *sous-déterminé*, (ii) *inanimé* ou (iii) *pluriel*, pose problème en tant qu'il n'apparaît pas pleinement déterminé. Là où la pragmatique est d'un apport essentiel, c'est lorsqu'il est nécessaire de passer par un processus de « désambiguïsation » des *sujets déontiques*, parce que ceux-ci sont sous-déterminés ou indexicaux. C'est l'idée que nous essayons de transcrire dans le tableau bilan (Tableau 13, p. 124), lequel rappelle, entre autres, que le *sujet déontique* « réel » est seulement non ambigu dans deux cas : (i) lorsqu'il est *intérieur* (et qu'il y a donc correspondance entre le *sujet énonciateur* et le *sujet déontique* « réel ») et (ii) dans le cas où il est *extérieur animé* et *déterminé*. Ces énoncés incitent à considérer la « demande » comme *sur-déterminée* et ne nécessitent pas de désambiguïsation sur le plan pragmatique.

Sujet déontique							
Paramètres descriptifs		Interprétation de la « demande »					
Sujet déontique	Expression	Agentivité du sujet déontique	Sujet déontique « réel »	Détermination du sujet déontique « réel »	Engagement du sujet déontique « réel »	Détermination de la « demande »	Lecture objective/subjective
Omis	FALLOIR I	Non manifestée par le sujet déontique	$X_{animé}$ qui <i>peut</i> effectuer p	Déduction	Faible	Sous-détermination	Lecture objective ou subjective
	PERF I						
	PERF II						
Intérieur	DEVOIR	Agentif	Sujet énonciateur	Manifeste	Fort	Sur-détermination	Lecture objective ou subjective
	FALLOIR II						
	PERF I						
Extérieur inanimé	DEVOIR	Inagentif	$X_{animé}$ qui <i>peut</i> effectuer p	Déduction	Faible	Sous-détermination	Lecture objective ou subjective
	FALLOIR II						
Ext. ani. dét.	DEVOIR	Agentif	Manifeste	Déjà déterminé	Fort	Sur-détermination	Lecture objective ou subjective
	FALLOIR II						
	PERF I						
Ext. ani. ambi	DEVOIR	Agentif	Ambigu / $X_{animé}$ qui <i>peut</i> effectuer p	Inférence à partir de la situation de co-lucution	Moyen	Sous-détermination	Lecture objective ou subjective
	FALLOIR II						
	PERF I						
	IMP						

TABLEAU 13 – Bilan : sujet déontique et objectivité/subjectivité de la modalité déontique

9.2 De la nécessaire détermination du sujet déontique « réel » sur le plan pratique et politique

La réalisation (ou non réalisation) sur le plan pratique de la « demande » dépend, selon nous, de ce travail, qu'il impute de faire à celle ou celui qui reçoit le discours. Cependant, nous avons également vu – c'était l'intuition de Pennec (2022) à propos d'Emmanuel Macron – il est possible que les *sujets énonciateurs* dont nous étudions ici les discours (Emmanuel Macron, Édouard Philippe, Jean Castex) aient eu pour volonté de réaliser des énoncés modaux déontiques pour lesquels le *sujet déontique* « réel » était ouvertement *ambigu*, pariant ainsi sur la pluralité des réceptions qui seront faites de leurs discours.

Ce n'est pas parce que, dans la formulation même de ces *énoncés modaux déontiques*, certains sont associés à un *sujet déontique sous-déterminé* que les destinataires du discours n'ont pas conscience des « demandes » qui sont effectuées à leur encontre. Autrement dit, le destinataire de discours politiques tels que ceux de l'exécutif français est sûrement enclin à reconnaître à quel *sujet déontique* « réel » il incombe de réaliser les « demandes » effectuées par les *sujets énonciateurs*.

Sur le plan linguistique, certaines formulations prêtent à confusion et paraissent sous-déterminées ou ambiguës, mais sur le plan pratique, il y a fort à parier que les inférences « se fassent d'elle-mêmes », bien qu'une telle hypothèse soit teintée d'onirisme. On peut également parier sur le fait que, malgré l'ambiguïté de certains énoncés modaux déontiques (quant au *sujet déontique* qu'ils associent), l'usage établisse que, du point de vue de la réception, les « demandes » réalisées associent, de façon consensuelle, la réalisation de la « demande » au *sujet déontique* « réel » représenté par « l'ensemble des Français » (ssi. le *sujet déontique* « réel » n'est pas déterminé). Une telle hypothèse est d'autant plus simple à confirmer dès lors que l'on parle des « allocutions officielles » ou des « discours à la Nation » du président de la République Emmanuel Macron, discours qui, dans leur nom même, contiennent cette idée d'un *sujet déontique* « réel » composé de l'entière des citoyens français.

Si l'on ne part pas du principe que les discours de l'exécutif français sont pleinement adressés au peuple français et/ou que le peuple français ne parvient pas à se reconnaître comme le *sujet déontique* « réel » des différents énoncés modaux déontiques réalisés par les *sujets énonciateurs*, alors cela pose un problème politique, du point de vue de l'action. Dans un contexte de crise, où tous les citoyens sont appelés à se mobiliser⁸⁴, mobilisation en l'absence de laquelle la situation ne peut pas être améliorée, déterminer de façon non ambiguë à qui s'adresse les « demandes » (i.e. obligations, ordres) n'est pas un excès de zèle. Dans le cas de certains énoncés modaux déontiques (voir notamment § 7.1.2, p. 98 et § 7.1.1, p. 95), le destinataire est responsable d'apprécier quel sujet agentif correspond au *sujet déontique* « réel ». Si le destinataire du discours ne se reconnaît pas comme responsable de la satisfaction du contenu propositionnel (*p*) de l'acte illocutoire et qu'il ne réalise pas la « demande » effectuée par le *sujet énonciateur* celui-ci ne pourra l'en blâmer.

84. Rappelons-nous qu'Emmanuel Macron fait mention de cette idée dans plusieurs discours. Voir MACRON 2020g, MACRON 2020c, MACRON 2021b ou encore MACRON 2021a.

9.3 Sujet déontique : désengagement du destinataire et impérativité de la demande

Néanmoins, nous affirmons tout de même que le recours à des formes modales déontiques impersonnelles, pour lesquelles le *sujet déontique* est mal identifié, ou le recours à des formes modales déontiques n'exprimant pas une « demande » claire conduit, *de facto*, à un désengagement du destinataire, qui se retrouve en partie exclu de la situation d'énonciation (et de la chaîne de responsabilité créée par la performativité du langage en contexte de discours politique). Nous postulons que, plus le destinataire sera désengagé de la situation d'énonciation, plus la « demande » sera sous-déterminée, plus l'« impérativité » de la demande sera faible. C'est ce que nous montrons dans le tableau suivant (Tableau 14).

Sujet déontique : détermination et impérativité de la « demande »					
Paramètres descriptifs		Interprétation de la « demande »			
Sujet déontique	Expression	Engagement du sujet déontique « réel »	Correspondance destinataire / sujet déontique « réel »	Détermination de la « demande »	Effet rhétorique et impérativité de la « demande »
Omis	FALLOIR I	Faible	Non correspondance	Sous-détermination	Impérativité faible
	PERF I				
	PERF II				
Int.	FALLOIR II	Fort	Correspondance	Sur-détermination	Impérativité forte
	PERF I				
	DEVOIR				
Ext. inanim.	FALLOIR II	Faible	Non correspondance	Sous-détermination	Impérativité faible
	DEVOIR				
Ext. anim. dét.	DEVOIR	Fort	Correspondance	Sur-détermination	Impérativité forte
	FALLOIR II				
	PERF I				
Ext. anim. ambigu	DEVOIR	Moyen	Correspondance partielle	Sous-détermination	Impérativité moyenne
	FALLOIR II				
	PERF I				
	IMP				

TABLEAU 14 – Sujet déontique, détermination et impérativité de la « demande »

10 Entremêler source et sujet déontique : la caractérisation de la « demande »

Jusqu' alors, nous avons évoqué les deux paramètres que sont la *source déontique* et le *sujet déontique* de façon indépendante. Or dans un énoncé modal déontique, ils sont éminemment liés. Sur le plan pratique, ce sont eux qui permettent de caractériser pleinement la « demande » effectuée par le *sujet énonciateur* et de déterminer les actes illocutoires réalisés par le *sujet énonciateur* et les actes perlocutoires attendus, du côté du *sujet déontique* « réel ».

Le point que nous n' avons pas encore abordé et qui a toute son importance est que chaque type de *source déontique* ne peut pas recevoir, dans l'énoncé modal déontique, n' importe quel type de *sujet déontique*. Syntaxiquement, il existe des impossibilités. Par exemple, il est impossible pour un énoncé modal déontique en DEVOIR de recevoir un *sujet déontique omis*, dans la mesure où il est exprimé par le sujet syntaxique de la phrase (e.g., *Les Français doivent faire attention*). Il n' est pas non plus possible, par exemple, de lier une *source déontique extérieure inanimée* et un *sujet déontique extérieur inanimé* (e.g., #*La crise exige que la situation change*⁸⁵). Selon le type d'énoncé modal déontique auquel nous nous intéressons (performatif, impératif, énoncé modal déontique en DEVOIR ou en FALLOIR), il existe un ensemble strict de combinaisons possibles entre certains types de *sources déontique* et certains types de *sujets déontiques*. C' est ce que nous essayons d' interroger dans cette dernière partie de notre argumentation, en reprenant toutes les conclusions que nous avons établies du côté de la *source déontique* et du côté du *sujet déontique*.

Nous repartons, pour ce faire, de chaque type de *source déontique* étudié, et y assignons l' ensemble des *sujets déontiques* que l'énoncé modal déontique peut alors prendre. Nous reprenons plusieurs éléments déjà vus dans notre argumentation, tels que la détermination de la « demande » (liée au *sujet déontique*), la lecture objective/subjective de la « demande » (plutôt liée à la *source déontique* et au contexte), mais également l' impérativité de la « demande », que l' on peut lire du côté de la *source déontique* et du *sujet déontique* pour caractériser la « demande » effectuée. La « caractérisation de la demande », ainsi, se veut être la synthèse de l' ensemble des raisonnements que nous avons mener jusqu' alors.

Ce faisant, nous donnons lieu à la caractérisation de l' ensemble des énoncés modaux déontiques que l' on peut construire, selon l' expression linguistique retenue (énoncés performatifs, impératifs, énoncés modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR), et selon les paramètres (*source déontique/sujet déontique*) qu' ils peuvent prendre. Pour ce faire, nous nous fondons sur plusieurs des paramètres investigués jusqu' alors. La « caractérisation » de la demande inclut, dans notre grille de lecture :

- la **lecture objective** ou **subjective** qui peut être faite de l'énoncé modal déontique, laquelle dépend de la *source déontique* associé à l'énoncé,
- la « **force**⁸⁶ » de cet énoncé, que nous comprenons comme un critère de lisibilité de l' acte illocutoire réalisé par le *sujet énonciateur* et de l' acte perlocutoire attendu (du côté du *sujet déontique* « réel »)⁸⁷.

Cette « force » est notée sur 8. Elle dépend de trois critères, que nous avons déjà définis et utilisés plus tôt :

- de la **détermination de la « demande »** (lié au *sujet déontique*).
Elle vaut 1 lorsqu' il y a *sous-détermination* (ssi. le *sujet déontique* est inagentif ou ambigu) et 2 lorsqu' il y a *sur-détermination* (ssi. le *sujet déontique* est agentif et déterminé).
- de l' « **impérativité de la demande** » (liée au *sujet déontique*).
Elle vaut 1 lorsque l' impérativité est dite *faible*, 2 lorsqu' elle est dite *moyenne* et 3 lorsqu' elle est dite *forte*.
- de l' « **impérativité de la demande** » (liée à la *source déontique*).
Elle vaut, elle aussi, 1 lorsque l' impérativité est dite *faible*, 2 lorsqu' elle est dite *moyenne* et 3 lorsqu' elle est dite *forte*.

85. À dire vrai, un tel énoncé pourrait voir le jour dans les propos de quelqu' un. Toutefois, nous ne trouvons pas ce type de combinaison dans notre corpus et faisons l' hypothèse de dire qu' aucun locuteur ne rendrait volontairement aussi abstrait son discours.

86. Ici, nous ne retenons pas le terme *force* de la même façon qu' il a pu être utilisé dans la littérature théorique sur la modalité déontique.

87. Plus la « force » tend vers 8, plus la « demande » effectuée par le *sujet énonciateur* semble claire et susceptible d' obtenir une réponse sur le plan pratique de la part du *sujet déontique* « réel ».

Évidemment, cette « notation » dépend d'un ensemble de critères que nous avons nous-mêmes évalués comme tels. Un tel modèle aurait tout à gagner à être précisé⁸⁸. Nous espérons toutefois qu'il pourra donner quelques intuitions quant à la lisibilité des énoncés modaux déontiques selon l'expression autour de laquelle il s'articulent. Par rapport au discours politique, cela nous permet de montrer, entre autres, que les énoncés modaux déontiques dont la « force » est faible (e.g. *La situation doit changer*) semblent moins susceptibles d'appeler à l'action que les énoncés modaux déontiques dont la « force » approche le 8 (e.g. *Je demande à tous les Français de changer*).

10.1 Les énoncés possiblement réalisés avec une source déontique intérieure animée et la caractérisation de la « demande »

Syntaxiquement, seuls les énoncés performatifs peuvent recevoir une *source déontique intérieure* (qui correspond à la première personne du singulier exprimée par *je*), comme c'est le cas dans les exemples suivants.

(186) Énoncés performatifs (I)

- a. i. Je demande à tous les Français de changer.
- ii. $X_{\text{source déontique intérieure}}$ demande à $X_{\text{sujet déontique extérieur animé déterminé}}$ de p (V).
- b. i. Je vous demande de changer.
- ii. $X_{\text{source déontique intérieure}}$ demande à $X_{\text{sujet déontique extérieur animé ambigu}}$ de p (V).
- c. i. Je demande de changer.
- ii. $X_{\text{source déontique intérieure}}$ demande à $X_{\text{sujet déontique omis}}$ de p (V).

(187) Énoncés performatifs (II)

- a. i. Je demande à tous les Français du changement.
- ii. $X_{\text{source déontique intérieure}}$ demande à $X_{\text{sujet déontique extérieur animé déterminé}}$ + SUBST.
- b. i. Je vous demande du changement.
- ii. $X_{\text{source déontique intérieure}}$ demande à $X_{\text{sujet déontique extérieur animé ambigu}}$ + SUBST.
- c. i. Je demande du changement.
- ii. $X_{\text{source déontique intérieure}}$ demande à $X_{\text{sujet déontique omis}}$ + SUBST.

88. À ce sujet, il serait par exemple intéressant de mener des enquêtes pour mesurer le « ressenti » des destinataires d'un discours contenant les énoncés modaux déontiques que nous avons étudiés, afin de comprendre et de déterminer s'ils se sentent responsables de la réalisation de p , dans quelle mesure ils se sentent responsables de la satisfaction de la « demande » du *sujet énonciateur*, s'ils trouvent ces « demandes » assez claires et explicites pour pouvoir les réaliser, etc.

Énoncés modaux déontiques avec une source déontique intérieure								
Paramètres descriptifs		Caractérisation de la « demande »						
Source déontique	Expression	Sujet déontique	Détermination de la « demande »	Lecture objective / subjective de la « demande »	Impérativité (liée à la source)	Impérativité (liée au sujet)	Caractérisation de la « demande »	
Source déontique intérieure	PERF I	Extérieur animé déterminé	Sur-détermination	Lecture subjective	Forte	Forte	Demande subjective Force 8/8	
		Exemple : <i>Je demande à tous les Français de changer.</i>						
		Extérieur animé ambigu	Sous-détermination	Lecture subjective	Forte	Moyenne	Demande subjective Force 6/8	
		Exemple : <i>Je vous demande de changer.</i>						
		Omis	Sous-détermination	Lecture subjective	Forte	Faible	Demande subjective Force 5/8	
	Exemple : <i>Je demande de changer.</i>							
	PERF II	Extérieur animé déterminé	Sur-détermination	Lecture subjective	Forte	Forte	Demande subjective Force 8/8	
		Exemple : <i>Je demande à tous les Français du changement.</i>						
		Extérieur animé ambigu	Sous-détermination	Lecture subjective	Forte	Moyenne	Demande subjective Force 6/8	
		Exemple : <i>Je vous demande du changement.</i>						
Omis		Sous-détermination	Lecture subjective	Forte	Faible	Demande subjective Force 5/8		
Exemple : <i>Je demande du changement.</i>								

TABLEAU 15 – Source déontique intérieure et caractérisation de la « demande »

Que remarque-t-on dans ce tableau ?

— La « demande » est :

1. *sur-déterminée* ssi. le *sujet déontique* « réel » est contenu dans l'énoncé;
2. *sous-déterminée* ssi. le *sujet déontique* « réel » n'est pas contenu dans l'énoncé (i.e. il doit être déduit / désambiguïsé, s'il peut l'être);

— La lecture de l'énoncé est *subjective*, à cause de la présence du pronom personnel *je*, lequel informe de l'engagement du *sujet énonciateur*;

— L'imperativité de la « demande » (liée à la source déontique) est *forte*, car la *source déontique* « réelle » correspond au *sujet énonciateur* et qu'elle est manifeste dans l'énoncé;

— L'imperativité de la « demande » (liée au sujet déontique) est :

1. *forte* ssi. le *sujet déontique* est *extérieur animé déterminé*;
2. *moyenne* ssi. le *sujet déontique* est *extérieur animé ambigu*;
3. *faible* ssi. le *sujet déontique* est *omis*.

10.2 Les énoncés possiblement réalisés avec une source déontique extérieure animée et la caractérisation de la « demande »

Syntaxiquement, seuls les énoncés performatifs peuvent recevoir une *source déontique extérieure animée* (qui correspond principalement aux troisième personne du singulier et troisième personne du pluriel), comme c'est le cas dans les exemples suivants.

(188) Énoncés performatifs (I)

- a. i. Le président de la République demande à tous les Français de changer.
ii. $X_{\text{source déontique extérieure animée}}$ demande à $X_{\text{sujet déontique extérieur animé déterminé}}$ de $p(V)$.
- b. i. Le président de la République vous demande de changer.
ii. $X_{\text{source déontique extérieure animée}}$ demande à $X_{\text{sujet déontique extérieur animé ambigu}}$ de $p(V)$.
- c. i. Le président de la République me demande de changer.
ii. $X_{\text{source déontique extérieure animée}}$ demande à $X_{\text{sujet déontique intérieur animé}}$ de $p(V)$.
- d. i. Le président de la République demande de changer.
ii. $X_{\text{source déontique extérieure animée}}$ demande à $X_{\text{sujet déontique omis}}$ de $p(V)$.

(189) Énoncés performatifs (II)

- a. i. Le président de la République demande à tous les Français du changement.
ii. $X_{\text{source déontique extérieure animée}}$ demande à $X_{\text{sujet déontique extérieur animé déterminé}}$ + SUBST.
- b. i. Le président de la République vous demande du changement.
ii. $X_{\text{source déontique extérieure animée}}$ demande à $X_{\text{sujet déontique extérieur animé ambigu}}$ + SUBST.
- c. i. Le président de la République me demande du changement.
ii. $X_{\text{source déontique intérieure animée}}$ demande à $X_{\text{sujet déontique intérieur animé}}$ + SUBST.
- d. i. Le président de la République demande du changement.
ii. $X_{\text{source déontique extérieure animée}}$ demande à $X_{\text{sujet déontique omis}}$ + SUBST.

Énoncés modaux déontiques avec une source déontique extérieure animée								
Paramètres descriptifs		Caractérisation de la « demande »						
Source déontique	Expression	Sujet déontique	Détermination de la « demande »	Lecture objective / subjective de la « demande »	Impérativité (liée à la source)	Impérativité (liée au sujet)	Caractérisation de la « demande »	
Source déontique extérieure animée	PERF I	Extérieur animé déterminé	Sur-détermination	Lecture objective ou subjective	Forte	Forte	Demande objective/subjective Force 8/8	
		Exemple : <i>Le président de la République demande à tous les Français de changer.</i>						
		Extérieur animé ambigu	Sous-détermination	Lecture objective ou subjective	Forte	Moyenne	Demande objective/subjective Force 6/8	
		Exemple : <i>Le président de la République vous demande de changer.</i>						
		Intérieur animé	Sur-détermination	Lecture objective ou subjective	Forte	Forte	Demande objective/subjective Force 8/8	
		Exemple : <i>Le président de la République me demande de changer.</i>						
		Omis	Sous-détermination	Lecture objective ou subjective	Forte	Faible	Demande objective/subjective Force 5/8	
	Exemple : <i>Le président de la République demande de changer.</i>							
	PERF II	Extérieur animé déterminé	Sur-détermination	Lecture objective ou subjective	Forte	Forte	Demande objective/subjective Force 8/8	
		Exemple : <i>Le président de la République demande à tous les Français du changement.</i>						
		Extérieur animé ambigu	Sous-détermination	Lecture objective ou subjective	Forte	Moyenne	Demande objective/subjective Force 6/8	
		Exemple : <i>Le président de la République vous demande du changement.</i>						
		Intérieur animé	Sur-détermination	Lecture objective ou subjective	Forte	Forte	Demande objective/subjective Force 8/8	
		Exemple : <i>Le président de la République me demande du changement.</i>						
Omis		Sous-détermination	Lecture objective ou subjective	Forte	Faible	Demande objective/subjective Force 5/8		
Exemple : <i>Le président de la République demande du changement.</i>								

TABLEAU 16 – Source déontique extérieure animée et caractérisation de la « demande »

À partir de ce tableau, voici ce que nous pouvons noter :

— La « demande » est :

1. *sur-déterminée* ssi. le *sujet déontique* « réel » est contenu dans l'énoncé;
2. *sous-déterminée* ssi. le *sujet déontique* « réel » n'est pas contenu dans l'énoncé (i.e. il doit être déduit / désambiguïsé, s'il peut l'être);

— La lecture de l'énoncé est *objective* ou *subjective* :

1. *objective* ssi. on considère la *source déontique extérieure animée* comme un « fait », une « situation » objective;
2. *subjective* ssi. on considère la *source déontique extérieure animée* comme manifestant la subjectivité d'un locuteur tiers;

— L'impérativité de la « demande » (liée à la source déontique) est *forte*, car la *source déontique* « réelle » correspond à un locuteur tiers et que sa présence est rendue manifeste dans l'énoncé;

— L'impérativité de la « demande » (liée au sujet déontique) est :

1. *forte* ssi. le *sujet déontique* est :
 - (a) *extérieur animé déterminé* ;
 - (b) *intérieur animé* ;

2. *moyenne* ssi. le *sujet déontique* est *extérieur animé ambigu*;
3. *faible* ssi. le *sujet déontique* est *omis*.

10.3 Les énoncés possiblement réalisés avec une source déontique extérieure inanimée et la caractérisation de la « demande »

Syntaxiquement, seuls les énoncés performatifs peuvent recevoir une *source déontique extérieure inanimée* (qui correspond principalement aux troisième personne du singulier et troisième personne du pluriel), comme c'est le cas dans les exemples suivants.

(190) Énoncés performatifs (I)

- a. i. La situation exige de tous les Français qu'ils changent.
ii. $X_{\text{source déontique extérieure inanimée}}$ demande à $X_{\text{sujet déontique extérieur animé déterminé}}$ de $p(V)$.
- b. i. La situation exige que vous changiez.
ii. $X_{\text{source déontique extérieure inanimée}}$ demande à $X_{\text{sujet déontique extérieur animé ambigu}}$ de $p(V)$.
- c. i. La situation exige que je change.
ii. $X_{\text{source déontique extérieure inanimée}}$ demande à $X_{\text{sujet déontique intérieur animé}}$ de $p(V)$.
- d. i. La situation exige de changer.
ii. $X_{\text{source déontique extérieure inanimée}}$ demande à $X_{\text{sujet déontique omis}}$ de $p(V)$.

(191) Énoncés performatifs (II)

- a. i. La situation exige du changement de la part de tous les Français.
ii. $X_{\text{source déontique extérieure inanimée}}$ demande à $X_{\text{sujet déontique extérieur animé déterminé}}$ + SUBST.
- b. i. La situation exige du changement de votre part.
ii. $X_{\text{source déontique extérieure inanimée}}$ demande à $X_{\text{sujet déontique extérieur animé ambigu}}$ + SUBST.
- c. i. La situation du changement de ma part.
ii. $X_{\text{source déontique extérieure inanimée}}$ demande à $X_{\text{sujet déontique intérieur animé}}$ + SUBST.
- d. i. La situation exige du changement.
ii. $X_{\text{source déontique extérieure inanimée}}$ demande à $X_{\text{sujet déontique omis}}$ + SUBST.

Énoncés modaux déontiques avec une source déontique extérieure inanimée								
Paramètres descriptifs		Caractérisation de la « demande »						
Source déontique	Expression	Sujet déontique	Détermination de la « demande »	Lecture objective / subjective de la « demande »	Impérativité (liée à la source)	Impérativité (liée au sujet)	Caractérisation de la « demande »	
Source déontique extérieure inanimée	PERF I	Extérieur animé déterminé	Sur-détermination	Lecture objective	Moyenne	Forte	Demande objective Force 7/8	
		Exemple : <i>La situation exige de tous les Français qu'ils changent.</i>						
		Extérieur animé ambigu	Sous-détermination	Lecture objective	Moyenne	Moyenne	Demande objective Force 5/8	
		Exemple : <i>La situation exige que vous changiez.</i>						
		Intérieur animé	Sur-détermination	Lecture objective	Moyenne	Forte	Demande objective Force 7/8	
		Exemple : <i>La situation exige que je change.</i>						
		Omis	Sous-détermination	Lecture objective	Moyenne	Faible	Demande objective Force 5/8	
	Exemple : <i>La situation exige de changer.</i>							
	PERF II	Extérieur animé déterminé	Sur-détermination	Lecture objective	Moyenne	Forte	Demande objective Force 7/8	
		Exemple : <i>La situation exige du changement de la part de tous les Français.</i>						
		Extérieur animé ambigu	Sous-détermination	Lecture objective	Moyenne	Moyenne	Demande objective Force 5/8	
		Exemple : <i>La situation exige du changement de votre part.</i>						
		Intérieur animé	Sur-détermination	Lecture objective	Moyenne	Forte	Demande objective Force 7/8	
		Exemple : <i>La situation exige du changement de ma part.</i>						
Omis		Sous-détermination	Lecture objective	Moyenne	Faible	Demande objective Force 5/8		
Exemple : <i>La situation exige du changement.</i>								

TABLEAU 17 – Source déontique extérieure inanimée et caractérisation de la « demande »

Dans ce tableau, nous remarquons que :

— La « demande » est :

1. *sur-déterminée* ssi. le *sujet déontique* « réel » est contenu dans l'énoncé;
2. *sous-déterminée* ssi. le *sujet déontique* « réel » n'est pas contenu dans l'énoncé (i.e. il doit être déduit / désambiguïsé, s'il peut l'être);

— La lecture de l'énoncé est *objective*, car le *sujet énonciateur* n'est pas engagé vis-à-vis de l'énoncé qu'il réalise;

— L'impérativité de la « demande » (liée à la source déontique) est *moyenne*, car la *source déontique* « réelle » doit être déterminée à partir de la *source déontique extérieure inanimée*, laquelle est non-agentive;

— L'impérativité de la « demande » (liée au sujet déontique) est :

1. *forte* ssi. le *sujet déontique* est :
 - (a) *extérieur animé déterminé*;
 - (b) *intérieur animé*;
2. *moyenne* ssi. le *sujet déontique* est *extérieur animé ambigu*;
3. *faible* ssi. le *sujet déontique* est *omis*.

10.4 Les énoncés possiblement réalisés avec une source déontique omise et la caractérisation de la « demande »

Sur le plan linguistique, les énoncés impératifs, modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR n'expriment pas de *source déontique*. Nous le revoyons avec les ensembles suivants.

(192) Énoncés modaux déontiques en DEVOIR

- a. i. Tous les Français doivent changer.
ii. DEVOIR_{source déontique omise} X_{sujet déontique extérieur animé déterminé} $p(V)$.
- b. i. Nous devons changer.
ii. DEVOIR_{source déontique omise} X_{sujet déontique extérieur animé ambigu} de $p(V)$.
- c. i. Je dois changer.
ii. DEVOIR_{source déontique omise} X_{sujet déontique intérieur animé} $p(V)$.
- d. i. La situation doit changer.
ii. DEVOIR_{source déontique omise} X_{sujet déontique extérieur inanimé} $p(V)$.

(193) Énoncés modaux déontiques en FALLOIR (II)

- a. i. Il faut que tous les Français changent.
ii. FALLOIR_{source déontique omise} que X_{sujet déontique extérieur animé déterminé} $p(V)$.
- b. i. Il faut que nous changions. / Il nous faut changer.
ii. FALLOIR_{source déontique omise} que X_{sujet déontique extérieur animé ambigu} $p(V)$.
- c. i. Il faut que je change. / Il me faut changer.
ii. FALLOIR_{source déontique omise} que X_{sujet déontique intérieur animé} $p(V)$.
- d. i. Il faut que la situation change.
ii. FALLOIR_{source déontique omise} que X_{sujet déontique extérieur inanimé} $p(V)$.

(194) Énoncés impératifs (IMP)

- a. Changez!
- b. $p(V)$ _{sujet déontique extérieur animé ambigu} !

(195) Énoncés modaux déontiques en FALLOIR (I)

- a. Il faut changer.
- b. FALLOIR_{source déontique omise} $p(V)$ _{sujet déontique omis}.

L'interprétation de ces énoncés (lecture objective/subjective), pour lesquels la *source déontique* est *omise* dépend donc en partie de ce que nous pouvons admettre (ou non) une correspondance entre le *sujet énonciateur* et la *source déontique* « réelle », ce qui, nous l'avons vu, dépend du contexte. Eu égard à cette distinction, nous devons revenir sur la double réception des énoncés modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR, lesquels peuvent être lus sur le mode objectif comme sur le mode subjectif, là où les énoncés impératifs sont, quasiment tout le temps, compris sur le mode subjectif, avec une correspondance parfaite entre le *sujet énonciateur* et la *source déontique* « réelle ».

10.5 Les énoncés possiblement réalisés avec une source déontique omise (avec correspondance supposée entre la source déontique « réelle » et le sujet énonciateur) et la caractérisation de la « demande »

Énoncés modaux déontiques avec une source déontique omise (correspondant au sujet énonciateur)								
<i>Postulant une correspondance entre le sujet énonciateur et la source déontique « réelle »</i>								
Paramètres descriptifs		Caractérisation de la « demande »						
Source déontique	Expression	Sujet déontique	Détermination de la « demande »	Lecture objective / subjective de la « demande »	Impérativité (liée à la source)	Impérativité (liée au sujet)	Caractérisation de la « demande »	
Source déontique omise	DEVOIR	Intérieur animé	Sur-détermination	Lecture subjective	Faible	Forte	Demande subjective Force 6/8	
		Exemple : <i>Je dois changer.</i>						
		Extérieur inanimé	Sous-détermination	Lecture subjective	Faible	Faible	Demande subjective Force 3/8	
		Exemple : <i>La situation doit changer.</i>						
		Extérieur animé déterminé	Sur-détermination	Lecture subjective	Faible	Forte	Demande subjective Force 6/8	
		Exemple : <i>Tous les Français doivent changer.</i>						
	FALLOIR II	Extérieur animé ambigu	Sous-détermination	Lecture subjective	Faible	Moyenne	Demande subjective Force 4/8	
		Exemple : <i>Nous devons changer.</i>						
		Intérieur animé	Sur-détermination	Lecture subjective	Faible	Forte	Demande subjective Force 6/8	
		Exemple : <i>Il faut que je change.</i>						
		Extérieur inanimé	Sous-détermination	Lecture subjective	Faible	Faible	Demande subjective Force 3/8	
		Exemple : <i>Il faut que la situation change.</i>						
	IMP	Extérieur animé déterminé	Sur-détermination	Lecture subjective	Faible	Forte	Demande subjective Force 6/8	
		Exemple : <i>Il faut que tous les Français changent.</i>						
		Extérieur animé ambigu	Sous-détermination	Lecture subjective	Faible	Moyenne	Demande subjective Force 4/8	
	Exemple : <i>Il faut que nous changions.</i>							
	FALLOIR I	Extérieur animé ambigu	Sous-détermination	Lecture subjective	Faible	Moyenne	Demande subjective Force 4/8	
		Exemple : <i>Changez!</i>						
	FALLOIR I	Omis	Sous-détermination	Lecture subjective	Faible	Faible	Demande subjective Force 3/8	
		Exemple : <i>Il faut changer.</i>						

TABLEAU 18 – Source déontique omise sans correspondance et caractérisation de la « demande »

Dans le tableau 18, nous remarquons que :

— La « demande » est :

1. *sur-déterminée* ssi. le *sujet déontique* « réel » est contenu dans l'énoncé;
2. *sous-déterminée* ssi. le *sujet déontique* « réel » n'est pas contenu dans l'énoncé (i.e. il doit être déduit / désambiguïsé, s'il peut l'être);

— La lecture de l'énoncé est *subjective* puisque l'on postule une forme d'engagement du *sujet énonciateur*;

- L'impérativité de la « demande » (liée à la source déontique) est *faible*, car :
 1. la *source déontique* « réelle » doit être déterminée à partir de la *source déontique omise*;
 2. et qu'on postule que la *source déontique* « réelle » correspond au sujet énonciateur.
- L'impérativité de la « demande » (liée au sujet déontique) est :
 1. *forte* ssi. le *sujet déontique* est :
 - (a) *extérieur animé déterminé*;
 - (b) *intérieur animé*;
 2. *moyenne* ssi. le *sujet déontique* est *extérieur animé ambigu*;
 3. *faible* ssi. le *sujet déontique* est :
 - (a) *extérieur inanimé*;
 - (b) *omis*.

10.6 Les énoncés possiblement réalisés avec une source déontique omise (sans correspondance supposée entre la source déontique « réelle » et le sujet énonciateur) et la caractérisation de la « demande »

Énoncés modaux déontiques avec une source déontique omise (ne correspondant pas au sujet énonciateur)								
Postulant une non correspondance entre le sujet énonciateur et la source déontique « réelle »								
Paramètres descriptifs			Caractérisation de la « demande »					
Source déontique	Expression	Sujet déontique	Détermination de la « demande »	Lecture objective / subjective de la « demande »	Impérativité (liée à la source)	Impérativité (liée au sujet)	Caractérisation de la « demande »	
Source déontique omise	DEVOIR	Intérieur animé	Sur-détermination	Lecture objective	Moyenne	Forte	Demande objective de force 7	
		Exemple : <i>Je dois faire attention.</i>						
		Extérieur inanimé	Sous-détermination	Lecture objective	Moyenne	Faible	Demande objective Force 4/8	
		Exemple : <i>La situation doit changer.</i>						
		Extérieur animé déterminé	Sur-détermination	Lecture objective	Moyenne	Forte	Demande objective Force 7/8	
		Exemple : <i>Tous les Français doivent changer.</i>						
	FALLOIR II	Extérieur animé ambigu	Sous-détermination	Lecture objective	Moyenne	Moyenne	Demande objective Force 5/8	
		Exemple : <i>Nous devons changer.</i>						
		Intérieur animé	Sur-détermination	Lecture objective	Moyenne	Forte	Demande objective Force 7/8	
		Exemple : <i>Il faut que je change.</i>						
		Extérieur inanimé	Sous-détermination	Lecture objective	Moyenne	Faible	Demande objective Force 4/8	
		Exemple : <i>Il faut que la situation change.</i>						
	FALLOIR I	Extérieur animé déterminé	Sur-détermination	Lecture objective	Moyenne	Forte	Demande objective Force 7/8	
		Exemple : <i>Il faut les Français changent.</i>						
		Extérieur animé ambigu	Sous-détermination	Lecture objective	Moyenne	Moyenne	Demande objective Force 5/8	
		Exemple : <i>Il faut que nous changions.</i>						
		Omis	Sous-détermination	Lecture objective	Moyenne	Faible	Demande objective Force 4/8	
		Exemple : <i>Il faut changer.</i>						

TABLEAU 19 – Source déontique omise sans correspondance et caractérisation de la « demande »

Dans ce tableau, nous remarquons que :

- La « demande » est :
 1. *sur-déterminée* ssi. le *sujet déontique* « réel » est contenu dans l'énoncé;
 2. *sous-déterminée* ssi. le *sujet déontique* « réel » n'est pas contenu dans l'énoncé (i.e. il doit être déduit / désambiguïsé, s'il peut l'être);
- La lecture de l'énoncé est *objective* puisque l'on ne postule pas de forme d'engagement du *sujet énonciateur*;
- L'impérativité de la « demande » (liée à la source déontique) est *moyenne*, car :
 1. la *source déontique* « réelle » doit être déterminée à partie de la *source déontique omise*;
 2. et qu'on postule que la *source déontique* « réelle » ne correspond pas au sujet énonciateur.

— L'impérativité de la « demande » (liée au sujet déontique) est :

1. *forte* ssi. le *sujet déontique* est :
 - (a) *extérieur animé déterminé* ;
 - (b) *intérieur animé* ;
2. *moyenne* ssi. le *sujet déontique* est *extérieur animé ambigu* ;
3. *faible* ssi. le *sujet déontique* est :
 - (a) *extérieur inanimé* ;
 - (b) *omis*.

Cinquième partie

Conclusion : objectivité et subjectivité dans la modalité déontique

La vraie autorité est de ne pas se laisser imposer l'ordre des choses par ceux qui nous assaillent. Ce qui est moral, c'est la capacité des gouvernants à ne pas se laisser dicter leurs décisions par la tyrannie des événements.

Emmanuel Macron
Le 1, 13 septembre 2016

II Les discours politiques (de crise) : la saturation du déontique et des incitations à l'action

II.1 Modalité déontique objective, modalité déontique subjective : une pluralité d'usages

Les énoncés modaux déontiques (énoncés performatifs, impératifs, énoncés modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR) reçoivent, tour à tour, et en fonction d'un certain nombre de paramètres (sur lesquels nous ne revenons pas ici) une lecture objective ou subjective. En reprenant des exemples de notre corpus, nous établissons avec le tableau ci-dessous (Tableau 20, p. 142) les différentes constructions auxquelles ont pu faire appel les *sujets énonciateurs* de notre corpus (Emmanuel Macron, Édouard Philippe et Jean Castex). Nous devons alors noter la pluralité des usages de la modalité déontique dans leur discours politique, répartis, dans la lecture qui peut en être faite, entre les deux pôles du *continuum* allant de l'objectivité à la subjectivité. Notre conclusion est donc de dire qu'il n'existe pas, dans le discours politique (ni dans le corpus auquel nous nous intéressons particulièrement) de prépondérance d'un usage (objectif ou subjectif) de la modalité déontique, alors que nous avons fait l'hypothèse que le contexte de crise devait mener à une forme de « dépolitisation » du discours et donc à un plus fort usage de la modalité déontique objective. Même si n'avons pas pu mesurer finement la force du phénomène de « dépolitisation », nous pouvons voir qu'il existe toujours, dans le discours des *sujets énonciateurs* des traces de leurs opinions ou croyances personnelles.

Les énoncés modaux déontiques objectifs et subjectifs s'additionnent dans les discours que nous avons étudiés. C'est ce que nous représentons dans le tableau suivant (Tableau 20, p. 142), montrant, par là-même, que l'ensemble des expressions étudiées dans le cadre de ce travail peuvent recevoir les deux lectures⁸⁹. Nous remarquons déjà que, dans ces discours, en vertu de la co-présence d'énoncés modaux objectifs et subjectifs, nous ne pouvons pas dire qu'ils font advenir ni qu'ils manifestent la construction d'un régime épistocrate.

89. Nous notons toutefois une difficulté plus grande à lire les énoncés impératifs (IMP) comme objectifs et certains énoncés modaux déontiques en FALLOIR comme subjectifs. Nous plaçons une astérisque à côté des lectures qui posent davantage problème.

Modalité déontique	Lecture	Oui/Non	Exemples du corpus
DEVOIR	Objective	Oui	<i>Chacun doit pouvoir se faire vacciner par un professionnel de santé à côté de chez lui, qu'il connaît, et en qui il a confiance.</i>
	Subjective	Oui	<i>C'est aussi ce défi que nous devons mener.</i>
FALLOIR I	Objective	Oui	<i>Pour une personne asymptomatique souhaitant se faire tester, il faut ainsi déboursier près de 100 € en Allemagne ou en Espagne, jusqu'à 350 € au Royaume-Uni, et même être tiré au sort en Grèce.</i>
	Subjective	Oui*	<i>Il faut imaginer qu'autour de nous, je pense au Royaume-Uni ou à l'Allemagne, les enfants n'ont pas mis les pieds à l'école depuis plus de deux mois.</i>
	N.B. : il n'est pas certain que l'énoncé ci-dessus puisse recevoir une lecture objective.		
FALLOIR II	Objective	Oui	<i>Il faut que vous contactiez votre médecin pour vous faire vacciner.</i>
	Subjective	Oui	<i>Mais il faut que toutes les autres générations soient extrêmement responsables et protectrices à leur endroit puisque nous parlons de la rentrée scolaire.</i>
IMP	Objective	Oui*	<i>Restez au maximum chez vous. Respectez les règles.</i>
	N.B. : il n'est pas certain que l'énoncé ci-dessus puisse recevoir une lecture objective.		
PERF I	Objective	Oui	<i>Mais croyez-moi, cet effort que je vous demande, je sais qu'il est inédit mais les circonstances nous y obligent.</i>
	Subjective	Oui	<i>Les autorités médicales en ont tiré les conséquences et recommandent de ne l'utiliser qu'au-delà de 55 ans, ce que nous appliquons évidemment.</i>
PERF II	Objective	Oui	<i>C'est la règle des 6 personnes que nous avons appliquées aux restaurants, que nous appliquerons aux rassemblements dans l'espace public, et que nous demandons à chacun de respecter à son domicile.</i>
	Subjective	Non	<i>L'épreuve que nous traversons exige une mobilisation générale sur le plan économique.</i> ∅

TABLEAU 20 – Les lectures objectives et subjectives associées à chaque expression-type de la modalité déontique de notre corpus

II.2 Agir sur le monde : l'équilibrisme modal manifesté dans les discours politiques

Au vu des expressions que nous prenons en exemple dans le tableau précédent (Tableau 20, p. 142), nous devons remarquer que les locuteurs politiques font appel à un ensemble de formules linguistiques permettant d'inciter à l'action le destinataire de leur discours. Le résultat de chacun de ces énoncés modaux déontiques est le même pour chaque expression utilisée, bien que ceux-ci n'appellent pas de la même façon à la réalisation de l'acte perlocutoire (p). Chacun de ces énoncés participent de la constriction des possibles, restreignant ainsi le champ des actions possibles pour le destinataire du discours et imposent à celui-ci et de façon plus ou moins ferme, d'agir de telle ou telle façon (i.e. en fonction du contenu propositionnel (p) de la « demande »). Deux remarques à ce sujet :

- i. dans certains cas, lorsque le *sujet déontique* « réel » correspond à un *sujet déontique* « réel » extérieur (*déterminé* ou *ambigu*), il s'agit alors de faire participer la population française à la lutte contre le covid-19.
- ii. lorsque le *sujet déontique* « réel » ne correspond pas à la population française, alors il s'agit plutôt pour les *sujets énonciateurs* (locuteurs politique) de rendre publique l'action étatique mise en place pour lutter contre le virus, ce qui participe de la politique de transparence de l'action gouvernementale.

De ce fait, les différents énoncés modaux déontiques se complètent dans le discours politique et permettent de faire varier l'« impérativité » (la « force ») associée à chacun d'eux varie en fonction de différents paramètres. L'omission de la *source déontique*, par exemple, semble, comme nous l'avons dit en introduction, permettre au *sujet énonciateur* de

se dédouaner vis-à-vis de la « demande » qu'il effectue. Plus largement, les différentes formules modales déontiques ne rendent pas compte de la même façon de la prévalence du contenu propositionnel (p), que le *sujet énonciateur* inclut dans son acte illocutoire, sur sa contrepartie $\neg p$. C'est à ces liens entre énoncés modaux déontiques et implications politiques qu'en conclusion de ce travail nous souhaitons nous intéresser.

11.3 Constats linguistiques et implications politiques 1, source déontique : objectivité, subjectivité et réception

11.3.1 Source déontique et implications politiques

La question de la *source déontique* a trait à ou aux autorités mises en avant dès lors qu'il s'agit de prendre en responsabilité l'énoncé modal déontique. Son omission ou sa manifestation rend concret l'ensemble des voix qui modalisent le discours et appellent la population à agir de telle façon que p . Parfois omise ou extérieure au *sujet énonciateur*, elle est alors de nature à soustraire le *sujet énonciateur* aux « demandes » qu'il effectue lorsqu'il réalise des énoncés modaux déontiques. La manifestation de différents types de *sources déontiques* rend compte, sur le plan politique et pratique, de la pluralité d'acteurs à qui il a incombé de réfléchir et d'agir en vue de lutter contre le covid-19. Faire appel à des *sources déontiques extérieures inanimées* (ou pouvant être considérées comme telles, si celles-ci sont *omisées*), c'est aussi faire preuve d'une certaine pédagogie vis-à-vis des destinataires du discours et leur montrer qu'il y a une *nécessité* réelle à agir contre le virus, laquelle est exprimée par le danger même qu'il représente. En somme, chacune des *sources déontiques* manifestées dans les énoncés modaux déontiques permet de poursuivre un but donné et de « colorer » la modalité d'une certaine façon⁹⁰.

11.3.2 Modalité déontique objective, modalité déontique subjective : institutions v. autorités personnelles

Du point de vue politique, on peut considérer que les usages objectifs et subjectifs de la modalité déontique (qui dépendant en partie de la *source déontique* repérable dans chaque énoncé modal déontique) ne renvoient pas aux mêmes concepts et n'impliquent pas une même forme de pouvoir politique.

- Les contextes objectifs sont liés à l'usage d'une *source déontique extérieure*, laquelle peut être inscrite dans la nature intemporelle et impersonnelle de l'État ou de la (*so called*) fonction présidentielle (i.e. des institutions), qui ne peut pas être considéré comme subjectif ou faisant valoir une opinion propre. Ils permettent la manifestation de l'État-providence, dans son devoir de protection de la population française, lequel fait fi de la personne physique qui endosse la fonction de président de la République et des personnes physiques qui incarnées par le gouvernement.
- Les contextes subjectifs, eux, sont associés aux acteurs qui endossent les rôles de gouvernance associés à l'État. Emmanuel Macron et ses Premiers ministres, de ce point de vue, sont les intermédiaires entre l'État et le peuple (ensemble des *sujets déontiques* « réels »). Ils caractérisent véritablement la temporalité des fonctions institutionnelles en France et permettent de faire valoir des choix politiques pouvant être rapportés à une ou plusieurs personnes physiques.

En ce sens que l'on puisse lire un énoncé modal déontique comme plutôt objectif ou plutôt subjectif donne lieu à une interprétation différente sur le plan politique. Si nous reprenons les exemples des énoncés modaux déontiques en DEVOIR (cf. Tableau 20, p. 142), on en arriverait à associer l'énoncé *Chacun doit pouvoir se faire vacciner par un professionnel de santé à côté de chez lui, qu'il connaît, et en qui il a confiance* à l'intemporalité du pouvoir étatique français (qui promeut l'accès universel aux soins de première nécessité), alors que l'énoncé *C'est aussi ce défi que nous devons mener* doit être rapporté à la façon selon laquelle Emmanuel Macron a souhaité mener ou a envisagé la lutte contre le virus. Considérer qu'il s'agissait d'un « défi » à relever ne peut être rattachée qu'à la subjectivité du *sujet énonciateur*.

90. Nous y reviendrons, toutefois, il n'est pas certain que les locuteurs politiques aient à l'esprit ces idées lorsqu'ils rédigent (ou font rédiger) leurs discours.

Examinons une citation avant de poursuivre :

Invoking the idea of substitutability raises the question of what it is that remains constant over the substitution. In the case at hand, when we express trust in an institution we express our belief that, even if the present officeholders in that institution were to be replaced with others, the performance of the institution would remain more or less the same. In other words, so-called trust in an institution is tantamount to the belief in the impersonality of its performance, in addition to the belief that its goals are compatible with our interests. In contrast, when I trust other individuals, I expect their behavior toward me to be entirely personal : I expect their behavior to reflect the fact that it is I who am affected by it, not just anyone, and that it is precisely because it is me that they behave the way they do. But when I say I trust an institution, I expect its behavior toward me to be impersonal : I expect its rulings and decisions to be unaffected by whether it is I or anyone relevantly similar who stands to be affected by those rulings and decisions. (ULLMANN-MARGALIT 2007, p. 62-63)

Ce que Ulmann-Margalit (2007) précise dans ce passage c'est que la confiance accordée à une institution doit être distinguée de celle accordée à ceux qui en prennent le charge et la responsabilité. Dans le contexte de lutte contre le virus, les deux types de confiance (dans les institutions et dans ceux qui les incarnent « personnellement ») ont pu être rendues manifestes. De nombreuses études (dont nous ne pouvons rendre pleinement compte ici) montrent que la lutte contre le covid-19 s'est articulée autour de rapports de confiance entre le peuple et les institutions politiques et entre le peuple et le président de la République/les Premiers ministres. Ici se trouve un des éléments qui pourraient expliquer pourquoi les énoncés performatifs énoncés à la première personne du singulier ont pu voir le jour dans les discours des membres de l'exécutif français, réinstaurant ainsi un rapport de proximité entre eux et le peuple⁹¹.

Nous ne pouvons pas, à ce stade, juger de l'efficacité de réaliser un énoncé modal déontique subjectif ou objectif⁹², mais seulement essayer d'expliquer les lectures qui peuvent en être faites. Réaliser, pour les membres de l'exécutif français, des énoncés modaux déontiques (que nous considérons parfois) objectifs (et parfois) subjectifs c'est, selon nous, faire le double choix politique de (i) montrer la nécessité d'agir eu égard au danger que fait planer le virus sur le peuple (modalité objective, fondée sur des arguments de nature épistémique, des faits supposés objectifs) et (ii) montrer qu'il y a une prise en compte de cette nécessité, laquelle est traduite en obligations de la part des membres de l'exécutif français (modalité subjective, fondée sur une appréciation personnelle de la nécessité d'agir face au virus).

11.3.3 L'usage de la modalité déontique objective : le pragmatisme politique en question

Faire le choix entre des énoncés modaux déontiques objectifs ou subjectifs traduit, de ce fait, le rapport de force entre l'exécutif français et le peuple. De son côté, O'Connor (2021) note que la gestion de crise, au niveau mondial, s'est faite dans « un contexte de montagnes russes » (*roller-coaster context*), avec « des politiques publiques qui tentaient de surfer sur les vagues [du covid] selon une tactique alternant confinement et déconfinement, caractérisée par un mix entre paternalisme et autoritarisme ». Or dans une relation où l'autorité est de type paternaliste, « the child defers to the father in just about everything, and so does the vassal to his lord and the subject of the tyrant. » (ULLMANN-MARGALIT 2007, p. 57) Et Ulmann de poursuivre ainsi : « The status of what expert authorities tell us to do is different from the status of what paternalistic authorities tells us to do : it is more in the nature of advice, not command. » (ULLMANN-MARGALIT 2007, p. 58)

91. D'aucuns pourraient faire le lien entre l'usage de la modalité déontique subjective et la volonté, de la part de l'exécutif français, de sur-communiquer pendant cette période. Celle-ci pourrait être justifiée par la volonté des membres de l'exécutif français de créer (et de maintenir) un lien fort avec le peuple. Le régime de communication n'était donc pas forcément en tout temps celui de l'objectivité et des preuves, mais parfois aussi celui de la subjectivité et d'une intempesive demande de la part des membres de l'exécutif de leur faire confiance.

92. Nous ne pouvons pas, par exemple, dire que le contenu propositionnel (*p*) d'une « demande » effectuée par le biais d'un énoncé modal déontique objectif a été satisfait plus largement que si la « demande » avait été effectuée par le biais d'un énoncé modal déontique subjectif.

Cela nous permet de comprendre que, d'une certaine façon, l'appel à une *source déontique extérieure* ou à la création discursive de contextes supposés objectifs, ne peut pas être interprété comme la manifestation d'une autre autorité, ou, plutôt, que la nature épistémique de celle-ci n'ajoute en rien à la « force » des énoncés modaux déontiques réalisés. Agir discursivement de la sorte, c'est plutôt nier, dans le discours, la dimension paternalistique du rapport de pouvoir entre l'exécutif français (*sujet énonciateur*) et le peuple (destinataire du discours). C'est pourquoi, dans le discours politique (de crise?), le *sujet énonciateur* doit faire le choix entre (i) parier sur sa propre autorité et sur la confiance qu'on lui accorde (appréhension paternalistique du pouvoir) et (ii) sur l'objectivité des faits.

Bendinelli (2014) fait plutôt, elle, le constat de ce qu'il y aurait un avantage, pour les locuteurs politiques, à faire appel à des *sources déontiques extérieures*, inscrites dans des contextes de justification objectifs. Voici ce qu'elle écrit :

Se limiter à relayer l'existence de contraintes factuelles, hors de toute subjectivité apparente, peut être considéré comme un aveu de faiblesse. [...] Au regard de nos données l'idée d'impuissance véhiculée par HAVE TO ne traduit pas une attitude passive et défaitiste. Elle sert au contraire la stratégie des candidats en leur permettant (i) de masquer leur subjectivité et de ne pas paraître responsable; et (ii) de mettre l'accent sur les faits et les circonstances environnant l'énonciation d'une contrainte. Il s'agit donc davantage de prendre du recul face aux contraintes dont on hérite et non de reconnaître qu'il est impossible d'agir dans un contexte donné : nous rejoignons ainsi l'analyse de P. Charaudeau pour qui cette attitude peut être nommée réalisme économique ou pragmatisme politique (2005, 33). (BENDINELLI 2014, p. 134)

La traduction des énoncés modaux déontiques en termes de rapports de pouvoir se ferait donc entre un extrême objectif-pragmatique et un autre extrême subjectif-paternaliste. Nous l'avons vu, les *sujets énonciateurs* font appel à des *sources déontiques extérieures* (le plus fréquemment assimilées à un certain contexte, i.e. des faits supposés objectifs, ou à une autorité épistémique tierce) pour justifier les actions et politiques publiques mises en place. Ainsi, nous voyons en quoi le discours de crise auquel nous nous intéresserons actualisé l'idée de Charaudeau de « pragmatisme politique » pour qualifier la nature et le régime de justification de ces discours et des énoncés qui les composent.

Néanmoins, l'unique appel à des *sources déontiques extérieures*, selon nous, ne saurait suffir pour atteindre le but que les locuteurs politiques se donnent dans leurs discours. Cela entraînerait une trop forte déconnexion du *sujet énonciateur* vis-à-vis des *sujets déontiques* « réels » (i.e., en contexte : le peuple). Une telle idée permet alors de comprendre pourquoi les différentes expressions modales déontiques (énoncés modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR, énoncés performatifs et impératifs) sont utilisés en co-occurrence dans un même discours. Nous revenons ici à l'emphase que nous avons précédemment placée sur l'importance de parier sur une pluralité d'énoncés modaux déontiques : il s'agit alors, pour le locuteur politique, de faire valoir plusieurs types d'autorité et de justifications, lesquelles permettent en partie de pallier la diversité des réceptions du discours politique et de « parler » au plus grand nombre⁹³.

11.3.4 L'usage de la modalité déontique objective : une intensification de l'impérativité des « demandes » ?

Nous notions plus haut (voir note de bas de page, p. 92) qu'il était extrêmement complexe de mesurer le degré de satisfaction espéré des « demandes » effectuées par le *sujet énonciateur*, selon qu'elles étaient réalisées par le biais d'énoncés modaux déontiques objectifs ou d'énoncés modaux déontiques subjectifs. Nous ne pouvons donc, au vu des ressources qui nous sont allouées et des conclusions auxquelles nous sommes personnellement parvenu, dégager de grands constats sur les récentes mutations du discours politique. Toutefois, notre approche, si elle était pérennisée, pourrait le permettre.

En effet, selon différents chercheurs, il semble que le discours politique ait, depuis peu, pris une certaine tangente, vers une forme de standardisation, conduisant peu à peu à sa dépolitisation. En d'autres mots, et pour revenir aux notions

93. Et de pallier, par exemple, la méfiance de certains citoyens à l'égard d'Emmanuel Macron, en faisant usage d'énoncés modaux déontiques plutôt objectifs, ne l'introduisant pas personnellement comme *source déontique*.

d'objectivité et de subjectivité, les discours politiques (*sujets énonciateurs*) auraient tendance à devenir de plus en plus objectifs, ou, tout du moins, à effacer de plus en plus les marques de la subjectivité du *sujet énonciateur* en question, effaçant, dans un même mouvement, tout marque de conflictualité propre au champ politique. Rioufreyt (2017) note :

Les analyses de discours institutionnels montrent combien il *tend à effacer les traces de la conflictualité et des tensions internes* (Oger et Ollivier-Yavier, 2006); dépolitisant en faisant appel à des sources de légitimité aussi diverses que la « bonne gouvernance », l'ouverture à la « société civile » ou la démocratie participative », ils aboutissent à des formes de « discours sans adversaires » (Juhem, 2001). (Notre emphase.)

Bien que nous ayons remarqué que les deux modes d'expression, objectif et subjectif, aient été en de rigueur dans le discours de crise du covid, nous ne pouvions faire l'impasse sur les dernières mutations du discours politique. De surcroît, lorsque nous notons que la modalité déontique exprimée par les *sujets énonciateurs* de notre corpus tend parfois du côté de la subjectivité, nous ne le faisons que sur la base d'éléments linguistiques, et faisons en quelque sorte fi du contenu même des énoncés. Ces derniers ne rendent pas explicitement compte de la mise en place d'un projet politique particulier, lequel serait propre à Emmanuel Macron et à son gouvernement et, en ce sens, il nie également une partie du caractère intrinsèquement conflictuel du champ politique. Ce n'est qu'en creux que l'on décèle, à certains endroits du discours, des marques de la subjectivité, laquelle n'est pas même manifestée dans le contenu même des discours. En regardant plus près la répartition entre usages objectifs et subjectifs de la modalité déontique, nous pourrions être en mesure de confirmer ou d'infirmier ces tendances.

Gobin, dans son article sur la caractérisation du discours politique contemporain explique que « ce qui nous fait défaut aujourd'hui » (et peut-être n'irions-nous même pas jusqu'à appréhender cela comme un défaut, sinon comme une mutation du discours politique que nous garderions bien d'évaluer positivement ou négativement) c'est « le fait que nous ne sommes plus dans un univers discours de type contradictoire⁹⁴. » (2011) Selon elle, « nous avons délaissé la démocratie au profit de la technocratie et la logique démocratique au profit de la logique technocratique. Or l'expertise mise au pouvoir absorbe la politique. Nous avons ainsi un discours politique de type "schizophrène", qui refuse la débat et la contradiction et qui nie d'être porteur d'une idéologie politique. » (GOBIN 2011) Sans pouvoir pleinement rejoindre cette analyse, nous voyons bien de quelle façon celle-ci parachève notre propos sur l'interprétation de la modalité déontique objective. Souvent exprimée grâce à des *sources déontiques extérieures inanimées*, elle permet d'évacuer le caractère politique du discours politique, sans qu'il y ait de neutralisation complète de ce caractère.

Alors que la lutte contre le covid-19 a mêlé (au moins) deux types d'autorité (politique et épistémique), nous voyons de quelle façon ce deuxième type a semblé prendre le pas dans le discours. Fouks, dans son ouvrage sur la gestion de crise, écrit : « La technocratie associe le règne de la normativité bureaucratique au gouvernement des experts. Il ne s'agit plus tant d'un pouvoir d'influence comme on pouvait l'observer pendant les décennies précédentes, à travers l'entrisme de générations d'élèves des mêmes grandes écoles venus porter la *doxa* néo-libérale dans les cercles dirigeants. Il s'agit désormais d'un véritable transfert de pouvoir : le politique le confie aux experts, dans un renoncement à sa responsabilité et à ses prérogatives. » (2020, p. 29) L'appel aux experts, traduit dans le discours par une moindre présence de la subjectivité même du *sujet énonciateur* peut à la fois être compris comme (i) la soustraction du *sujet énonciateur* au champ politique et à ses propres considérations idéologiques, mais également comme (ii) la manifestation de l'esprit d'un nouveau type de gouvernance, fondée sur des données empiriques objectives, lesquelles conduiraient le gouvernant, par voie de fait, à prendre la décision qui *s'impose*.

Les discours de crise du covid-19 marqueraient donc l'entrée ou le parachèvement d'une gouvernance technocratique, dont « le discours de propagande cherche à convaincre son destinataire qu'il est le seul possible parce que le seul

94. Gobin va plus loin encore en expliquant que nombre de discours politiques font aujourd'hui usage de la « langue de coton », laquelle viendrait en complément de la plus connue langue de bois. Le concept de « langue de coton », lui, « a été inventée pour illustrer cet aspect ouateux de l'argument qui n'offre que peu de prise à la réfutation directe. Comment en effet discourir aisément, dans un dialogue direct avec les contraintes de ce type d'échange (le temps, la supposition du partage au moins d'un vocabulaire commun, ...), pour justifier que l'on soit opposé à la *croissance de l'emploi*, à l'*égalité des chances*, à la *formation tout au long de la vie*, au *combat contre l'insoutenabilité des dépenses publiques*, à la *promotion du bonus budgétaire*, à la *lutte contre les déficits publics*, ... sans paraître aussitôt suspect de s'attaquer à l'essence même de l'ordre social. » (GOBIN 2011)

compétent. Les autres discours sont relégués au titre de bruits : inaudibles. » (GOBIN 2011) Nous n'avons pu nous y intéresser ici, mais une des questions posées par la modalité déontique est de savoir comment, face un « salient decision problem » (Δ), les *sujets énonciateurs* font valoir que p vaut mieux que $\neg p$, ce qui a trait à l'ordonnement des mondes possibles (*ordering of worlds*) et permet de comprendre, entre autres, la « force » associée à chaque acte illocutoire effectué par le biais d'un énoncé modal déontique.

11.3.5 L'usage de la modalité déontique objective et le spectre de l'épistocratie

Dans un discours où le *sujet énonciateur* fait valoir l'idée que, par rapport à un problème politique donné, il existe une unique solution possible (i.e. une seule réponse possible à un problème donné), le régime politique dévie vers la technocratie, souvent liée à un autre régime politique qu'on appelle « épistocratique ». Là où nous rejoignons formellement Llorca, c'est par rapport au lien qu'il établit entre « neutralisation par la dépolitisation » et ce régime politique. Pour lui, ce que ce « mythe » [celui de la neutralisation] recouvre, c'est « le fantasme de l'épistocratie » (2021, p. 79-80), l'idée d'un régime politique dans lequel le pouvoir serait confié aux savants. Reprenant les idées d'Alexandre Viala, il note que ce régime particulier intronise une nouvelle forme de gouvernance. « Tout se passe comme si le pouvoir était capable d'adopter les “bonnes décisions”, cautionnées par la Raison. Cette illusion cognitiviste – au terme de laquelle le politique serait en mesure de connaître la réponse juste – est le moteur de l'idéal épistocratique, qui s'évertue à soustraire le gouvernant, réputé connaître et non vouloir, à l'épreuve de la discussion. » (LLORCA 2021, p. 79-80)

Nous sommes d'accord sur le lien établi entre ces deux idées, toutefois il reste à discuter de la prégnance de celui-ci dans les discours que nous étudions. En vertu de la co-présence d'énoncés modaux objectifs et subjectifs dans ces discours, nous ne pouvons pas dire qu'ils font advenir ni qu'ils manifestent la construction d'un régime épistocrate. Il est possible d'en voir des mentions ou des allusions, mais pas nous ne pouvons, à partir de ces discours, voir l'*épistocratie* en acte. Un tel régime poserait sûrement problème du côté de la population⁹⁵, laquelle aurait tendance à se voir renier le droit de pouvoir remettre en question la gestion de crise. Ceci étant dit, même si la gestion de crise n'a pas fait advenir un régime épistocrate au sens fort où nous l'entendons, les discours étudiés montrent quand même que les *sujets énonciateurs* avaient à l'esprit l'idée que, pour chaque problème, une seule position pouvait être choisie. Dire X doit p , c'est également dire, (i) soit que X ne doit pas $\neg p$, (ii) soit que X doit p plutôt que $\neg p$, ce qui affirme la primauté de certaines options sur d'autres. En ce sens, sans qu'on puisse dire qu'elles étaient appuyées par la Raison ou par des arguments scientifiques ou des faits supposément objectifs, les décisions prises dans le cadre de la gestion de crise sanitaire étaient mentionnées dans le discours comme les seules valables – c'est l'idée d'un *must* à valeur « conclusive » chez Toulmin (2003, dans ROCCI 2017, p. 112) et chez Silk (2015), qui évacue tout autre potentialité de réponse.

11.4 Constats linguistiques et implications politiques 2, sujet déontique : détermination et réception

11.4.1 Sujet déontique et implications politiques

Repérer le *sujet déontique* « réel » dans les énoncés modaux déontiques permet, nous l'avons vu, de déterminer qui doit prendre en charge l'action « demandée » par le *sujet énonciateur*. Dans le discours politique, et *a fortiori* dans le discours politique de crise du covid-19, son repérage est d'autant plus important que ce ne sont pas des discours purement informatifs, mais des discours qui incitent véritablement à l'action. De la transparence du *sujet déontique* « réel » dépend la satisfaction des « demandes » du *sujet énonciateur*, et la bonne conduite de l'action politique. Parfois *omis* ou *extérieur inanimé*, il est susceptible de brouiller le message contenu dans le discours politique et de nuire à cette bonne conduite. Sur le plan pratique, et en situation de crise (voire dans toute gestion de projet, plus trivialement), il est essentiel que chacun puisse reconnaître l'ensemble des tâches qu'il lui incombe de faire, lesquelles, une fois réalisées, permettront d'atteindre

95. Sur les problèmes que peut poser ce type de régime, voir GIROUX 2013.

l'objectif ou le but (*telos*) fixé. Nous l'avons vu cependant, chaque énoncé modal déontique de notre corpus ne fait pas ce voeu de clarté, et une certaine ambiguïté plane parfois sur celles et ceux qui doivent prendre en charge la réalisation du contenu propositionnel (*p*) de la « demande » effectuée par le *sujet énonciateur*, une ambiguïté qui peut être levée par le repérage de marques de reprises anaphoriques ou par déduction eu égard à la situation d'énonciation ou à la nature même du contenu propositionnel, lequel ne peut pas toujours être pris en charge par le destinataire du discours (i.e. l'ensemble des Français, assemblée constituant la cible des allocutions officielles du président de la République et de ses Premiers ministres durant la crise du covid).

11.4.2 De la mobilisation de tous en question en période de crise

Dans certains cas, lorsque le *sujet déontique* « réel » n'est pas déterminé de façon stable (i.e. lorsque *sujet déontique* est *omis* ou *extérieur inanimé*), les destinataires du discours ne peuvent pas, sur le plan linguistique, être tenus responsables s'ils ne se reconnaissent pas comme *devant satisfaire p*. Cela pose problème sur le plan pratique et politique. En effet, « en ne racontant pas ce à quoi les citoyens sont invités à s'associer, nos dirigeants révèlent le monde ancien qui les corsete : un monde de l'entre-soi, où l'on annonce des décisions abstraites et absurdes, comme des mesures administratives, liste sans âme et sans but, annoncée devant un peuple qui n'a plus qu'à se soumettre passivement à ces décisions abstraites et absurdes. » (FOUKS 2020, p. 55) Agir de la sorte, pour les *sujets énonciateurs*, c'est en quelque sorte ne pas tenir compte du peuple et de sa capacité à pleinement agir dans le cadre de la lutte contre le virus (ou, plus largement, à ne pas agir en vue d'un but donné par les gouvernants). Fouks, bien que peut-être trop critique selon nous à ce sujet, a raison sur ce point : il semble qu'en temps de crise, la mobilisation générale, maintes fois souhaitée par Emmanuel Macron, soit une nécessité. Mais celle-ci n'est pas un donné; elle doit être construite par le discours. Nous faisons donc l'hypothèse de dire, eu égard à nos conclusions, qu'il est préférable pour un locuteur politique de favoriser les expressions modales déontiques permettant de faire nettement mention du *sujet déontique* « réel », ne serait-ce que par le biais de vocatifs comme *Mes chers compatriotes*.

Différents commentateurs de la gestion de crise du covid-19 en France ont noté que, plutôt que d'inviter véritablement le peuple français à soutenir l'action politique menée par le gouvernement, ce dernier avait eu plutôt tendance à infantiliser le peuple, en ne lui donnant pas l'ensemble des outils susceptibles de le faire agir de la « bonne » façon. Nous pensons ici à des « outils » permettant de comprendre la *nécessité* d'agir (preuves, et transparence des preuves dans la communication gouvernementale) et à des « outils » permettant de comprendre la « bonne » façon d'agir. D'aucuns ont repéré dans la gestion de crise gouvernementale un flagrant manque de pédagogie, laissant transparaître les incohérences ou incertitudes du gouvernement, manque de pédagogie qui aurait aussi été interprété comme une dissimulation d'informations ou comme la preuve de ce que le gouvernement n'aurait pas été honnête en tout temps. « Le système qui a été mis en place est resté obscur, et ce alors même qu'il était efficace. Nul n'a montré les décisions ni les chaînes de responsabilité qui en garantissaient la mise en œuvre, comme si tout reposait sur la bravoure. » (FOUKS 2020, p. 170)

Faire comprendre au peuple qu'il était un acteur essentiel de la lutte contre le covid-19, en l'établissant au centre de cette lutte, aurait été une preuve de la confiance que le gouvernement lui accordait. Il faudrait pour sûr se garder de dire que le gouvernement français a délaissé le peuple français et de dire qu'il ne l'a pas inclus dans la lutte, mais nombre d'énoncés que nous avons analysés montrent bien qu'il n'a pas forcément été associé explicitement à cette lutte. Reprenons-en quelques-uns.

(196) **Sujet déontique omis**

- a. Il faut tenir ensemble!

(CASTEX 2021c)

- b. Il faut réduire les risques de croiser le virus, et donc les occasions de contacts dans les lieux clos.

(CASTEX 2021b)

- c. Il faudra au maximum limiter les déplacements inutiles. Souffler et se retrouver, oui.
(MACRON 2020b)
- d. Enfin, l'épreuve que nous traversons exige une mobilisation générale sur le plan économique.
(MACRON 2020g)

Les énoncés (196), associant un *sujet déontique omis*, sous-tendent l'idée qu'il existe un ensemble d'actions à mettre en place, mais sans que l'on sache qui en est ou en sera tenu responsable. L'omission du *sujet déontique*, dans le cas où le destinataire du discours ne déduit pas qu'il est le *sujet déontique* « réel », pourrait conduire à l'inaction du *sujet déontique* « réel » supposé (i.e. la personne ou l'ensemble des personnes ayant envisagés par le *sujet énonciateur* comme devant prendre en charge *p*). Ces énoncés peuvent être mal interprétés, et ce d'autant plus lorsque l'action « demandée » (*p*) manque de clarté, comme on peut dire que c'est le cas avec (196d).

Cela se remarque aussi avec (197a). Cet énoncé, de la même façon que les énoncés précédents (196), n'institue pas les citoyens français comme *sujets déontiques* « réels ». Même si on peut déduire qu'ils sont les *sujets déontiques* « réels » de cet énoncé avec l'adverbe *ensemble*, un tel énoncé n'incite pas réellement à l'action.

(197) **Sujet déontique extérieur inanimé**

- a. Cette crise doit être l'occasion d'une mobilisation nationale de solidarité.
(MACRON 2020g)

Enfin, les énoncés modaux déontiques associant un *sujet déontique extérieur animé ambigu* (198) laissent eux aussi planer le doute sur la nécessaire prise en charge (ou non) de la réalisation de *p* par les citoyens. S'exprime ici le problème de l'ambiguïté des pronoms personnels pluriels, laquelle pourrait être volontairement laissée comme telle dans le discours (voir § 7.3.3, p. 115). En laissant ouvert l'interprétation de ces pronoms, le *choix* est comme laissé au destinataire du discours de se sentir responsable ou non de la réalisation de *p*.

(198) **Sujet déontique extérieur animé ambigu**

- a. Il nous faut donc encore et à nouveau faire face ensemble : nous avons devant nous des jours encore difficiles.
(CASTEX 2021b)
- b. Nous devons être raisonnables, respecter la règle du couvre-feu, rester chez soi le 31 décembre et suivre la recommandation d'un maximum de six adultes.
(CASTEX 2020a)
- c. Pour vous faire vacciner, vous devez contacter votre médecin.
(CASTEX 2021c)

Cette non-inclusion du peuple dans le discours, en tant que *sujet déontique* « réel » pourrait être une preuve, pour certains qu'un changement est nécessaire. Pour Fouks, par exemple, « dans une communication adaptée au XXI^e siècle, le respect de l'opinion exige de savoir l'écouter et dialoguer avec elle. Les élites anciennes n'ont pas encore admis le fait qu'il est inutile d'ordonner ou d'informer de façon verticale, que c'était même contre-productif en raison de la distanciation que cela instaure entre ceux qui parlent et ceux qui sont censés écouter et suivre. La communication doit être une façon de proposer et d'associer librement ceux *avec* qui l'on parle – et non ceux *à* qui l'on parle –, dans une forme de dialogue. » (FOUKS 2020, p. 72)

11.4.3 Le destinataire du discours et le sujet déontique « réel » : questions de politesse

Pour expliquer que les *sujets énonciateurs* n'aient pas, plus que cela, explicitement fait mention du peuple français comme *sujet déontique* « réel », plusieurs hypothèses peuvent être avancées⁹⁶. Une de celles qui nous paraît la plus intéressante (et dont les tenants et aboutissants commencent à être de plus en plus traités par la littérature scientifique portant sur la modalité déontique, et notamment les impératifs) serait de dire que les *sujets énonciateurs* tiennent à rester « polis » vis-à-vis de l'assemblée devant laquelle ils s'expriment. Nous avons expliqué, en introduction, qu'il existait différentes façons d'inciter le destinataire d'un discours à l'action (*to get the addressee to do something*), d'aucuns ont fait l'hypothèse que ces différentes manifestaient différents rapports d'autorité et de politesse entre le *sujet énonciateur* et le destinataire du discours.

En cela, la réalisation d'actes illocutoires directifs par le biais d'énoncés modaux déontiques peut également être compris selon un autre prisme, du côté de la réception du discours, si l'on tient compte de la relation d'autorité qu'ils sous-tendent entre le *sujet énonciateur* et le destinataire du discours. Prenant en compte ces questions d'*autorité* et de *politesse*, nous devons, non seulement dire qu'il existe une pluralité de raisons pour lesquelles certaines expressions déontiques sont utilisées dans certains contextes et pas d'autres et que, parmi ces raisons, l'une est peut-être de ne pas « froisser » le destinataire du discours. Une telle idée en sous-tend une autre à savoir que le destinataire du discours le reçoit, lui aussi, de façon subjective, et qu'il s'y « engage » également.

Le raisonnement que nous donnons sous forme d'hypothèse – n'ayant pu le vérifier ici même – est le suivant : l'omission ou la sous-détermination de la *source* comme du *sujet déontique*, c'est-à-dire lorsqu'il faut déterminer, d'une façon ou d'une autre, la *source déontique* « réelle » et/ou le *sujet déontique* « réel », permet d'affaiblir la relation d'autorité entre le *sujet énonciateur* et le destinataire du discours. De cette façon, la déonticité même des énoncés modaux déontiques est rendue moins concrète. Selon cette hypothèse, réaliser des énoncés modaux déontiques associant ces paramètres « affaiblis » (i) permettrait de ne pas « rappeler » la relation de subordination entre le *sujet énonciateur* et le destinataire du discours (ii) mais conduirait paradoxalement à désinciter à l'action ce même destinataire (lequel est communément compris comme le *sujet déontique* « réel » de quasiment l'ensemble des énoncés).

Pour discuter de cela, nous nous appuyons sur les thèses, souvent mentionnées, de Brown et Levinson (1987). Voici les prémisses de leur argumentation.

1. All MPS have **positive face** and **negative face**, and all MPs⁹⁷ are **rational agents** – i.e. choose means that will satisfy their end.
2. Given that face consists in a set of wants satisfiable only by the action (including expressions of wants) of others, it will in general be to the mutual interests of two MPs to maintain each other's face. [...]
3. Some act intrinsically threaten face; these 'face-threatening acts' will be referred henceforth as **FTAs**.
4. Unless S's want to do an FTA with maximum efficiency (defined as **bald on record** is greater than S's want to preserve H's (or S's) face to any degree, then S will want to minimize the face threat of the FTA.
5. Given the following set of strategies, the more an act threatens S's or H's face, the more S will want to choose high-numbered strategy; this by virtue of the fact that these strategies afford payoffs of increasingly minimized risk.
6. Since [the above-mentioned principles] are known to all MPs, our MP will not choose a strategy less risky than necessary, as this may be seen as an indication that the FTA is more threatening than it actually is. (BROWN et LEVINSON 1987, p. 59-60)

La « negative face » (concept qui nous vient de la pensée du sociologue Erving Goffman) est définie chez Brown et Levinson (1987) comme : « the basic claim to territories, personal preserves, rights to non-distraction – i.e. to freedom of

96. Parmi ces hypothèses – et nous n'y revenons pas –, celle qui veut que les citoyens français se reconnaissent comme *sujet déontique* « réel » et ce peu importe le *sujet déontique* associé à chaque énoncé modal déontique.

97. Les MPS correspondent aux « model persons » que Brown et Levinson utilisent dans leur modèle. « All our Model Person (MP) consists in is a wilful fluent speaker of a natural language, further endowed with two special properties – rationality and face. » (BROWN et LEVINSON 1987, p. 58)

action and freedom from imposition » (p. 61). Elle défend donc *a minima* le locuteur de toute forme de paternalisme trop exacerbé. Par rapport aux discours étudiés, cela aurait pour corollaire l'idée que certains usages de la modalité déontique qui permettent de dépersonnaliser l'obligation (entre autres) le seraient, non en vertu d'une volonté du *sujet énonciateur* de rendre plus abstraite sa « demande », mais plutôt en vertu d'une volonté de préserver la « face négative » du destinataire du discours. Évidemment, le problème rendu concret par cette hypothèse est que le *sujet énonciateur* ne peut pas, en agissant de la sorte, choisir l'une de ces conséquences sans subir la seconde.

Brown et Levinson (1987), par exemple, notent que : « In many languages, agent deletion is allowed not only in imperatives but also in other verb forms that encode acts which are intrinsically FTAs. [...] The glosses indicate option cognates in English (also in Spanish – *es necesario*), which are obligatory in French », en prenant l'exemple de *Il faut que / It is necessary that...* (p. 191). De surcroît, ils remarquent plusieurs façons dans le discours de tenir compte de ces questions de politesse. Dans notre corpus, il s'agit des cas où la *source déontique* est *omise*, c'est-à-dire dans les énoncés modaux déontiques en FALLOIR, en DEVOIR, et les énoncés impératifs. En cas d'omission de la *source déontique*, laquelle conduit au désengagement total ou partiel du *sujet énonciateur*, la *nécessité* apparaît comme un fait objectif et non comme la contrainte d'une personne imposée à une autre.

Brown et Levinson (1987) soulignent également que :

one way of dissociating S and H from the particular imposition in the FTA, and hence a way of communicating that S doesn't want to impinge but is merely forced to by circumstances, is to state the FTA as an instance of some general social rule, regulation, or obligation. So we get pronoun avoidance by means of the first items rather than the second in pairs of sentences like the following.

- (199) a. Passengers will please refrain from flushing toilets on the train.
b. You will please refrain from flushing toilets on the train. (BROWN et LEVINSON 1987, p. 206)

Ainsi, la réalisation d'énoncés modaux déontiques associés à un *sujet déontique sous-déterminé*, i.e. sans faire correspondre le destinataire du discours au *sujet déontique* « réel » (quand bien même ce serait le cas) permet de ne pas trop « engager » le destinataire du discours. Cela a pour conséquence de ne pas nier, chez celui-ci, la capacité à raisonner par lui-même, selon son libre principe. Il s'agit, ici, de ne pas placer en exergue le *sujet déontique* « réel » de l'énoncé modal déontique, en l'incluant dans une assemblée fictive, telle que 'les Français'. De la même façon que, si quelqu'un lit ou entend (199a), il comprend (199b) dès lors qu'il se considère lui-même comme 'un passager' (*a passenger*), si le destinataire du discours se reconnaît comme 'français', alors il comprendra qu'on l'a enjoint à agir de telle sorte que *p*. Plus subtilement, les énoncés modaux déontiques associant un *sujet déontique extérieur inanimé* permettent aussi d'instituer le *face-threatening act* (la « demande ») *as an instance of some general social rule, regulation, or obligation*, laquelle n'émanerait pas du *sujet énonciateur*. C'est le cas avec (200), qui permet au *sujet énonciateur* de ne pas « pointer du doigt » une partie de la population française, laquelle serait supposée susceptible de faire moins attention aux gestes barrières.

- (200) Le déconfinement progressif ne doit pas être le signe ou la marque du relâchement de notre vigilance.
(PHILIPPE 2020a)

Enfin, l'usage impersonnel de *falloir*, associé à un *sujet déontique sous-déterminé*, rappelle à cet égard les conclusions qu'établit Bendinelli (2014) à propos des énoncés modaux déontiques en *have to*, qui fait lien avec les thèses de Brown et Levinson.

Compte tenu du signifié de HAVE TO et de son profil d'emploi, on comprend mieux que ce semi-modal permet aux candidats de renvoyer d'eux-mêmes l'image d'hommes pragmatiques. La relation qui les unit à leur auditoire en devient moins hiérarchisée : en effet, en se présentant comme de simples relais entre les faits

et ce qu'ils imposent de faire ou de penser, les candidats ne construisent pas un rapport de type dominant / dominé. **HAVE TO permet donc de rendre compte de l'existence de contraintes sans menacer la face négative de l'auditoire** : une telle conclusion confirme la pertinence de la notion de *democratization* proposée par John Myhill pour comprendre l'emploi de ce semi-modal. (BENDINELLI 2014, p. 133-134. Notre mise en gras.)

11.4.4 La politesse en discours et les stratégies de remplacement

Il ne serait pas étonnant de postuler, à ce sujet, que les *sujets énonciateurs* de nos discours (i.e. Emmanuel Macron et ses Premiers ministres) ou que ceux qui ont écrit ces discours, aient eu à l'esprit cette idée et aient ainsi préféré ne pas faire usage d'énoncés modaux déontiques pouvant donner chez le destinataire du discours l'impression d'être infantilisé ou qu'on s'est adressé à lui en ne donnant que des ordres, en lui disant ce qu'il *avait à faire*. C'est également une intuition qui est partagée par Palmer qui explique que « the objective deontic modality of obligation and permission is typically realized by non-speaker-hearer-oriented deontic modal auxiliaries, such as *have to, ought to, can.* » (PALMER 2001, note de bas de page, p. 262) Il prend les exemples suivants, (201) et (202).

(201) You must come and see me tomorrow

(202) You have to come and see me tomorrow

Palmer commente ces exemples en expliquant : « The first (201) could be not more than a suggestion or an invitation. The second (202) suggests that there is some compelling reason independent of the speaker. **If there is not, the addressee might take offence, regarding it as presumptuous of the speaker to say what he or she has to do.** » (PALMER 2001, p. 75. Notre mise en gras.) Sans pouvoir juger plus avant de ces conclusions sur des énoncés modaux déontiques en *must* et en *have to*, nous reprenons à notre compte, et pour notre corpus, l'hypothèse de dire que (i) les énoncés modaux déontiques objectifs (principalement en FALLOIR) affaiblissent, dans le discours, l'idée qu'il y aurait une « demande » effectuée directement depuis le *sujet énonciateur* en direction du destinataire du discours (ii) et que les énoncés modaux déontiques associant une *source déontique extérieure* tendent à minimiser la possibilité, pour le destinataire du discours, d'avoir l'impression qu'on lui dit ce qu'il doit faire (dès lors qu'on le considère comme le *sujet déontique* « réel », et nous avons vu que c'était la déduction qui devait préférentiellement être effectuée). Par exemple, même si (203) et (204) semblent être synonymes, l'effet produit par ces deux énoncés est bien différent. Préférer (203) dans le discours c'est, pour le *sujet énonciateur* (ici, Emmanuel Macron) rappeler l'historique du modèle social français et le construire comme un donné qu'il faut (objectivement) préserver, là où (204) amenuise et nuance cette lecture, permettant par là-même pour le destinataire du discours de se demander « Pourquoi (devrions-nous 'préserver ce joyau')? ». Les énoncés modaux déontiques objectifs empêchent une partie des questionnements pouvant être soulevés au sujet des justifications qui conduisent le *sujet énonciateur* à effectuer sa « demande » ; la *nécessité* de satisfaire *p* précède le discours du *sujet énonciateur*.

(203) Ma deuxième conviction, c'est que nous vu la force durant cette crise de notre modèle social, qui a protégé nos entreprises, nos emplois, notre culture, de nombreux secteurs protégés et a protégé notre pouvoir d'achat, c'est un joyau qu'il nous faut préserver.

(MACRON 2021a)

(204) Ma deuxième conviction, c'est que nous vu la force durant cette crise de notre modèle social, qui a protégé nos entreprises, nos emplois, notre culture, de nombreux secteurs protégés et a protégé notre pouvoir d'achat, c'est un joyau que nous devons préserver.

Paraphrase de (203) avec DEVOIR

Ce phénomène qui veut que la *nécessité* précède le discours du *sujet énonciateur* se remarque également dans les énoncés modaux déontiques associant une *source déontique extérieure* (*animée* ou *inanimée*), comme nous le disions plus haut. Si nous regardons (205) et (206) nous comprenons que, (i) premièrement, que les *sujets énonciateurs* se placent dans une situation de « non-choix » vis-à-vis de la *nécessité* de réaliser *p*. Il n'existe pas – c'est ce que sous-entend leur discours tout du moins – d'alternative possible (ou alors sont-elles trop insatisfaisantes *a priori* pour pouvoir être mentionnées). De ce fait, comme les *sujets énonciateurs* sont dans une situation de « non-choix », les énoncés modaux déontiques qu'ils réalisent discursivement ne peuvent pas leur être imputés. (ii) On comprend donc, secondement, que ces « demandes » (avec *p* = 'prendre des dispositions urgentes et exceptionnelles' et *p* = 'utiliser (seulement) [le vaccin AstraZeneca] au-delà de 55 ans') ne font que « passer à travers » les *sujets énonciateurs*. En reniant en partie le statut d'autorité dont ils jouissent, les *sujets énonciateurs* concrétisent l'idée qu'ils sont eux aussi soumis à ces *nécessités*, en se plaçant au même niveau que les destinataires de leurs discours. Pour sûr, (i) ils explicitent ce que le *sujet déontique* « réel » de leurs discours doit faire (i.e. satisfaire *p*), (ii) mais parviennent, en se plaçant eux-mêmes en aval de la *nécessité*, en s'incluant eux-mêmes comme *sujet déontique* « réel » à rééquilibrer l'asymétrie initiale entre « demandant » (*sujet énonciateur*) et « demandé » (le destinataire du discours).

(205) Mais la crise sanitaire exige de prendre des dispositions urgentes et exceptionnelles.

(CASTEX 2021e)

(206) Les autorités médicales en ont tiré les conséquences, recommandant de ne l'utiliser qu'au-delà de 55 ans, ce que nous appliquons évidemment.

(CASTEX 2021a)

L'hypothèse sur laquelle nous venons de faire la lumière permettrait, également, d'expliquer deux autres choses : (i) qu'il y aurait des stratégies de remplacement non explicites d'énoncés modaux déontiques pouvant être réalisés avec DEVOIR par des énoncés modaux déontiques interprétés comme plus objectifs avec FALLOIR, (ii) que dans les discours que nous étudions, les énoncés performatifs ne sont associés qu'à certains verbes. Quand la *source déontique* est *animée*, il s'agit des verbes *demander* et *appeler* (à) et non pas *ordonner*, par exemple (e.g. *J'ordonne à X_{sujet déontique} « réel » animé de p*). Ces verbes performatifs, dont la « force » directive apparaît plus clairement, sont réservés aux *sources déontiques extérieures inanimées*, lesquelles sont alors associées aux verbes performatifs *exiger* et *imposer*.

11.5 Objectivation et subjectivation de la modalité déontique, sources et sujets déontiques : de l'énoncé au monde réel

Dans le cadre de ce travail, choisir des énoncés modaux déontiques au sein d'un discours constitué de discours politiques nous permet de faire le lien entre le discours et les actes. À mi-chemin entre la sémantique et la pragmatique, et tentant de promouvoir une approche en partie inter-disciplinaire, nous espérons avoir su montrer de quelles façons la modalité déontique, dans ses différents usages, nous renseignait sur les rapports qu'entretiennent les *sujets énonciateurs* et les destinataires du discours de ces derniers.

Réaliser des énoncés modaux déontiques objectifs ou subjectifs, c'est avant tout faire valoir un certain type d'autorité dans le discours, et permettre au *sujet énonciateur* de s'engager plus ou moins vis-à-vis de la « demande » qu'il effectue, de la justifier d'une certaine façon ou d'une autre. S'il s'agit d'énoncés modaux déontiques extraits de discours politiques, c'est rendre compte d'un certain type de gouvernance et clarifier l'état d'une certaine situation. En ce sens, la mention de *sources déontiques extérieures*, propres à informer objectivement les énoncés modaux déontiques a permis, dans le cadre de notre corpus, d'instituer et d'investir discursivement la crise du covid comme un « moment » *nécessitant* une action. La modalité déontique construit un enchaînement de séquences où, par rapport à une situation donnée, elle permet de

« demander » à un *sujet déontique* « réel » d'agir par rapport à cette situation. Mais elle informe aussi de la construction même de ce processus de « demande ».

En étudiant des énoncés que l'on *sait* (et que l'on *rappelle* comme étant) incarnés dans de véritables personnes physiques, lesquelles poursuivent des buts pratiques (i.e. dans le « monde réel »), nous avons cherché à réaffirmer l'idée que le langage est au cœur de nos relations interindividuelles, lesquelles se construisent *par* le langage. L'action, elle-même, naît par ce biais. La *source déontique* et le *sujet déontique* sont, en ce sens, à l'énoncé performatif, ce qu'en syntaxe le sujet et le COD sont à l'énoncé descriptif. Nous *prenons* (et avons également *misé sur*) ces deux paramètres comme les plus susceptibles de rendre compte de la finesse de la modalité déontique. Bien sûr, les questions ayant trait à la modalité déontique ne pourraient être résumées à ces seuls jalons, et les questions que nous avons tirées à partir de ces deux points, mentionnent ci et là des notions comme le *pouvoir*, l'*autorité*, la *politesse*, etc. ne sauraient non plus avoir été résolues pleinement dans le cadre de ce travail. Ce que construit le langage à ce propos dépasse évidemment ce mémoire de recherche, et nous espérons humblement avoir proposé un angle d'approche dans ce entremêlé de questionnements. Convaincu de la fécondité des études linguistiques et de la nécessaire prise en compte d'une analyse sémantique *et* pragmatique, nous portons l'espoir que de futures études continuent de se saisir de ces enjeux.

12 Questions irrésolues et limites : réception et efficacité du discours politique déontique

12.1 La subjectivité dans la modalité déontique et le problème du choix des énoncés

Nombre de questions n'ont pu être abordées dans le cadre de ce travail. Nous n'avons pas non plus, par ailleurs, épuisé l'ensemble des discussions pouvant naître autour de la distinction entre modalité déontique objective et subjective. Une analyse plus poussée encore aurait nécessité de s'attarder sur le contenu propositionnel (p) associé à chaque énoncé, et d'en faire l'examen, sur le plan pratique. Nous l'avons évoqué à plusieurs reprises dans notre argumentation : il serait pertinent de voir si, pour un même contenu propositionnel (associé à une « demande » précise), une expression modale déontique correspond. La modalité déontique pouvant être considérée comme un *continuum* permettant de réaliser des actes illocutoires allant du conseil désintéressé (*disinterested advice*) à l'ordre, qui, plus ferme, se veut une preuve de la réelle volonté du locuteur de voir advenir p , elle reste une question théorique extrêmement vaste.

S'attarder, comme nous l'avons fait, sur la distinction entre modalité déontique objective et subjective n'épuise pas tout ce que nous pourrions dire de cette modalité, d'autant que cette approche bouleverse en partie les différentes typologies établies antérieurement entre les différentes modalités. Le lien, par exemple, entre modalité déontique objective et modalité épistémique, n'a pas pu être traité ici, et mériterait des investigations plus approfondies. De surcroît, l'entrée dans cette question par le biais de la *source* et du *sujet déontiques* ne semble pas suffire non plus. Beaucoup des clés de lecture que nous avons utilisées (l'impérativité de la demande, par exemple) demanderaient à être définies plus finement. D'un autre côté, le passage, respectivement entre le *sujet déontique*, la *source déontique* et leurs équivalents « réels » pourrait être étudié plus longuement. Parler de déduction ou d'inférence à partir de la situation de co-location, pour des travaux plus longs et poussés, ne suffirait pas.

Nous espérons cependant avoir donné quelques intuitions sur les motifs qui peuvent pousser les locuteurs faisant usage de la modalité déontique (i.e. les *sujets énonciateurs*) à choisir telle ou telle expression modale déontique en fonction de différents buts rhétoriques, poursuivant ainsi les idées que Brown et Levinson avaient déjà soulevées. Ils soulignent notamment l'importance de prendre en compte le caractère « non arbitraire » du « style » (*the non-arbitrariness nature of style*, lequel serait avant tout déterminé par des choix stratégiques sous-jacents (*the strategic level that underlies the selection of forms*). (BROWN et LEVINSON 1987, p. 282)

Dans le cadre de ce travail, nous ne nous sommes pas forcément attardé non plus sur la notion de vériconditionnalité, laquelle s'évanouit en partie lorsque l'on parle d'énoncés performatifs et directifs. Un des intérêts propres à la modalité déontique, dans la mesure où elle est pleinement *adressée* à quelqu'un (i.e. un destinataire, lequel peut être le *sujet déontique* « réel » ou non), est plutôt d'en étudier les conditions d'usage. Plus encore, c'est la correspondance entre la poursuite de certains buts rhétoriques et le choix stratégique de telle ou telle expression modale déontique qui nous a intéressé. Si, en théorie, certaines formes seraient considérées préférables à d'autres (car plus efficaces, plus incitatives, etc.), selon nous, les locuteurs ne suivent pas forcément ces règles ou intuitions. En situations discursives formelles, comme c'est le cas pour une allocution officielle du président de la République, le choix des formes linguistiques peut s'expliquer de nombreuses façons : il peut être expliqué selon les buts poursuivis (performativité du langage) par le *sujet énonciateur*, mais également par une volonté de style, de cohérence du discours, etc. Quitter l'énoncé, pour ce type d'analyse, et se diriger vers un examen plus global de leur enchaînement en discours, mériterait bien des études. Un discours, en ce sens, ne peut pas être considéré comme la simple somme des énoncés qui le composent et trouve son articulation à partir considérations extrêmement complexes.

Une fois encore, nous abondons dans le sens de Brown et Levinson, qui énoncent que :

in language the constraints are more on form than on content (or at least form provides a more feasible area of study). The ways in which messages are hedged, hinted, made deferential, and embedded in discourse

structures then become crucial areas of study. But such are also the concerns of pragmatics, the study of systematic relation of language to context. The special interest of sociolinguistics in our view is in the differential use of such pragmatic resources by different categories of speakers in different situations. It is in the way that we derive our slogan ‘Sociolinguistics should be applied to pragmatics.’ (BROWN et LEVINSON 1987, p. 281)

Sans vouloir hasardeusement réaffirmer l’intérêt de l’étude de la langue et de l’analyse du discours, nous portons aussi cette volonté d’enquêter plus avant le lien entre un contexte donné et les choix discursifs effectués par les *sujets énonciateurs*. Ces choix sont conditionnés par tout un ensemble de paramètres que nous avons évoqués brièvement ici, la situation à partir de laquelle les discours se construisent (ici, la crise du covid) mais également l’autorité du *sujet énonciateur*, les sources d’ordre et les justifications qu’il souhaite rendre manifestes dans ses propos, et les rapports hiérarchiques construits entre celui-ci et le destinataire du message/l’allocutaire. Certains chercheurs, dans leur modèle théorique, commencent à implémenter ces paramètres, cherchant par exemple à montrer en quoi le statut de chaque participant à la situation d’énonciation, permet ou non la réalisation de certains énoncés. Nous sommes convaincu qu’une partie des travaux futurs sur les modalités et *a fortiori* sur la modalité déontique devront s’inspirer ou s’inspirer de ces méthodes.

12.2 Le langage ne dit rien de ce qui advient

Un des angles morts de ce travail se situe aussi au niveau de la performativité du langage. L’étude linguistique nous avons menée, laquelle a pourtant fait une grande place aux actes illocutoires réalisés par les *sujets énonciateurs* bute sur un problème (ou une difficulté) bien connu de l’étude des actes de langage, à savoir que l’acte perlocutoire (souhaité par le *sujet énonciateur*) n’est toujours qu’un *attendu*.

Most pragmatists working today would agree with the characterisation of pragmatics. Most would also agree that pragmatic interpretation is ultimately a non-demonstrative inference process which takes place at a risk : **there is no guarantee that the meaning constructed, even by a hearer correctly following the best possible procedure, is the one the speaker intended to convey.** (WILSON et SPERBER 2002)

Que les intentions du *sujet énonciateur* soient comprises de la même façon qu’elles ont été pensées par les destinataires du discours reste une question sujette à quelques flottements. Pourtant, cette reconnaissance des intentions du *sujet énonciateur* doit permettre au destinataire du discours de comprendre de quelle façon agir. C’est pourquoi les effets perlocutoires attendus d’un discours doivent être pris en considération dans l’étude des actes de langage dans la mesure où ils représentent le but même que les *sujets énonciateurs* cherchent à atteindre avec leurs mots.

Une fois le discours ou les mots prononcés, la traduction effective du contenu propositionnel (*p*) en action réelle n’est que trop rarement étudiée, quand bien même la question de la réception du discours politique doit être prise en compte par les locuteurs politique⁹⁸. D’emblée, cela paraîtrait compliqué d’investir cette question : comment mesurer l’efficacité d’un énoncé en contexte du côté de la réception ? Faudrait-il, pour ce faire, « entrer dans l’esprit » des destinataires du discours ou des énoncés, pour comprendre l’impact de ceux-ci ont eu sur eux ? Autant de questions laissées en suspens (et à la résolution desquelles s’attellent tout de même nombre de pragmatistes) et qui mériteraient, elles aussi, qu’on s’y intéresse de près. Il n’est pas certain que l’on puisse, un jour, déterminer quelles sont les formes linguistiques performatives ayant le plus de succès à ce niveau-là. Il n’est pas certain, non plus, que déterminer une telle chose soit souhaitable, puisque cela pourrait conduire à la mise au placard de certaines formes et à la sacralisation d’autres, ce qui pourrait être préjudiciable pour les locuteurs. Il n’empêche qu’étudier, de la production de l’énoncé à la réalisation du contenu propositionnel (*p*) de

98. Malgré le soin que mettent les locuteurs à donner du poids à leur propos, malgré la contribution des institutions à la mise en majesté du discours politique, les destinataires réels de ceux-ci demeurent libres d’en faire ce qu’ils veulent. Cette “liberté” se marque d’abord dans le choix de s’exposer ou non au discours politique : c’est la question de l’audience. Elle s’exprime ensuite dans la forme de décodage utilisée pour appréhender celui-ci : certains n’y verront qu’un bruit de fond, d’autres le prendre “à la légère”, sinon “à la rigolade”, d’autres le critiqueront argument contre argument, d’autres enfin accepteront de le prendre pour ce qu’il prétend être et adhéreront au contrat de communication qu’il porte implicitement (le discours est sérieux, la politique est une chose importante). La réception a donc toutes les chances d’être éclatée : elle mérite par conséquent de faire l’objet d’investigations spécifiques visant à repérer ce que les gens font du discours politique, et non simplement ce que le discours demande qu’on fasse de lui. » (LE BART 1998)

la « demande », la performativité du langage et ses potentialités de faire advenir quelque chose reste primordial. On en revient, d'une certaine façon, à la « magie » de la traduction de mots en actes (et d'aucuns savent que la magie n'existe pas).

Dans le cas qui nous intéresse, à savoir les discours de crise du covid-19, une telle étude pourrait voir le jour. Nous avons des données sur la conformité de la population vis-à-vis des « demandes » effectuées par l'exécutif, et de nombreuses études se sont attachées à rendre des différents facteurs qui pouvaient expliquer que certains citoyens se plient aux mesures de prévention alors que d'autres préféraient ne pas s'y conformer pleinement^{99 100 101}.

Un des facteurs fréquemment avancés pour expliquer le non-respect (ou la diminution de l'adhésion) de la part des Français aux mesures protectrices durant la crise du covid-19, par exemple, serait le sentiment de « fatigue pandémique », que l'OMS définit comme, *grosso modo*, « une démotivation pour suivre les protections recommandées. » Cela explique qu'« au début, la plupart des gens sont capables de mobiliser leur capacités physiques et mentales sur lesquelles ils s'appuient pour survivre à des situations extrêmement stressantes de court terme. » Mais cette capacité diminue avec le temps et « quand ces circonstances difficiles s'éternisent, ils doivent trouver un moyen différent de s'adapter, ce qui peut entraîner de la fatigue et de la démotivation. » (OMS, cité dans ANDRIEU 2021) Cette analyse, fondée sur un sentiment de lassitude, se retrouve aussi dans l'éditorial du 26 janvier 2021 de Tabard (2021), l'article de Poussielgue du 18 mars 2021 (2021), ou dans l'article d'Anne-Laure Frémont, mentionnant l'avis de l'épidémiologiste Antoine Flahault¹⁰² (2021).

Nous avons, au départ, l'ambition assurément trop grande de pouvoir évoquer ces données et établir des liens entre langage et *compliance*. Nous souhaitons, par exemple, voir si les expressions modales déontiques utilisées par les *sujets énonciateurs* avaient évolué (avec une révision de la distribution entre énoncés impératifs, performatifs, modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR) durant la crise. À première vue, et sans que nous ne pouvions nous étendre sur cette idée ici, nous remarquons que les énoncés impératifs étaient davantage présents dans les discours d'Emmanuel Macron que dans ceux de ses Premiers ministres, et qu'ils étaient surtout présents dans les discours annonçant des confinements. Mais il ne nous fut pas possible de systématiser ce type de constats, quand bien même cela serait faisable. En ce sens, les énoncés utilisés seraient aussi indexés sur leur capacité à être reçu par le destinataire-cible auxquels ils sont adressés. L'hypothèse peut être faite de dire que l'énoncé « parfait » est celui qui tient compte des buts poursuivis par le *sujet énonciateur* et des réceptions qui pourront en être faits par le destinataire. En ce sens, nous portons l'espoir de voir, un jour, des études (peut-être de psycholinguistique plutôt) s'intéresser à l'obéissance des agents selon les énoncés utilisés pour les inciter à agir de telle façon que *p*, en tenant compte de la propension des agents à obéir.

99. De nombreux journalistes ou éditoriaux politiques, pendant toute la durée de la crise sanitaire (et il est extrêmement difficile de dire ou non si celle-ci est terminée), se sont attelés à décrire les comportements des Français, les comparant à ce qui était, à un moment *t* « demandé ». De nombreux facteurs, sociologiques notamment, mais pas que, expliquent, par exemple que les Français aient, à différents moments de la crise, abandonné les mesures protectrices. Dans un article des *Echos* du 12 novembre 2020, il est noté que depuis la mise en place du second confinement, deux semaines auparavant, déjà « plus de la moitié des Français [avaient] transgressé au moins une fois les règles » de ce dernier. Fabio Galeotti, chercheur en économie comportementale au CNRS, explique cette différence : « Pendant le premier confinement, les Français ont été pris par surprise. On ne savait pas ce qu'était exactement le virus, on ne connaissait pas les risques... On n'avait pas 'l'expérience' du virus. On avait donc plus peur. » (« Covid : trois Français sur cinq ont déjà enfreint les règles du reconfinement » 2020).

100. Dans un article du *Figaro* du 1 avril 2021 (« Covid-19 : Les Français approuvent les nouvelles restrictions mais beaucoup ne comptent pas s'y plier » 2021), par exemple, il est fait mention d'un sondage qui souligne que les jeunes sont de plus en plus nombreux à ne pas vouloir se plier aux nouvelles contraintes (annoncées le 31 mars, cf. MACRON 2021b). Dans cet article, le président d'Odoxa, Gaël Sliman, explique ce refus par la « lassitude d'une année de crise sanitaire », conjugué à un « sentiment général [qui veut que] les nouvelles contraintes annoncées sont à la fois trop pénibles et inefficaces. »

101. Pour Jocelyn Raude, enseignant-chercheur en psychologie sociale à l'École des hautes études en santé publique et associée à l'enquête Copiprev (qui mesure l'adhésion aux mesures de protection sur plusieurs périodes pendant la crise sanitaire), il faut remarquer un mouvement parallèle entre la gravité de la situation et le « relâchement » des Français. Elle explique, dans un article du 2 mars 2021, que « lorsque l'épidémie est repartie en octobre [2020], on a vu une montée massive des comportements protecteurs de la population et puis c'est redescendu en janvier avec l'effet du déconfinement. » (ANDRIEU 2021)

102. « Garder en place des mesures fortes alors qu'elles ne s'imposent pas sur le plan épidémiologique expose à la lassitude de la population, et à terme un risque de moindre efficacité de la mesure lorsqu'on en aura vraiment besoin. » En outre, de nombreuses études se sont intéressées aux effets de cette « fatigue » sur les populations. Par exemple, PETERSEN ET AL. (2021) ont montré que lorsqu'elle était ressentie par les populations, celles-ci avaient une forte tendance à reporter leur mécontentement sur les gouvernants, les blâmant et les considérant alors responsables de cet état de lassitude.

12.3 Obéissance et désobéissance : la réception du discours politique

Une des questions annexes à notre travail reste celle-ci, et qui nous intéresse personnellement est : pourquoi obéit-on ? Obéit-on en vertu du statut de celui qui nous demande d'agir de telle façon que p ? Obéit-on par mimétisme, parce que les autres, à qui il est également demandé d'agir de telle façon que p , effectuent p ? Finalement, est-ce que, de la même façon que le pensait Foucault (voir notre explication p. 18), le pouvoir est traversé par les individus, les mots n'en seraient-ils pas, eux aussi, traversés ? La modalité déontique informe, selon nous et selon le point de vue que nous adoptons, informe de ce glissement d'une langue purement descriptive, à une langue où le pouvoir s'établit.

Comme l'explique Elster (2007), « power operates through incentive schemes, based on threats and promises. Considering first the use of threats, the standard view is that people comply with threats when (i) they believe the threat will be carried out if they don't comply and (ii) they prefer complying to the execution of the threat. » (2007, p. 76) Mais la conformité au pouvoir et au langage n'est pas qu'une question de menace et, dans le champ politique (et sûrement dans d'autres champs), l'incitation par la menace n'est sûrement la plus fréquemment adoptée. Nous prenons pour preuve de ce constat l'absence d'énoncés réalisant l'acte illocutoire caractéristique de la menace dans notre corpus. Néanmoins, il existe sûrement des schémas argumentatifs propres à créer, à un niveau supra-énoncé, susceptibles de mettre en balance (de la même façon que la menace) le fait d'agir de telle façon que p et d'agir de telle façon que $\neg p$.

Compliance with laws depends both on their authoritative character and on the expected punishment for non-compliance. (It may be worth mentioning that citizens are never rewarded for complying with the laws.) For those who believe that punishment is the only aspect that matters, there is no difference between a fine and a price. While this view may be approximately true of parking tickets and other minor offenses, it cannot claim general validity. It presupposed not only that people subject to the law have no respect for it, but also that they are shameless in the sense of being unaffected by what others think about them. (ELSTER 2007, p. 82-83)

L'agir des allocutaires d'un énoncé ou d'un discours dépend de multiples facteurs qu'il faut nécessairement analyser si l'on veut comprendre en quoi un énoncé, un discours (ou même un texte) peut être considéré comme normatif ou prescriptif. Alors que la question de la sécurité et de la protection de l'intégrité des citoyens devient un enjeu de plus en plus grand, avec la multiplication de menaces d'ordres divers, il y a tout à parier que ce type de discours soit de plus en plus mobilisé. Ces prises de parole sont fondées sur un ensemble de croyances et des rapports de force qui, quoiqu'établis à un instant t , évoluent également avec le discours. « Renouant avec la mort, passée d'angoisse individuelle à perspective collective, la parole publique dévoile le système de croyances qui la fonde, chargé de son lot d'idées datées et de chimères. N'abandonnons pas ce problème aux débats de politologues et de linguistes. La crise du coronavirus nous le montre avec éloquence : les conséquences du fantasme de la performativité du langage politique sont bien réels sur le destin de ceux auxquels il se destine. » (TELL 2020) Les énoncés ou discours normatifs, prescriptifs, déontiques, ne sont pas des discours anodins. Ce sont des discours chargés et qui permettent l'établissement de communautés, de groupes ; ce sont des discours qui divisent – entre un centre et une périphérie, entre ceux qui peuvent les prendre en charge et ceux qui doivent les accepter, entre ceux qui décident de s'y plier et ceux qui s'y refusent, *etc.* Ce sont des discours qui *impliquent* et *engagent*. C'est pourquoi nous les trouvons si intéressants.

L'étude linguistique de la modalité déontique dans le discours politique et l'approche que nous avons choisie en termes d'objectivité et de subjectivité sera peut-être la première pierre d'un travail que nous échafauderons plus tard sur l'ensemble de ces questions. S'intéresser aux régimes de justification des actes illocutoires était pour nous une volonté liée à l'idée de faire grand cas de ces rapports de force, dans le langage rendus manifestes. Un des objectifs que nous souhaiterions poursuivre serait de dépasser la supposée imperméabilité entre le monde des mots et le monde de l'action, mettre en rapport l'agentivité linguistique et l'agentivité concrète des sujets parlants, lier, si on le dit en des termes issus de la théorie fonctionnaliste, un *input* (un énoncé) à un *output* (l'acte). Nous en sommes conscient : tout cela nécessite des ressources et des modèles théoriques qui dépassent en partie le cadre strict de la linguistique, mais nous sommes persuadé qu'une telle

voie, à mi-chemin entre plusieurs disciplines, apporterait beaucoup à la recherche sur le langage, lequel est véritablement au cœur de nos échanges et de nos relations.

Liste des figures

1	Les différents types d'expressions déontiques étudiées	53
2	Source déontique superficielle et source déontique réelle	54
3	Répartition des différentes expressions modales déontiques pouvant prendre une source déontique déterminée	54
4	Répartition des différentes expressions modales déontiques pouvant prendre une source déontique omise ou indéterminée	55
5	Sujet déontique superficiel et sujet déontique réel	55
6	Répartition des différentes expressions modales déontiques pouvant prendre un sujet déontique omis ou indéterminé	56
7	Répartition des différentes expressions modales déontiques pouvant prendre un sujet déontique intérieur	56
8	Répartition des différentes expressions modales déontiques pouvant prendre un sujet déontique extérieur	57
9	La <i>bouletic-to-deontic inference</i> (MATTHEWSON et TRUCKENBRODT 2018)	68
10	Les impératifs IN et EX discours (PETITJEAN 1995)	90

Liste des tableaux

1	Les degrés d'autorité selon l'intériorité/l'extériorité du <i>sujet énonciateur</i> et de l' <i>instance modalisante</i>	47
2	Bilan : source déontique déterminée et objectivité/subjectivité de la modalité déontique	93
3	Bilan : source déontique omise avec DEVOIR et objectivité/subjectivité de la modalité déontique	93
4	Bilan : source déontique omise avec FALLOIR et objectivité/subjectivité de la modalité déontique	94
5	Bilan : source déontique omise avec IMP et objectivité/subjectivité de la modalité déontique	94
6	Bilan : sujet déontique omis et objectivité/subjectivité de la modalité déontique	118
7	Bilan : sujet déontique intérieur animé et objectivité/subjectivité de la modalité déontique	119
8	Bilan : sujet déontique extérieur inanimé et objectivité/subjectivité de la modalité déontique	119
9	Bilan : sujet déontique extérieur animé déterminé et objectivité/subjectivité de la modalité déontique	120
10	Bilan : sujet déontique extérieur animé ambigu et objectivité/subjectivité de la modalité déontique	120
11	Bilan : source déontique et objectivité/subjectivité de la modalité déontique	121
12	Source déontique et impérativité de la demande	123
13	Bilan : sujet déontique et objectivité/subjectivité de la modalité déontique	124
14	Sujet déontique, détermination et impérativité de la « demande »	126
15	Source déontique intérieure et caractérisation de la « demande »	129
16	Source déontique extérieure animée et caractérisation de la « demande »	131
17	Source déontique extérieure inanimée et caractérisation de la « demande »	134
18	Source déontique omise sans correspondance et caractérisation de la « demande »	136
19	Source déontique omise sans correspondance et caractérisation de la « demande »	138
20	Les lectures objectives et subjectives associées à chaque expression-type de la modalité déontique de notre corpus	142

Bibliographie : articles et ouvrages scientifiques

- ADAM, Jean-Michel (2020). « Place des discours programmeurs dans le genre textuel regroupant les discours qui régulent et incitent à l'action ». In : *Langue française* 206.2 (2020), p. 23-44.
- (2001). « Entre conseil et consigne : les genres de l'incitation à l'action ». In : *Pratiques : linguistique, littérature, didactique* 111-112 (2001), p. 7-38.
- ALASUUTARI, Pertti (2018). « Authority as epistemic capital ». In : *Journal of Political Power* 11.2 (2018), p. 165-190.
- AMBROISE, Bruno (2008). *Performativité et domination*. 2008.
- (2007). *La parole comme acte. La généralisation de la qualification comme action chez Austin : comment considérer que la parole est un acte ?* 2007.
- AMOSSY, Ruth (2022). « Construire la légitimité et l'autorité politique en discours ». In : *Argumentation et Analyse du Discours* 28 (2022).
- AUSTIN, John L. (1962). *Quand dire, c'est faire*. Point-Essais. Paris : Seuil, 1962.
- BARKER, Christian (2012). « Imperatives denote actions ». In : *Proceedings of Sinn und Bedeutung*. Sous la dir. d'Aguiar GUEVARA, Anna CHERNILOVSKAYA et Rick NOUWEN. T. 1. 16. 2012, p. 57-70.
- BASSO FOSSALI, Pierluigi (2021). « Introduction. Les enjeux pragmatiques des discours programmeurs ». In : *Langages* 221.1 (2021), p. 9-22.
- (2020). « La complexité régulatrice des discours programmeurs. Circuits sociaux de la modalisation et instances critiques ». In : *Langue française* 206.2 (2020), p. 46-64.
- BAYET, Antoine et Nicolas HERVÉ (2020). « ÉTUDE. Information à la télé et coronavirus : l'INA a mesuré le temps d'antenne historique consacré au Covid-19 ». In : *La Revue des médias* (mars 2020).
- BAYET, Antoine, Nicolas HERVÉ et David DOUKHAN (2020). « ÉTUDE INA. Temps d'antenne, personnalités émergentes, place des femmes : un bilan de l'information sous Covid-19 à la télé ». In : *La Revue des médias* (juin 2020).
- BENDINELLI, Marion (2014). « Modalité et stratégie discursive : l'exemple de HAVE TO. Analyse logométrique de l'expression de contraintes dans un corpus de débats présidentiels américains (1960-2008) ». In : *Aspects linguistiques du texte politique*. Sous la dir. de David BANKS. Paris : L'Harmattan, 2014.
- BERGERON, Henri et al. (2020). *Covid-19 : une crise organisationnelle*. Essai. Paris : Presse de Sciences Po, 2020.
- BONNAFOUS, Simone et Maurice TOURNIER (1995). « Analyse du discours, lexicométrie, communication et politique ». In : *Langages* 117 (1995), p. 67-81.
- BOURDIEU, Pierre (2002). *Langage et pouvoir symbolique*. Point-Essais. Paris : Seuil, 2002.
- (1981). « Décrire et prescrire. Note sur les conditions de possibilité et les limites de l'efficacité politique ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 38 (1981), p. 69-73.
- BROWN, Penelope et Stephen C. LEVINSON (1987). *Politeness : Some Universals in Language Use*. Cambridge : Cambridge University Press, 1987.
- CARON, Jean-François (2020). *A Sketch of the World After the COVID-19 Crisis : Essays on Political Authority, The Future of Globalization, and the Rise of China*. Londres : Palgrave Macmillan, 2020.
- CHAUSSINAUD, Camille (2021). « Communication politique et Covid ». In : *ADSP* 4.116 (2021), p. 64-66.
- COLLINS, Peter (2009). *Modals and Quasi-modals in English*. Amsterdam – New York : Rodopi, 2009.
- COMAN, Ioana A. et al. (2021). « Introduction ». In : *Political Communication and COVID-19*. Sous la dir. de Darren LILLEKER et al. Londres : Routledge, 2021.
- CONDORAVDI, Cleo et Sven LAUER (2012). « Imperatives : meaning and the illocutionary force ». In : *Empirical Issues in Syntax and Semantics* 9 (2012). Sous la dir. de Christopher PIÑÓN, p. 37-58.
- COUTURIER, Brice (2017). *Macron, un président philosophe : aucun de ses mots n'est le fruit du hasard*. Paris : Éditions de l'Observatoire, 2017.
- DANON-BOILEAU, Lauren, Mary-Annick MOREL et Isabelle PERRIN (2015). « L'impératif en français et en anglais contemporains ». In : *HERMES - Journal of Language and Communication in Business* 5 (2015), p. 157-180.

- DE SAUSSURE, Louis (2014). « Verbes modaux et sous-détermination ». In : *Collection of papers dedicated to Jacques Moeschler*. Sous la dir. de Joanna BLOCHOWIAK et al. Geneva : Springer, 2014.
- ELSTER, Jon (2007). « Notes On Authority and Compliance ». In : *The Concept of Authority. A multidisciplinary approach : from epistemology to the social sciences*. Sous la dir. de Pasquale PASQUINO et Pamela HARRIS. Rome : Fondazione Adriano Olivetti, 2007.
- ENGELSEN, Isabell A. (2014). « La verbe modal devoir et la modalité déontique portant sur le changement climatique ». Mém. de mast. Université de Bergen, 2014.
- ERALY, Alain (2015). « 1. Autorité et légitimité ». In : *Autorité et légitimité. Le sens du collectif*. Sous la dir. d'Alain ERALY. Toulouse : Erès, 2015, p. 15-40.
- FOUCAULT, Michel (1997). « Il faut défendre la société ». *Cours au Collège de France. 1976*. Hautes Études. Paris : Seuil, 1997.
- FOUKS, Stéphane (2020). *La pandémie médiatique. Com de crise / Crise de com*. Paris : Plon, 2020.
- GAUTHIER, Gilles (1995). « L'engagement dans la communication politique ». In : *Communication. Informations Médias Théories* 16.2 (décembre 1995), p. 38-57.
- GIANNAKIDOU, Anastasia et Alda MARI (2021). *Truth and Veridicality in Grammar and Thought : Mood, Modality, and Propositional Attitudes*. Chicago : University of Chicago Press, 2021.
- (2018). « A unified analysis of the future as epistemic modality the view from Greek and Italian ». In : *Natural Language and Linguistic Theory* 36.1 (2018), p. 85-129.
- (2016). « Epistemic weakening with future and 'must' : non veridicality, evidentiality, and partial knowledge ». In : *Mood, Aspect, Modality Revisited : New Answers to Old Questions*. Sous la dir. de Joanna BLASZAK et al. Chicago : University of Chicago Press, 2016.
- (2015). *The future in Greek and Italian : metaphysical and epistemic dimensions*. 2015.
- GIROUX, Jessy (2013). « Le spectre épistocratique ». In : *Philosophiques* 40.2 (2013), p. 301-319.
- GOBIN, Corinne (2011). « Des principales caractéristiques du discours politique contemporain... » In : *Semen* 30 (2011).
- GOSSELIN, Laurent (2010). *Les modalités en français. La validation des représentations*. Amsterdam – New York : Rodopi, 2010.
- GREER, Scott L. et al. (2021). *Coronavirus Politics : The Comparative Politics and Policy of COVID-19*. Ann Arbor : University of Michigan Press, 2021.
- HAN, Chung-hye (1998). « The Structure and Interpretation of Imperatives : Mood and Force in Universal Grammar ». Thèse de doct. University of Pennsylvania, 1998.
- HEYVAERT, Liesbet (2003). *Cognitive-Functional Approach to Nominalization in English*. Berlin : De Gruyter, 2003.
- HOLLANDE, François et Dominique WOLTON (2021). « Confiance, politique et communication ». In : *Hermès, La Revue* 2.88 (2021), p. 87-94.
- KAUFMANN, Magdalena (2019). « Who controls who (or what) ». In : *Semantics and Linguistic Theory* 29 (2019), p. 636-664.
- (2012). *Interpreting Imperatives*. New York : Springer, 2012.
- KISSINE, Mikhaïl (2013). *From Utterances to Speech Acts*. Cambridge : Cambridge University Press, 2013.
- KOSZOWY, Marcin et Douglas WALTON (2019). « Epistemic and Deontic Authority in the Argumentum Ad Verecundiam ». In : *Rhetorical Theory eJournal* (2019).
- KRIEG-PLANQUE, Alice (2017). *Analyser les discours institutionnels*. I.COM. Paris : Armand Colin, 2017.
- KRONNING, Hans (2001). « Pour une tripartition des emplois du verbe modal 'devoir' ». In : *Les verbes modaux*. Sous la dir. de Patrick DENDALE et Johan VAN DER AUWERA. Amsterdam – New York : Rodopi, 2001, p. 67-84.
- (1996). *Modalité, cognition et polysémie : sémantique du verbe modal devoir*. Stockholm : Gotab, 1996.
- LABBÉ, Dominique et Denis MONIÈRE (2008). *Les mots qui nous gouvernent : Le discours des Premiers ministres québécois : 1960-2005*. Montréal : Monière-Wollank Editeurs, 2008.
- LARREYA, Paul (2004). « L'expression de la modalité en français et en anglais (domaine verbal) ». In : *Revue belge de Philologie et d'Histoire* (2004), p. 733-762.

- LE BART, Christian (1998). « Les effets sociaux du discours politique ». In : *Le discours politique*. Sous la dir. de Christian LE BART. Que sais-je? Paris : Presses Universitaires de France, 1998, p. 97-121.
- LEWIS, Diana (2015). « A comparable-corpus based approach to the expression of obligation across English and French ». In : *Nordic Journal of English Studies* 14.1 (2015), p. 152-173.
- LILLEKER, Darren et al. (2021). *Political Communication and COVID-19*. Londres : Routledge, 2021.
- LILLIAN, Donna L. (2008). « Modality, Persuasions and Manipulation in Canadian Conservative Discourse ». In : *Critical Approaches to Discourse Analysis across Disciplines* 2.1 (2008), p. 1-16.
- LLORCA, Raphaël (2021). *La marque Macron. Désillusions du Neutre*. La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, 2021.
- MAIGRET, Éric (2008). *L'Hyperprésident*. Malakoff : Armand Colin, 2008.
- MARI, Alda (2005). *Modalités et temps. Des modèles aux données*. Sciences humaines sociales. Berne : Peter Lang, 2005.
- MATTHEWSON, Lisa et Hubert TRUCKENBRODT (2018). « Modal flavour/modal force interactions in German : : *soll, sollte, muss* and *müsste* ». In : *Linguistische Berichte* 255 (2018). Sous la dir. de Markus STEINBACH, Günter GREWENDORF et Arnim von STECHOW.
- MAYAFFRE, Damon (2021). *Macron ou le mystère du verbe. Ses discours décryptés par la machine*. La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, 2021.
- MONNOYER-SMITH, Laurence (1998). « L'urgence en politique. Temps de l'action et temps du discours ». In : *Sciences de la société* 44 (1998), p. 63-81.
- MORMINA, Maru et Julia SCHÖNEBERG (2021). « Knowledge and Science Advice during and after COVID-19 : Re-Imagining Notions of 'Expertise' for Postnormal Times ». In : *SSRN Electronic Journal* (2021).
- MOULÈNE, Frédéric (2017). « La crise dans les vœux aux Français : l'ethos présidentiel au défi de la conjoncture et du rituel ». In : *Mots. Les langages du politique* 3.115 (2017), p. 37-50.
- O'CONNOR, Martin (2021). « The Scandal of Violent Death : Science, the State, and the War of Justifications in Coronavirus Public Policy ». In : *L'Europe en Formation* 1.392 (2021), p. 5-70.
- ORIGGI, Gloria (2005). « What does it mean to trust in epistemic authority? » In : 2005.
- PACHÉ, Gilles (2020). « Disagreements and Conflicts between Scientists and the Crisis of Legitimate Authority : The Case of French New Lockdown in November 2020 ». In : *Issues in Social Science* 8.2 (2020).
- PALMER, F. R. (2001). *Mood and Modality*. 2^e éd. Cambridge : Cambridge University Press, 2001.
- PAPAFRAGOU, Anna (1998). « Modality and the semantics-pragmatics interface ». In : 1998.
- PENNEC, Blandine (2022). *Les mots de la Covid-19. Étude linguistique d'un corpus français et britannique*. Études linguistiques. Arras : Artois Presses Université, 2022.
- PETERSEN, Michael Bang et al. (2021). « Pandemic Fatigue and Populism : The Development of Pandemic Fatigue during the COVID-19 Pandemic and How It Fuels Political Discontent across Eight Western Democracies ». In : *EuropePMC* (2021).
- PETITJEAN, Luce (1995). « L'impératif dans le discours politique ». In : *Mots* 43 (1995), p. 19-32.
- PORTNER, Paul (2018). *Mood*. Oxford : Oxford University Press, 2018.
- PORTNER, Paul, Miok PAK et Raffaella ZANUTTINI (2019a). « The speaker-addressee relation at the syntax-semantics interface ». In : *Language* 95 (2019), p. 1-36.
- (2019b). « The speaker-addressee relation in imperatives ». In : *Proceedings of the Workshop on Altaic Formal Linguistics* 14 (2019).
- PRAIRAT, Eirick (2012). « Considérations sur l'idée de norme ». In : *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle* 45.1-2 (2012), p. 33-50.
- RABATEL, Alain (2020). « Pour une analyse conjointe de la programmation des actions et de l'incitation à l'action. Le discours de Daech dans Dar al-Islam ». In : *Langue française* 206.2 (2020), p. 65-80.
- RECANATI, François (2010). *Pragmatic enrichment*. 2010.
- (2005). « Indexicality, context, and pretense : A speech-act theoretic account ». In : *Advances in pragmatics*. Sous la dir. de Noel BURTON-ROBERTS. Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2005, p. 213-229.

- RECANATI, François (2002). « Pragmatics and Semantics ». In : *Handbook of Pragmatics*. Sous la dir. de Laurence R. HORN et Gregory WARD. Oxford : Wiley-Blackwell, 2002.
- (1993). *Direct Reference : From Language to Thought*. Oxford : Wiley-Blackwell, 1993.
- (1979). *La Transparence et l'énonciation. Pour introduire à la pragmatique*. Paris : Seuil, 1979.
- REYES, Antonio D. (2011). « Strategies of legitimization in political discourse : From words to actions ». In : *Discourse and Society* 22.6 (2011), p. 781-807.
- RIOUFREY, Thibaut (2017). « Ce que parler politique veut dire. Théories de la (dé)politisation et analyse du discours politique ». In : *Mots. Les langages du politique* 115 (2017).
- ROCCI, Andrea (2017). *Modality in Argumentation*. New York : Springer, 2017.
- SADOCK, Jerrold M. (2006). « Speech Acts ». In : *The Handbook of Pragmatics*. Sous la dir. de Laurence HORN et Gregory WARD. Oxford : Wiley-Blackwell, 2006.
- SADOUN-KERBER, Keren et Stéphane WAHNICH (2022). « Emmanuel Macron face à la Covid-19 : un Président en quête de réparation d'image ». In : *Argumentation et Analyse du Discours* 28 (2022).
- SERPAULT, Pauline (2017). « Tentative d'analyse énonciative de have to ». Thèse de doct. Université de Normandie, 2017.
- SILK, Alex (2015). « Normative Language in Context ». In : *Oxford Studies in Metaethics* 12 (2015).
- SINTEZ, Cyril (2020). « Les postures normatives face à la gestion normative de la crise sanitaire de la COVID-19 ». In : *Revue interdisciplinaire d'études juridiques* 85.2 (2020), p. 65-88.
- STIEGLER, Barbara (2021). *De la démocratie en pandémie*. Tracts. Paris : Gallimard, 2021.
- SUEUR, Jean-Pierre (1979). « Une analyse sémantique des verbes DEVOIR et POUVOIR ». In : *Le Français moderne* 2 (1979).
- TOURAINÉ, Alain et Denis LAFAY (2018). *Macron par Touraine*. La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, 2018.
- ULLMANN-MARGALIT, Edna (2007). « Trust in Authority ». In : *The Concept of Authority. A multidisciplinary approach : from epistemology to the social sciences*. Sous la dir. de Pasquale PASQUINO et Pamela HARRIS. Rome : Fondazione Adriano Olivetti, 2007.
- VAN AELST, Peter (2021). « COVID-19 as an Ideal Case for a Rally-around-the-Flag? How Government, Communication, Media Coverage and a Polarized Public Sphere Determine Leadership Approvals in Times of Crisis ». In : *Political Communication in the Time of Coronavirus*. Sous la dir. de Peter VAN AELST et Jay G. BLUMLER. Londres : Routledge, 2021.
- WILSON, Deirdre et Dan SPERBER (2012). *Meaning and Relevance*. Cambridge : Cambridge University Press, 2012.
- (2002). « Pragmatics, Modularity and Mind-reading ». In : *Mind and Language* 17.1 (2002), p. 3-33.

Bibliographie : discours étudiés

- CASTEX, Jean (2021a). *Discours de M. Jean Castex : conférence de presse sur les mesures contre la Covid-19*. 22 avril 2021.
- (2021b). *Discours de Jean Castex : conférence de presse sur les mesures contre la Covid-19*. 19 mars 2021.
- (2021c). *Discours de Jean castex : conférence de presse sur les mesures contre la Covid-19*. 4 mars 2021.
- (2021d). *Discours de Jean Castex : conférence de presse sur les mesures contre la Covid-19*. 25 février 2021.
- (2021e). *Discours du Premier ministre - conférence de presse sur les mesures contre la Covid-19*. 4 février 2021.
- (2021f). *Discours du Premier ministre - Mesures contre la Covid-19*. 14 janvier 2021.
- (2021g). *Conférence de presse du Premier ministre - Point de situation sur la lutte contre la Covid-19*. 7 janvier 2021.
- (2020a). *Conférence de presse du Premier ministre sur la lutte contre la COVID-19*. 10 décembre 2020.
- (2020b). *Conférence de presse du Premier ministre - Stratégie vaccinale et la lutte contre la Covid-19*. 3 décembre 2020.
- (2020c). *Point de situation sur la lutte contre la COVID-19*. 26 novembre 2020.
- (2020d). *Conférence de presse - Point de situation sur la lutte contre la COVID-19*. 12 novembre 2020.
- (2020e). *Conférence de presse sur l'application des mesures contre la COVID-19*. 29 octobre 2020.
- (2020f). *Conférence de presse sur l'application des mesures contre la COVID-19*. 15 octobre 2020.
- (2020g). *Déclaration de M. Jean Castex, Premier ministre*. 11 septembre 2020.
- (2020h). *Discours de M. Jean Castex, Premier ministre - conférence de presse sur la Covid-19*. 27 août 2020.
- MACRON, Emmanuel (2021a). *Adresse aux Français*. 12 juillet 2021.
- (2021b). *Adresse aux Français*. 31 mars 2021.
- (2020a). *Vœux du Président de la République aux Français pour l'année 2021*. 31 décembre 2020.
- (2020b). *Adresse aux Français*. 24 novembre 2020.
- (2020c). *Adresse aux Français*. 28 octobre 2020.
- (2020d). *Adresse aux Français*. 14 juin 2020.
- (2020e). *Adresse aux Français*. 13 avril 2020.
- (2020f). *Adresse aux Français*. 16 mars 2020.
- (2020g). *Adresse aux Français*. 12 mars 2020.
- PHILIPPE, Édouard (2020a). *Discours de M. Édouard Philippe, Premier ministre, sur le Covid-19*. 7 mai 2020.
- (2020b). *Déclaration de M. Édouard Philippe, Premier ministre, sur le Covid-19*. 14 mars 2020.

Bibliographie : articles de presse

- ANDRIEU, Laura (2021). « Covid-19 : assiste-t-on à un relâchement des gestes barrières ? » In : *Le Figaro* (mars 2021).
- CLERC, Thomas (2020). « L'autorité contre le pouvoir ». In : *Libération* (4 décembre 2020).
- « Covid : trois Français sur cinq ont déjà enfreint les règles du reconfinement » (2020). In : *Les Echos* (12 novembre 2020).
- « Covid-19 : Les Français approuvent les nouvelles restrictions mais beaucoup ne comptent pas s'y plier » (2021). In : *Le Figaro* (1^{er} avril 2021).
- FICEK, Isabelle (2021). « La confiance en Macron et Castex s'amenuise après le confinement ». In : *Les Echos* (8 avril 2021).
- FRÉMONT, Anne-Laure (2021). « Passe sanitaire : les Français entre incompréhension et lassitude ». In : *Le Figaro* (23 août 2021).
- FURBURY, Pierre-Alain (2020). « EXCLUSIF - Covid : moins de quatre Français sur dix font confiance à Macron ». In : *Le Figaro* (19 octobre 2020).
- GOAR, Matthieu (2020). « "La bataille de la confiance est peut-être perdue" ». In : *Le Monde* (20 avril 2020).
- GORI, Roland (2021). « Macron et la "dégradation" du langage ». In : *Médiapart* (3 janvier 2021).
- JARASSÉ, Jim (2021). « Un an de Covid-19 : les Français critiquent la gestion de l'exécutif ». In : *Le Figaro* (11 mars 2021).
- POUSSIELGUE, Grégoire (2021a). « SONDAGE EXCLUSIF – La cote de confiance d'Emmanuel Macron s'effrite légèrement ». In : *Les Echos* (4 novembre 2021).
- (2021b). « Covid : les Français de plus en plus rétifs aux restrictions sanitaires ». In : *Les Echos* (18 mars 2021).
- STOFFAES, Christian (2021). « "Ligoté par les experts, le discours moral et le droit, l'art de gouverner est en péril" ». In : *Le Figaro* (11 février 2021).
- TABARD, Guillaume (2021a). « Emmanuel Macron, un président qui provoque sursaut et colère à la fois ». In : *Le Figaro* (16 juillet 2021).
- (2021b). « Guillaume Tabard : "Entre santé et économie, le variant psychologique" ». In : *Le Figaro* (26 janvier 2021).
- (2020a). « Guillaume Tabard : "Emmanuel Macron, parole 'spoilée', mais parole sacralisée" ». In : *Le Figaro* (23 novembre 2020).
- (2020b). « Guillaume Tabard : "Conseils scientifique et décision politique" ». In : *Le Figaro* (25 mars 2020).
- TELL, Rémi (2020). « "Derrière la crise sanitaire, le délitement de la parole publique" ». In : *Le Figaro* (20 mars 2020).

Table des matières

I	Introduction	9
1	De la subjectivité dans la modalité déontique au cœur des discours politiques	9
1.1	<i>Appeler le peuple à</i> : entre nécessité et obligation	9
	L'usage de la modalité déontique dans le discours politique	9
	La modalité déontique : entre obligation et nécessité	10
	De l'ambiguïté et de la subjectivité des énoncés modaux déontiques	10
	Le choix des énoncés modaux déontiques en discours	11
1.2	Neutralisation et dépolitisation du discours : des phénomènes inhérents aux discours de crise?	11
	L'engagement du locuteur dans le discours politique et la question de la dépolitisation	11
	L'idéal de l'objectivité pure dans le discours de crise	12
	Subjectivité, objectivité et autorités épistémiques	12
	La dépolitisation du discours politique en période de crise	13
	La création du consensus par la neutralisation et la dépolitisation du discours politique	14
1.3	Agir avec des mots : la politique est une affaire de langage	14
1.4	Manager la France par le discours : Emmanuel Macron, le gouvernement, et le nécessaire appel à la modalité déontique	16
	Réguler les comportements en période de crise	16
	L'usage de la modalité déontique pour réguler les comportements	16
	Le devoir de protection des gouvernants	16
1.5	« Who controls who (or what)? » : de la diversité des autorités dans la crise du covid-19	17
	Qui ordonne quoi?	17
	Pouvoir et autorité politiques	17
	La présence de plusieurs autorités : définir <i>pouvoir</i>	18
	Autorités politiques et autorités épistémiques	18
	Réguler les comportements : entre légitimité et justification, contrainte et coercition	19
	La justification de l'usage de la modalité déontique et des discours de régulation des comportements	19
	Justifications objectives et subjectives des discours de régulation des comportements	20
1.6	Discours de crise : la diversité des autorités épistémiques en jeu et la question du sujet modal	20
	La pluralité d'acteurs ayant incité à réguler les comportements des citoyens durant la crise sanitaire	20
	L'entrelacement des discours d'autorité en période de crise	21
	Distinguer sujet énonciateur et instance modalisante	21
	La prise en charge de l'énoncé modal déontique par une autorité	22
1.7	La modalité déontique en discours, ou de l'équilibrisme modal	22
	Modaliser le discours politique déontique à dessein et choisir les expressions modales déontiques adéquates	22
	Des nombreuses façons d'exprimer la modalité déontique et de réguler les comportements	23
	La politique : une histoire de « bons mots »?	24

2	Autorité et engagement : locuteur, destinataire	26
2.1	De la capacité à exprimer la modalité déontique et de ses implications	26
2.2	L'autorité du locuteur	26
	L'autorité nécessaire du locuteur pour exprimer la modalité déontique	26
	Quelle autorité rendre manifeste?	26
	Légitimer une posture d'autorité par l'expression de la modalité déontique	27
	La relation d'autorité marquée par l'expression de la modalité déontique	28
2.3	L'engagement du locuteur	28
	Définir l'engagement du locuteur	28
	L'engagement du locuteur : pronoms personnels et énoncés performatifs	28
2.4	L'engagement du destinataire	29
	Définir le double engagement du destinataire	29
	Par-delà le cadre linguistique : quelles implications politiques?	29
3	Qualifier notre approche : entre sémantique et pragmatique	31
3.1	La faiblesse de la sémantique pour analyser la modalité déontique et les impératifs en discours	31
	Le but de la parole et du discours	31
3.2	Expliquer notre démarche : pour une double lecture sémantico-pragmatique du discours politique	31
	La difficulté de la sémantique à raisonner en termes d'effets perlocutoires	31
	Pour une troisième voie	32
	Analyser les énoncés modaux déontiques : de la production à la réception	33
3.3	État de l'art	33
II	Empirie : présentation du corpus et enjeux	35
4	Présentation du corpus	35
4.1	Prévenir l'aggravation de la pandémie : une multiplicité d'acteurs et de stratégies discursives	35
4.2	Le choix des discours politiques de l'exécutif français	36
	Les discours d'Emmanuel Macron et de ses Premiers ministres	36
	Des nombreuses prises de parole de l'exécutif français	36
4.3	Les discours du président de la République Emmanuel Macron [12 mars 2020 – 12 juillet 2021] et de ses Premiers ministres Édouard Philippe et Jean Castex [14 mars 2020 – 22 avril 2021]	37
	Les discours d'Emmanuel Macron	37
	Les discours de ses Premiers ministres	37
III	Analyse	39
5	Définir l'objectivité et la subjectivité dans la modalité déontique	39
5.1	Modalité, modalité déontique et subjectivation	39
	Définir la modalité	39
	Définir la modalité déontique	40
5.2	Objectivité et subjectivité de la modalité déontique	41
	Modalité déontique objective, modalité déontique subjective	41

	Objectivité et subjectivité : quelle prise de position pour le locuteur?	41
	Subjectivité et intersubjectivité dans les énoncés modaux déontiques	42
	Modalité déontique objective/subjective : persuasion et impérativité	43
	La dépersonnalisation des énoncés modaux déontiques	44
5.3	Sources et sujets déontiques : marques du caractère objectif/subjectif des expressions modales déontiques?	44
5.3.1	Distinguer les responsabilités : sujet énonciateur et instance modalisante	44
	Sujet énonciateur et instance modalisante	44
	Lire et interpréter les énoncés modaux déontiques : entre objectivité et subjectivité	45
5.3.2	Distinguer source déontique intérieure et source déontique extérieure	46
5.3.3	Source déontique intérieure v. source déontique extérieure : questions d'autorité	46
	Légitimer un énoncé modal déontique par la manifestation d'une autorité particulière	46
	Multiplier les sources d'autorité pour renforcer l'impérativité de l'énoncé modal déontique	47
5.3.4	Source déontique animée v. source déontique inanimée : questions d'autorité	48
	De l'impossibilité de déterminer l'autorité des sources déontiques extérieures inanimées	48
	De l'impossibilité de déterminer le caractère animé ou inanimé des sources déontiques omises	49
	Le problème de l'agentivité des sources déontiques extérieures inanimées	49
5.3.5	Sujet déontique : des phénomènes similaires aux implications différentes	50
	Le repérage du sujet déontique	50
	De la nécessaire détermination d'un sujet déontique « réel »	50
	La détermination d'un sujet déontique « réel » et l'engagement de l'interlocuteur	51
5.3.6	Bilan récapitulatif	53
	La distribution de la source déontique dans la modalité déontique	54
	La distribution du sujet déontique dans la modalité déontique	55
6	La source déontique : définir le responsable de la « demande »	58
6.1	La manifestation d'une source déontique déterminée dans les énoncés performatifs	58
6.1.1	La détermination de la source déontique dans les énoncés performatifs	58
	Définir les énoncés performatifs dans la théorie des actes de langage	58
	De l'usage des verbes performatifs	58
6.1.2	La manifestation d'une source déontique intérieure dans les énoncés performatifs	59
	La prise en charge de la responsabilité de la « demande » par une source déontique intérieure	59
	La correspondance entre le sujet énonciateur et la source déontique « réelle »	59
	Source déontique « réelle » intérieure et subjectivité de la « demande »	60
	L'indétermination de la source déontique « réelle » et l'engagement du sujet énonciateur	61
	Sources déontiques intérieures et engagement du sujet énonciateur	61
6.1.3	La manifestation d'une source déontique extérieure animée dans les énoncés performatifs	61
	La prise en charge de la responsabilité de la « demande » par un sujet agentif tiers	61
	« Demandes » associées à une source déontique extérieure animée et discours direct	62
	L'accord de principe entre le sujet énonciateur et la source déontique extérieure animée	62
	L'indétermination de la source déontique « réelle »	63
	Sources déontiques extérieures animées et le désengagement partiel du sujet énonciateur	63
6.1.4	La manifestation d'une source déontique extérieure inanimée dans les énoncés performatifs	63
	La prise en charge de la responsabilité de la « demande » par un non-agent	63

	« Demandes » associées à une source déontique extérieure inanimée et discours direct	64
	Sources déontiques extérieures inanimées et objectivité de la « demande »	64
	La lecture subjective des énoncés modaux déontiques associés à une source déontique extérieure inanimée	65
	Sources déontiques extérieures inanimées et le désengagement partiel du sujet énonciateur	65
6.2	L'omission et l'indétermination de la source déontique dans les énoncés performatifs non explicites	66
6.2.1	Énoncés performatifs explicites et non explicites et l'omission de la source déontique	66
	Les marques de détermination de la source déontique dans les énoncés performatifs explicites	66
	L'absence de source déontique « réelle » dans les énoncés modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR	66
6.2.2	<i>Falloir</i> et <i>devoir</i> comme des <i>priority modals</i>	67
	Définir les <i>priority modals</i>	67
	La modalité déontique et la modalité boulique	68
	De l'impossibilité de contredire l'argument boulique associé aux énoncés modaux déontiques	68
6.2.3	La littérature anglophone sur le sujet : <i>must, have to, ought, should</i>	69
	Des différences de traitement de la modalité déontique objective/subjective en langue anglaise et en langue française	69
	<i>Must</i> v. <i>have to</i> : objectivité et subjectivité	69
	<i>Have to</i> et la source déontique « réelle »	71
	<i>Must</i> v. <i>ought to</i> : objectivité et subjectivité	72
	<i>Ought to</i> v. <i>should</i> : objectivité et subjectivité	73
	De l'impossible traduction des énoncés modaux déontiques anglais vers le français	73
6.2.4	Les énoncés modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR : sources déontiques, objectivité et subjectivité	74
	Source déontique et source déontique « réelle » dans les énoncés modaux déontiques en DEVOIR	74
	Les énoncés modaux déontiques en DEVOIR : une lecture préférentiellement subjective	74
	Source déontique et source déontique « réelle » dans les énoncés modaux déontiques en FALLOIR	76
	Les énoncés modaux déontiques en FALLOIR : une lecture préférentiellement objective	77
	L'impersonnalité dans la modalité : une lecture préférentiellement objective	77
	Contre les lectures préférentielles : <i>falloir</i> subjectif	77
	Contre les lectures préférentielles : <i>devoir</i> objectif	78
	Nécessité et obligation dans les énoncés modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR	80
	La confirmation des énoncés modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR par le sujet énonciateur	81
	Les énoncés modaux déontiques en DEVOIR et en FALLOIR et la question de l'autorité	83
	L'indétermination de la source « déontique » réelle et l'engagement du sujet énonciateur	84
6.3	L'omission et l'indétermination de la source déontique dans les énoncés impératifs	84
	L'omission de la source déontique dans les énoncés impératifs	84
	Les énoncés impératifs : une lecture préférentiellement subjective?	84
	Les énoncés impératifs : la manifestation de volontés personnelles et subjectivité	85
	Justifier un énoncé impératif par une source déontique subjective ou objective	86
	La lecture ambiguë des énoncés impératifs	87
	Les énoncés impératifs IN et EX discours et la détermination de la source déontique « réelle »	90

	L'indétermination de la source déontique « réelle » des énoncés impératifs et l'engagement du sujet énonciateur	91
6.4	Bilan sur la source déontique	91
6.4.1	Bilan sur la source déontique : explication du paramètre et interprétation	91
6.4.2	Source déontique déterminée	93
6.4.3	Source déontique omise avec DEVOIR	93
6.4.4	Source déontique omise avec FALLOIR	94
6.4.5	Source déontique omise avec IMP	94
7	Le sujet déontique : définir le responsable de la réalisation de la « demande »	95
7.1	L'omission du sujet déontique	95
7.1.1	L'absence de sujet déontique dans les énoncés en FALLOIR I	95
	L'omission du sujet déontique dans les énoncés en FALLOIR I	95
	Déduire le sujet déontique « réel » à partir des énoncés en FALLOIR I	96
	La nécessité exprimée dans les énoncés en FALLOIR I	97
7.1.2	L'absence de sujet déontique dans les énoncés performatifs (PERF)	98
	L'omission du sujet déontique dans les énoncés performatifs (PERF)	98
	Désambiguïser le sujet déontique des énoncés performatifs (II) par substitution	99
	La place laissée vacante par le sujet déontique dans les énoncés en FALLOIR II et les énoncés performatifs (II)	100
7.2	La manifestation d'un sujet déontique intérieur	100
	La correspondance du sujet énonciateur et du sujet déontique « réel »	100
	Interpréter les énoncés modaux déontiques associant à la « demande » un sujet déontique « réel » intérieur	101
	Sujet déontique « réel » intérieur et syllogisme pratique	102
7.3	La manifestation d'un sujet déontique extérieur	105
7.3.1	Sujet déontique extérieur inanimé : l'absence d'orientation vers l'agent	105
	L'association de la « demande » à un sujet déontique extérieur inanimé	105
	L'inagentivité des sujets déontiques extérieurs inanimés	106
	Sujets déontiques extérieurs inanimés et énoncés impératifs	106
	Déduire le sujet déontique « réel » en présence d'un sujet déontique extérieur inanimé	107
7.3.2	Sujet déontique extérieur animé 1 : détermination et objectivation du sujet déontique « réel »	107
	L'association de la « demande » à un sujet déontique extérieur animé déterminé non ambigu	107
	Personnes grammaticales déterminées, énoncés modaux déontiques en DEVOIR : lecture objective ou subjective	108
	La responsabilisation du sujet déontique « réel » par l'association de la « demande » à un sujet déontique extérieur animé déterminé et non ambigu	109
	Du degré de détermination du sujet déontique « réel »	109
	La détermination et la personnalisation du sujet déontique dans les énoncés en FALLOIR II	110
7.3.3	Sujet déontique extérieur animé 2 : le problème de la pluralité	110
	L'association de la « demande » à un sujet déontique extérieur animé déterminé mais ambigu : définir le problème de la pluralité	110
	La détermination du sujet déontique « réel » en présence d'un sujet déontique extérieur animé déterminé mais ambigu	112
	Déterminer l'appartenance à la pluralité	113

	Deux lectures de la première personne du pluriel (<i>nous</i>) dans les discours de notre corpus	114
	La première personnel du pluriel (<i>nous</i>) politique : une ambiguïté volontaire?	115
7.3.4	Sujet déontique extérieur animé 3 : l'indexicalité des énoncés impératifs	115
	L'indexicalité des énoncés impératifs	115
	La nécessaire identification du co-locuteur dans les énoncés impératifs	116
	La situation de co-énonciation créée par les énoncés impératifs	117
7.4	Bilan sur le sujet déontique	118
7.4.1	Bilan sur le sujet déontique : explication du paramètre et interprétation	118
7.4.2	Sujet déontique omis	118
7.4.3	Sujet déontique intérieur animé	119
7.4.4	Sujet déontique extérieur inanimé	119
7.4.5	Sujet déontique extérieur animé déterminé	120
7.4.6	Sujet déontique extérieur animé ambigu	120

IV Vers une systématisation des paramètres descriptifs **121**

8 Bilan sur la source déontique **121**

8.1	Source déontique : objectivité et subjectivité de la modalité déontique	121
8.2	Force et faiblesse des énoncés modaux déontiques objectifs et subjectifs	122
8.3	La répartition des usages forts et faibles dans la modalité déontique en français	122
8.4	Source déontique et impérativité de la demande	123

9 Bilan sur le sujet déontique **124**

9.1	Sujet déontique : objectivité, subjectivité et détermination de l'énoncé modal déontique	124
9.2	De la nécessaire détermination du sujet déontique « réel » sur le plan pratique et politique	125
9.3	Sujet déontique : désengagement du destinataire et impérativité de la demande	126

10 Entremêler source et sujet déontique : la caractérisation de la « demande » **127**

10.1	Les énoncés possiblement réalisés avec une source déontique intérieure animée et la caractérisation de la « demande »	128
10.2	Les énoncés possiblement réalisés avec une source déontique extérieure animée et la caractérisation de la « demande »	130
10.3	Les énoncés possiblement réalisés avec une source déontique extérieure inanimée et la caractérisation de la « demande »	133
10.4	Les énoncés possiblement réalisés avec une source déontique omise et la caractérisation de la « demande »	135
10.5	Les énoncés possiblement réalisés avec une source déontique omise (avec correspondance supposée entre la source déontique « réelle » et le sujet énonciateur) et la caractérisation de la « demande »	136
10.6	Les énoncés possiblement réalisés avec une source déontique omise (sans correspondance supposée entre la source déontique « réelle » et le sujet énonciateur) et la caractérisation de la « demande »	138

V Conclusion : objectivité et subjectivité dans la modalité déontique **141**

11 Les discours politiques (de crise) : la saturation du déontique et des incitations à l'action	141
11.1 Modalité déontique objective, modalité déontique subjective : une pluralité d'usages	141
11.2 Agir sur le monde : l'équilibrisme modal manifesté dans les discours politiques	142
11.3 Constats linguistiques et implications politiques 1, source déontique : objectivité, subjectivité et réception	143
11.3.1 Source déontique et implications politiques	143
11.3.2 Modalité déontique objective, modalité déontique subjective : institutions v. autorités personnelles	143
11.3.3 L'usage de la modalité déontique objective : le pragmatisme politique en question	144
11.3.4 L'usage de la modalité déontique objective : une intensification de l'impérativité des « demandes » ?	145
11.3.5 L'usage de la modalité déontique objective et le spectre de l'épistocratie	147
11.4 Constats linguistiques et implications politiques 2, sujet déontique : détermination et réception	147
11.4.1 Sujet déontique et implications politiques	147
11.4.2 De la mobilisation de tous en question en période de crise	148
11.4.3 Le destinataire du discours et le sujet déontique « réel » : questions de politesse	150
11.4.4 La politesse en discours et les stratégies de remplacement	152
11.5 Objectivation et subjectivation de la modalité déontique, sources et sujets déontiques : de l'énoncé au monde réel	153
12 Questions irrésolues et limites : réception et efficacité du discours politique déontique	155
12.1 La subjectivité dans la modalité déontique et le problème du choix des énoncés	155
12.2 Le langage ne dit rien de ce qui advient	156
12.3 Obéissance et désobéissance : la réception du discours politique	158
Liste des figures	160
Liste des tableaux	160
Bibliographie : articles et ouvrages scientifiques	161
Bibliographie : discours étudiés	165
Bibliographie : articles de presse	166